



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

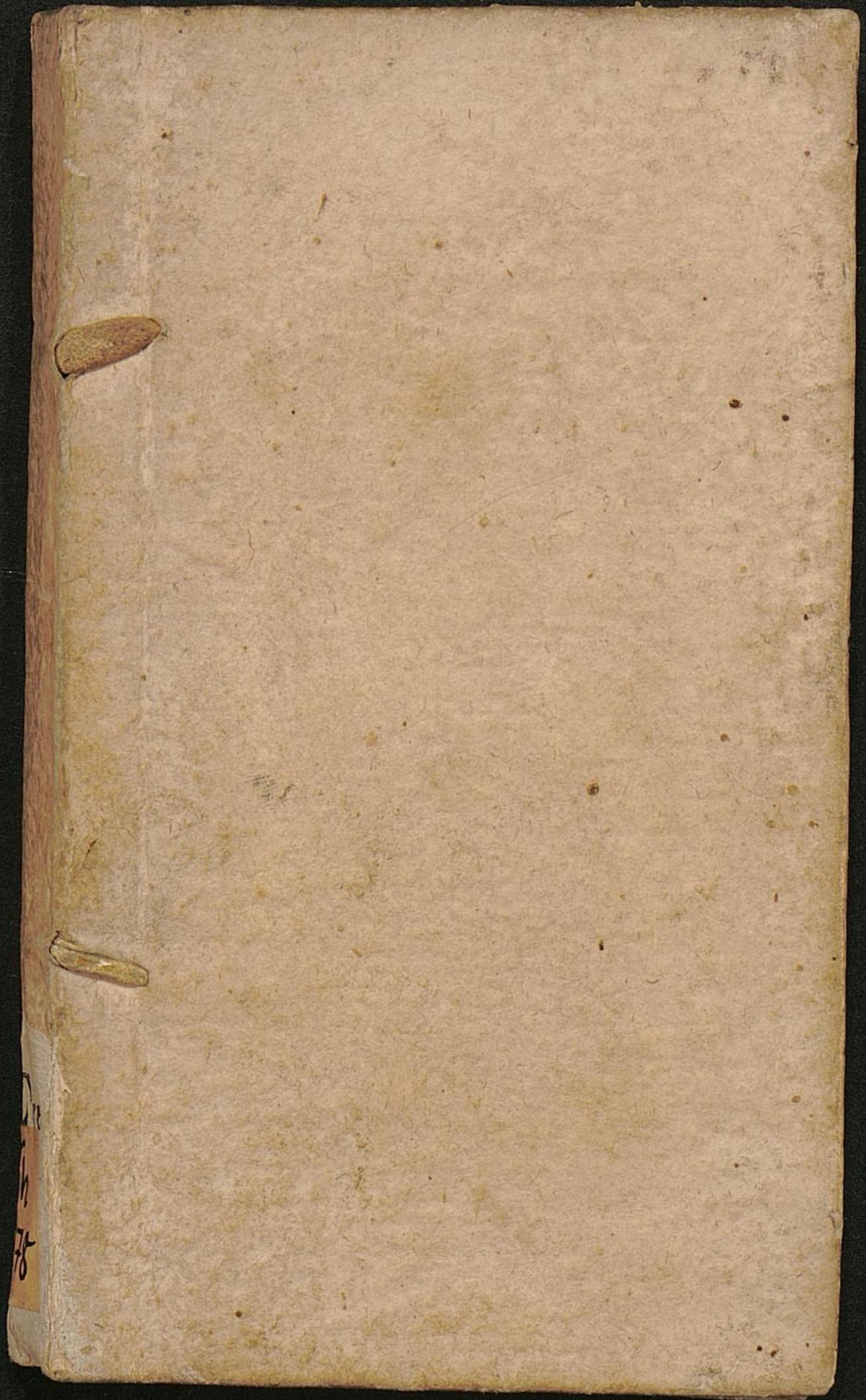
Universitätsbibliothek Paderborn

La || Politique || Des || Jesuites

Monpersan, Louis de

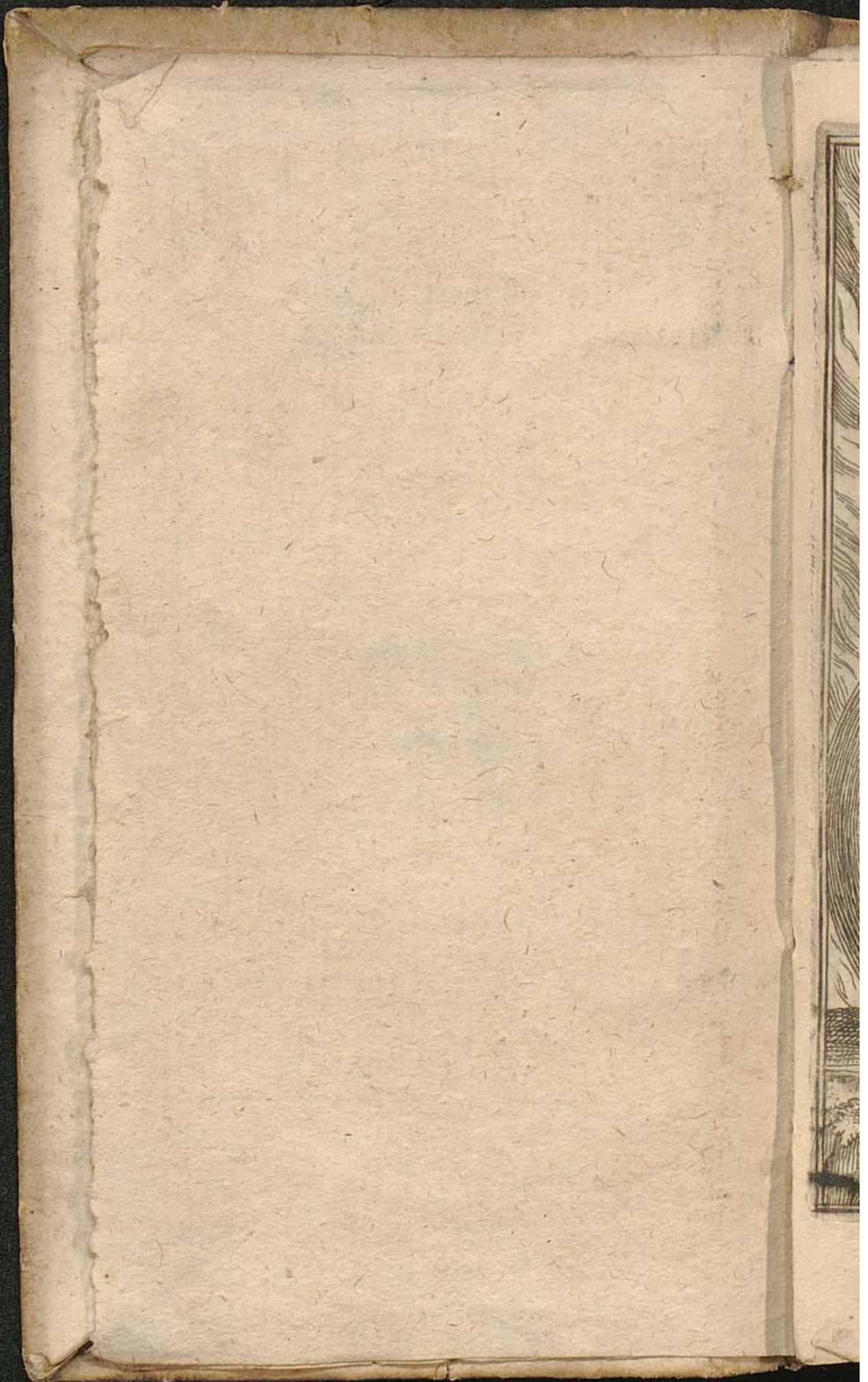
Cologne, 1692

urn:nbn:de:hbz:466:1-39510



V. 1
Th. 1378.

15





LA
POLITIQUE
DES
JESUITES



LEHNER
DES
FOLIO

LA
POLITIQUE
DES
JESUITES.

Par

LOUIS de MONPERSAN.

Seconde Edition, retouchée & augmentée.



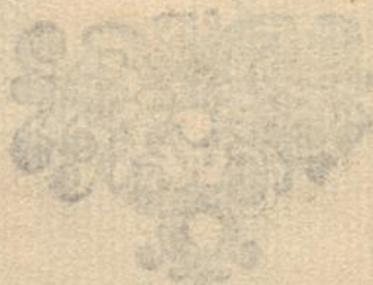
Collegii: Socij: In Paderb. 1792

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU,
M. D. C. XCII.

LA
POLITIQUE
DES
JESUITES.

Par
LOUIS DE MONTESSAN.

Grand Edition, nouvelle & augmentée.



Revisé par l'auteur en 1764.

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU,

M. D. C. XCII.



AVERTISSEMENT.

Cet ouvrage a tout l'air d'une Satyre ; ce n'est pourtant rien moins que cela dans le sens qu'on donne au mot de Satyre communément, puis qu'on n'y avance rien, qui ne soit appuyé sur des temoignages d'Auteurs non suspects dans la matiere, n'en étant pas un seul, qui ne soit Catholique Romain. Excepté de Serres allegué sur un autre sujet qui est la mort du Cardinal de Lorraine.

C'est proprement le hazard, qui a donné la naissance à cet ouvrage. L'Auteur étant un jour dans une Compagnie, dont la conversation rouloit sur les affaires d'Angleterre, dans le tems que les Eveques furent envoyez à la Tour elle tomba sur la

Avertissement.

conduite des P. P. La Chaise & Peters, & quelqu'un ayant dit, qu'il seroit important, de faire connoitre l'Esprit des Jesuites, par un ouvrage qui decouvrir les mysteres de leur Politique, l'Auteur se chargea de cet Employ à condition qu'on luy communiquât certains livres qu'il nomma, & d'autres, s'il y en avoit sur la matiere. Il fut pris au mot, on ne laissa pas refroidir le fer chaud, on le battit, si bien que le lendemain, il se vid porter dans la chambre 32 volumes tant grands que petits. Il les lût, il en fit ses Extraits, & en a composé la *Politique des Jesuites*, qui n'est autre chose proprement, qu'un recueil & un precis de tout ce qui a été écrit pour & contre la Societé depuis son établissement. Sa premiere pensée fut de luy donner la forme de Dialogue, ou bien celle de Lettres; mais ses amis luy ayant témoigné, qu'il seroit mieux de luy donner la forme de discours, il s'est tenu à cet avis.

Le

Avertissement.

Le Lecteur donc trouvera ici trois discours : dont le 1. traite de la puissance des Jesuites par tout le Monde. Le 2. des moyens, par lesquels ils sont parvenus à cette puissance & s'y maintiennent. Et le 3. des predictions & presages, qui les menacent d'une prochaine ruine, & des moyens, qui peuvent être employez legitimement pour les exterminer, ou du moins, pour dissiper leur Compagnie, comme on fit autrefois de celle des *Humiliez* & des *Templiers*.

T A

T A B L E

Des Auteurs, qui apuyent les faits
avances dans la Politique des
Jesuites.

LA 2. Apologie pour l'Université de Paris.
Apologie pour Jean Chastel.

Balsac.

Le Catechisme des Jesuites.

Le Cabinet Jesuitique.

Les Censures, Decrets d'Universitez, Arrêts,
&c. Contre la morale des Jesuites.

La Doctrine des Jesuites condamnée par les Cu-
rez de France, 2 Vol.

L'Empereur & l'Empire irahis par qui & com-
ment.

L'Histoire de Thon.

L'Histoire & Abregé Chronol. de Mezeray.

L'Histoire de Serres.

L'Histoire des Templiers.

Les Jesuites sur l'échaffaut.

Le Jesuite Secularizé.

Le Journal du Marechal de Bassompierre.

Les Lettres du Cardinal d'Offat.

Les Lettres du Docteur Patin.

Les Lettres Provinciales.

Playdoyé d'Anth. Arnaud Avocat au Parlement
de Paris.

Playdoyé de la Marteliere Avocat au Parlement
de Paris.

Procedures des Curez de France contre la Mo-
rale des Nouveaux Casuistes.

Le

T A B L E.

- Le Mercure Iesuite.*
Les Memoires de Depontis.
Le Miroir du tems passé.
La Morale pratique des Iesuites. 2 Vol.
Onguent pour la brulure.
Le Rappel des Iesuites.
Les Recherches de Pasquier.
Requêtes, Procés Verbeaux, avertissemens de
l'Université de Paris pour faire condam-
ner la Doctrine des Iesuites, perniciuse à
la Societé humaine, & particulièrement
à la vie des Rois.
La Theologie Morale des Iesuites.
Traitez pour l'Université de Paris contre
les Iesuites.
La Vie du P. Coton par le P. Ioseph d'Orleans:

Nouveaux livres d'ou l'on a tiré les
faits & les observations, qui rendent
cette seconde edition plus ample que
la procedente.

Almanach pour l'année bissertile de l'an
M. D. CLXXXVIII. à Paris, chez
Pierre Landry, rue S. Jacques, au coin
de la Parcheminerie.

- Morale pratique des Iesuites, 3 volume.*
Suite du 3 volume.
Morale pratique tome 4.
Morale pratique tome 5.
Nouvelle Heresie exposée au Pape, Eveques,
Prin-

T A B L E.

Princes & Magistrats.

Plainte de Mr. Arnaud à Mr. l'Eveque
d'Arras.

Au reste fût Mr. de Monperfan avoit re-
solu de traduire une piece admirable
de l'illustre Mr. Leti intitulée, *Forma
del Governo Giesuitico e della maniera
come i Giesuiti governano le Corti de
Principi al presente*, estimant qu'il fal-
loit joindre cet ouvrage curieux au
sien, afin que le public fut entierement
instruit de tout ce qu'on peut scavoir
de la Politique des Jesuites. Mais il
s'est trouvé heureusement une per-
sonne qui a promis d'executer bientot
ce bon dessein.



L A

Les

27

l'

g

le

renc

laiff

dan

Mon

ont

I

L A

POLITIQUE

Des

JESUITES.

PREMIER
DISCOURS.

Argument.

Les Jesuites puissans par tout le Monde. Autrefois comme à present ils ont gouverné l'Espagne, la France, l'Alemagne, l'Angleterre, la Pologne. Leur puissance dans les Indes & dans l'Amerique.



L n'est pas possible, Messieurs, que vous n'ayez oui parler de l'ambitieux projet de la Maison d'Autriche, que Charles- quint eut la pensêe de se rendre Maitre de toute l'Europe, qu'il laissa à ses successeurs dans l'Empire & dans ses Etats hereditaires, le plan d'une Monarchie universelle; & que les Jesuites ont été accusez d'avoit secondé de leurs
A vœux,

2 LA POLITIQUE

vœux, & de leurs services, ce vaste & magnifique projet. En effet comme ce projet a paru, & en ce que l'empire d'Allemagne est de venu en quelque façon hereditaire dans la maison d'Autriche, & en ce que le Roi d'Espagne Philippe II. avoit en veüe d'y mettre le Royaume d'Angleterre par le moyen de son mariage avec la Reine Marie, & en ce qu'il ne pensoit pas moins à y reduire la France, par le moyen de la Ligue, au prejudice même du Duc de Guise, qui en étoit le Chef : Il n'a pas moins paru par la conduite des Jesuites, qu'ils ont été soubgonnez avec raison de favoriser & d'avancer de tout leur pouvoir, l'ambition demesurée des Heritiers de Charles quint, & en ce qu'ils firent dans l'Allemagne & dans l'Angleterre dans le siecle passé, & sur tout en ce qu'ils firent en France, puis que tout l'Esprit de la Ligue étoit renfermé dans le *Conseil des Seize*, dont le Jesuite *Pichenat* étoit le Président, & que le Jesuite *Mathieu* alloit en Espagne & en revenoit chargé des dépeches, avec quoy il s'acquitt l'infame Sobriquet de *Courrier* ou de *Postillon de la Ligue*.

Mais peut être, Messieurs, n'ouites vous jamais parler, que le feu d'une semblable ambition, se fut pris aux Disciples de S. Ignace Loyola, & qu'ils ayent eu la hardiesse de concevoir pour leur Societé, le prodigieux dessein d'une Monarchie universelle. Je voy bien, que
ce-

cela vous surprend. Et puis que vous n'avez pû l'ouïr sans rire, il faut ou que vous croyez, que ceux de cette Compagnie sont des visionnaires & des fous, de la Profession que nous sçavons qu'ils sont, pour s'entêter d'un dessein si chimerique; ou que je sois un Calomniateur, ou un simple, d'imputer à tout un corps, & à une grande Société, où il ne se peut qu'il n'y ait des gens bien sçez; de leur imputer, dis-je, un dessein si extravagant & si digne des Petites maisons. Vous croirez, Messieurs, de ces Peres tout ce qu'il vous plaira, mon affaire à moy, est de vous faire voir, que je ne suis ni Calomniateur, ni credule, & de vous prouver que non seulement il est possible, que les Superieurs de cette Compagnie aient conçu le dessein ambitieux, qui vous surprend, mais aussi qu'ils sont parvenus enfin & depuis longtemps à cette Monarchie universelle, que cette Société jouit presque par tout réèlement de cette Souveraineté, & qu'en un mot les Disciples de S. Ignace Loyola ont heureusement trouvé, ce que les Heritiers de Charles-quint ont cherché inutilement, & à raison de quoy ils sont aujourd'huy pour ainsi dire amande d'honneur à toute l'Europe.

Premierement la Compagnie des Jesuites n'est pas composée d'Ange : ils ont chair & sang : ils sont hommes sujets aux mêmes passions & aux mêmes

4 LA POLITIQUE

vices, qui se remarquent dans le reste des mortels. Vous ne pouvez pas nier, qu'ils ne soient aussi avares qu'il y en ait au monde : j'aurai occasion dans la suite de vous donner des preuves fortes de leur extreme avarice : pour quoy trouverez vous étrange d'ouir les accuser d'une extreme & démesurée Ambition? Y a-t'il de l'antipathie entre ces deux passions? Ne peuvent elles loger ensemble en un même lieu? ne void on pas dans l'Histoire des Exemples en grand nombre, qui justifient, que les plus avares ne sont travaillez du desir insatiable de richesses, que parce qu'ils ont à satisfaire une ambition, qui n'a point de bornes?

D'ailleurs, Messieurs, sçavez vous bien, quel homme c'est qu'à été Ignace Loyola, le Pere des Peres, le Chef & le fondateur de la fameuse Societé? c'étoit un homme de guerre de sa premiere profession. Il se trouva même au Siege de Pampelune en qualité de Gouverneur de la Place, & y fut blessé. Il avoit donc de l'ambition, puis qu'il avoit pris le chemin de la gloire & des Conquerans. Il est vray, que trouvant qu'il n'y faisoit pas bon, il changea de route. Mais quoy n'y a-t-il qu'un chemin, qui conduit à la gloire? Il quite l'Epée, il s'attache à la Lecture de *La vie des Saints*, il prêche dans les rues, soubçonné d'être de la secte qu'on appelloit *Alumbrados*, il est mis à l'inquisition, il en sort apres avoir justifié son

son

son innocence, il luy arrive une nuit, dit *Orlandin*, de se jeter de son lit en bas, il se met à genoux devant l'Image de la Sainte Vierge, fait vœu d'être son *Chevalier*, & dans une Exstase, qui luy dura huit jours, il vid le modele de la Societé qu'il à fondée. Le voilà donc luy & tous ceux de sa Societé *Chevaliers* de la Vierge. C'est dequoy ils se glorifient eux mêmes. Ecoutez ce qu'en dit leur Historien, *quels hommes choisis, Dieu immortel! quels foudres de guerre! quelle fleur de Chevalerie! quels appuis, quels genies tutelaires! quels protecteurs de l'Eglise!* Pose dire que il un d'eux est capable des plus grandes choses & vaut luy seul une Armée. Ils sont tous des hommes mâles, ou plutôt des lions genereux, qui ne sont étonnez d'aucuns perils, ce sont des Heros. Je croy que tous ceux de cette Societé naissent le casque en tête. Ce sont des *Samsons* animez de l'esprit de Dieu & revêtus de sa force invincible. Le bon est, qu'avec l'humeur & les vertus guerrieres ils croyent posseder les sciences au plus haut degré. Et je prens plaisir d'ouir le Pere *Brisacier* parlant de luy même en ces termes dans un de ses ouvrages. Je vous apprendrai, que la science & la guerre ne sont pas incompatibles, & vous j'eraï confesser, que je ne suis pas moins expert en la guerre de l'École qu'en celle de la Campagne, ni moins Theologien que Soldat. Tous les *Jesuites*. dit encore *Dandin*, sont eminens en Doctrine & en Sagesse; de sorte qu'on peut

Orland.
Imago
Sæculi.

Jansenis-
me con-
fondu.

LA POLITIQUE

dire de la Société, ce que dit Seneque : il y a de l'inegalité où les choses eminentes sont remarquables : mais on n'admire point un arbre quand tous les autres de la forêt sont également hauts. Certes de quelque part que vous jétiez les yeux, vous ne trouverez rien dans la Société, qui ne peut être eminent par dessus les autres, s'il n'étoit parmi d'autres qui ont la même eminence. Or ce étant de la sorte, Messieurs, tous ceux de cette Société, se trouvant tout pleins du mérite extraordinaire de leur fondateur, de sa dignité de *Chevalier de la St. Vierge*, & de l'excellence de ses visions : & eux mêmes se voyant elevez au dessus de tous les mortels, de tous les doctes, & de tous les braves par le seul titre de *Pere de la Compagnie de Jesus*, que trouvez vous de choquant & contre la vrai-semblance, que leur Société ait aspiré à la Monarchie universelle, & qu'elle ait eu l'ambition de gouverner tout le monde Chrétien, meme tout l'Univers?

Mais il ne faut pas contester contre l'experience. Quand vous me prouveriez par des raisons, que je ne pourrois pas foudre, qu'il est du tout impossible, que des gens de Robe & des Religieux aient roulé un semblable dessein dans leur esprit, sans avoir perdu le sens & la raison, je ferai comme ce Philosophe, qui ne pouvant, ou ne daignant pas, refuter en forme les sophismes, qu'on luy faisoit pour prouver, qu'il n'y a point de mou-

vement dans la nature, se mit à fauter de toute sa force, & cassa de cette maniere bouffonne tous les argumens, contraires à une verité, qui sautoit aux yeux. Je soutiens, que les Jesuites sont arrivez à leur but, depuis long tems, & qu'ils sont en possession de la Monarchie uniuerfelle. Vous sçauvez que les Papes sont montez à ce haut faiste de grandeur pour le moins depuis Gregoire. 7. Il n'est point de Docteur Catholique aujourd d'huy, qui ne fasse profession de croire, que le Souverain Pontife est le Monarque du Monde & de l'Eglise, en qualite de Vicair de Jesus Christ, comme il n'est point de Prince Chrétien, à moins qu'il ne soit heretique, ou qui ne le reconnoisse pour son Superieur, ou qui malgré luy n'en ressent le pouuoir. J'en dis autant de la Societé des Jesuites, à cette difference prez, qu'on n'a pas fait un Article de foy de la puissance des Jesuites, comme on en a fait un de celle du Pape, & qu'ils n'ont point dans l'Europe un Etat & une Souveraineté, qui paroisse dans la carte, comme on y voit la Romagne, ou ce qu'on appelle *l'Etat Ecclesiastique*. Mais il n'y a point de Principauté Catholique, où la Societé des Jesuites ne regne, sous le nom du Prince, comme il n'y a presque point de dignité dans l'Eglise, ou qu'ils n'occupent, ou dont ils ne disposent, ou qui ne soit exercée par leurs creatures. Ce sont des veritez, dont il est

3 LA POLITIQUE

aisé de donner des preuves.

Que les Jesuites regnent dans toutes les Cours sous le nom du Prince, cela paroît dans l'Histoire avec évidence, où l'on voit, qu'ils ont fait passer dans le Conseil des Rois & des Empereurs, tout ce qu'ils avoient auparavant resolu, dans les congregations de leur General. Il n'y eut jamais un Roi d'un Esprit, ni plus penetrant, ni plus ferme, ni plus solide que Philippe II. mais il se laissa si fort empaumer par les Jesuites, qu'il ne voyoit que par leurs yeux. Ce fut par leurs pernicious conseils, dont il ne sçût pas découvrir la malice & la temerité, qu'il fit faire tant de boucheries dans les Pais-bas, & qu'il imposa un si pesant joug à ses peuples, que ces belles Provinces reduites au desespoir leverent l'Etendart de la rebellion, pour se mettre en liberté. C'étoit le moins que cela devoit produire: car on voit presque toujours, que le desespoir inspire le courage, & que le courage, qui vient de cet endroit la, brise les plus fortes chaines de la servitude. Et qu'est il arrivé en suite de cette rebellion? C'est que les Etats des Provinces unies se sont rendus si puissans par mer & par terre, qu'ils ont conquis les forteresses & les ports d'Espagne, qu'ils ont dissipé les flottes, pillé les Indes, & mis en deroute les plus fortes armées. Si Philippe n'eut pas écouté les Jesuites, il n'eut pas perdu sept de ses plus belles Provinces, & si

ces

DES JESUITES 09

ces Peres n'eussent pas regenté dans sa Cour, s'ils n'y eussent pas eue le pouvoir, qu'ils y avoient, il n'eut pas prété l'oreille à leurs conseils. Philippe IV, eut le malheur d'éprouver la puissance de ces mêmes Peres aussi bien que son ayeul. Le Marquis de Spinola étoit d'avis, que le Roison maitre secourut la Rochelle, ayant reconnu en passant par la Cour de France, que l'Anglois étoit d'intelligence avec le Cardinal de Richelieu. Comme le vieux Caton quelque affaire qui fut sur le tapis dans le Senat, concluoit toujours son avis par ce refrain; & que *Carthage soit détruite*: Ce Seigneur Espagnol de même ne sortoit jamais du Conseil, qu'il n'y eut déclaré, qu'il falloit *secourir la Rochelle*. Tous ceux qui ont leu l'Histoire des Pais-bas, savent, quel personnage c'étoit que le Marquis de Spinola, qu'il n'étoit pas moins grand homme d'Etat que grand Capitaine, & qu'il ne payoit pas moins de la tête que du bras: mais il avoit en tête les Jesuites, qui contre-carroient son avis, il n'étoit que Ministre, & les Jesuites étoient les Maitres: & quelque excellent que fut le conseil de ce brave Espagnol, les Reverends l'emporterent sur luy, soit qu'ils fussent gagnés par le Cardinal de Richelieu, soit qu'ils fussent bien aises de voir l'affoiblissement de l'heresie dans la prise d'une place, qui étoit un des ses rempays, ils représenterent si bien au Roi, qu'il y alloit

loit & de son honneur & de son salut de se declater pour une ville heretique, que la Rochelle fut prise, par faute de secours, & que la France devenue fiere de ce succès, fit marcher toutes ses forces contre l'Espagne, la bâtit presque par tout, fit foulever la Catalogne, & revolter le Portugal. Ce furent encore les Jesuites, qui porterent Ferdinand II. à vouloir depouiller les Princes protestans de leurs revenus: ce qui l'engagea dans une guerre, ou peu s'en falut, qu'il ne perdit tout ses Etats avec la Couronne Imperiale. En effet le Cardinal de Richelieu, qui veilloit toujours pour les interets de la France, fit venir le grand Gustave Adolphe, qui en deux ans conquist toute l'Allemagne, & qui eut chassé l'Empereur de tous ses Etats hereditaires, si un assassin n'eut pas arreté & terminés victoires avec la vie de ce grand Roi à la bataille de Lutzen. Les Jesuites avoient regardé d'un œil de convoitise les revenus de l'Eglise, dont les Princes Protestans s'étoient emparez: ces Princes n'étoient pas d'humeur à s'en dessaisir, ils ne pouvoient y être forcés que par une Armée victorieuse: s'il ne tient qu'à cela, les Jesuites ont acquis de credit dans la Cour de l'Empereur, ils gouvernent sa conscience, ils president dans son Conseil ou par eux mêmes ou par leurs creatures: voilà une grande Armée sur pied, qui menace tous ces Princes Protestans de les depouiller de leurs propres

pres

pres Etats, s'ils ne rendent pas tous les revenus, dont ils avoient depouillé l'Eglise.

Vous avez veu dans l'exemple de Philippe second l'autorité & la puissance des Jesuites sur l'esprit de ce Roi tout absolu qu'il étoit : en voicy un autre de la puissance de ces mêmes Peres, dans la Cour de Portugal. Philippe second pensoit depuis longtems à se rendre Maître du Portugal, rien ne l'accommodoit mieux que ce Royaume, il avoit cherché divers moyens de satisfaire son ambition sur ce sujet, & trouvant par tout des difficultez insurmontables, il s'adresse aux Jesuites, qu'il connoissoit capables de tout entreprendre & de tout surmonter. Il leur Propose le dessein qu'il avoit sur ce Royaume, il leur découvre les difficultés, qui l'empêchoient de concevoir l'esperance d'un bon succès : ces difficultés consistoient en l'Amour que les peuples avoient pour leur Roi, & dans la valeur de la Noblesse, qu'il n'ignoroit pas être très affectonnée à leur Prince. Mais ce qui rebutoit Philippe second, ne fit qu'animer le courage des Peres, ils assurèrent le Roi, qu'ils luy donneroient une entière satisfaction, & qu'ils le mettroient en possession de tous les Etats qu'il desiroit. Ils luy tinrent ce qu'ils luy avoient promis, & il ne leur fut pas aussi difficile qu'il se l'étoit imaginé. Comme ces Peres passoit pour de grands Apôtres dans le Portugal, ils gagnent dans peu de tems

les bonnes graces du Roi Sebastien, ils s'emparent de son Esprit, & y acquierent un si grand ascendant, qu'ils le menent où ils veulent comme un aveugle. D'abord ils commencent par luy rendre toute sa Cour suspecte, afin qu'il ne pût avoir de confiance qu'en eux. Ils éloignent tous les anciens Ministres, ils renouvellent tout de Conseil, & sous divers pretexts ils accablent de calomnies, tout ce qu'il y avoit d'honêtes gens, & dans sa Cour & dans ses Etats. Ayant éloigné les uns par un commandement absolu de se retirer, & banni les autres par des Ambassades, ils mettent à leur place des personnes affidées, & reduisent le Roi à ne se pouvoir servir, que de leur conseil & de leur ministere. Mais comme ce n'étoit pas assés d'avoir fait un monde nouveau à la Cour du Prince, & que le Prince luy même à cause de sa valeur, & de l'Amour que ses peuples avoient pour luy, étoit le plus grand obstacle au dessein de l'Espagnol : ne pouvant s'en défaire par le poison & moins encore ouvertement, ils s'avisent de le faire perir par un moyen, où leur perfidie seroit à l'abri, & qui ôteroit tout sujet de les soubçonner. Pour cet effet ils luy mettent en tête de passer en Afrique, & d'aller faire la guerre aux Mores. Le Roi donne là dedans, & ne considerant pas si avec dix ou vingt mille hommes il pouvoit attaquer une Armée de cinquante mille, selon le conseil de J. Christ,

Christ, il suit aveuglement le conseil des Jesuites, il entreprend la guerre, il passe la mer, il attaque les Mores, il est tué & toute sa Noblesse taillée en pieces. Jugez après cela, si le Roi d'Espagne eut grande peine à ferendre Maître du Portugal.

Je reviens encore à l'Auguste Maison d'Autriche, pour vous y faire voir de nouvelles preuves de la puissance, que les Jesuites y exerçoient, il n'y a pas bien longtems. La premiere preuve m'est fournie par les brouilleries de la Cour d'Espagne, durant la minorité du Roi Charles, qui regne aujourd'hui. Le Jesuiten Nitard, confesseur de la Reine, possedoit si absolument l'esprit de cette Princesse, & celui du Jeune Roi, qu'il ne se concluoit rien dans le Conseil que ce qui plaisoit à la Societé. *Dom Juan* s'en nuya de voir le timon de l'Etat tout entier en la main de ces Religieux, s'en plaignit hautement, & s'éloigna de la Cour: & ce qui arriva de ces brouilleries, c'est premierement, que la France s'en prevalut de la maniere que chacun sçait, c'est en 2 lieu, que le Pere Nitard fut éloigné de la Cour & de tous les Etats Catholiques, & pour couvrir la honte du bannissement de ce Pere, on luy fit donner le chapeau de Cardinal qu'il alla prendre à Rome, où il est mort, & en 3 lieu, que *Dom Juan* luy même ne le porta pas loin, étant mort peu de tems après d'une maniere qui fit soubçonner ses parties, de

l'avoir aidé à bien mourir. Mais la Société n'est pas morte, elle vit encore, & regne toujours à Madrit aussi bien qu'à Viéne, dont la Cour me fournit une nouvelle preuve qui saute aux yeux.

Lors que la France déclara la guerre aux Provinces-unies, chacun sçait, que l'Empereur ne faisoit autre chose que regarder faire, pour juger des coups & rien plus, comme s'il n'eût eu aucun interet à l'abbaisement & à la ruine de la puissante Republique, quil voyoit attaquée par un Roi aussi redoutable qu'ambitieux. D'où venoit l'insensibilité & la Lethargie de ce Prince, que de l'artifice des Jesuites, ceux de France ayant répandu par tout, que le Roi n'avoit entrepris cette guerre, que pour avancer la Religion Catholique, par la ruine de celle des Protestans, afin de donner lieu à ceux de Viéne d'empêcher l'Empereur de s'en emouvoir, pour ne pas s'opposer à un dessein si pieux & si Catholique? L'Empereur s'éveilla enfin, il ouvrit les yeux, il reconnut les veritables interets de sa Maison, & ceux de toute l'Allemagne: sollicité par son Altesse Electorale de Brandenbourg, sa Majesté lui envoya une Armée du côté de Cologne, avec ordre à Montecuculi, de se joindre à celle de cet Electeur. La Jonction de ces deux Armées devoit faire une grande operation. Tout le monde étoit en l'attente d'un grand changement dans les affaires du Roi.

Roi.

Roi. Car son Altesse Electorale avoit si bien fait, par ses marches & contre-marches, temoignant tantôt vouloir passer le Rhin en differents endroits, tantôt en venant fondre sur les alliez de la France, que l'Armée du Viconte de Turenne fatiguée & en pauvre état eut esté facilement défaire, s'il avoit ainsi plû à la Societé. Mais ces bons Peres ne furent pas de cet avis. Ils avoient dessein de rétablir la Religion Catholique en Angleterre. Le feu Roi Charles II. qui étoit dans leurs interrest, venoit dans cette veüe d'accorder aux Non-Conformistes une declaration, qui leur rendoit la liberté de s'assembler, afin que sous cette belle ombre la Messe y fut publiquement rétablie; & que les Jesuites y pûssent planter le piquet. Pour cela il falloit ruiner leurs Hautes Puissances les Etats Generaux, & par consequent il falloit empecher avec soin, qu'il n'arrivât quelque disgrâce à l'Armée du Viconte de Turenne. Comment éviter ce malheur, puis que l'Armée de l'Electeur de Brandebourg, étoit déjà sur le bord du Rhin, & que celle de Montecuenli, étoit partie avec ordre de joindre celle de l'Electeur? Il falloit un coup de maître, & un commandement de Souverain pour revoquer cet ordre. Les Jesuites firent ce coup-la & agirent en Souverains; puis que sans craindre le juste ressentiment de l'Empereur, ils firent remettre un ordre tout contraire à ecluy de sa Majesté Impere-

riale à Montecuculi : c'est ce qui sauva l'Armée de France, & qui mit de la division entre les Alliez. Ce mystere a été decouvert par ceux qui virent après la fin de la Campagne, la maniere, dont l'Empereur receut Montecuculi, à qui ayant reproché la faute qu'il avoit faite, de n'avoir pas joint l'Electeur de Brandebourg; ce General justifia hautement sa fidelité, en faisant voir à sa Majestée Impériale, un ordre tout contraire; mais dans la meilleure forme qu'il se pouvoit donner.

Mais venons en France, pour passer ensuite en Angleterre, afin de considerer l'Authorité Souveraine qu'ils exercent par tout. L'Histoire de la Ligue, Messieurs, vous fera voir, que bien que cette Societé ne fit que commencer de paroître au Monde en cetems-là, des lors même pùrtant elle commença d'y exercer une puissance Souveraine. Car toutes les affaires des Ligueurs, toutes les resolutions, negotiations executions, étoient conduites & dirigées par une assemblée composée de Seize, la quelle avoit pour President un Jesuite nommé *Pichenat*, & laquelle se tenoit dans la maison Professe. C'étoit un fait de notoriété publique en ce temps-la, comme en font foy tous ceux, qui ont écrit l'Histoire de la Ligue. Si cette faction eut eu le succez, dont s'étoit flattée la Maison de Lorraine, le Duc de Guise fut monté sur le Trône au prejudice du Roi de Navarre; mais ce Roi Usur-

pateur eut dépendu de la Société, aussi bien que les Rois, qui ont succédé légitimement à Henry III. Je ne croy pas faire tort à la mémoire de Henry le Grand, quand je dirai, qu'il n'a pas regné si absolument, & si Souverainement que la Société n'ait eu beaucoup de part au Gouvernement, durant une bonne partie de son regne, c'est à dire depuis qu'il eut un Jesuite pour Confesseur, & depuis qu'il commença à les craindre : il vécut tandis qu'il eut de la complaisance pour eux, mais dès qu'il eut resolu une entreprise, qui n'étoit point à leur gré, ils s'en défirent. Je suis fort trompé, si je ne puis dire, qu'ils ne regnerent point en France, sous le regne de Louis XIII. horsmis durant la minorité du Roi, & de la Regence de Marie de Medicis, & peut être durant la faveur du Connétable de Luines; mais il est constant, qu'il y eut un interregne pour eux, sous le ministère du Cardinal de Richelieu. Ce grand homme les amusa toujours, & les contenta par tout autre moyen, que par leur faire part de la Regence. Comme il se servoit de toute sorte de gens, il donna de l'employ à un Capucin celebre sous le nom du *Pere Joseph*, lequel il envoyoit tantôt hors le Royaume, tantôt dans des Armées pour certaines intrigues, où il reussissoit heureusement. Les Jesuites en furent jaloux, & remoignerent l'envie, qu'ils portoient à ce Religieux, par le portrait qu'ils en firent

rent

rent faire, sur une plaisante aventure, qui lui arriva à l'Armée. Comme le *Pere Ioseph* n'étoit pas un Religieux ordinaire, il montoit des plus beaux chevaux, & des chevaux entiers. Un jour celuy qu'il avoit monté sentit une jument, d'abord l'animal se tourne de ce côté; le bon Père ne songeant point à mal, le laisse aller son grand train; le cheval aborde la jument, luy faute sur la croupe, le Père se tient ferme, nud tête, le capuçon abatu, & dans cette posture, il donna de quoy rire aux spectateurs. Les Jesuites ayant oui, qu'on plaisantoit de ce conte, firent faire le portrait du Capucin, où il étoit représenté apres le naturel, sur un cheval du même poil, sur lequel il étoit monté, lors de cette aventure. Ils firent faire plusieurs copies de ce grotesque, & moy qui vous parle, en ay veu plus d'une dans Paris. La malignité des Jesuites ne s'en arrêta pas là. Ils poursuivirent de leur haine le pauvre Capucin jusques dans son tombeau. Ils accusèrent ce Religieux d'avoir pretendu au chapeau de Cardinal, en recompense des grands services, qu'il avoit rendus au Roi. Ils firent donc cette Epitaphe, pour fletrir sa memoire, laquelle suppose, comme il est vray, qu'il fut enseveli à Paris dans d'Eglise des Capucins, tout auprès du fameux Capucin *Ange de Joyeuse*, lequel sortit du Convent pour reprendre l'épée, apres la bataille de Coutras, où le Duc son frere étoit demeu-

ré. Cette Epitaphe, la voici :
 Icy dedans cette Eglise
 Git son *Eminence Grise*,
 C'est une chose bien étrange,
 Qu'un Démon soit auprès d'un Ange.

Le recit de ces petites particularitez ne m'eloigne pas de mon sujet, puis qu'elles font foir, combien les Jesuites sont jaloux du maniment des affaires d'Etat, ne pouvant souffrir, qu'elles soient mises entre les mains des autres Religieux.

Le Ministère du Cardinal Mazarin, qui succeda au grand Richelieu, se passa à peu près de même. Il ne paroît pas trop que ce Ministre les ait admis à sa confiance, ni qu'ils se soient aussi trop ingerez dans des affaires brouillées, & qui avoient extrêmement divisé la Cour, pendant la minorité. Il est apparent de dire, qu'ils eurent l'œil à l'erte, & l'oreille aux écoutes, durant la mesintelligence entre la Reine & les Princes secondez du Parlement, pour se ranger du parti le plus fort, après la fin de la guerre civile. Enfin le Cardinal Mazarin étant mort, il n'y eut point de premier Ministre comme sous la minorité. Il est question maintenant de sçavoir, s'ils ont gouverné la France après le mariage du Roi, & depuis qu'il n'y a plus eu de favori. Si l'on doit s'en rapporter aux Epitres dedicatoires de plusieurs ouvrages, & à la voix publique, le Roi a toujours regné par luy même, & ne s'est reposé à proprement parler sur
 au

aucun Ministre de la conduite des grandes affaires. Mais quand je considere premiere-
 ment la jeunesse du Roi élevé dans les
 jeux, les divertissements, & tous les
 plaisirs imaginables: en second lieu ses
 amourètes: en 3 lieu la conduite des Je-
 suites dans les demêlés, que sa Majesté
 a eu avec quelques Papes depuis Alexan-
 dre jusqu'à Innocent onzième, comme
 quoy ces Peres ont pris effrontément le
 parti du Roi contre le Pape, à qui ils ont
 lié leur conscience par le serment d'une
 obeïssance aveugle; quand je considere
 en 4 lieu l'avantage, qu'ils ont eu sur les
 Jansenistes, parti qu'on a veu composé
 de tout ce qu'il y avoit de plus sçavant &
 de plus pur dans le Ryoaume, & qu'on
 void aujourd'hui entièrement ruiné & ab-
 batu sous les pieds des Jesuites: quand
 en 5 lieu je fais reflexion, sur le credit de
 ces Peres si grand auprès du Roi, qu'il
 n'y a Prelat ni beneficier considerable,
 qui ne tiène son benefice de la faveur &
 de l'intercession du Pere la Chaise, ou de
 son predecesseur: quand en 6 lieu je pense
 à la maniere, dont le Roi a fait ses plus
 grandes conquêtes, le peu de temps qu'il
 y a mis, & le peu de sang qu'il y a fait ré-
 pandre. Enfin quand je considere le coup
 morte, qui a été donné au parti Huguenot,
 parti de la part duquel le Roi n'avoit rien
 à craindre depuis la reduction de la Ro-
 chelle, & sur la fidelité duquel sa Maj. avoit
 toutes les raisons du monde de se reposer,
 la

la maniere dont ce parti a été opprimé, les fourberies, les cruautés, (il faut tout dire) les coyonneries & les impiétés qu'on a mis en usage, pour en venir à bout: je conclus de toutes ces considerations, qu'il faut que ce soit les Jesuites, qui s'étant emparez de l'Esprit du Roi, ont surpris sa justice, son équité naturelle, & sa raison, & l'ont porté à une resolution, dont sa Majesté se repentira bientôt, si déjà elle n'a reconnu sa faute, d'avoir abandonné & sa conscience, & une affaire aussi importante que celle de la ruine des Huguenots à une Société de gens, que leur Origine Espagnole, attachée à la maison d'Autriche de plus loin, qu'à celle de Bourbon; leur soumission au Pape, à qui leur conscience est engagée par le plus sacré de tous leurs vœux, & leur conduite passée envers Henry le Grand, ayeul de sa Majesté, luy devoit avoir rendu plus que suspecte, & le juste objet de son aversion, & de sa vengeance.

Je n'entre donc pas dans le sentiment de l'Auteur du livre intitulé, *l'Esprit de Mr. Arnaud*, lequel cherchant dans le Conseil & à la Cour de France, le véritable Auteur de la misere des Huguenots, s'arrête uniquement au Roi tres-Chrétien. J'ay creu durant un temps, qu'un Ministre Calviniste étoit l'Auteur de ce livre; mais le support, qu'il a pour les Jesuites en cet endroit, & la haine qu'il y fait paroître contre Mr. Arnaud,

me fait soubçonner qu'il est partisan de Jesuites, ou qu'il a une complaisance politique pour eux. Il est vray, que le Roi a déclaré il y a longtems, qu'il ne vouloit qu'une seule Religion dans son Royaume, & qu'on luy a oui prononcer ces paroles terribles, comme un presage funeste de la ruine de ce parti: *Mon ayeul aimoit les Huguenots & les craignoit, mon Pere les craignoit & ne les aimoit point.* Pour moy je ne les aime ni ne les crains: mais il est seur que ce sont les Jesuites, qui luy ont inspiré cette haine, en luy representant sans cesse qu'ils avoient un Esprit républicain, qu'ils n'attendoient que l'occasion favorable pour secouer le joug, & que tout affoiblis & abbatus qu'ils étoient, ils avoient paru dans les mouvemens de 1650. qu'ils étoient capables de faire un changement dans l'Etat.

Pour achever de dire toute ma pensée sur ce sujet, je croy que les Jesuites ont eu jusqu'icy, sous Louis le Grand, à peu près la même Autorité qu'avoit sous Louis le Juste le Cardinal de Richelieu. Ce Prince avoit le titre de Roi, mais son Ministre en avoit toute l'Autorité, & comme parle Balzac, il avoit tant d'estime pour ce Prelat & tant de confiance en sa capacité, qu'il luy avoit cédé tous ses droits, à la reserve de celui de guerir les *Ecrouêles*. Je sçay que Louis le Grand a toutes les qualitez Royales, qu'avec une taille, un port & un air tout plein de Majesté, il a de la penetration, du courage
& une

&
peu
Jes
aff
for
me
po
qui
pro
vac
Por
cier
pla
il e
con
le f
luy
tis,
trou
suis
pas
Just
que
bier
se en
pas
la p
don
à la
qui f
me.
la to
Fran
du Cl

& une grandeur d'ame, qui se void en peu de Princes. Mais enfin il laisse faire les Jesuites, il les croit habiles, puissans & affectionnez au bien de sa famille & de son Etat, il est homme: ce n'est pas merveille s'il s'est trompé. De Pontis rapporte *dans ses Memoires* que Louis le juste, qui l'avoit honoré de sa faveur, luy avoit promis la premiere charge, qui seroit vacante dans un certain Regiment. De Pontis avertit le Roi de la mort d'un Officier, dont il seroit bien aise de remplir la place. Le Roi la luy promet de nouveau: il entre dans la chambre du Conseil, luy commande de l'attendre à la Porte, mais le favori fut bien surpris, d'ouir le Roi luy disant à la sortie du Conseil: *De Pontis, nous avons perdu nôtre affaire, il à été trouvé bon de donner la charge à un autre.* Je suis persuadé, que Louis le Grand n'est pas sujet aux Jesuites, comme Louis le Juste l'étoit au Cardinal de Richelieu, & que lors qu'il luy prend envie de faire du bien à un Courtisan, il ne met pas la chose en deliberation, & qu'il ne demande pas au Pere la Chaise son avis: mais à cela près, je ne doute point, qu'il n'ait donné toute sa puissance à ce bon Pere ou à la Societé, & que ce ne soit les Jesuites, qui font aujourd'hui tout dans le Royaume. Voici un fait, qui met en évidence la toute puissance des Jesuites à la Cour de France. Il se tint une assemblée Generale du Clergé à Paris, l'an 1655. 56. 57. durant

rant ce temps-là les Curez de Paris, écrivirent à tous les Curez de France des lettres circulaires au sujet de la Morale relâchée des Jesuites, pour en poursuivre la condamnation devant l'assemblée du Clergé. Tous les Curez envoyèrent des procurations en bonne forme passées par devant Notâires, à ceux de Paris, pour se joindre à eux dans cette poursuite. Les Curez de Paris présenterent une Requête ou Remonstrance à l'assemblée du Clergé, le 24 Novembre 1656. demandant, que la Morale des Jesuites fut condamnée comme renversant les Divins Preceptes de J. Christ, aprouvant le mensonge, la fornication, l'adultere, le larcin, le meurtre, favorisant l'impenitence, & tendant à troubler le Royaume en exposant la personne sacrée du Roi aux assassins. Qui n'eut pas attendu de cette vénérable assemblée, une condamnation authentique de cette Morale, regardée avec horreur par tous les Curez du Royaume? Ce n'est pourtant pas ce qu'elle fit: elle fit seulement deux choses; l'une est, qu'elle ordonna la publication d'un livre de S. Charles Borromée, qui contient des Maximes Saintes & Evangeliques, toutes contraires à celles, dont les supplians poursuivoient la condamnation; l'autre est, qu'elle écrivit une lettre circulaire adressée à tous les Prelats de France, dans laquelle l'assemblée declare, que le *manque de loisir pour faire cet Exa-*

mez

men, est la seule chose, qui l'ait empêchée de prononcer un jugement solennel, qui eut arrêté le cours de cette peste des consciences, & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les supplians s'y fussent plutôt adressés. Quoy? Ces Mrs. les Prelats reconnoissent, que la Morale des Jesuites est la peste des consciences, & qu'il est important d'en arrêter le cours par un jugement solennel: pourquoy donc ne donnent ils pas ce jugement solennel, pour arrêter le cours de cette peste des consciences? C'est, disent ils, le manque de loisir pour en faire l'Examen. Ce n'est assurément point cela; car & tous les Curez du Royaume avoient fait cet examen, & eux mêmes pour la plus part, ou l'avoit déjà condamnée dans leurs Dioceses, ou avoient veu les extraits, lesquels ils n'avoient qu'à verifier, ce qui ne demandoit pas beaucoup de tems: d'ailleurs une affaire de cette importance, ou il s'agissoit d'arrêter le cours de la peste des consciences, meritoit bien que les Pasteurs, qui veilloient pour le salut des Ames, demandassent au Roi le tems de faire un examen, qui tendoit au salut éternel de ses sujets & à son propre salut. En un mot la Requête des Curez de France est présentée au Clergé assemblé le 24 Novembre 1656, & cette assemblée ne se separe qu'en 1657. qu'après le Mois de Janvier. Et ils disent ces Mrs. que le manque de loisir d'examiner la Morale des Jesuites est la seule chose, qui empêche leur assemblée de la condamner par un jugement solennel!

B

Cre-

Credat Indæus Apella,

Non Ego.

Ce n'est point faute de tems; il y auroit de la simplicité à se contenter de cette excuse: ces Mrs. en avoient de reste, ou n'en ayant pas assez, il falloit le demander. La chose le meritoit bien: mais voicy ce qui empêcha leur assemblée de condamner la Morale des Jesuites, par un jugement solennel. C'est que le Conseil du Roi, leur avoit défendu de le faire, sauf à eux de la condamner d'une manière, qui ne déplût pas si fort aux Jesuites. L'assemblée obeit, & par ce qu'ils sçavoient bien la réponse des Apôtres au Conseil des Juifs, *il faut obeir à Dieu plutost qu'aux hommes*, ils s'excusent d'obeir à Dieu sur le manque de loisir, & en même tems pour satisfaire au devoir de l'Episcopat, ils font publier le livre de S. Charles Borromée, & envoient des lettres circulaires par toute la France à tous les Prelats, dans lesquelles ils declarent, qu'ils n'ont pas eu loisir de prononcer un jugement solennel. Il est clair disje, & de la dernière evidence, que la crainte de desobeir aux ordres de la Cour empêcha ces Mrs. de prononcer le jugement solennel, que tous les Curez du Royaume leur avoient demandé. Il ne faut qu'ouir les Curez de Rouen, où ils parlent ainsi dans la lettre, qu'ils écrivirent à Messire François de Harlay leur Archevêque, au sujet de l'Apologie, que les Jesuites eurent l'au-

l'audace de publier, aprez que l'assemblée du Clergé fut séparée. *Nous estimons, disentils, Monseigneur, qu'il seroit prejudiciable à l'Eglise, au salut des ames & au bien de la Societé publique, d'epargner le livre de l'Apologie, & toutes les mauvaises maximes qu'il contient, de peur de déplaire aux Jesuites, qui les soutiennent. Nous sçavons bien, qu'en ce siècle de complaisance & de lacheté où nous vivons, on évite tant que l'on peut de choquer les personnes, que l'on pense avoir quelque credit auprez des Grands, & qu'on se persuade pouvoir servir ou nuire à la fortune; mais si cette complaisance va jusques à abandonner la verité, & à laisser fortifier l'erreur, faute d'y resister, la Religion est perdue, l'Evangile est détrait, les bonnes mœurs sont corrompues, la Discipline est renversée &c. Quoy, Monseigneur! on n'osera pas resister à l'impieté, s'opposer au libertinage, & combattre les monstres, que la fausse Morale enfante tous les jours, par ce que ce sont des Jesuites, qui en sont les Peres? on n'osera plus dire à l'avenir, que l'on est obligé de produire des actes d'Amour de Dieu. On n'osera plus soutenir, qu'il n'est pas permis de tuer pour un soufflet, ou pour un dementi, & les Evêques n'oseront plus condamner, les detestables paradoxes, qui sont contraires à ces verités, par ce qu'il plait aux Jesuites de les soutenir?*

Il est clair disje, & de la dernière évidence que l'assemblée du Clergé n'osa pas prononcer, le jugement solemnel, qui

La Doctrine des Jesuites condamnée.

leur étoit demandé par tous les Curez du Royaume, par ce qu'ils ne pouvoient le prononcer sans irriter le Conseil du Roi, qui le leur avoit défendu. Mais d'où vient que le Conseil du Roi leur défend de prononcer ce jugement solennel, contre une Morale reconnue pour detestable & pour funeste au salut des ames, contraire à la tranquillité de l'Etat & à la sûreté du Roi? c'est pour ne pas donner du chagrin à la Compagnie de Jesus. Si toute autre Compagnie eut mis au jour cette Morale, fut ce celle des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, des Chartreux, des Peres de l'Oratoire, fut ce l'assemblée même du Clergé, le Conseil du Roi ne l'auroit pas épargnée, il l'auroit condamnée sans remission, & par les censures de la Sorbonne, & par les Arrêts du Parlement. Mais ce sont les Jesuites, il ne faut pas facher des gens, qui sont maîtres à Madrid, à Viéne, à Rome & par tout, des gens qui peuvent servir & desservir le Roi & l'Etat: où est celuy qui ne voit pas dans ce fait, que les Jesuites sont tout puissans à la Cour de France? Il est vrai, que lors que la condamnation de leur Morale fut poursuivie à l'assemblée de 1656. le Cardinal Mazarin étoit chef du Conseil, & le Roi trop jeune pour se mêler d'une affaire de Morale. Mais depuis que le Roi est devenu l'ame aussi bien que le chef de son Conseil, les Jansenistes ont fait laguerre, aux Jesuites avec le Zele, & la vehemen-

mence que chacun sçait. Il n'est pas possible que sa Maj. n'ait oui le bruit de cette guerre, & oui dire que tout le monde condamnoit leur Morale relachée, puis que les Papes même n'ont pas pû s'empêcher de la proscrire par leurs bulles : cependant les Jansenistes ont été entièrement opprimés, cela n'a pû se faire à l'inseu de sa Majesté. Il faut donc que les Jesuites s'en soient rendus les Maîtres, puis qu'ils ont eu ce credit que de se servir de l'Autorité Royale, pour opprimer la verité, en la personne de ses défenseurs, quoy que tres bons Cathol.

Mais je passe en Angleterre, pour y faire voir la toute puissance des Jesuites, autant qu'elle peut y être possédée par des gens de ce caractère, & comme elle se trouve en la main de ses Rois. Je ne parlerai que du règne des trois derniers. Charles I. Pere de Jaques II. qui regne à present eut le malheur que chacun sçait. Je ne pense jamais à sa mort tragique sans fremir. Mais tout le monde ne sçait pas que les Jesuites sont les Auteurs de cette tragedie, qui fit voir tomber la tête à ce bon Prince sur un Echaffaud. C'est dit on communement le parti des Presbyteriens des Anabaptistes & des Independans, animez & conduits par Cromwel, qui se porta à cette horrible extremité. Je ne pretens pas justifier Cromwel de ce parricide, ni les Independans qui en souillerent leurs mains : mais je soutiens que les Jesuites sont les Auteurs des brouille-

leries d'Angleterre entre le Roi & le Parlement, & que c'est par leurs pratiques & menées detestables, que ce bon Prince finit ses jours par la main d'un bourreau, tant afin de se rendre Maitres de l'Angleterre, que pour decrier les Protestans, & les rendre odieux à tout le monde. J'espere qu'on verra quelque jour tout le detail de cette tragedie : cependant je vous prie Messieurs de remarquer cette circonstance. C'est qu'il y avoit plusieurs hommes masquez sur l'echaffaud où le Roi fut executé, & que c'est une chose tres seure, que le Jesuite Confesseur de la Reine étoit un des masqués, lequel ayant veu sauter la tête du Roi, leva l'Epée haut en s'écriant, *nous voila aujourd'huy delivrez de nôtre plus grand ennemi.* C'est une autre verité, que la nouvelle de cette execution barbare étant arrivée dans la ville de Rouen, il se trouva une Compagnie de gens instruits des mysteres de la Societé, où l'un d'eux lâcha ces paroles : *Le Roi d'Angleterre à son mariage nous avoit promis le rétablissement de la Religion Catholique en Angleterre, & par ce qu'il differoit de jour a autre, nous l'avons souvent sommé d'accomplir sa promesse: nous sommes venus jusqu'à luy dire, que s'il ne le faisoit pas, nous serions contraints de nous servir des moyens qui le perdroient. Nous l'en avons bien averti, & par ce qu'il n'a pas profité de cet avis, nous luy avons tenu nôtre parole, à cause qu'il n'a pas voulu nous*
tenir

tenir la siéne. C'est une autre verité, que le Secretaire d'état Maurice répondant à une lettre, dont l'Auteur accusoit les Jesuites de la mort du Roi, s'explique en ces termes: *Il ne m'est pas permis, ni bien seant de fonder des conjectures, & de tirer des consequences des Ordres, que sa Majesté me donne à vótre égard, au dela de ce qu'elle me dit précisément. Vous sçavez la fidelité & l'exactitude avec laquelle je servois sa Majesté, & ce que je devois taire, ou ce que je devois tenir secret. Mais je puis bien vous dire en confiance, qu'il y a des preuves, qui sont un violent soubçon, & presque une entiere conviction, que la Religion des Papistes est la premiere coupable du meurtre commis sur cet excellent Prince: du quel meurtre ils ueulent aujourdhuy faire tomber la haine sur les Protestans. C'est une autre verité, qu'un Protestant peu avant la mort du Roi, rencontra une troupe de Jesuites sur le chemin de Rouen à Dieppe, qui le prenant pour un Catholique, luy dirent qu'ils alloient prendre parti dans l'Armée des Independans, & qu'ils y feroient des affaires. C'est une autre verité, qu'un Jesuite yisitant à Paris peu de tems après la mort du Roi, une Dame Angloise, qu'il avoit seduite, la trouvant fondant en pleurs à cause de la fin lamentable de son Roi, il luy dit en souriant; *Madame, vous n'avez pas raison de vous tant lamenter; les Catholiques sont delivrez de leur plus grand ennemi, & la Religion**

Catholique tirera un grand avantage de cette mort. L'Histoire ajoute, que la Dame indignée d'un tel discours, fit sauter les degrez au Jesuite, & conceut une telle horreur pour la Religion Romaine, que depuis elle n'en a pas voulu oui parler. C'est une autre verité, qu'un homme extrêmement adroit visant les Moines de Dunkerque, pour les faire parler, leur dit au sujet de la mort du Roi, que les Jesuites avoient bien travaillé à ce grand ouvrage. Sur quoy un Moine dit, que les Jesuites s'attribuoient toujours la gloire de tout ce qui se faisoit de grand, mais que leur Ordre avoit contribué à ce grand œuvre pour le moins autant qu'eux. C'est une autre verité, qu'une joye universelle se répandit au deça de la Mer dans tous les seminaires Anglois, qu'ils croyoient être si fort avancés dans leurs affaires, que les Benedictins étoient déjà en peine comment ils empêcheroient les Jesuites de s'emparer de leurs biens, se souvenant de ceux que ce bons Peres leur avoient enlevés dans la Boheme & ailleurs, sous Ferdinand II. Et que les Religieuses disputoient déjà à qui seroit Abbessé. C'est une autre verité, que l'Historien de tous ces faits s'est offert de prouver en justice son accusation contre les Jesuites sur la mort du Roi. C'est l'Auteur de la réponse curieuse au livre intitulé *Philanax Anglicus*. La verité de tous ces faits est fondée sur un autre fait, c'est que le Roi se mariant avec Henriëte
de

de France, avoit promis de laisser élever les enfans, qui proviendroient de ce mariage dans la Religion Catholique, jusqu'à l'âge de 14 ans. Car il paroît par là, que ce Prince s'étoit engagé à favoriser le dessein qu'on avoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, & qu'ayant changé d'avis, ou que n'allant pas aussi viste, que l'on vouloit; on luy suscita des affaires, qui l'oprimèrent. Ce qui fait comprendre au moins intelligent sans l'obliger à faire de grands efforts, que la puissance des Jesuites, étoit bien redoutable en Angleterre sous le regne de Charles I. puis qu'ils eurent assés de credit pour le faire passer du Trône sur un Echaffaud, & de l'envoyer en l'autre monde, en faisant soulever contre lui le Parlement & tous les sujets de ses trois Royaumes, par ce qu'ils ne le trouverent pas d'humeur à favoriser tous leurs desseins.

Ils n'ont pas eu moins de puissance sous Charles II. ils l'ont fait voir en quatre tems: *Dans le tems de l'exil du Roi*, car ce fut alors, qu'ils se saisirent de sa conscience & de celle du Duc d'York, faisant sentir au Duc de Gloucester, qu'il n'y va pas de moins que de la vie, quand on ne fait pas tout ce qu'ils veulent. Et comme en ce tems-là ces Princes exilés étoient sans finances & sans ressource, ils se donnerent entierement à ces Peres officieux, qui fournissoient abondamment à leur entretien, & qui les abruyoient de belles

B s

esper-

esperances : *dans le tems du rétablissement du Roi*, lequel ils porterent à se marier avec la Princesse du Portugal contre toutes les regles d'une Politique sage & éclairce; puis que c'étoit une Princesse Catholique, c'est à dire, propre à faire sonçonner qu'il l'étoit aussi : *durant tout le tems, qui a coulé depuis son rétablissement*; Puis qu'ils l'obligerent à vendre Dunquerque au Roi de France contre ses propres interets, aussi bien que contre ceux du Royaume, à persecuter les Presbyteriens & les animer contre les Episcopaux, à souffrir, que le Duc d'York se fit Catholique, ou pour mieux dire, qu'il levât le masque, & à faire mourir tant de braves gens, qui n'étoient coupables que d'être Zelez pour l'Eglise Anglicane & pour le bien de l'Etat. *Enfin dans le tems de sa mort*: puis qu'ils l'ont fait mourir de poison, parce qu'il n'alloit pas aussi vite qu'ils vouloient, afin de faire monter sur le trône Jacques II. qui l'occupe à present, & qui peut être ira plus vite qu'eux mêmes ne voudront. Il est vray, qu'ils firent ouvrir le corps de ce Prince, pour éloigner le soubçon, qu'ils sentoient bien, qu'on auroit contr'eux; mais cela même n'a servi qu'à faire leur conviction, puis qu'ils firent cette ouverture, sans toucher à la tête, où l'on auroit infailliblement trouvé les traces du poison. Pour ce qui est de Jacques II. qui regne aujourd'hui, il seroit inutile de
 prou-

prouver, que les Jesuites sont les Maitres de la conscience & de son Conseil; toutes les demarches de ce Prince & tout ce qu'il a fait depuis son avènement à la Couronne jusqu'à la naissance de son heritier, sent si fort l'esprit de la Societé, ses fourbes, son audace, son ambition & son impudence, qu'il n'y a personne qui sçache ce qui se passe en Angleterre, qui ne s'étonne qu'un Prince, qui a fait voir son esprit & signalé son courage, ait pû se résoudre à subir un joug aussi dangereux & aussi infame que l'est celuy, que les Jesuites imposent à leurs devots. Ils ont entrepris l'abolition du *Test*, ils ont trouvé presque par tout une résistance invincible, ils ne se sont point rebutez, ni ne se rebuteront, qu'ils n'ayent fait perir le Roy, & qu'ils n'ayent mis le feu aux quatre coins des trois Royaumes. Ils en veulent à la grande Bretagne: ils l'ont couchée en jouë: ou ils l'auront, ou ils attrapperont la Couronne de Martyr, comme leur *P. Garnet*: ils font semblant de travailler pour le Pape. C'est une raison specieuse. Mais ce n'est qu'un pretexte, afin qu'ils puissent agir plus secretement sous un nom & sous une Autorité, que tous les Catholiques reverent. Constantment: ce n'est que pour eux qu'ils travaillent à conquerir cette belle Isle, laquelle, s'ils pouvoient l'envahir sur la Maison Royale, & sur le Successeur de *S. Pierre*, les rendroit les arbitres Souve-

rains de toute l'Europe. C'est à sçavoir, s'ils reussiront dans un si vaste dessein, & s'ils auront toujours à faire à des grûes, ou s'ils feront toujours des meneurs d'ours. En attendant que l'évenement nous éclaircisse ce mystere, faisons un voyage dans l'Amerique.

C'est là qu'ils sont comme des Rois ces bons Peres, puis qu'en effet ils y sont Maîtres absolus du Royaume du Paraguai, qu'on rencontre dans l'Amerique Meridionale en montant la belle riviere de la Plata. Les Espagnolss'y étoient établis, & en avoient chassé, ou réduit au petit pied les naturels habitans. Mais les Jesuites ayant appris par leurs espions, la beauté, & les richesses de ce Royaume, entreprenent de l'acquérir pour la Société, & y reussissent: voicy comment: ils obtiennent de la Cour d'Espagne permission, & argent pour l'envoy d'une Mission dans l'Amerique. Ils arrivent à Paraguay, ils montrent leurs Lettres, ils observent le Pais, ils écrivent à Rome, avertissent le General des grandes richesses qu'ils y trouvent. Le General leur envoie un renfort d'autres Jesuites des plus Zelez, des provisions de bouche & de guerre & des presens pour gagner les Indiens: avec cela ils entreprenent de chasser les Espagnols, & les Dominicains, qui leur avoient pris le devant, se rendent Maîtres absolus de ce beau Royaume de sorte que s'il en faut croire deux relati-

ONS

ons de ce Pais-là, l'une d'un Capucin & l'autre d'un Eveſque Dominicain, il y a trente ans qu'ils y ont douze fortereſſes, ſoixante mille hommes de Garniſon, & un revenu annuel de plus de cent trente millions. Ils enleverent ces deux relations des qu'elles parurent, pour cacher à l'Europe leur puiſſance dans l'Amerique, mais ils ne les enleverent pas toutes: ceux qui les virent en publierent, ce que je viens de reciter.

Pour l'Amerique ſeptentrionale il faut avoir un temoin oculaire d'un fameux Prelat qui a laiſſé une grande opinion de ſaincteté apres ſa mort. C'eſt l'illuſtre Jean de Palafox, Eveque d'Angelo Polis. Il parle ainſi dans une lettre au Pape en datte du 25 May 1647.

Mor.
prati.
de Ieſ.
tom. 3

J'ay trouvé, tres S. Pere, entre les mains des Ieſuites preſque toutes les richesses, les fonds l'opulence des Provinces de l'Amerique ſeptentrionale, eſt ils en ſont encore aujourd'hui les Maitres. Deux de leurs colleges poſſedent preſentement trois cens mille moutons ſans le gros betail. Et au lieu que toutes les Cathedrales & Ordres Religieux, ont a peine trois ſucreries, la Compagnie ſeule en poſſede ſix des plus grandes dans leur Province du Mexique, ou ils n'ont que dix Colleges. Or une de ces ſucreries tres S. Pere eſt eſtimée ordinairement cinq cens mille Ecus, & meme plus & quelques uns a prochent d'un million d'Ecus. Et il y en a telle qui rapporte cent mille Ecus par an. Par deſſus cela ils ont ils

ont des fermes ou l'on seme du bled & d'autres grains, d'une si prodigieuse etendue, qu'estant eloignée, l'une de l'autre de quatre & meme de six lieues, les terres se touchent. Ils ont aussi des mines d'argent fort riches. Et ils augmentent si dcmesurement leur puissance & leurs richesses, que s'il continuent de marcher ce train, les Ecclesiastiques seront necessitez de devenir les Mendians de la Compagnie, les seculiers leurs fermiers, & les Religieux d'aller demander l'aumone à leur porte. Ce Prelat assure ensuite, qu'en contant ce qu'il y a des Jesuites dans la nouvelle Espagne & supputant sur le pied de leurs revenus ce qu'il y en pourroit avoir pour chacun, il se trouvera que c'est à raison de deux mille cinq cens escus de rente par tête, quoy qu'on y puisse entretenir un Religieux pour cent cinquante ecus par an.

Morale
pratique
des Je-
suites
tome. 5.

Le même Prelat parlant de l'Etablissement des Jesuites dans la nouvelle Grenade, dit qu'ils y arriverent a une si grande opulence, que peu de tems apres la Ville & la Province craignirent qu'ils ne se rendissent Maitres de tout, & qu'ils portèrent leurs plaintes au Roi contre leurs acquisitions sans bornes. Et parlant du Perou, il y a 70 ans, dit il, que les Cathedrales du Perou sont en la main des Relig. de la Comp. qui par leurs acquisitions immenses depouillent les autres des dismes qui leur appartient de droit positif royal & divin.

Il represente au Roi que sa Majesté doit

pen-

penfer à fe retablir, dans le droit & dans les actions de patron, que les Jefuites luy avoient ravi, & dans le droit de Conquerant des Provinces de *Parana*, *Vraguay* & *Tapé*, dont l'acquifition a couté tant d'argent tant de fang, & tant de travaux à Sa Maj. ces Peres neanmoins ofent dire tres fauffement qu'eux feuls ou ont fait la conquete & ils ont fait même imprimer des livres ou ils la qualifient, *Conquete fpirituelle faite par les Peres de la compagnie de Iefus*. Enfin ajoute ce Prelat ces Peres ayment tant leurs armes à feu, à caufe qu'ils en ont befoin pour garder leurs *tre-fors de Parana*, qu'ils meurent à la bouche des mousquets & des arquebuzes fans pouvoir ouvrir la leur pour prononcer le nom de Iefus.

Toute ce manège des Jefuites dans l'Amérique me fait fouvenir, Messieurs, de la revolution, qui arriva dans la Chine il y a un peu plus de quarante ans, & me fait foubçonner, que les Jefuites, qui y étoient alors, en furent les premiers mobiles. Les relations de ce Pais-là portent, qu'en 1645. deux Factieux se mirent en tête de se rendre Maîtres du vaste Royaume de la Chine. Ils prirent pour cela leurs mesures, ils l'attaquerent l'un du côté du Midy, l'autre du côté du Nort. Au commencement ils n'étoient qu'une poignée de gens, mais leur parti groffit comme un peloton de neige en chemin faisant : tout leur reüffit, ils avancerent
 tou-

toujours au long, & au large, ajoutant
 Province à Province, jusqu'à ce qu'ils se
 rencontrent au cœur de ce grand Empire!
 Là piquez d'ambition, aucun n'étant
 content de son Partage, chacun vouloit
 être Maître de tout, ils en viennent au x
 mains, & comme ils étoient aux prises,
 le grand Cam averti de tout ce defordre,
 franchit la muraille, & vient mettre d'ac-
 cord ces deux rivaux, par un arrêt sem-
 blable à celui, qui fut donné sur le pro-
 ces au sujet de l'huytre. C'est depuis ce
 tems-là, que la Chine est au Tartare,
 & il y a lieu de soubçonner, que les Je-
 suites, étoient ces deux voleurs, qui y
 firent venir le grand Cam par leur mes-
 intelligence. Il faut avouër que c'étoit
 s'y bien prendre pour parvenir à la Mo-
 narchie Universelle, qui est leur grande
 Idole. Ce mauvais succez ne les a point
 rebutez. Ils poursuivent constamment
 leur pointe par tout. S'ils ne sont pas
 montez sur le Trône de la Chine, ils
 sont ceux qui sont les plus près du Trône.
 Ils y sont Ministres d'Etat, ils y sont du
 Conseil secret, ils y sont Mandarins, on
 les y void en equipage de grands Seig-
 neurs. Ils sont precedez & accompagnez
 de gardes, dans des Carosses somptueux.
 Ils sont en grand credit dans tout ce vaste
 Empire. En effet le *Theatrum Iesuiticum*
 raconte du P. Martinus, qu'il étoit un
 Mandarin du premier ordre, élevé au
 dessus de tous les Vice-Rois, & le repre-
 sen-

Morale
 Prat. 2.
 Vol.

sente marchant porté par des hommes à livrée dans une Chaise d'Yvoire, garnie d'or, tout devant la Chaise le seau du Roi dans un coffre doré : luy richement vêtu, avec un Dragon en broderie sur la poitrine, accompagné de ses gardes, Arquebusiers, Lanciers, & Etendarts. Je juge par cette description, que ce Pere étoit Chancelier de la Chine, il y a un peu plus de 40 ans. Car c'étoit peu de temp après que cet Empire fut envahi par le Tartare.

De la Chine ils passerent au Japon, d'où ils chasserent les Cordeliers, & les Dominicains, qui avant eux y avoient prêché la Religion Catholique. Ce qui fait voir que le pouvoir, qu'ils avoient dans cette Isle, n'étoit pas peu considerable en ce tems-là. Il y a en effet un peu plus de quatre-vingt ans, qu'un celebre Avocat en parloit en ces termes au Parlement de Paris. *Mais si les Jesuites, dit-il, sont pernicieux à la France, pour le moins ont ils fait de grands miracles aux Indes : oui certainement & sont remarquables pour nous : car ils ont fait mourir avec leurs Castillans par le fer & le feu, vingt millions de ces pauvres Innocens, que leur Histoire même appelle des agneaux. Ils ont bien arraché le Paganisme, non pas en convertissant les Payens, mais en les faisant souffrir cruellement comme des bourreaux : que font ils dans l'Amérique, poursuit le même Auteur ? Au Perou ils ont des gênes publiques dans*

Maitre
Anthoi-
ne Ar-
naud
dans son
playde-
yer con-
tre les
Jesuites,

dans les marchez, pour y mettre mille hommes à la fois, & la les Soldats & les Gonjats tourmentent ces pauvres gens, afin de leur faire confesser, où est leur tresor. Aussi quand ils peuvent échapper, ils se vont prendre eux mêmes aux montagnes, & auprez d'eux leurs femmes, & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait icy aux Cerfs, les faisant devorer par leurs Dogues & par les tigres, lors qu'ils les envoient chercher du miel & de la Cire, & aussi par les Tubérons, quand ils leur font pêcher les perles aux endroits de la Mer les plus dangereux.

Pour revenir dans nôtre continent, si vous n'avez pas oublié l'Histoire de Casimir Roi de Pologne dernier mort, qui fut un véritable Jesuite, & qui sortit de la Societé pour monter sur le Trône, & épouser la Femme de son frere, vous n'aurez pas grande peine à concevoir, qu'ils ont une bonne part aujourd'hui aux affaires de ce grand Royaume, & qu'ils se fortifierent considerablement à la Cour de France, lors que ce Roi Jesuite par une obeissance aveugle à son General, se demit de la Couronne en faveur de Michel son successeur, dont la veuve à épousé le Duc de Lorraine, qui s'est signalé par tant d'exploits contre le Turc; & se yint renfermer dans une Abaye de France, pour y exercer la Royauté sur les Moines: & si ensuite vous confide-

rez,

rez, que le Roi Michel fit bien-toft place au Merechal Sobiesky, qui regne à present; vous conclurrez de là, que le bon Roi Casimir paya de sa Couronne ce que les Jesuites ont obtenu du Roy de France, & que la Societé ne perdit rien par ce changement; mais qu'elle transporta la Couronne de Casimir sur la tête de Sobiesky, afin qu'elle passat d'un Jesuite à un autre. Car ces bons Peres sont trop fins, pour ne point gagner dans tous les marchez qu'ils font, sur tout dans le Negoce de Couronnes: & vous sçavez, Messieurs, qu'il tint à bien peu, que les Jesuites ne s'emparassent de celle de Suede, lors que Sigismond Roi de Pologne en depêcha 40 pour composer à Stocolm le Conseil, qui devoit conduire les affaires de ce Royaume. Il est vray, qu'ils ne furent pas aussi heureux dans ce voyage, qu'ils avoient sujet de l'esperer en y abordant, puis qu'ils y furent receus avec des feux d'artifice & au bruit du canon comme des Rois. Mais soit que le Ciel jugeat la Suede indigne de cet honneur, soit que la Providence eut dessein de preserver la Suede de la plus cruelle tyrannie qui fut jamais, ils firent un triste naufrage au port: ce sacré Senat de quarante Peres ayant disparu à peu près comme Romulus au bruit du Tonnerre, & à la lueur des éclairs. Ce fut Charles Oncle de Sigismond, qui envoya ces Jesuites en Purgatoire eausli vite qu'un boulet de

44 LA POLITIQUE

Canon. Et c'est la qu'ils tiennent maintenant leurs assises à l'abry du froid aspre & rigoureux, qui regne à Stocolm, & qui y fit mourir le grand Descartes.

Part. 9
Ch. 3.
pa. 280.

Tout ce que vous venez d'ouïr, Messieurs, justifie à la lettre, que les Iesuites regnent par tout le Monde qui nous est connu. Et tout cela s'ajuste très bien premierement avec les droits & les Privileges, qu'ils attribuent à leur General, lequel ils revêtent d'une autorité supérieure à celle du Pape. Ils le donnent à entendre nettement dans leurs Constitutions, là où ils disent que leur General peut revoke les Missionnaires envoyez par le Pape même. *Missos etiam per summum Pontificem, nullo Tempore desinito, potest revocare.* Or vous sçavez, que c'est la Doctrine constante de la Société, que le Pape est Monarque de tout le monde en qualité de Vicaire de J. Christ, que de droit tous les Royaumes de la terre luy appartiennent, & qu'il en peut disposer en faveur de qui il luy plait. Puis donc qu'ils pretendent que leur General soit au dessus du Pape, s'ils raisonnent, & s'ils se conduisent consequemment à leurs Principes, il faut qu'ils pretendent que leur General soit le Monarque de tout l'Univers, qu'ils soient continuellement appliquez à chercher la Monarchie Universelle, puis que c'est à luy qu'appartient le droit de disposer des Septres & des Couronnes. Cela même est confirmé par une autre

Re-

Regle de leurs Constitutions. Elle porte un vœu particulier, par lequel il promettent, que s'ils sont élevez aux premières dignités de l'Eglise, c'est à dire à celle du Cardinalat ou du Pontificat même, ils ne feront rien que de l'avis de leur General, ou de quelcun de la Compagnie député par luy pour cet effet. Qu'arriveroit il donc s'ils étoient si heureux un jour que de voir un Jesuite sur le Siege de S. Pierre, & le College des Cardinaux tout composé de Jesuites; Il arriveroit sans doute, que le General des Jesuites feroit un Monde tout nouveau, que tous les Prelats & tous les Beneficiers, & tous les Princes dépendroient de luy, & que tous les Chrétiens du Monde seroient ou Jesuites en effet, ou Jesuites *in voto*. Ils ne manqueroient pas alors de se rendre Maitres de toutes les chaires & de tous les Confessionneaux, de sçavoir les secrets de toutes les familles & de toutes les Cours, d'être les Arbitres de toutes les affaires des Chrétiens, & de dire alors que *tous les Royaumes du Monde étoient réduits à I. Christ*, comme les Saints Oracles le font esperer, puis qu'en ce cas-là, ils seroient veus rangez sous l'obeissance aveugle, & soumis à la ferule de leur General. Vous auriez donc tort Messieurs, de confiderer le General de cette Societé, comme celuy des Jacobins ou des Augustins, qui n'ont que des Religieux à gouverner. Pour en avoir une Idée conforme à la grandeur du

su-

Moral.
prati-
que des
Jesuites
Vol. 1.

fujet, il faut vous le représenter comme un Souverain, qui n'est pas moins seculier, qu'Ecclesiastique, & qui affecte de gouverner le Monde, & l'Eglise tout comme la Compagnie de Jesus. C'est aussi ce que declara celuy qui occupoit ce supreme rang, lors qu'entretenant à Rome un Seigneur François : *Voyez Monsieur*, luy dit-il, *de cette chambre, oui de cette chambre, je gouverne non seulement Paris, mais la Chine; non seulement la Chine, mais tout le monde, sans que personne sçache comme cela se fait.* VEDA il Signor, *di questa Camera, di questa Camera io Governo, non dico Parigi mà la China: non già la China, ma tutto il mondo, senza che nessuno sappia come si fa.*

Vie du
P. Coron
par le P.
Joseph
d'Orléans.

Tout ce que vous avez oui s'ajuste encore très bien avec l'esprit remuant, l'esprit d'intrigue, l'esprit de Cour & de Domination, qui anime la Compagnie de Jesus. A ouïr parler le P. Coton, il n'y eut jamais de gens plus éloignés de l'ambition que ceux de sa Compagnie. Car quand le Roi Henry IV. luy offre l'Archeveché d'Aix, & le chapeau de Cardinal, il répond : *que la Compagnie avoit fait un nouveau vœu de n'accepter jamais aucune dignité dans l'Eglise, sans un commandement exprez du Pape.* Et si le Roy luy replique: *si j'eusse été Pape je n'eusse permis, qu'aux Ignorans de faire cette sorte de vœu.* Le P. Coton luy repart : *Sire, Dieu vous donneroit d'autres sentimens si*

vous

vous étiez Pape, & vous feroit sans doute comprendre, combien il importe aux communautés de fermer cette porte à l'Ambition, & combien celles qui par leurs engagements au service de l'Eglise & du prochain, ont besoin d'avoir de bons sujets, doivent avoir soin de ne se les pas laisser enlever. Dans le même esprit d'humilité ils présenterent au Roi Henry IV. une requête, où ils déclarent qu'il n'y a point de Compagnie Religieuse plus éloignée des affaires d'Etat que la leur, mais cela fut relevé d'une manière extrêmement forte quelques années apres, par un Auteur très-connoissant de toutes leurs menées : *si cela est aussi véritable dit-il, qu'il est hardiment avancé, j'en appelle à témoin toute la Chrétienté. Mais laissant à part ce qui regarde les autres Etats, qui voudra rappeler dans sa memoire les troubles excitez en France, depuis l'an 1576. jusqu'à présent, il verra que depuis le commencement jusqu'à la fin, ils y ont été melez si avant, qu'il y a de quoy s'étonner, comment ils ont eu le front & l'assurance d'écrire cela au feu Roi, qui savoit bien le contraire, & contre la tête duquel ils ont machiné tant de malheureuses entreprises. Quelles allées & venues ne firent point quasi à leur entrée, le P. Mathieu & le Pere Odo Pichenat pour les faire reussir ? &c. Mais les lettres trouvées depuis un peu plus de deux*

Examen
de 4 ac-
tes des
Jesuites
à Paris
1643.

ans chez Oudin leur Secretaire d'Etat, remplies de divers avis & Conseils, qu'ils donnent, & reçoivent des plus importantes affaires de tous les Etats Chrétiens, & nommément de la France, même touchant la personne du Roi, supprimées au grand prejudice de la sûreté du Royaume, ne servent elles pas de preuve & de conviction toute entiere: que non seulement ils se melent des affaires d'Etat, voire des plus secretes, & des plus importantes: mais qu'ils s'en melent de telle sorte, qu'ils établissent un Etat dans un autre, y ont une Police, des reglemens, & des Conseils Politiques touchant la conduite des affaires publiques, & le gouvernement du Royaume. Et si les Jesuites ne se melent point des affaires d'Etat, comment ont ils fait prêcher, puis imprimer, qu'ils y sont si sçavants, qu'il se trouva parmi leurs freres Lays, des personnes, qui pourroient faire la leçon aux Chanceliers de Grenade & de Vailladolid, & à tout le Conseil d'Etat du Roi d'Espagne.

Predications de Deza imprimées à Poitiers par les soins de Solier Jesuite.

Après cela, Messieurs, trouvez vous étrange qu'une Compagnie, dont les membres les moins éclairés ont une Politique, qui l'emporte sur celle des plus habiles Espagnols, ait conçu le dessein de la Monarchie Universelle, & qu'elle soit venue à bout de son dessein? Mais écoutez, je vous prie, ce qu'ajoute à ce que

que vous venez d'ouïr le même Auteur : Ils pensent échapper sous l'Equivoque & la maligne interpretation de ces mots : affaires d'Etat & Temporelles : Car ils soutiennent que de controller les ordonnances , que fait un Prince pour soutenir son Autorité Souveraine , de juger quand il conclud la guerre ou la paix , mariage ou alliance , si aucune de ces choses est juste , ou non ; de le traverser en ses Conseils tant qu'ils pourront , s'ils ne sont pas de leur gout , d'informer même contre luy en qualité d'Inquisiteurs secrets , selon les ordres de leur Mission , de le condamner , ou faire condamner à Rome , de brouiller son Etat par toute sorte de menées , d'exciter la revolte de ses sujets pour luy faire tomber la Couronne de dessus la tête , de suborner & corrompre , sous un faux voile de Religion , des esprits melancoliques , pour l'assassiner comme un Jacques Clement , Jean Chastel &c. Ce sont à leur dire des affaires de Religion & de Conscience : car ainsi l'a déclaré Bellarmin & tous ceux de leur Société , qui ont traité de cette matiere , & c'est cela qu'on nomme en termes d'Inquisition : *Negotium fidei* , *actio fidei* , une affaire & un acte de foy dans le Directoire des Inquisiteurs.

Mais , ajoûte le même Auteur , qui ne s'étonneroit , voire jusqu'à se pâmer , de les voir si hardiment écrire ce qui est hautement contredit par la connoissance generale de tout le monde ? qu'ils ne peuvent resider es Cours des Princes. C'est une loi qu'ils gardent

dent aussi bien que la prétendue desence, qui leur a été faite par leur General, d'enseigner qu'il est permis d'assassiner les Rois. Car l'on sçait que dans les Cours de tous les Princes Chrétiens, on ne void autre chose que Jesuites; quant a la Cour de France, ils n'abougent & ne l'abandonnent jamais, si leur trop grande curiosité, & leur importunité trop dangereuse, ne les en fait chasser comme il est arrivé à un P. Coton, à un Pere Arnoux, & à un P. Segueran; les maisons des Princes, & des Seigneurs de la Cour en sont perpetuellement assiegées, & les ruelles des Dames en sont toujours remplies, même lors que par la delicateſſe ordinaire à leur sexe, sans aucune indisposition, elles gardent le lit pour y paroître plus belles, & y etaler tous leurs attraits.

Si ces Peres ne se fussent mêlés que de leurs Breviaires & de chanter leurs Litanies comme font les autres Religieux, s'ils n'eussent pas avancé leurs mains temeraires sur le timon des Etats, ils n'eussent pas été chassés, comme ils le furent, de Venise, de France, & d'Angleterre. Je sçay pu'ils se font un mérite & un honneur de ce bannissement. Mais cela n'empêche pas, qu'il ne soit notoire à tout le monde, qu'ils ont été chassés de ces deux Royaumes pour leurs crimes, de France, pour avoir enseigné à tuer les Rois, confessé ou instruit trois assassinateurs des Rois: car Barriere confessé par le P. Varade, Jean Chastel instruit par le P. Guignard, & Ra-

& Ravallac confessé par le P. d'Aubigny, sont des faits, dont tous les Historiens conviennent : d'Angleterre ; après que le P. Garnet & ses complices eurent été convaincus de la conjuration des poudres, par ou ils vouloient faire sauter le Roi, la Reine & le Parlement. Et après cela, ils osent dire, qu'ils ne se mêlent point des affaires d'Etat : non seulement ils ont été chassés de Venise, pour y avoir excité des factions, mais cela même avoit été prédit par le Patriarche Tarvisius, qui ayant reconnu leur genie Politique & factieux, prédit 50 ans auparavant en jurant sur les Evangiles, ainsi qu'eux mêmes le reconnoissent dans l'Histoire d'Orlandin, qu'ils *seroient un jour chassés de Venise*. J'ose dire, que la faculté de parler & de raisonner n'est pas plus de l'essence de l'homme, que l'esprit remuant, d'intrigue & de domination est essentiel à la Compagnie de Jesus, & qu'il n'arrive pas de changement considerable dans aucun Etat Chrétien, sur tout de changement ruineux à l'Etat, du quel on ne puisse dire sans se méprendre, & à coup seur, que c'est l'ouvrage des Jesuites.

Non seulement ils ne bougent de la Cour des Princes, comme je le disois tantôt, mais ils s'y familiarisent & s'y affermissent avec tant de force, qu'ils y sont fiers jusqu'à l'insolence. On les a veus souvent donner du coude aux Eyés

Traitez
pour la
defense
de l'U-
niversité
de Paris.

pour aprocher & se faire place aupres de la personne du Roi : on les a veus dans les solemnitez d'éclat , dans l'Eglise nôtre Dame de Paris & ailleurs , lors qu'on y chantoit le *Te Deum* , s'agenouiller tout aupres de l'accoudoir du Roi , au dessus des Evêques & des Archevêques , je parle des simples Jesuites , autres que le Confesseur de sa Majesté : & ne vid on pas un jour le Pere Segueran faire une injure publique en presence du Roi , dans S. Merry , à un Evêque de France , aussi recommandable par son merite que par la noblesse de sa maison , à qui par une violence extraordinaire il fit quitter la place pour s'y mettre luy même ? cela ne sent il pas de cent lieues loin l'esprit d'un courtisan apuyé , craint & redouté : cela ne fournit il pas un soubçon violent , que ceux de cette Compagnie , se sentent apuyez d'une force irresistible , & d'une Autorité Souveraine , dans les Etats gouvernez par la puissance la plus absoluë , & dans les Monarchies despotiques ?

Je voy bien , Messieurs , que ce discours est déjà trop long. Je n'ai à faire , que deux considerations , pour vous prouver que tous les faits , que j'ay avancez , s'ajustent parfaitement avec le grand dessein de la Monarchie Universelle , dont les Jesuites sont accusez. La premiere est , que ces bons Peres s'attribuent le grand Privilege *d'infailibilité* , que tous les Docteurs Catholiques soit seculiers,

liers, soit reguliers, ont attribué à l'Eglise. Il est vray que ces Docteurs, varient sur ce sujet, les uns l'attribuant au Pape, les autres au Concile, les autres au Pape & au Concile conjointement; tant y a qu'aucun que je sçache, ne s'étoit avisé, de la chercher dans la Compagnie de Jesus. Mais il a plu à ces bons Peres de decider cette grande controverse, & d'avertir le monde Chrétien, que c'est chez eux que reside cet Esprit de grace & de lumiere, cet Esprit de sagesse & de verité, qui ne trompe & ne peut être trompé. En premier lieu se sont les Curez de Rouen, qui se sont plaints dans une lettre à leur Archevêque, & qui l'est aujourd'hui de Paris, en ces termes : *On n'a que trop souffert que les Jesuites usurpassent sur Mrs. les Prelats la qualité de Docteurs & de Maîtres, qu'ils élevassent une chaire en l'Eglise au dessus des Evêques, d'où ils veulent être écoutés comme des Oracles, aux résolutions & decisons desquels il ne soit pas permis de contredire, sans passer aussi-tôt pour heretique. C'est la grande pretention des Jesuites, & le comble de leur ambitieuse & insolente presomtion, de vouloir établir un Empire absolu, ou pour mieux dire une tyrannie si insupportable sur les Esprit de tous les hommes, que chacun soit contraint de se soumettre à leurs sentimens, & d'embrasser aveuglement toutes leurs maximes, à peine d'être tenu & decréé par tout comme un impie, & pour un homme qui a renoncé à la soy.* C'est

La
Doctrin
des Je-
suites
comb
tue
1. & 2.
partie.

ce qu'ils ont osé attenter encore de nouveaux dans la refutation, qu'ils ont faite du *factum* de Messieurs les Curez de Paris, où ils disent en termes formels page 5; qu'il n'y a que des heretiques, qui contredisent leurs maximes. Ils ne pouvoient mieux peindre que par ce seul trait de plume le caractère de leur genie, & faire connoître de quel Esprit ils sont possédez, Esprit d'orgueil, qui fait, qu'ils se croient les Oracles de la science, qu'ils s'imaginent être infailibles, & que par consequent on ne peut sans crime s'opposer à leurs sentimens.

Imago
primi
Seculi.
Lib. 5.
Cap. 5.
pag. 622.

Cet Auteur, qui tout Catholique qu'il est pourroit être suspect, n'a pourtant rien dit, qui ne soit du gout de leur P. Orlandin, & apuyé sur son temoignage, que voicy : *La Société, dit-il, est le Rational du jugement que le Souverain Pontife des Juifs portoit sur son Estomac, & que les Grecs ont appellé d'un terme qui signifie l'Oracle. Quand je considere la forme quarrée qu'il avoit, j'y découvre la Société marquée comme en figure, à cause qu'elle est repandue dans toutes les quatre parties du Monde. Et quand je considere les quatre rangs des Pierres precieuses, je me represente les divers ouvrages de cette precieuse Compagnie, qui bien que surpassant la nature, sont neanmoins confirmez par la Doctrine de verité. Et lors que je regarde, que cet ornement*

ment étoit porté sur la Poitrine du grand Prêtre des Juifs, il me semble voir cette petite Société, qui est attachée sur la Poitrine d'un plus Saint Pontife. Surquoy l'Auteur sus allegué fait fort à propos cette réflexion : que peut on dire davantage, dit-il, que de dire la Société est l'Oracle de la Doctrine de la vérité, que le grand Prêtre de I. Christ porte sur sa Poitrine & sur son cœur ? ainsi on ne doit plus s'étonner de ce qu'ils soutiennent, que le Pape est infallible, pourveu qu'il consulte auparavant des Theologiens, parmi lesquels ils estiment à bon droit tenir le premier rang, comme les Maîtres du Monde, les plus sçavans des mortels, les Docteurs de toutes les Nations, les Apollons, les Alexandres de la Theologie, les Prophetes descendus du Ciel, qui rendent des Oracles dans les Conciles oecumeniques, partageant ainsi l'infaillibilité avec le Pape, sur le Cœur duquel ils nous aprènent ici que leur Société repose, comme l'Oracle de la vérité, lequel il doit consulter sur les matieres importantes, ainsi que le grand Prêtre des Juifs ne consultoit point Dieu, sans être revêtu de cet ornement. Et de là nous avons sujet de conclurre qu'il y à lieu de croire tres certainement, que le Pape n'est infallible que lors qu'il prend les avis de ce fameux Oracle de la vérité.

La réflexion de cet Auteur est juste :

il reconnoit avec raison, que les Jesuites attribuent à leur Societé le Privilege admirable d'être infaillibles & les Oracles de la verité. Mais celle que j'y vai faire n'est pas moins juste ni moins naturelle; Vous sçavez, Messieurs, que la conscience de l'homme est l'endroit par où il se laisse mener là où l'on veut. Ils ne s'agit donc que de s'en saisir & de s'en rendre Maitre. Or l'infaillibilité de celuy, qui parle, impose naturellement un joug à la conscience, par ce qu'elle appartient à Dieu comme les autres atributs, qui font l'eminence de sa nature. Comme c'est une verité universellement connue, le Pape s'en est servi heureusement, & n'a point conservé la suprême puissance, qu'il a usurpée sur le monde Chrétien autrement, qu'en faisant croire au monde qu'il étoit inspiré du S. Esprit, & qu'étant sur la chaire de S. Pierre, Dieu prononçoit des Oracles par sa bouche. Les Jesuites ont pris la même voye que le S. Pere, pour parvenir à la Monarchie Universelle. Ils se vantent même d'être au dessus du Pape à cet egard, puis qu'ils se glorifient de communiquer à ce Pontife tout ce qu'il a de Sainteté & de lumiere, & qu'il ne prononce des Oracles Infaillibles, que lorsqu'il a consulté les Theologiens de la Compagnie de Jesus. Où sont donc les Chrétiens, qui refuseront de se ranger sous le joug de ces Peres Spirituels, puis qu'ils ne peuvent tromper

per ni être trompez, & que lors qu'ils parlent, soit des Articles de foy, soit de la Morale, c'est tout comme si Dieu parloit par leur bouche, étant endroit de mettre à la tête de tous les Chapitres des cas de conscience cette Preface ordinaire aux Anciens Prophetes, *l'Eternel a parlé disant:*

L'autre consideration, que j'ay à faire; c'est que les Jesuites pretendent d'être en droit, de remplir le Trône quand il est vuide; & de le vuider quand il n'est pas bien occupé, dequoy ils sont les seuls juges. Ils pretendent que ce droit-là leur appartient, comme une possession propre & un inalienable domaine: c'est dequoy ils se vantent par la plume de l'un de leurs Theologiens. C'est le Pere Heiffius, dont voicy les propres termes. *Cum de rebus politicis & mutandis Regibus agitur, de quo consultare non minus Iesuitarum proprium munus est, quam grassante luecurare ne desint amuleta necessaria, Theriace proba, aliaque alexipharmaca, c'est à dire, que lors qu'il s'agit d'affaires Politiques, ou de changer les Rois, il n'est pas mieus du devoir & de la charge des Iesuites d'y pourvoir, qu'il l'est au Magistrat & au Medicin de donner ordre en tems de peste, que la ville n'ait point faute de remedes necessaires, de b'onne Theriaque & d'autres preservatifs.* Il ne se peut desirer rien de plus expressé ni de plus formel que la Declaration

Sebast.
Heiffius
in de-
clare
Apolo-
get.

de ce Pere, ni que fasse mieux connoître leur pretention à la Monarchie Univerfelle. Il est vray que ce droit n'est connu qu'à eux seuls : tous les peuples de la terre habitable l'ignorent absolument ; Chrétiens, Mahometans, Juifs & Payens. Car ce n'est pas une notion commune, ce n'est pas la lumiere naturelle qui enfeigne, qu'il y a sur la terre une Compagnie de Jesus, qui dispose souverainement de toutes les Couronnes de l'Univers. Mais ils le disent, cela suffit, puis qu'ils sont infailibles : qu'ils soient les seuls entre les mortels, qui le croient & le fçachent, n'impprte, ils ne laissent pas de se servir de ce droit, de le faire valoir par tout, & dans tous les Etats, Royaumes & Empires du Monde, où ils peuvent mettre le pied.

I I. DISCOURS.

Des moyens par où les Jesuites sont arrivez à la Monarchie Univerfelle.

Argument.

*La Societé des Jesuites forgée à Montmar-
re près de Paris. Loyola leur fondateur
visionnaire. Pourquoi ils ne s'appel-
lent pas Loyolites, mais Jesuites. L'A-
van-*

vantage qu'ils tirent de ce nom. Par
 Politique ils se sont élevez au dessus
 des Apôtres & des Prophetes. Leurs
 privileges accordez & usurpez ser-
 vent à leurs fins. L'Instruction de la
 jeunesse est un des moyens. Le trafic en
 est un autre. Ils ont double regle, c'en
 est un autre. Conte plaisant des Car-
 mes de Paris. Trois sortes de Iesuites.
 Leur grand but est de regner non d'in-
 struire. Leur General sçait tout ce qui
 se passe dans le Monde sans peine &
 sans fraix. Leurs secrets ne se peuvent
 sçavoir. Ils sont soubçonnez de Com-
 merce avec le Demon. Preuve de cela.
 Ils ont par leur subtilité profité de leur
 bannissement de France. Le profit
 qu'ils tirent de leur impudence extre-
 me. Celuy qu'ils ont tiré des affreuses
 Maximes de leur Morale. Comment
 ils ont fait passer leurs Maximes. Leurs
 Confessionneaux se chargent des pechez
 du penitent. Les Iesuites travestis par-
 mi les Protestans. Ce qu'ils font en
 Angleterre & en Allemagne. Leur
 conduite envers les Catholiques pour
 en retiter du bien. Instruction pour
 cela. La punition qu'ils font des Iesui-
 tes scelerats. Ils en font des Apôtres
 pour les Indes, où ils sont plus scelerats,
 & où ils servent à la Societé utilement
 par le moyen du trafic. Le fin de leur

*Politique est de n'avoir aucune regle
ni d'autre loi que celle de leur inte-
ret.*

Vous allez voir Messieurs la Politi-
que la plus fine & tout ensemble la
plus grossiere, la plus hardie & tout en-
semble la plus lache, la plus contraire au
bon sens & tout ensemble la plus heureu-
se, qui ait jamais été mis en usage, de-
puis Nimrod le premier des Tyrans,
jusqu'à nos jours. Ni Tybere, ni le fa-
meux Hildebrand, ni Borgias, ni Machia-
vel n'y ont rien entendu; ce sont des pro-
fondeurs de Satan; c'est en un mot un
mystere d'iniquité que je vai étaler à vos
yeux. Et afin que rien de ce qui regarde
la Politique des Jesuites, n'échappe à vô-
tre connoissance, je les considererai de-
puis la fondation de leur Compagnie, je
les suivrai par tout, j'irai dans leurs Eco-
les de Theologie les ouir traittant des cas
de conscience, j'irai dans les Eglise ouir
leurs sermons, les écouter dans les Con-
fessionneaux, j'irai dans leurs congrega-
tions, j'irai dans leurs Cabinets. Je les
accompagnerai, quand ils iront dans les
Pais des Heretiques, pour voir la manie-
re dont ils agissent avec eux, j'irai jusques
dans les Indes d'Orient & d'Occident
pour observer leur conduite avec les
Payens. Et par tout je suis assuré, que
vous remarquerez des manieres & des
Maximes, qui sont comme un manife-
ste

ste éclatant, par lequel ils déclarent la guerre au Christianisme, pour l'abolir, & à tout le genre humain, pour le détruire.

Leur Société fut forgée dans Paris, & leurs premiers vœux furent faits à Montmartre dans la Chapelle des Martyrs par Ignigo ou Ignace Loyola, leur fondateur. Il n'étoit rien moins qu'un habile homme capable de donner à son Ordre le plan de cette Politique, qui l'a rendue redoutable dans le Monde. Il ne faut qu'ouïr le simple recit de ses visions pour juger, qu'il étoit un visionnaire & un fou à lier. Maffée rapporte qu'ayant été blessé durant le siege de Pempelune, où il commandoit, abandonné des Medecins & des Chirurgiens, S. Pierre en qui il avoit toujours eu une parfaite confiance, luy apparut, & luy promit de le guerir, ce qui fut fait: comme il eut commencé à sentir du soulagement de ses blessures, il demanda des livres d'amourettes pour se divertir: ne s'en trouvant point, on luy donna la Legende des Saints. Cette Lecture le rendit devot, & luy fit prendre la resolution de choisir une autre sorte de vie, sur quoy la St. Vierge, luy apparut avec un visage riant, tenant son enfant Jesus entre ses bras: vision qui le detacha tellement du Monde, qu'il se fit *Chevalier de la Sainte Vierge*. En voicy d'autres qui encherissent par dessus celle-là; comme il étoit à genoux devant l'Image

Ribb.
Lib. 1.
Cap. 6.

Apolo-
gie pour
Jean
Chastel.

Maff.
Lib. 1.
Cap. 6.

Ribb.
Lib. 1.
Cap. 10.

Ribad.
Lib. 1.
Cap. 6.

de nôtre Dame en Prieres & Oraisons, il se fit un tremblement de terre dans la maison où il prioit. Le Diable s'apparut à luy, tantôt sous une forme belle & agreable, tantôt sous une forme hideuse & effrayante, employant pour l'amener à son point des promesses & des menaces : apres cela entrant dans une Eglise des Dominiquains, il fut ravi jusques au Ciel, où il vid la Divinité en trois personnes & une essence, de quoy il composa un livre. Il est grand dommage que ce livre ne soit point parvenu jusques à nous pour juger de l'habileté du personnage. Car le

Maff.
Lib. 1.
Cap. 8.

Jesuite Maffée dit, qu'il l'écrivit *quoquo modo potuit Stylo*, c'est à dire, d'un Stile à faire rire ou à donner de la compassion. Ensuite oyant la Messe dans la même Eglise, comme le Prêtre faisoit l'élevation de l'Hostie, il y vid *Jesus Christ en chair & en os*, tel qu'il étoit sur la croix. Et pourquoy douter de la verité de toutes ces visions, puis qu'Isabeau Roussel Dame d'honneur luy vid la tête environnée de rayons, comme il étoit attentif à une Predication dans Barcelonne ?

Ribad.
Lib. 1.
Cap. 10.

Vous jugez bien, Messieurs, par la nature de ces visions quel homme c'étoit qu'Ignace Loyola, & que si un homme aussi fou que celuy-là étoit fort propre à pretendre à la Monarchie Universelle; il étoit pour le moins aussi incapable de bien prendre les mesures, & de bien concerter les moyens propres & suffisans à y

con-

conduire sa Societé : aussi la Compagnie ne luy a pas fait l'honneur que les autres Ordres ont fait à leurs fondateurs. Car les autres Ordres se disent venir des Saints, qui les ont fondez, comme les Benedictins de S. Benoit, les Dominiquains de S. Dominique, & ainsi des autres; c'est pourquoy on les appelle les Ordres de S. Dominique & de S. Benoit. Mais les Jesuites n'ont pas daigné prendre le nom de leur fondateur, pour se dire *Ignatiens* & *Loyolites*, ou l'*Ordre d'Ignace Loyola* : ces bons Peres raisonnent plaisamment là dessus. S. Ignace, dit le Jesuite Orlandin, étoit si humble qu'il ne se ^{Imago} creut pas digne de donner le nom d'*Ignaciens* ^{pr. Seca} à ses Compagnons, comme ont fait les fonda- ^{Lib. 1.} ^{Cap. 6.} teurs des autres Ordres. En quoy il semble avoir voulu imiter les Apôtres, dont S. Augustin louë l'humilité. de ce qu'ils n'avoient pas donné le nom de *Pauliens* ni de *Perriens*, aux premiers fideles, mais celui de *Chrétiens*. Toutefois, ajoute-t-il, si nous voulons juger sainement des choses, nous pourrons dire que la Societé a pris le nom de son Auteur. Car Ignace attribuant tout à Dieu dans la fondation de sa Compagnie, & rien à luy, & prononçant que I. Christ en étoit le vray, & le premier Auteur, il fit avec grande adresse, que selon qu'il est ordinaire parmi les Philosophes, dans la Religion Chrétienne, & dans les Ordres Religieux, la Societé portât le nom de son Auteur, sans qu'on entendit parler de celui d'Ignace qu'il desiroit estre caché.

AVOUEZ

Avouez, Messieurs, que ces Peres connoissent bien l'humilité, & qu'il ne faut pas s'étonner, s'ils pratiquent si bien cette vertu, puis qu'ils croyent qu'Ignace Loyola en fit un acte memorable, en ne voulant pas que sa Compagnie fut appelée de son nom, parce que c'est Dieu luy même, qui en est l'Auteur. A ce conte qui sera l'Auteur des Ordres de S. Benoit & de S. Dominique, & de S. François? c'est de quoy ils ne s'embarassent pas beaucoup l'Esprit, qu'on en croye ce qu'on voudra. Mais si vous ne les en croyez point, ils vous payeront d'abord d'une vision, qui vaut argent contant! ils disent donc, que S. Ignace se porta principalement à prendre le nom de *Compagnie de Jesus*, en l'année 1538. apres une vision qu'il eut dans une Eglise deserte, sur le chemin de Rome, où Dieu le Pere luy apparut recommandant Ignace, & ses deux Compagnons Pierre le Fevre, & Jacques Lainez, à J. Christ son fils portant sa croix, lequel se tournant vers eux leur dit : *je vous serai favorable à Rome.* C'est là dit le Jesuite Maffée, le veritable fondement de ce nom, *Compagnie de Jesus*. Quoy qu'il en soit, j'estime qu'ils ont tiré parti del'usage de ce nom Auguste, puis que selon moy, c'est le premier fondement, sur le quel ils ont bati le grand projet de la Monarchie Univerfelle : car Jesus étant le vray Monarque del'Univerf, *le Roi des Rois, & le Seigneur,*

neur des Seigneurs, de par qui les Rois regnent, & les Grands administrent la justice, qui pourra revoquer en doute, que la venerable Compagnie de Jesus ne soit saisie du sublime droit de la Monarchie de tout le Monde, en vertu de ce nom sacré & redoutable, qui attire le respect, & qui fait ployer les genoux à toutes les creatures, depuis les Cieux les plus hauts, jusqu'aux plus profonds abîmes?

Pour soutenir leur projet touchant la Monarchie Universelle, il falloit publier dans le Monde, qu'ils étoient au dessus de tous les autres Ordres, au dessus des Evêques, égaux & même supérieurs aux Apôtres & à Moïse. C'est aussi ce qu'ils n'ont pas manqué de faire. Je dis au dessus de tous les autres Ordres, car ils disent que tous les autres Ordres ont toujours été, & sont encore aujourd'hui dans l'Eglise, ce qu'étoit dans l'Arche de l'Alliance les deux Tables; la Manne & la Verge, les trois instrumens de tant de prodiges, & que la Compagnie de Jesus est l'Urim & le Tumin, c'est à dire l'Oracle de la Doctrine & de la verité. C'est ainsi que parle leur Pere Orlandin. Je suis assuré, que le plus humble de tous les autres Ordres n'a leu ce passage sans depot, fut ce le Capucin le plus mortifié, puis qu'ils y sont grossièrement jouez: car ces trois choses n'ayant point été des Oracles, & ayant été renfermées dans le lieu tres Sainct, il est vilible, que par cette comparaiſon, tous les autres Ordres sont

Image
prini
Sæculi
Lib. 3.
Cap. 60

reduits à demeurer renfermez dans leur Monastere, comme des Reliques dans leurs chasses, & que leur Societé étant comparée à l'Oracle, qui étoit sur l'estomac du grand Pontife, sans quoy il ne pouvoit faire aucune fonction du Sacerdoce, cela veut dire nettement, que toutes les dignitez de l'Eglise leur appartiennent.

Je dis, qu'ils s'élevent au dessus des Evêques. Ils rapportent sur cela eux mêmes la declaration d'un Saint Evêque mourant, ce qui est plus que suffisant pour persuader un bon Catholique. *Un Evêque. dit le même Historien, dans le Royaume de Naples, qui durant sa vie avoit plus aimé sa Mitre que la Societé, s'écria dans l'agonie: o Sainte Societé, que je n'ay pas assez connue jusques à present. & que je n'avois pas mérité de connoître, tu surpasses les Crosses Pastorales, les Mitres, les Pallium, la Pourpre, & les Couronnes.*

*Imago
ptimi
Seculi
Lib. 5.
Cap. 10.*

*Ibidem
Lib. 1.
Cap. 6.*

Je dis qu'ils se font égaux aux Apôtres: car ils disent, que S. Ignace a tenu le lieu de S. Pierre, S. Xavier celuy de S. Paul, les dix premiers Peres avec S. Ignace, & S. Xavier celuy des douze Apôtres, & les LX. premiers Iesuites accordez par la premiere bulle du Pape, Paul. 3. celuy des septante Disciples de notre Seigneur, Vous remarquez bien le meconte dans cette enumeration, puis que S. Paul fut ajouté au Sacre College des douze: mais le peuple n'y regarde pas de si pres. Ad populum phaleras. Ils parlent même plus clairement par la plume de leur Histori-

stor
renc
tut
&
un
Reli
J
pôt
leur
tan
de L
leur
chet
non
crit
Apo
sur
dai
men
M
étoi
ven
qui
de j
alle
bien
mai
l'ai
cher
jusq
son
roit
Doë
vé e

storien fidele, il n'y a point d'autre difference, dit-il, que celle du tems entre l'institut de leur Societé, & celuy des Apotres, & que ce n'est pas un Ordre nouveau, mais un espece de retablissement de cette premiere Religion, dont I. Christ seul a eté l'Auteur.

Ibidem
Lib. 1.
Cap. 1.

Je dis, qu'ils s'élevent au dessus des Apôtres. Ce n'est pas merveille, dit un de leurs graves Auteurs, que les Apotres fissent tant de miracles, puis que c'étoit tout au nom de Dieu, par la vertu & le pouvoir, qu'il leur avoit donné en les marquant de son Cachet : vous chasserez les Diables en mon nom &c. Mais qu'Ignace avec son nom écrit en papier fasse autant de miracles que les Apotres, que son seing ait autant d'autorité sur les creatures, qu'elles luy obeissent soudain, c'est ce qui nous le rend souverainement admirable.

Un sermon prononcé sur la beatification de S. Ignace traduit de l'Espagnol par le Pere Soulier.

Mais comme les miracles des Apôtres étoient bienfaisans & salutaires, ils élevent ceux de S. Ignace sur ceux de Moïse, qui étoient terribles & destructifs, afin de jeter la terreur dans les ames, pour aller plus viste à leur projet. Nous savons bien que Moïse portant sa baguëte en main, faisoit de tres grands miracles en l'air, sur la terre, sur l'eau, sur les Rochers, & sur tout ce que bon luy sembloit, jusqu'à submerger Pharaon, avec toute son Armée dans la Mer rouge. Mais c'étoit le nom ineffable de Dieu, que le Docte Evêque d'Avila dit avoir été gravé en cette baguëte, lequel operoit tou-

Idem
ubi Supra.

tes ces merveilles, ce n'étoit pas si grand cas, que les creatures, voyant les ordonnances de Dieu leur Souverain Roi & Seigneur, luy rendissent obeissance : mais que S. Ignace, ait fait plus de miracles, que Moïse avec son seul nom écrit en papier, c'est ce qui passe toute admiration.

Ils n'ont pas été contents de s'élever au dessus de Moïse & des Apôtres. Ils ont cherché une idée plus convenable au projet de la Monarchie Universelle, & ils l'ont trouvée en élevant leurs fondateurs au dessus des plus illustres Conquerans, qui font le plus de bruit dans les Histoires. L'Épitaphe de S. Ignace y répond fort bien. *Qui que tu sois, qui te representes dans ton esprit l'Image du grand Pompee, de Cesar, & d'Alexandre, ouvre les yeux à la verité, & tu liras sur ce marbre qu'Ignace à été plus grand que tous ces grands Conquerans.* Celle de S. Xavier y repond encore mieux : *demeurez Heros, grandes Ames, & amoureuses de la vertu, vous ne devez plus rien faire, ni rien entreprendre, puis que Xavier est enseveli sous ce tombeau. Mais je me trompe, il n'y a ici quasi rien de ce grand Apôtre de l'Orient, courageux au delà de la nature, illustre au delà de l'imitation, admirable au delà de l'envie; de ce Compagnon de Jesus, de ce fils d'Ignace, de cet Ange immortel en un corps mortel. Il n'y*

Morale
Pratique
2 Vol.

n'y a disje, quasi de luy rien icy, qui ait pu se corrompre, n'y ayant eu rien de luy qui ait pu être corrompu, il a plus soumis de peuples à l'Eglise, que les Romains & les Grecs ensemble n'en ont soumis à leurs Empires en beaucoup de siècles. Que dites vous à cela Messieurs? Se peut il desirer rien de plus clair, ni de plus fort que cestemoignages? Ce sont les Pierres même qui parlent des exploits miraculeux des fondateurs de la Compagnie de Jesus: à moins que d'avoir une ame Calviniste ou Lutherienne, il est impossible de ne s'y rendre pas.

— Ce que je viens de vous dire, Messieurs, n'a pas peu servi au grand projet de la Monarchie Universelle; mais ce que vous allez ouïr est ce qu'il y a de plus fin dans leur Politique. Ce sont les Privileges accordez, ou ceux qu'ils ont attribuez eux mêmes à leur Societé. Ils ont tant fait en Cour de Rome, qu'ils ont obtenu plus de vingt Bulles, & chacune renferme un ou plusieurs Privileges. Je n'en toucherai que quelques uns. Par ces Bulles ils ont le Privilege d'exercer la Medecine, ils ont droit de donner absolution de tous les pechez, sans excepter même ceux qui sont reservez au S. Siege, celui de chanter la Messe avant jour & apres midy, celui d'avoir avec eux en voyage des Autels portatifs, afin de celebrer la Messe en tous lieux, même en ceux, qui sont in-
ter-

terdits par le S. Pere, celuy de pardonner toutes sortes de crimes à celuy qui ira tous les ans faire ses devotions, un jour entier dans leurs Eglises, quand il ne dira qu'un *Pate nôtre*, & un *Ave Maria*. Ceux qu'ils se sont attribuez eux mêmes, c'est premierement qu'ils sont dispensez de tous les Canons, soit Ecclesiastiques soit Reguliers : car ils n'estiment pas qu'il puisse y avoir aucune loi capable de les obliger, s'ils n'y sont expressement nommez : & comment y seroient ils nommez ? puis qu'ils sont depuis trois jours, c'est à dire, qu'ils n'ont paru au Monde, que longtems apres le droit Canon ? en 2 lieu, ils ne sont ni seculiers ni reguliers, ils sont *tales quales* : c'est ainsi qu'ils se qualifierent dans la réponse, qu'ils firent au Parlement de Paris, qui vouloit sçavoir quel Ordre de gens ils estoient : réponse, qui fit tant de bruit, que Pasquier rapporte, que de son tems on ne les designoient point autrement, que par les *tequels* : par ce moyen ils sont Religieux sans Cloture, & ils sont seculiers sans être laiques. Ils professent un genre de vie, qui doit être éloigné des occupations laiques, & cependant fondez sur des dispenses, dont ils sont eux mêmes les Auteurs. Il n'y a point d'employ seculier, qu'ils ne croient pouvoir embrasser innocemment, & qu'ils n'exercent en effet pour avancer les affaires de leur Societé. Or tous ces Privileges les mettant bien haut

Recher-
ches de
Pasquier

haut
mêm
voy
eté
aut
piec
à se
cela
la M
- M
ce n
de z
roit
eurs
plai
peut
Jesu
suite
pagn
aussi
une l
etern
çois l
pagn
frere
la Soc
qu'il
noist
nées,
Societ
Saint
n'est
rendr
trez
noy

haut au dessus de tous les Religieux, & même audeffus de tout le Clergé, vous voyez bien, Messieurs, que leur Société en est rendue venerable plus que toute autre Société, & qu'elle s'est mise sur un pied à se faire aimer, à se faire estimer, à se faire suivre, à se faire craindre, & cela combien a-t-il favorisé leur projet de la Monarchie Universelle?

Mais tous ces Privileges ne sont rien, ce me semble, en comparaison de celui de ne pouvoir être damné: cela vous paroît incroyable, je le reconnois, Messieurs; mais vous le croirez, s'ils vous plait, sur la foy d'un Historien, qui ne peut dire que la verité, puis que c'est le Jesuite Orlandin. *Alphonse Rodriguez Jesuite Espagnol, ne vit pas seulement ses compagnons, qui étoient alors vivans; mais aussi, que ceux qui les suivroient durant une longue suite d'années vivroient avec luy éternellement dans la felicité du Ciel.* François Borgia un autre Jesuite dit à son Compagnon nommé Marc: *Sçachez, mon frere Marc, que Dieu aime souverainement la Société, & qu'il luy a accordé le Privilege qu'il accorda autrefois à l'Ordre de S. Benoist, sçavoir que les cent trois premières années, aucun de ceux qui perseverera dans la Société jusques à la fin, ne sera damné.* Un Saint Religieux d'un autre Ordre, qui n'est pas nommé, étant sur le point de rendre l'Esprit, envoya querir le P. Matrez Jesuite Confesseur du Vice-Roi de

Imago
primi
Sæculi
Lib. 5
Cap. 80.

Idem
ubi su-
pra.

Idem
ubi su-
pra.

de Barcelonne, pour luy annoncer cette grande nouvelle : *ô mon Pere, que vous estes heureux, d'être d'un Ordre, dans lequel quiconque meurt, jouit de la felicité éternelle. Dieu vient de me montrer cela, & m'a ordonné de le declarer publiquement devant tout le Monde. Et ce Iesuite tout confus d'admiration, & de Modestie, luy ayant demandé, si ceux de son Ordre ne seroient pas aussi tous sauvez, le mourant luy repondit avec gemissement que plusieurs le seroient, mais non pas tous; mais que tous ceux de la Societé de Iesus tant en general qu'en particulier, sans excepter aucun, qui persevereroit dans l'Ordre jusques à la mort, seroient tous sauvez. Un Privilege si admirable ne vous semble-t-il pas infiniment propre, pour faire venir l'envie à tous les Catholiques de se faire Iesuite pour le moins *in voto*, & quand vous seriez Rois & Empereurs, ne donneriez vous pas vôtre Couronne, pour un bonnet à trois cornes, pour éviter la damnation éternelle, & le feu des Enfers? & cela quel credit & quelles richesses, & quelle puissance n'a t-il pas acquis à cette heureuse & benite Societé?*

Voici un autre Privilege, qui n'a pas eu moins de vertu. C'est que Iesus Christ vient au devant de chaque Iesuite mourant pour le recevoir, & que ce Iesuite delivre du Purgatoire tous ceux que le suivent. Une vision Celeste me sera le guarant de la verité du Privilege. Nous
avons

avons appris dit un Historien non suspect, de la relation du Pere Crisoel Jesuite de l'année 1616. que dans une vision de Sainte Therese une ame bien heureuse, allant dans le Ciel avec d'autres, dit a cette Sainte : un Frere de la Societé de Iesus est notre conducteur : nous nous rejoüissons d'avoir un tel chef, a la vertu & aux prieres duquel nous sommes redevables de ce que nous sommes aujourd'huy delivrées du Purgatoire : a quoy la Sainte repondit : ne vous etonnez point de ce que le Tout-puissant vient au devant de vous, il n'y a rien de nouveau en cela. Les freres de la Societé de Iesus ont ce Privilege, que lors qu'un d'eux est mort, Iesus vient au devant de luy pour le recevoir. Oh ! Messieurs, si vous étiez bien persuadés, comme le sont le General de nos Catholiques, que vous avez à demeurer je ne sçay combien d'années, dans un feu plus ardent mille fois, que celuy dont nous nous Chauffons, que ne donneriez vous pas, ou pour en être exempt tout à fait, ou pour en être dans peu de tems delivrez ? Imaginez vous donc, quels legats, quels heritages, quelles richesses reviennent à la Societé de ce privilege, & combien cela a servi à la rendre acrédité, & puissante dans le Monde.

Ce n'étoit pas assés que d'avoir trouvé les moyens de se mettre en ce grand credit, où ils sont parvenus, il en falloit imaginer de tout nouveaux pour s'y maintenir. Ils ont donc en premier lieu abandonné

D

les

In lib.
parcho
de Reli.
Grioto
negotia
tore
fous le
nom de
Keanin
& velle.

In Hip-
parcho
de Reli-
giofo
negotia-
tore,
sous le
nom des
Renatu
à valle.

les regles de leurs Fondateurs; en voicy un exemple, c'est une des constitutions de S. Ignace, que ceux de la Societé ne tiendront point de Pensionnaires. Tout le Monde sçait que leurs Colleges en sont remplis. Le Pere Raynaud allegue les raisons sur quoy la constitution estoit fondée, afin de corriger cet abus. Il presente à sa Compagnie, que la hantise *étant l'Origine du Mepris*, les Religieux doivent s'éloigner de la vie des seculiers, que *chacun de leurs pensionnaires est un espion, qui examine leurs deportemens avec une curiosité accompagnée de foiblesse, que les mauvaises inclinations de ces jeunes gens peuvent être contagieuses aux jeunes Jesuites, qui les dirigent; & qu'il est à craindre, qu'ils ne se corrompent avec ceux dont ils surveillent les actions.* Mais tout ce que ce Pere gagna par ses plaintes, c'est qu'il fut écouté comme un vieillard qui radote, son zele fut pris pour une foiblesse, ses lumieres pour des songes creux; son dessein de reforme pour une extravagance & un égarement: en un mot il fut persecuté, & mourut dans la disgrace de ses Freres. Cependant vous remarquerez, Messieurs, que la conduite de la jeunesse, dont les Jesuites se sont chargez, n'est pas un des moindres avantages de leur Politique. Car dans la Coutume qu'ils observent, de tirer les noms de chacun de leurs Ecoliers, leur País, leur naissance, leur condition, leur inclination, & les alliances de leur famille,

ils

Ils ne buttent à autre dessein, qu'à entretenir une correspondance universelle, & tous ces memoires étant rendus entre les mains de leur General, cette connoissance generale des personnes de tous les Pais, luy est un des plus assurez moyens d'avancer la haute Monarchie, dont la Societé a conceu l'idée des sa naissance. Que si les Romains connoissoient leurs forces par la revue, & le denombrement de tout l'Empire, les Jesuites sçachant exactement les personnes liées à leur Compagnie, en conçoivent tant de confiance, qu'il ne faut pas s'étonner de la grandeur de leurs entreprises.

C'est un negoce que de tenir des Pensionnaires & un negoce public: car les habitans des villes, où ils ont des Colleges, voyent le profit qu'ils en tirent; mais ils ne s'arêtent pas à si peu de chose en apparence, quoy qu'au fond c'est un des plus seurs moyens de leur agrandissement. Ils exercent le negoce dans toute son étendue par tout le Monde. Ceux qui sont informez du secret de leur trafic sçavent, que dans les lieux, où les maisons se louent bien cher, les Jesuites en ont la meilleure partie, principalement à la Cour de tous les Princes. Les Hollandois, qu'on peut appeller les Maitres Marchands, apprendroient à l'Ecole de ces Peres. Les Genois n'entendent rien au prix d'eux dans les changes & les rechanges. Leur gain est toujours grand & tou-

jours assuré. 1. par ce qu'étant épanus par tout le Monde, ils sçavent mieux que tous autres Marchands, le haussement & le rabbay des Marchandises, & qu'ils ne peuvent être trompez par leurs correspondans, par ce qu'ils sont tous animez d'un même esprit, qu'ils ont tous une même caisse & un même contoïr. 2. Par ce qu'ils ont la Conscience plus large que celle des Juifs, & qu'en eux la foy de Marchand doit être entendué dans toute la force de la signification qu'on luy donne communement. En 3 lieu par ce qu'ils traffiquent de tout, aussi bien des petites choses que des grandes, des merceries, des babioles & jouets d'enfans.

Si vous leur opposez les parolles de J. Christ envoyant les Apôtres : *ne portez ni bourse ni Malette* : le Pere Christoval Mirallez recteur preschant l'an 1682 a Manille prévint cette objection & y repondit que ces parolles de J. Christ n'étoient que pour Europe, & non pour le lieu ou il preschoit ou la charité étoit refroidie, & ou on ne faisoit point d'aumones.

Quelque mal convenable Messieurs, que vous paroisse la qualité de negotiant, à des gens qu'on regarde comme des Religieux, que le voeu a separez du monde, vous n'en devez pas que estre surpris.

Constamment les Jesuites ont plus d'une regle. l'Une paroît, c'est celle de S. Ignace. l'Autre est cachée, c'est celle de leurs Superieurs. Comme ils sont *tales*

quas.

quales, réguliers & séculiers, ils se servent de la première comme Réguliers & Religieux, & mettent l'autre en usage comme séculiers, & par ce que travailler pour la gloire de la Société, c'est toute la même chose, que de travailler *pour la plus grande gloire de Dieu*, qui est leur devise & leur étoile polaire, ne doutez nullement, Messieurs, qu'ils ne suivent constamment & avec une grande dévotion la seconde de leurs règles. Ils ont fait vœu de pauvreté conformément à la première, mais s'attachant à la seconde *pour la plus grande gloire de Dieu*, ils ne cessent d'accumuler, d'ajouter champ à champ & trésor sur trésor, non seulement à la ruine des Héretiques, mais aussi à la ruine des Catholiques, sans même épargner les Religieux. Car l'Allemagne fume encore des effets de leur avarice, & de l'invasion qu'ils ont faite des bénéfices de S. Benoist. Ils ont fait vœu d'obéissance aveugle au S. Père, mais *pour la plus grande gloire de Dieu*, ils violent hautement cette règle pour s'attacher à celle qui sert à l'avantage de la Société. Ils ont jugé qu'il leur étoit avantageux dans le démêlé, que le Roi très-Chrétien a eu avec le St. Père, au sujet des privilèges dont le St. Siège est en possession, depuis plusieurs siècles, de se ranger du parti le plus fort : ils l'ont fait hautement & ont obligé leur P. Maimbourg à écrire contre le Pape en faveur du Roi. S'ils n'ont pas

fait vœu d'abstinence ils ont fait vœu pour le moins d'obeir a la Sainte Mere Eglise, c'est la plus inviolable aussi bien que la plus ancienne de toutes les Regles; mais pour la plus grande gloire de Dieu, ils mangent de la viande le carême & le Vendredi, & même la semaine Sainte. Je sçay la dessus une petite Histoire, qui est assez plaisante, & que je tiens d'une personne digne de foy & témoin oculaire du fait. Il y a environ cinquante ans, lors que la chambre de l'Edit étoit dans la ville d'Agen, & que le Duc d'Espéron Gouverneur de Guiene y faisoit son séjour, comme le Jesuite Pourvoyeur passoit un jour de la semaine Sainte, par la place a une heure qu'elle étoit pleine de Monde, chargé de provisions, un gentilhomme, qui s'appelloit Dalot Catholique, mais qui aimoit à se divertir, ôta le manteau au Jesuite, lequel fut veu avec une ceinture garnie de crochets, où pendoit des gigots & de longues, de becasses, des chappons, & des perdrix, & qui fut contraint de se cacher, dans une maison, confus d'être veu en cette posture par l'éclat de rire de tous les assistans.

Si le Fondateur des Carmes eut laissé une semblable liberté à ses Disciples, le Docteur Patin n'eut pas eu sujet de faire ce plaisant conte a leurs dépens, écrivant a un de ses amis : vous sçavez pour nouvelles, dit-il, que depuis peu les Exems s'é-

Lettre
20.

tant

tant transportez au Convent des Carmes à deux heures apres minuit, à la requête du Superieur, ils en enleverent douze qu'i's amenerent au For l'Eveque. C'étoit des Compagnons, qui se mocquoient de leur Regle & de leur Superieur : qui faisoient grand chere là dedans en depit du Carême. On a trouvé dans une de leurs chambres 22 bonnes perdrix, des patez, des jambons, & force bouteilles de vin. Voila comment ces Maitres Moines levent le Carême, tandis que les gens de bien mangent du ris & des pruneaux : je pense que de tout tems on a trompé le Monde sous pretexte de Religion. C'est un grand manteau, qui affuble bien de sots animaux. Il y en a un entr'eux qui regrette plus son or & son argent, qu'il ne se soucie de sa prison.

Mais pour revenir à l'abstinence & au Jûne des Jesuites, il est bon d'ovir sur ce sujet un de leurs Historien Pensionnaires. Tout ce que leurs ennemis, dit-il, ont inventé touchant leur bonne chere, n'est qu'une imposture, étant tres certain qu'ils vivent avec une tres grande frugalité, & ne mangent ordinairement, que de la chair de la boucherie, sept onces par tête à chaque repas: & à disner une petite escuelle de bouillion sans soupe. Nul n'est avantage en la portion de sa viande : mais le pain & le vin leur est fourni selon leur appetit à suffisance. Eh! les pauvrets, ne sont ils pas bien à

plaindre ces Tartuffes?

Vous voyez donc, Messieurs, que les Jesuites ont une double regle aussi bien qu'un double cœur, ce qui a extrêmement servi à poursuivre leur projet de la Monarchie Universelle, & qui sert encore aujourd'hui très utilement à se maintenir sur le pied, où ils en sont venus. Non seulement ils ont deux regles : mais de plus l'une de ces regles n'a jamais paru. Sur cela il est bon d'ouïr un homme qui les connoissoit bien c'est le celebre Eveque d'Angelopolis, voicy ce qu'il en escrivit dans sa troisieme lettre au Pape Innocent X. *Quelle autre Religion, dit il, a des Constitutions qu'on tient secretes, des privileges qu'on ne veut point declarer, des regles cachées & tout le reste de ce qui regarde leur conduite couvert & voilé, par un mystere qu'on n'entend point. Les regles de tous les autres Ordres paroissent generalement aux yeux de tout le Monde, comme aussi les instructions & les reglemens qui regardent la conduite des Papes, des Cardinaux, des Eveques, & de tout le reste du Clergé. Et l'on voit autant que l'on veut les privileges, les instructions, les statuts, & les regles de la conduite des autres Religieux. Il n'y a presque point de Bibliotheque ou l'on ne les trouve; & le moindre novice d'entre les Religieux de S. Francois; peut lire tout d'une vue ce qu'il auroit à faire. s'il*

etoit

Morale
pratique
des Je-
suites
Tome 4.

estoit jamais general de l'Ordre. Mais il y a plus de Religieux parmi les Jesuites, & meme de Religieux profez, qui ignorent les constitutions, les privileges & les regles propres à la compagnie, quoy qu'ils s'y soumettent & s'obligent à les faire suyvre, qu'il n'y en a qui les scavent, comme votre Sainteté pourra bien en estre assurée, si elle veut s'en informer. Ainsi leurs Superieurs ne se conduisent pas selon les regles royales de l'Eglise qui sont connues à tout le monde; mais selon certaines regles cachées, qui ne sont connues que de ces Superieurs, & par des denonciations secretes & tres dangereuses qui sont cause qu'il y en a une infinité qui sont chassez & rejettez de cette compagnie. Comme des fruits dont elle se decharge, avant que de leur donner le tems de meurir.

Nous voyons aujourdhuy, poursuit le meme Prelat, nous voyons aujourdhuy un homme se marier, que nous considerions hier comme un Jesuite tres religieux, & un autre chassé avec note d'infamie, que nous reverions vingt quatre heures auparavant comme un Jesuite accompli en toute sortes de vertus, & qu'eux memes temoignoient fort estimer. Ou comme un changement si soudain augmente l'opinion de la grandeur de la faute, & de l'énormité du crime dans l'es-

prit de ceux qui voyent le chastiment sans en connoitre la faute, on ne fait pas seulement un jugement tres des avantageux de ceux qui sont ainsi chassez mais aussi de ceux qui les chassent. J'ay connu en ces quartiers un Provincial des Jesuites, qui dans l'espace de trois ans a chassé de sa compagnie trente huit Pretrez & Religieux, quoy que dans toute l'estendue de cette grande Province il n'y en eut gueres plus de trois cents. Un autre Provincial nommé Alphonse de Castro en chassa jusques a quatre vingt dans la meme Province. Ce qui etant extremement rare dans les autres Religieux, on ne scauroit n'avoir point pour fort suspecte ou la facilité avec laquelle cella se pratique, ou la multitude des crenées qui les oblige à les pratiquer. Et ainsi l'on peut dire en quelque sorte que l'on ne doit pour l'ordinaire ni avoir mauvaise opinion de ceux que les Jesuites chassent, ni l'avoir fort bonne de ceux qu'ils retienent, puis que par les dimissoires qu'ils donnent, ils louent ordinairement ce qu'ils Chassent, & chassent souvent ceux qu'ils ont souvent retenus & aprouvez.

Je n'ay rien à dire, Messieurs, sur la reflection de ce Prelat au sujet de tant de Jesuites defroquez. Elle me paroît fort sage & folide. Mais je croy qu'il pouvoit aller plus avant, pour trouver la véritable

ble

DES JESUITES. 83

ble cause d'une si étrange manège. La voicy à mon avis. Ces Jesuites chassés de la Compagnie après en avoir été estimez & louez, avoient sans doute voulu avoir part au gouvernement. L'estime & les louanges qu'ils en avoient receues, leur avoient donné lieu de croire, qu'ils avoient droit d'y prétendre. Ils avoient témoigné la prétension qu'ils y avoient. Mais le gouvernement politique n'est que pour un fort petit nombre choisi. C'est un morceau si friand & si délicat, qu'il faut avoir des qualités rares & éprouvées. Et ces Jesuites n'en étant pas pourvus, ils ont été chassés, comme des gens dont l'ambition étoit à craindre, & de la capacité desquels on n'avoit pas grand chose à esperer.

En effet afin que vous n'ignoriez rien de cette cabale vous sçavez, qu'il y a trois sortes des Jesuites : la première est de séculiers de l'un & de l'autre sexe, qui étant agréés ou associés à la Compagnie, vivent sous sa direction dans la pratique d'une obéissance aveugle, se réglant en toutes leurs actions suivant le Conseil des Jesuites, prêts & prompts à exécuter tout ce qui leur est ordonné de la part de ces Peres. Ce sont pour la plus part des gentilshommes, des Dames, des Demoiselles, qui passent le reste de leurs jours dans le veuvage, de grès Bourgeois, de riches Marchands, lesquels tous sont autant de vaches à lait pour la Société.

La seconde espece de Jesuites est toute d'hommes, dont les uns sont Prêtres, & les autres laïques. Ceux-cy vivent dans le siecle, mais comme ils obriènent par l'intercession des Jesuites des pensions, des Chanoinies, des abbayes, des prieurez, ils ont fait vœu de prendre l'habit de S. Ignace au premier mandement qui leur en sera fait. Ce sont ceux, qui sont appellez Jesuites *in voto*, & dont les Peres se servent utilement pour l'agrandissement & affermissement de leur Monarchie. Car ils en ont dans toutes les Cours de Princes, dans toutes les Provinces, dans toutes les Villes considerables, dans toutes les Compagnies les plus celebres. La 3 sorte de Jesuites sont ceux, qui ayant passé par le Novitiat, sont effectivement vrais membres de la Compagnie de Jesus.

Vous sçaurez de plus, que l'employ le plus considerable de cette venerable Societé, n'est pas la Profession de la Theologie, comme la raison & la bienséance le voudroit bien : comme ils ont toute autre veuë que celle d'éclaircir les mysteres du Ciel, & d'avancer le Royaume de Dieu, quand ils rencontrent un esprit de grande penetration, ils l'obligent à s'attacher aux affaires de la Societé, & à se donner tout entier à la Politique : ce qui ne leur est pas difficile d'obtenir, par ce que les beaux emplois, les charges de Provincial, de Superieur, & autres ne sont de-

destinées, que pour ceux qui prènent cette route-là. De là vient qu'on void rarement de grands Theologiens parmi eux, que ceux qu'on y voit ne font que se copier les uns les autres, jusqu'à copier les livres des Heretiques. Maldonat passe pour un grand Theologien parmi eux, mais il est seur qu'il n'a rien avancé de bon qu'il ne l'ait pris de Calvin & autres : & la marque assurée des endroits où il à pillé, c'est precisement où il affecte d'injurier celuy qu'il pille. Il y a la donc bien de la subtilité dans la Politique de ces Peres. Ils font profession d'enseigner la science du salut : c'est pour cela qu'ils ont par tout des Colleges rentéz ; mais tout cela n'est que finesse. Ils ont bien d'autres veuës que celles d'instruire : tout leur but est de regner : ils font triage des esprits capables du gouvernement, de forte qu'il ne reste pour la Sainte Theologie que des esprits de rebut, lesquels ne sont propres qu'a criailler dans les chaires, qu'a prêcher la controverse sur le plan de la Methode de leur Pere Veron, & à s'acquiter assés bien des fonctions de Missionnaire.

Vous remarquerez aussi, Messieurs ; qu'ils ont a Rome leur General, y residant toujourns, que chaque Provincial de toute la Chrétienté luy écrit tous les courriers ce qui se passe dans chaque Province ; comme le Provincial recoit des depêches de tous les Recteurs de chaque Mai-

fon & de chaque College, & qu'ainfi il n'échappe rien à la connoiffance du General, car il a toujours auprez de fa perfonne des Jefuites, qui s'appellent *Affiftans*, lesquels on void courir fans cefle d'un Palais dans un autre, & de là dans le Vatican, pour fçavoir ce qui fe paffe, & ce qui fe dit chez les Cardinaux & à la Cour du S. Pere. Et d'un autre côté chaque Provincial par le moyen des trois efpeces des Jefuites, dont je vous ay parlé, apprend certainement tout ce qu'il leur importe de fçavoir, car où eft ce qu'il n'y a pas des Jefuites feculiers, & des Jefuites *in voto*? Il n'y a point de Conseil de Prince, où il n'y en ait, par confequent il ne fe met point d'affaire sur le Tapis dans aucun Conseil, il ne s'y prend pas une refolution, qui ne viène à la connoiffance des Jefuites. Et vous jugez bien à quoy leur peut fervir cette connoiffance, & quel usage ils en font: c'eft par là qu'ils traversent les entreprifes, qui ne leur reviennent point, c'eft par là qu'ils fe font agrandis, & c'eft par là qu'ils fe maintiennent.

C'eft affurément un grand Malheur pour les Princes, dont le regne ne peut être heureux fans le fecret, qui eft le fondement & la force de leur Conseil. Si l'on pouvoit fçavoir de même, ce qui fe paffe dans le Conseil des Jefuites, fi l'on pouvoit découvrir leur fecret, la pareille leur pourroit être rendue, on pour-

roit

roit soutenir & accomplir les entreprises malgré eux, on pourroit enfin demonter leur machine & deconcerter leurs projets. Mais ils sont trop fins pour n'y avoir pas bien pourveu : car ils n'admettent dans leur congregations les plus secretes que les Jesuites, dont la fidelité à la Compagnie est éprouvée, & d'une fermeté inbranlable : leur Compagnie est si nombreuse, qu'il est fort possible d'en trouver de la trempe qu'ils veulent, & de ne se tromper pas dans le choix qu'ils en font : ce sont ceux-là que le Jesuite Jarrige appelle, les *Jesuites au grand Collier*.

Mais ce n'est pas tout que cela : pour s'assurer de ceux qui ont part aux affaires les plus importantes, & qui demandent le plus de secret, ils ont pris une voye, que peu de personnes savent, que j'ay aprise d'un Conseiller au Parlement de Paris, lequel étoit luy même un Jesuite *in voto*, & qui fait voir le plus fin de leur Politique ; C'est que ces *Jesuites au grand Collier*, qui sont du Cabinet & du Sanctuaire, sont les espions les uns des autres sans le sçavoir ; par exemple le P. Maimbourg avoit pour ses espions le Pere la Chaise & le P. Bourdalou sans qu'il le feut, & ces deux Peres en ont deux autres chacun qu'ils ignorent avoir l'ordre d'épier leurs demarches, & de bien prendre garde à ce qu'ils disent dans le tête à tête, ou autrement.

De sorte que dans leur Societé il y a
une

une espece d'Inquisition, semblable à celle qu'on exerce dans la République de Venise, & qui ne regarde que le gouvernement & la Sureté de l'Etat. Par ce moyen ces fins Politiques, à qui rien des Conseils les plus secrets ne peut être caché, cachent si bien tous les mysteres de leur cabale, qu'il est moralement impossible qu'ils soient jamais découverts. Ils me font souvenir de l'anneau de Gygez si celebre dans l'Histoire. Cet homme avec son anneau en tournant la pierre en dedans de la main étoit invisible à tous ceux qu'il voyoit luy même, & à qui il parloit : cela sent un peu la magie ; mais mon dessein n'est pas d'en accuser ces Peres, que je n'en aye des preuves en main.

Je ne sçay pourtant, si je n'en trouverai pas une dans le balet des Jesuites de l'an 1663, là où.

*L'On-
gnant
pour la
brulure.*

*L'on vid une troupe enflammée,
De l'esprit d'enfer animée,
Qui sortant des plus sombres lieux
Tout d'un coup vint sauter aux yeux.
Et par des efforts impudiques,
Des sauts frizez, des pas lubriques.
Fit un épouventable ebat,
Qu'on n'a jamais fait au Sabat ;
Là le Sorcier & la Sorciere,
Tant du devant que du derriere,
Montroient d'horribles passions
Par d'affreuses convulsions,*

Et

Et deshonorioient la nature,
 Par une honteuse figure,
 Dans leurs sauts doublez & triplez
 S'étant salement accouplez,
 Ils se donnoient des embrassades
 Aussi rudes que des ruades;
 Et dans ce funeste embarras,
 Faisoient l'Amour a tour de bras,
 De plus en plus croisseient les flammes,
 Les hommes excitoient les Femmes,
 Et tous ennemis du repos.
 Pied contre pied, dos contre dos
 Paroissoient dans ces sales fêtes
 Bien moins des hommes que des bêtes,
 Et l'on ne voyoit rien d'humain
 Sous ce masque indigne & vilain.
 L'homme n'étoit plus connoissable,
 Sous cette image abominable,
 Et l'on ne voyoit pas un trait
 De cet adorable portrait,
 Par qui la bonté souveraine
 S'est peinte en la nature humaine
 Ce n'étoit que feu, que fureur,
 Que dereglement & qu'horreur,
 Et dans ce malheureux orage,
 Une luxurieuse rage
 Poussoit ces horribles mommons
 A contrefaire les Demons:
 Là se donnant mille tortures,
 Ils pechoient en mille postures,
 Et faisoient dans ces faux appas
 Autant de crimes que de pas.
 De haut, de bas, à droite, à gauche
 Tous

Tout leur corps étoit en debauche,
 Et dans ces transports si brulans,
 Dans ces efforts si violens,
 Ils faisoient tant de pirouettes
 Tant d'écart, d'élan, de courbettes,
 Et tant de sauts precipitez,
 Qu'on eut dit qu'ils s'étoient frottez
 De cette graisse enforcelée,
 Qui donne une haute volée:
 Car enfin ces sorciers voloient
 Plus haut qu'ils ne caprioloient:
 Enfin ces monstres detestables
 Dans les crimes insatiables,
 Apres tant d'efforts & de coups
 Etoient las & n'étoient pas souls.
 Dans leurs de tours & leurs entroses
 La rage leur donnant des forces,
 Ils firent par un dernier coup.
 Tout ce qu'ils font au tour du bouc.

Si l'on n'a point de liaison avec les Sorciers, pourquoy en représenter les actions publiquement & sur le Theatre

Si Mr. Arnaud avoit jamais fait rien d'apochant ou de semblable on auroit eu quelque ombre de raison ou de pre-texte de croire ou du moins de ne pas rejeter entierement ce qu'avoit dit autre-fois Mr. de Maupas, Eveque d'Evreux, scavoir, qu'il avoit appris d'un Sorcier converti que Mr. Arnaud avoit été au Sabbat, & que les diables avoient admire la harangue qu'il y avoit faite. Mais outre que ce

re-

recit se reffute par luy meme supposant que les diables se laissent prendre par les oreilles & qu'ils soient capables d'admirer les harangues d'un Docteur de Sorbonne, toute la France scait que ce grand homme n'a jamais perdu son serieux, n'a jamais occupe son esprit qu'a des choses importantes & sublimes, & qu'enfin il n'a jamais fait aucune demarche ou l'on ait soubconné que le diable y eut quelque part. Il n'en va pas de meme des Jesuites. Ils ont representé publiquement sur le Theatre ce qui se passe dans les enfers. Donc ils ont donné lieu au soupçon, & à la Chronique medifante.

Mais enfin j'ay trouvé dans le T. Livre François, je veux dire dans l'Histoire du President de Thou, une aventure du fameux P. Coton, qui me semble avoir donné lieu à croire, que ce Jesuite n'étoit pas tout à fait éloigné, de vouloir communiquer avec le Diable. *Le P. Coton* dit-il, *entreprit d'exorciser le Diable, qui s'étoit saisi d'une fille appelée Adriène du Fresne. La grande curiosité qu'il avoit pour toutes choses, luy fit prendre cette occasion de consulter le Demon, sur bien de sujets, dont il n'esperoit pas avoir la connoissance par une autre voye:*

Jac. Aug.
Thuanus
Hist.
Lib. 2320

Flectere si nequiat Superos, Acheronta Movebit:

Pour cet effet il avoit emprunté d'un de ses amis un livre d'exorcismes, dans lequel

quel il mit un memoire des questions, qu'il avoit dessein de faire au Diable. Ce memoire étoit en Latin écrit de sa propre main & devint public par cet accident : c'est que rendant le livre, il ne se souvint pas d'en retirer le memoire, de sorte que son ami ne connoissant pas son écriture, ne fit pas difficulté d'en faire part à ses amis, ainsi de main en main le memoire tomba entre celles du Marquis de Rosni, lequel en fit part au Roi. Or selon ce memoire le P. Coton demanda au Diable, ce que Dieu luy avoit revelé touchant les R. R. ce qui devoit luy arriver touchant son sejour à la Cour : le fruit de ses exhortations tant secretes que publiques : ce qui devoit luy arriver en chemin durant son voyage, ce qui regarde la Confession, son sejour avec les Peres, les vœux, la Messe, les cas de Conscience, la conversion des ames, la canonisation, la guerre contre l'Espagne & les Heretiques, la Mission vers la nouvelle France & les Antilles, les moyens de persuader efficacement, de s'abstenir de peché. Il y avoit aussi dans ce memoire des questions sçavantes & curieuses ; sçavoir si Dieu étoit l'Auteur des langues, quel passage de l'Écriture étoit le plus clair pour prouver le purgatoire & l'invocation des Saints, comment Noë avoit pû prendre toutes les Bêtes, qui entrerent dans l'Arche, quels étoient les Fils de Dieu, qui se marierent

loup

ren
pen
l'ho
den
par
son
Tro
con
me
rest
chi
don
rul
ton
sio
il e
les
té
le p
qu
vit
sça
gî
tes
con
d'
pr
fia
la
Re
Ga
ge
di

rent avec les filles des hommes, si le serpent avoit des pieds avant la cheute de l'homme. Combien les Diabes avoient demeuré dans le Ciel, & nos premiers parens dans le Paradis terrestre, quels sont les sept Esprits qui sont devant le Trône, si c'est le Roi des Archanges, comment les Isles ont été peuplées d'hommes & de Bêtes, où étoit le Paradis terrestre, quel est le nombre des Anges déchus, quelle étoit l'adoration qu'on rendoit anciennement à Dieu devant le Cherubins, quel peril menaçoit luy P. Cotton, ce qu'il falloit esperer de la Conversion de Rosni, quels Seigneurs de la Cour il étoit plus aisé de convertir. Quel mal les Demons machinoient contre la Société & contre luy même, qu'est ce qui étoit le plus utile pour la conversion des Heretiques, quand c'est que l'Herésie de Calvin devoit être éteinte, ce qu'il y avoit à sçavoir touchant son livre Geneve Plagiaire, le voyage du General des Jesuites en Espagne, le moyen le plus aisé pour convertir le Roi, la Reine & le Royaume d'Angleterre, comment on pourroit surprendre le Turc & convertir tous les infidèles, ce qu'il y avoit à sçavoir touchant la conservation de Geneve, la Santé du Roy, la Reconciliation du Roi avec les Grands du Royaume, & les villes d'otage données aux Huguenots, touchant Lesdiguières & sa conversion.

La Vie
du P.
Coton.

Il y auroit bien de réflexions à faire, sur ces questions faites au Demon par un Jesuite, & par un Jesuite Confesseur de Henry le Grand. Il suffira pour l'heure de celles du President de Thou. *Les uns, dit-il, rioient de toutes ces questions, les autres alloient jusques à les censurer & à les condamner. Car disoit on, si le P. Coton aime la vérité, pourquoy pour l'apprendre, s'adresse-t-il au Pere du mensonge? on ajoutoit, qu'il n'y avoit que ceux qui pensent en mal de la santé du Roy, qui s'ingerent d'aprofondir l'avenir à cet égard.* Le P. Joseph d'Orleans, qui vient de mettre au jour la Vie du P. Coton a bien veu, que cette aventure n'est avantageuse ni au P. Coton, ni à la Société : voilà pourquoy pour sauver l'honneur du particulier & du general, il prend le parti de dire qu'à la vérité le President de Thou étoit un brave juge, estimé de tout le monde pour avoir été très equitable, mais qu'il étoit un Historien passionné & que n'aimant point la Compagnie, il n'est pas digne de creance dans les endroits où il parle d'eux. Surquoy je n'ay rien à dire sinon qu'accuser de Thou de partialité & de passion, c'est tout autant que d'accuser le Soleil d'obscurité, & que c'est la coutume des Jesuites de n'estimer aucun Historien, s'il ne remplit son Histoire de leurs louanges, & s'il n'approuve pas leur conduite en toutes choses. C'est Dupleix, qui est un grand Historien sans passion, & d'une fidelité

incôtestable au jugement & au goût des Jesuites, par ce qu'étant leur esclave & leur Pensionnaire, il n'a rien écrit qui ne soit à l'avantage de la Société. Mais il suffira d'opposer au Jugement des Jesuites touchant *Dupleix*, celui qu'en a fait le Marechal de Bassompierre, ensuite de cela, dit-il, un autre Coquin, faux Historiographe, s'il en fut jamais nommé *Dupleix*, qui a fait l'Histoire de nos Rois, pleine de faussetez & de sottises &c.

Mais la réflexion, que j'ay à faire sur l'Histoire du President de Thou, par rapport à mon sujet, c'est qu'il paroît clairement que le P. Coton avoit un sentiment bien avantageux de l'esprit Malin, que de le croire capable de l'instruire de l'avenir, & de décider des poincts de controverse par l'Écriture. A votre avis, Messieurs, si ce Jesuite eut été persuadé de la Doctrine touchant le *Purgatoire* & l'*invocation des Saints*, eut il eu recours au Pere du mensonge, pour s'assurer de la verité. Qu'avoit il fait, je vous prie de l'*infaillibilité* de l'Eglise, qui est aujourd'hui le grand retranchement & l'unique ressource des Controversistes & des Convertisseurs? De plus il paroît par l'Histoire du Grand de Thou, que le P. Cotton n'étoit pas aussi éloigné du commerce du Diable, que le doit être un, qui se dit être de la *Compagnie de Jesus*, & que faire de telles avances avec cet esprit de tenebres, c'est luy même le marché en main,

Journal I
de mai
vie tom.
3. p. 142.

Conte
d'histoire
des
frances.

main, & luy dire nettement, voulez vous traiter avec moy.

Enfin j'etrouve, qu'il est défendu par les loix de s'enquerir du terme de la vie des Rois, & que cette curiosité est punie comme un crime capital. *Qui de salute Principis vel summa Reip. Mathematicos, Ariolos, Aruspices, Vaticinatores consultit, cum eo qui respondet capite punitur.*

Paulus
Lib. 5.
Sent. 21.
S. 2.

Tertulien approuve cette loi parce, dit-il, que celuy la a des pensées contre la vie du Prince, qui fait de telles enquêtes sur sa santé. *Cui autem opus est scrutari super Cesaris salute, nisi a quo, adversus illam aliquid cogitatur?* Il y avoit donc lieu à faire le procez au P. Coton, convaincu qu'il étoit par son propre écrit d'avoir consulté le Diable touchant le terme de la vie de Henry le Grand. Mais ce bon Pere avoit enforcélé ce Grand Prince. Il ne pût luy échapper.

Apolo-
zet.

J'etrouve, Messieurs, dans la *Chambre des Meditations*, quelque chose de plus fort que tout ce que vous venez d'ouir. Si vous me demandez ce que c'est que la *Chambre des Meditations*, quand on parle des Jesuites je vous dirai, que c'est là, où l'on void des portraits affreux, qui representent des Diabes en des figures differentes, & toutes propres à faire dresser les cheveux. Par la veuë de ces horribles peinturés, ils ebranlent les esprits & les amèinent à leur point. Le fameux Jean Chastel, dans son interrogatoire, ré-

Cate-
chisme
des Je-
suites.

répondit avoir été dans cette chambre infernale. Il y a de l'apparence, que le Diable se trouve-là plus volontiers que dans les enfers, & que se sentant obligé particulièrement aux Jesuites, comme les seuls qui luy ont paré une chambre embellie de ses portraits, il n'est point de Compagnie au Monde, à qui il rende ses services avec tant de plaisir.

Enfin ce qui se passe dans la *Chambre des Meditations*, lors qu'ils y amènent le malheureux instrument de leur parricide, fait la preuve entiere, ou peu s'en faut, & me convainc parfaitement, que les Jesuites sont de pacte avec le Diable. Quand ils ont introduit la victime de leur fureur dans cette chambre Infernale, ils tirent d'un cōtre d'Yvoire couvert d'un *Agnus Dei*, & environné de caracteres, un couteau qu'ils arrosent d'eau benite, & sur lequel ils mettent certain nombre de grains benits, qui representent, qu'on tirera autant d'ames du purgatoire, qu'on donnera de coups, & en le donnant au meurtrier, ils luy disent : *va mignon de Dieu, élu comme Iephté, le Glaive de Samson, le Glaive de David, du quel il trencha la tête à Goliath, Glaive de Judith, du quel elle trencha la tête à Holopherne, le Glaive des Machabées, & le Glaive de S. Pierre, du quel il coupa l'Oreille à Malchus, le Glaive du Pape Jules II. avec lequel il arracha des mains des Princes Peruse, Imole, Favence, Fersly, Boulogne, & autres vil-*

-mod

E

les

les avec grande effusion de sang. Va, sois
 homme robuste, & le Seigneur assure tes pas.
 Puis toute la Compagnie se mettant à ge-
 noux, l'un d'entr'eux fait cette conjura-
 tion : Venez Cherubins, venez Seraphins,
 Trônes & Dominations : Venez Anges
 bienheureux pour remplir ce vaisseau de gloire
 éternelle, & luy apportez presentement la
 Couronne de la Vierge, des Patriarches &
 des Martyrs. Il n'est pas nôtre, il est votre,
 Et toy, Dieu, qui es redoutable, & qui
 luy as revelé en ses Meditations, qu'il falloit
 tuer un tyran & heretique pour donner sa
 Couronne à un Roi Catholique étant dispo-
 sé par nous à cette entreprise, redouble ses
 Nerfs, renforce son courage, afin qu'il puis-
 se executer ta volonté. Donne luy un corselet
 caché, afin qu'il puisse échaper a la fureur
 des Sergens; donne luy des ailes, afin que
 les lances de ces barbares n'atteignent ses
 membres sacrez. Epans tes rayons sur son
 ame, afin qu'elle anime tellement son corps,
 qu'elle se jette a travers tout ce qui s'opposera
 a son entreprise, sans peur. Cette conjura-
 tion finie, ils le mènent devant l'Autel,
 & luy montrent un Tableau, où les An-
 ges tiennent Jâques Clement Jacobin,
 Assassins de Henry III. & le presentent
 devant le Trône de Dieu, disans : Sei-
 gneur, voilà ton bras, voilà ta vengeance,
 & l'execution de ta Justice, & tous les
 Saints se levent pour luy faire place. A-
 prez que ces choses sont faites, il n'y a plus
 que quatre Jesuites, qui parlent à cet
 hom-

homme, & quand ils viennent vers luy, ils luy disent, qu'ils sont ravis en admiration de voir la splendeur, qui est autour de sa personne, ils luy baissent les mains & les pieds : ils ne le tiennent plus pour un homme, & luy portant envie de l'honneur & de la gloire qu'il possède déjà, ils luy disent en soupirant : *à la miene volonté, que Dieu m'eut eleu & choisi en votre place, je serois assuré de n'aller point en Purgatoire, mais tout droit en Paradis.*

Après cela, Messieurs, passerai-je pour calomniateur dans vos esprits, si je mets les R. R. Peres Jesuites du nombre des Sorciers? & faut il s'étonner s'ils sont si adroits & si fins dans les affaires du Monde?

C'est une Politique si adroite que la leur, qu'ils sçavent tirer la gloire de l'infamie. Jamais il n'en fut une plus grande que celle de leur bannissement hors de France par arrêt du Parlement de Paris, au sujet du Parricide commis par Jean Chastel, instruit par le Jesuite Gueret. Cependant ils firent si bien, leur credit fut si puissant & leur adresse si grande qu'ils furent rappelés, & que depuis leur rappel un de leur Societé a eu toujours la gloire d'être Confesseur du Roi. Le P. Cotton a été le premier, avant luy aucun Jesuite ne l'avoit été. Mais ils n'ont garde de dire, qu'ils ne furent rappelés qu'à condition, qu'il y auroit à la Cour un Jesuite pour Ostage de leur fidelité, de sorte que si c'est une gloire pour leur

Compagnie, qu'un de leurs Peres soit Confesseur du Roi très-Chrétien, l'Origine en est honteuse & infame, puis que leur P. Coton n'aprocha de la personne sacrée de Henry le Grand, que pour être un garand, & un ostage public des deportemens de toute la Societé. Il est clair comme le Jour, qu'il n'y auroit aucun Jesuite à la Cour de France, si leur fidelité n'eut été suspecte, & que la précaution inusitée en leur endroit marque avec des Carecteres d'infamie, le Jugement des avantageux que le Conseil en a fait. Mais comment pûrent ils se relever de cette chute? le moyen dont ils se servirent est par faitement digne d'eux. Ils connoissoient parfaitement le foible de Henry le Grand. Ils eurent recours au Ministre de ses plaisirs, car ce fut la Varenne, fameux par ce honteux Ministère, qui obtint de sa Majesté leur rappel, que tout le Monde jugeoit avec raison hors de toute apparence; par une voye semblable ils obtinrent que la Pyramide, sur une des faces de laquelle étoit gravé l'arrêt de la condamnation de Chastel, & de leur bannissement, & sur les trois autres des inscriptions en prose & en vers fort injurieuses, fut abbatue. Pour oster cette fletrisseure de dessus le front de la Societé, il fallut abâtre le monument, qui faisoit detester le Parricide. Ils eussent bien désiré, que cela se fut fait par un arrêt du Parlement; mais quand ils eurent reconnu,

nu, que les sentimens de cette auguste ^{Meze-}Compagnie leur étoient contraires, ils ^{ray.}passerent outre sans luy en parler davantage, non pourtant sans donner sujet à tout le monde, d'en parler fort diversement. Cela fut donc fait par toute autre voye que celle de la Justice, il fallut que les Ministres de la volupté s'en mêlassent. On mit à la place de cette Pyramide le réservoir d'une fontaine, dont toutes les eaux, dit Mezerai, ne sçauroient jamais effacer la memoire d'un crime si horrible.

S'ils sçavent retirer de grands avantages des plus grands pecheurs, des Ministres infames de la volupté, & des Marchands abominables de la pudicité du Sexe, ils ne sçavent pas moins tirer parti du vice le plus insupportable & le plus odieux; je veux dire *l'Impudence*: quand je considère la nature de ce vice, il ne me paroît pas humain: s'il étoit humain, il se fut manifesté en nôtre premier Pere aprez sa chute; mais vous n'y en voyez pas la moindre trace; au contraire il couvre sa nudité, & s'il n'avoué pas nettement son crime, il ne le nie pas aussi tout à fait: il confesse avoir mangé du fruit défendu quoy qu'il ajoûte que ce fut à la sollicitation de sa femme, & sa femme le confesse de même, quoy qu'elle ajoute, que ce fut à la suggestion du Serpent: ce vice donc n'étant pas humain ne peut être que diabolique, & le Diable nel'a fourré

dans le cœur de l'homme, que dans
 cette lie des siècles. Il a choisi la Com-
 pagnie de Jesus, pour l'y faire paroître
 avec toute son horreur. C'est en un mot
 le Caractere indelebile des Jesuites, &
 ils s'en servent toujours utilement, par-
 ce que n'étant pas humain de nier effron-
 tement des faits de notoriété publique,
 ceux qui les entendent nier, jugeans des
 autres par eux mêmes, comme cela
 est fort naturel, ils se laissent persua-
 der, ils se laissent vaincre & desarmer
 à l'Impudence : c'est de quoy les Anna-
 les de France, nous fournissent un grand
 nombre d'Exemples. Je n'en produirai
 que quelques une d'entre plusieurs mil-
 lions.

Apolo-
 gie pour
 Jean
 Chastel.

Le premier est leur conduite; aprez
 que le P. Guerret, & le P. Guignard eu-
 rent été executez en Greve, le premier
 convaincu d'avoir instruit Jean Chastel,
 qu'il feroit une belle action s'il tuoit le
 Roi, le second pour s'être trouvé de ses
 escrits, où il soutenoit, *qu'il étoit permis*
de tuer un Roi tyran & heretique. Apres
 que ce deux Jesuites eurent été condam-
 nez à la mort par Arrêt du Parlement, les
 Jesuites furent si Impudens, que de louer
 publiquement ces deux scelerats comme
 des Martyrs, aussi bien que de mettre Jean
 Chastel au nombre des Heros, & de com-
 parer son parricide aux plus Heroïques ex-
 ploits.

Le 2. exemple d'impudenee est celuy
 du

du Pere d'Aubigny, qui avoit confessé Ravailac, & à qui ce malheureux avoit découvert son execrable dessein : car ce Pere condamné a la question par Arrêt du Parlement, eut l'impudence de répondre, *que lors qu'il entra dans l'exercice de la Confession, il avoit demandé a Dieu qu'il luy fit la grace, d'oublier ce qui luy seroit revelé par les penitens, que Dieu l'avoit exaucé, & qu'il ne se souvenoit pas que Ravailac luy eut declaré d'avoir resolu d'attenter sur la personne sacrée du Roi.* Mais comme le disoit alors tout le Monde, si on eut donné à la corde un autre tour de rouë, il est apparent que la memoire luy fut revenue.

Le 3. exemple d'Impudence de ces Peres, c'est leur conduite apres la mort de ce grand Roi. Car bien que tout Paris fut plein, que l'assassin infernal n'avoit été que leur instrument, ils eurent l'effronterie & l'Impudence, d'aller en bon nombre la tête levée dans le Louvre, demander le cœur de ce bon Prince, qu'ils venoient de faire meurtrir, comme s'ils eussent été aussi innocens, que l'enfant qui vient de naitre : oh ! les Scelerats ! ils avoient bien droit sur ce cœur, puis qu'ils l'avoient percé, comme le chasseur en a sur le lievre, qu'il a blessé, quelque part qu'il le trouve mort.

Le 4. exemple est l'Impudence du P. Coton, lequel dans sa lettre declaratoire adressée à la Reine Mere 1610. cite effron-

tement, pour Autheurs Orthodoxes de leur Societé, touchant l'obeissance deuë aux Rois, les *Cardinaux de Toledé & Bellarmin*; *Gregoire de Valence*, *Alphonce Salmeron*, *Martin Delrio*, *Seb. Heissius*, *Mart. Becanus*, *Jaq. Gretserus*, *Leonardus Leissius*, *Nicolas Serrier*, *Jean Azor*, & *Louis Richeome*, tous lesquels au contraire ont été les trompettes de la Doctrine assassine, & dont les livres, au moins de quelques uns, avoient été censurés par la Sorbonne, condamnés par Arrêt du Parlement, & brulés par la main du Bourreau.

Le 5. exemple est l'Impudence, qui paroît dans le livre intitulé, Apologie pour les P. Jesuites imprimée à Paris chez Cramoisy 1625. *Il est faux*, disent ils, & *il y a de l'Impudence à declamer, comme fait l'Université, que les Jesuites instruisent les peuples, que le Pape peut degrader les Rois & transferer les Couronnes.* Et il n'y a rien de si constant qu'en ce tems-là aussi bien qu'aujourd'hui, ils aprenoient cela même à leurs Ecoliers, par l'Epitome de l'Histoire de leur P. Turfelin, où il est ainsi écrit en autant d'endroits, qu'il l'a pû écrire, principalement contre les Rois de France, entre autres contre Philippe le Bel: *Le Pape Boniface*, dit-il, *frappe d'Anatheme Philippe le Bel. indigné contre ce Roi, & le déponilla du droit de regner, parce qu'il avoit appelé au Concile, comme si le S. Siege eut été vacant.*

Le 6. exemple de leur Impudence se void,

void, dans un Ecrit intitulé, *Refutation des Calomnies nouvellement publiées par les Auteurs d'un Factum sous le nom de Mrs. les Curez de Paris.* l'Impudence consiste en ce qu'ils ne considerent pas cette piece comme venant des Curez de Paris, car ils les croient trop sages & trop Catholiques, pour leur imputer une aussi mechante piece que celle-là. Cependant ils ne pouvoient pas pretendre la moindre cause d'ignorance, que les dits Curez n'en fussent les Auteurs : car il étoit de notoriété publique, que ce Factum avoit été fait, examiné, & corrigé par huit Curez Deputés à cette fin, qu'il avoit été approuvé dans leur assemblée generale, qu'il avoit été présenté par eux mêmes juridiquement à Mrs. les Vicaires Generaux, qu'il avoit été distribué par eux mêmes dans les Parroisses, & avoué dans toutes les manieres possibles, comme il paroît par les Registres de leur assemblée du 7 Janvier, 4 Février, & 1 Avril 1638. & toutesfois il pleut aux Jesuites de publier, que les Curez de Paris n'y avoient aucune part : & sur cette supposition impudente ils traitent les Auteurs du Factum avec les termes les plus injurieux, dont la verité puisse être outragée, & leur donnent en même tems les louanges les plus douces, dont la simplicité puisse être surprise.

Autre exemple d'Impudence dans ce même écrit. Les Prelats de l'assemblée generale de l'Année 1636. & 37. avoient

adressé une lettre circulaire à tous les Evêques de France, pour preserver leurs Dioceses de la Morale relachée des Jesuites. Comment traitterent ils cette lettre? Ils dirent que c'étoit *une piece subreptice, sans averti, sans ordre, & sans autorité.* Cependant ils ne pouvoient ignorer qu'elle n'eut été veritablement publiée, par l'ordre de l'assemblée generale du Clergé, composée par eux mêmes, aprouvée par eux, imprimée par leur commandement chez Vitre leur imprimeur, avec les instructions de S. Charles & l'extrait du proces verbal du premier de Fevrier 1657. où ces Prelats condamnent les relachemens des Casuistes, & se plaignent fortement, qu'ils avoient avancé des *Maximes contraires à celles de l'Evangile, & qui vont à la destruction de la Morale Chretienne.*

Autre exemple illustre d'une insigne impudence. Ils ont rempli le monde d'une longue harangue du Roi Henry quatrieme qu'ils font passer pour la response de ce Prince aux remonstrances, que le parlement luy avoit faittes par la bouche du premier president de Harlay, sur le sujet de leur retablissement apres le coup de Jean Chastel. Car premierement il est si Eloigné de la vrai semblance que ce Roi, qui n'étoit point harangeur ait fait un si long discours pour playder leur cause, & pour faire leur eloge comme il paroît dans ce discours. En second lieu le

president de Thou s'inscrit en faux contre
 cette pretendue harangue du Roi au Par-
 lement. Et en troisieme lieu il paroît par
 des monumens autentiques, que ce Roi
 avoit d'eux des sentimens tout contraires
 a ceux qu'ils luy attribuent dans cette ha-
 rangue. Il les declara dans sa lettre a Mr.
 de Luxembourg son Ambassadeur a Ro-
 me, en datte du 21 Avril 1598 en ces ter-
 mes capables de faire rougir tout autres
 que les Jesuites. *La Reine d'Angleterre &
 les etats ayant envoyé leurs Ambassadeurs se
 montrent tres mal satisfaits de la negociation
 de la paix. Si nous ne traittons avec les Hu-
 guenots, il seroit a craindre qu'ils ne se joig-
 nissent au desespoir des Anglois & des Hol-
 landois, pour susciter en mon Royaume une
 guerre plus dangereuse que celle que nous
 voulons eteindre. C'est le dessein des Jesuites
 de nous y faire retomber, qui sont plus Es-
 pagnols que Chretiens, & pour cette occa-
 sion plus violens que charitables.* En une
 autre lettre de la même année & du 17
 Aout : sur la demande pour les Jesuites ay
 repondu au legat ingenument, que si j'avois
 deux vies, l'en donnerois volontiers une au
 contantement de sa Sainteté, mais que n'en
 ayant qu'une je la devois menager & conser-
 ver pour mes sujets, & pour faire service a
 la Chretienté, puis que ces gens se montrent
 encore si passionnez. & entreprenans ou ils
 estoient demeurrez en mon Royaume qu'ils
 estoient insupportables, continuant à seduire
 mes sujets, à faire leurs menées, non tant

pour convertir ceux de contraire Religion, que pour prendre pied & autorité dans mon estat, & l'enrichir & accroître aux depans d'un chacun; pouvant dire mes affaires n'avoir prospéré, ni ma personne avoir été en sureté, que depuis que les Jesuites ont été bannis d'icy. Il seroit impossible qu'en France ils fussent veus de bon oeil & souffert par ceux qui aiment mon repos. Les memoires qui furent donnez l'année suyvante par Mr. de Villeroi a Mr. de Sillery allant en Ambassade à Rome portoint expressement que le Roi n'a aucun sujet d'être content des Jesuites, lesquels depuis leur bannissement n'ont cessé de faire en secret & en public toutes sortes de menées & mauvais offices pour nourrir la discorde entre ses sujets, & les actions de sa Majesté, dont ils font profession de juger plutot par passion, que par la verité d'icelles & par raison. Quelle impudence apres cella d'oser se vanter que le Roi avoit deffendu leur cause dans une harangue. Je sçay qu'ils disent que cette Harangue se trouve dans les Memoires de Mr. de Villeroi. Mais c'est encore une impudence grossiere. Car il est faux que Mr. de Villeroi l'ayt mise dans ses memoires. Le volume ou ils l'ont fait trouver imprimé sans privilege, & sans nom d'auteur ni d'imprimeur à pour titre: quatrième volume des memoires d'Etat, à la suite de ceux de Mr. de Villeroi. Il faut être Jesuite pour porter l'impudence si avant, & stupide pour ne pas la sentir en cet endroit.

En-

Enfin pour ne pas vous fatiguer de l'ouïe de tant de preuves de l'Impudence des Jesuites, je finirai cet article par le dernier exemple, qu'ils en ont donné à la face de tout Israël & de toute l'Europe: ils ont eu le front si dur, que d'oser publier par le plume de leur Maimbourg, par celle de Varilas leur Pensionnaire parlant au Roi même, & par Mr. l'Evêque de Meaux, leur creature parlant à son troupeau, que le Roi étoit si heureux & si glorieux, que d'avoir converti tous les Huguenots de son Royaume, sans avoir usé d'aucune contrainte. Outre les Ministres bannis, outre ceux qui sont dans les prisons, ou dans les Galeres, ou ceux qu'on a transportez dans l'Amerique, il y a plus de soixante mille refugiez, qui donnent un dementi authentique capable de faire rougir tous ces écrivains faussaires & effrontez. Mais quand l'Impudence est parvenue jusqu'aux dernieres extremités, on n'est plus capable de rougir: cependant c'est un trait des plus fins de la Politique de ces Peres, car de tous ceux, qui lisent les livres, où ils nient les faits les plus notoires & les plus constans, il y en a plus de la moitié qui les en croient de bonne foy, & pour l'avenir, ils y pourvoiront si bien, que les livres qui portent témoignage pour la verité contr'eux, seront abolis, & les leurs subsisteront.

Vous avez ouï, Messieurs, des preuves

del'Impudence des Jesuites, à nier *les faits* les plus Constans & les plus notoires, je vai donner une preuve invincible de leur impudence à renverser le *droit* le plus clair & le plus sacré comme le plus naturel. Je veux parler du relachement de leurs Casuistes, & des Maximes abominabies de leur Morale. Apres que tous les Curez de France se furent soulevez contre ces Maximes, qui renversent la Morale Chretienne, & qui tendent à éteindre la charité & la pieté, & à entretenir les pecheurs dans l'impenitence, apres que l'assemblée generale du Clergé de l'année 1656. & 57. l'eut condamnée par une lettre circulaire à tous les Prelats du Royaume, afin que chacun preservât son Diocese de cette peste des consciences, comme nous l'avons touché dans nôtre premier discours, que firent ils, au lieu ou de nier, que ces Maximes eussent été avancées par leurs Auteurs, ou de déclarer à tout le moins, qu'ils ne les aprouvoient nullement, ils font publier une Apologie de tous leurs Casuistes les plus outrés, laquelle seule contient autant que tous les livres des Casuistes ensemble, & qui renouvelle toutes les Maximes condamnées, avec un scandale & une Impudence, à la quelle il ne se peut rien ajouter : car ce n'est pas avec deguifement qu'ils agissent dans ce livre : ils y parlent rondement & sans equivoque : on y void en cent endroits ces paroles temeraïres : *Il est vray, que les*

les Casuistes tiennent ces Maximes, mais il est vray aussi qu'ils ont raison de les tenir. Ils y foudient que les blasphemes, les parjures, la fornication, l'adultere, & enfin tous les crimes contre les dix commandemens de la loi de Dieu, ne sont plus pechez, si on les commet par ignorance, ou par emportement, ou par passion. Quelle sorte de gens, & quelle espee d'hommes sont ceux de cette Compagnie? A quoy ont ils pensé, quand ils ont mis au jour une Morale, qui a fait mettre aux champs contre eux tous les Curez, & tous les Prelats de France, aussi bien que les Jansenistes? n'ont ils pas craint d'effaroucher tous les Chrétiens par leurs abominables Maximes, & de s'attirer la haine publique comme des perturbateurs du repos public, des ennemis de Dieu & du genre humain, en soutenant qu'en dirigeant l'intention, on peut commettre les crimes les plus enormes: que par exemple, une fille, qui se trouve enceinte, peut se deffaire de son fruit, pourveu que son intention ne soit pas de commettre un meurtre, mais seulement de mettre à couvert son honneur. Qu'un sujet peut assassiner son Roi, lorsque deux Auteurs graves ont jugé, qu'il est ou tyran ou Heretique, & que de même un homme ne commet ni fornication ni adultere, lors que la partie y donne son consentement, par ce que c'est le sentiment des Casuistes. Ils connoissent trop bien le penchant du cœur de l'homme, & la force de la corruption originale,

nelle,

nelle, pour avoir craint les facheuses suites de leur *Morale*. Et c'est encore icy un des plus fins traits de leur *Politique*. Ils ne pouvoient arriver à leur grand but, qui est la Monarchie Univerfelle, fans captiver les Esprits & fans se rendre Maitres des consciences. Ils n'ignoroient pas, qu'il est plus aisé d'accommoder la loi de Dieu à la corruption des hommes, que de fléchir le cœur des hommes à obeir à la loi de Dieu. Ils sçavoient, que le nombre des méchans excède de beaucoup celuy des bons, qu'il est plus aisé de j mettre les gens dans le chemin du vice, par ce qu'il est aisé & agreable, que dans celuy de la vertu, qui est difficile & contraire aux inclinations de la nature corrompue. Ils ont donc mis au jour une *Morale*, qui toute detestable qu'elle est, devoit être suivie de la plus part, & l'a été en effet malgré les oppositions vigoureuses qu'on y a faites. Et qui ne sçait pas, que les Jesuites ont triomphé de tous les opposans, que le parti des Jansenistes, ne paroît plus, que les lettres Provinciales ont été décriées comme l'ouvrage d'un Heretique & un fruit de Charenton : qu'en un mot tous ces corps, qui avoient osé attaquer la *Morale* des Jesuites, ont été battus & rompus, & que tout a plié sous leur puissance, le haut comme le menu Clergé ?

Si leur entreprise au sujet de leur *Morale* a été hardie & temeraire, & si elle a passé avec

avec tant de succès contre toutes les apparences, il faut avouer qu'ils s'y sont pris pour la faire réussir, comme elle a fait, d'une manière digne des Politiques les plus adroits & les plus fins.

Premièrement ils se sont erigez en Docteurs infailibles, jusqu'à déclarer que le Pape n'est infailible que par eux : c'est ce que j'ay remarqué dans mon premier discours. Et qui peut douter de la bonté d'une Maxime, lors qu'on est persuadé, qu'elle emane d'une Compagnie où reside l'infailibilité ?

En 2 lieu, ils n'ont avancé toutes leurs Maximes damnables, que comme leur ayant été dictées, ou inspirées par la Sainte Vierge. Le Jesuite Mascarenhas mit au jour l'année 1656. un livre, où elles sont étalées avec un air Magistral, il dedie son ouvrage à la Vierge, declare qu'il enseigne ce qu'il a appris d'elle, & que c'est elle aussi, qui luy a inspiré de le composer. Et qui pourra soubçonner, qu'il y ait la moindre impureté dans ces Maximes, quand on est prevenu qu'elles sont venues du Ciel, & que la Sainte Vierge les a inspirées ?

En 3 lieu, pour prevenir le tort qu'il étoit à craindre, que feroit à leurs Maximes le soulèvement de tous les Curez, & de tous les Prelats de France, ils se sont plaints hautement dans leur Apologie, qu'il n'y avoit que des Heretiques, qui s'y étoient opposés. Les Curez de Rouen rele-

verent cette injure, & s'en plainquirent à leur Archevêque, qui l'est aujourd'hui de Paris, dans une lettre du 3 May 1658. Mais cette plainte ne produisit aucun effet, de sorte que Monseigneur l'Archevêque, & Mrs. les Curez de Rouen sont censez être Heretiques par eux, & par consequent par tous ceux, qui leur adherent, puisque nulle Justice ne fut faite de cette injure.

En 4 lieu, ils se sont plaints, qu'ils étoient persecutez, & même qu'ils étoient persecutez pour le nom de Jesus. Ils se sont appliquez sur ce sujet ces paroles du Sauveur; *vous serez hais de tous à cause de mon nom: bienheureux sont ceux, qui sont persecutez par Justice; car le Royaume des cieux est à eux. Vous serez bienheureux, quand on vous aura injurie & persecutez, & quand à cause de moy, on aura dit contre vous en mentant quelque mauvaise parole que ce soit.* Or où est le Chrétien qui n'aura pas de la veneration pour des Docteurs, qui souffrent pour le nom de Jesus? Et qui ne recevra pas comme Apostolique, & venante du Ciel, une Doctrine dont les Auteurs sont autant de Confesseurs de Christ?

Mais de tous les Moyens que les Jesuites ont mis en usage, pour parvenir à la Monarchie Universelle, la Confession est sans contredit un de ceux, qui leur a servi plus utilement; c'est par ce moyen qu'ils ont sçeu le secret des familles, & qu'ils

DES JESUITES. 115

qu'ils ont decouvert le secret des Etats c'est par ce moyen qu'ils se sont rendus Maitres de la Conscience des peuples, & de la Conscience de Rois. Que diriez vous, Messieurs, qu'ont fait ces bons Peres, pour attirer le monde à leurs Confessionneaux? Ils les ont rendus accessibles, doux, attrayans, delicieux; de forte que les pêcheurs y vont comme à un festin.

Premierement ils ont posé ce Principe qui convient parfaitement a leur titre de *Jesuite* qui veut dire *petit Sauveur*, qu'il falloit sauver tout le Monde, & faire que le nombre des predestinez à la gloire, l'emportât de beaucoup sur celui des damnez: en vertu de quoy ils ont fait le chemin, qui conduit à la vie Eternelle, large & spacieux: Ils ont fait la porte du Paradis large, & celle des Enfers étroite. Car bien que J. Christ ait dit le contraire formellement, ils sçavent à qui ils en content. Ce sont des gens, qui n'ont jamais leu l'Ecriture Sainte: ce sont des aveugles, qui sont ravis d'avoir des conducteurs indulgens & misericordieux, grands Predicateurs de la grace salutaire à tous les hommes.

En 2 lieu, ils ont posé cet autre Principe, qu'il falloit faire bon marché de l'absolution, & ne la pas refuser au penitent, quand même le Confesseur ne fera pas persuadé, que le penitent execute la resolution de ne retourner pas à son

Apoloq.
pag. 102

son peché, & quand même il jugera que le pecheur y retombera. Car, disent ils, où trouvera-t-on des penitens, de qui le Prêtre se puisse assurer, qu'ils ne retomberont point, & si les Confesseurs attendoient cette certitude, & jugeoient de l'avenir par les fautes passées, dont les penitens se Confessent, il ne faudroit plus de Confession. *Le Prêtre donc, concluent ils, doit absoudre le penitent, quoy qu'il suppose qu'il retournera à son peché.* Après cela faut il trouver étrange, que les Confessionneaux des Jesuites soient preferez à tous ceux de tous les autres Confesseurs? avec quelle confiance n'y va-t-on pas, & avec quelle consolation n'en revient on pas, quelle que soit la disposition où l'on est, quand on est assuré d'en emporter des lettres de grace, ratifiées par cette déclaration du Souverain Juge du Monde, *a quiconque vous pardonnerz les pechez, ils seront pardonnez?*

En 3 lieu, ils ont posé cet autre fondement, qu'il falloit se charger des pechez du penitent, dans quelque abandon qu'il eut yescu. Voyez, Messieurs, la hardiesse & la temerité de ces charitables Confesseurs, de se charger d'un fardeau, qui a fait tomber les Anges du Ciel dans l'aby-me, & qui même a fait suer le fils Eternel de Dieu une sueur de sang. *Il y avoit, disent-ils, une homme de condition, qui apres avoir passé sa vie dans le libertinage, tant à la Cour qu'à l'Armée, étoit malade à l'extre-*

l'ex
du
se,
n'y
put
fire
ma
de f
pech
bien
quo
re.
s'écr
ce q
te le
pron
ma
ech
ceur
Ma
l'ass
pech
sien
mer
prai
C
il re
pou
éto
que
jess
roit
s'en
Le
35

l'extremite, & ne vouloit en aucune façon du monde, entendre parler d'aller a Confesse, par ce qu'il y auoit tant d'années qu'il n'y auoit été, que c'étoit du plus loin qu'il se pût souvenir. Ceux qui étoient auprès de luy, firent tous leurs efforts pour l'y faire resoudre, mais ce fut en vain; car la honte qu'il auoit de ses crimes le surmentoit toujours, & l'empêchoit de les avouër. Cependant il vouloit bien recevoir les autres Sacremens; c'est pourquoy on luy choisit un Prêtre qui fut un Iesuite. Aussi-tôt que le Malade l'apperceut, il s'écria qu'il n'auoit que faire d'aprocher, parce qu'il ne vouloit point se confesser. Le Iesuite luy dit de n'auoir point de peur, qu'il luy promettoit de ne luy point parler de Confession, mais il luy demanda s'il agreoit de faire un échange avec luy, en acceptant ses bonnes œuvres, & luy donnant ses pechez: Le Malade s'y accorda volontiers. Le Iesuite l'assura donc, qu'il prenoit sur luy tous ses pechez, & les regarderoit desormais comme siens, & qu'en même tems il luy cedioit le merite de toutes les bonnes œuvres qu'il auoit pratiquées. Sur cela il luy donna l'absolution & se retira. Mais comme il étoit a la porte, il revint pour dire au Malade, qu'il n'auoit point pensé, qu'il ne sçauoit point quels étoient les pechez, dont il s'étoit chargé, & que cela seroit cause qu'il ne pourroit s'en confesser comme etant a luy, parce qu'il les ignoroit, & que cependant il auroit bien voulu s'en accuser, n'ayant pas envie de se damner. Le Malade ne fit aucune difficulté de luy ra-

Morale
Pract.
1 Vol.

con-

-8011.

conter tous ses crimes sans en avoir honte, parce qu'il ne les croyoit plus à luy, Le Iesuite luy apporta ensuite le S. Viatique, & il mourut un peu apres, & apparut la nuit au Iesuite pour le remercier du don, qu'il luy avoit fait de ses merites, en consideration desquels Dieu l'avoit mis dans la gloire, quoy qu'il eut meritè l'Enfer. Je vous laisse à penser, Messieurs, les avantages infinis qu'apporte à la Compagnie de Jesus, la conduite adroite de leurs Confesseurs, lors qu'ils dirigent la Conscience d'un Prince, qui n'a pas beaucoup de lumieres, mais qui n'est pas tout à fait impie, qui dès son enfance a été élevé par des Iesuites, qui a passé toute sa vie dans la debauche, qui a abusé de sa puissance & de la foiblesse de ses sujets, qui a fait de son Palais un Serrail, & qui apres l'avoir souillé d'adulteres crains, est contraint, pour assouvir des louves insatiables, qui le possèdent, d'accabler & d'abymer ses autres sujets. Je vous laisse à penser les mouvemens de reconnoissance que doit avoir un Prince, qui est dans cet état, & qui croit que son Confesseur a le droit, aussi bien que la charité de se charger de tous ses crimes? car où est le penitent, qui se sent redevable à son Confesseur du repos de son ame, & de son salut Eternel, qui puisse luy refuser aucune chose, qui luy viène en l'esprit de luy demander? Cette Compagnie de Jesus ne pouvoit donc pas manquer de s'enrichir, & de

mon-

monter à cette haute puissance, où vous la voyez maintenant; puis qu'elle a si bien fait, qu'elles s'est insinuée dans toutes les maisons des Grands, dans toutes les Cours des Princes, & qu'elle s'est saisie de la Conscience des Rois & des Empereurs, par le secours charitable qu'elle leur offre de se charger de tous leurs crimes. Car comme rapporte l'Histoire, que vous venez d'ouïr, quand une fois le pénitent a fait l'échange de ses pechez, avec les œuvres méritoires du Confesseur, *ses pechez ne sont plus à luy, mais à son Confesseur*: c'est à son Confesseur à s'en défaire comme il pourra: mais pour luy, il est aussi net après cet échange, que le fut le Roi David après que Dieu eut exaucé la priere, où il luy disoit: *lave moy avec Hyssope, & je serai plus blanc que la neige*. Il peut donc se divertir à nouveaux frais, reprendre son train ordinaire, & se raplonger dans ses debauches puis qu'on le peut faire impunément.

Ces Principes & ces Maximes sont infiniment propres comme vous voyez, à attirer le Monde de méchans à leurs Eglises, afin pourtant de mieux faire venir l'eau à leur Moulin, comme l'on dit, & pour attirer les Riches à leurs Confessionneaux au préjudice des autres Ordres: je dis pour attirer les Riches seulement, car il est constant qu'ils ne se soucient point des pauvres, lesquels ils n'admettent point du tout à leurs Confessionneaux, ils em-
pe-

pechent les Riches de tout leur pouvoir, de frequenter ou de visiter les Eglises des autres Religieux aux Fêtes qu'ils solemnisent. Pour cet effet ils disent des autres Ordres, tout ce qui en est, & ce qui n'en est pas; que les uns sont ces ventres paresseux, les autres des voluptueux, les autres des ignorans, les autres des indiscrets & scandaleux. Ils leur representent, que toutes les indulgences des autres Ordres sont infuses, & comprises dans la regle de leur Société, sur tout ils leur representent combien leur Ordre est considéré par tout le Monde, combien grand est leur pouvoir par tout, & l'amplitude de leurs Privileges, en ce qu'ils peuvent absoudre des cas reservez, ce que les autres Moines n'ont pas le droit de faire, comme de dispenser de jeuner, de rendre ce qui est deu, de dissoudre les empeschemens du Mariage, & de rompre le liens de toutes sortes de vœux.

Puis que nous sommes dans les Confessionneaux des Jesuites, je pourrois avant que d'en sortir vous faire voir, que les faletez, qui s'y répandent, ne sont pas l'Article le moins important de leur *Politique*: car les entretiens impurs, qu'ils y ont avec le sexe, prenant ces ames lubriques par leur foible, ils s'en rendent si bien les maitres, qu'il n'y a point de secret de famille, qu'ils ne découvrent par ce moyen, ni de mesures, qu'ils ne
prê-

prérent en toute sûreté dans leurs plus grandes entreprises, se pouvant glorifier, qu'ils tiennent dans leur manche tous les maris, dont les femmes leur ont mis leurs Consciences entre les mains, & qu'ils ont de même en leur puissance tous les Galants, dont les jûnes Maitresses leur ont donné leurs ames à garder. Mais il sera plus à propos de remuer ces ordures, dans mon dernier discours, où je ferai le proces à cette venerable *Compagnie*, & la convaincray par des preuves invincibles, qu'elle ne doit plus subsister dans le Monde, & que tout le genre humain a interêt, qu'elle soit entierement raclée de dessous les Cieux.

Il faut donc que je suive ces Peres artificieux battans l'estrade dans le Monde, & que je vous fasse remarquer comme quoy ils agissent avec les Protestans: car il ne faut pas vous imaginer, qu'il y ait ville considerable, où il n'y ait quelque Jesuite travesti, ou en habit de negociant, ou en Equipage de Cavalier & de Gentilhomme, suivi d'un valet de chambre, & d'un laquay à livrée, ou sous quelque autre forme & figure, selon le País, où il va, & selon les affaires qu'il y doit negocier. Comme il n'y a point de plus grand obstacle à leur *Monarchie Universelle*, que celuy qui y apportent les Protestans, c'est aussi ce parti qu'ils ont fait la resolution de detruire. Ils ont reüssi en France, ils font leur conte que c'est une affaire

faite & parfaite dans ce Royaume. Ils voyent pourtant que le moyen, qu'ils ont mis en œuvre pour achever la ruine des Huguenots, fait un insigne tort à leur Eglise & à leur Societé, & que les Protestans ne sont pas les seuls qui crient, que cette maniere de convertir les gens, n'est rien moins qu'Evangelique, qu'elle n'a pû faire que des Hypocrites, qu'elle n'a pû gagner que la bouche, & laisser le cœur dans un état fort éloigné de Dieu & de sa grace : qu'en un mot il n'y a rien, qui peut faire mieux soubçonner, que l'Eglise Romaine est la grande Babylon, qui s'enivre du sang des Saints, & qu'elle est animée de l'Esprit du Dragon, que d'employer une Mission Dragonne, pour s'assujettir les ames. Ce sont les Catholiques mêmes, qui ont crié par tout où ils ont veu la violence de la Mission Jesuitique, les maisons saccagées & ravagées, les personnes tourmentées en toutes les manieres, & celles qui ont eu de la fermeté, ou reduites à sortir du Royaume, ou à se cacher dans les cavernes ou dans les cachots les plus puans, ou à être transportez dans l'Amerique. Toute la terre en un mot a crié, que les Auteurs de cette maniere de convertir les gens, ne tendoit à rien moins qu'à l'avancement du regne de J. Christ, mais qu'elle devoit aboutir à avancer & à achever le grand projet de la *Monarchie Universelle* des Jesuites. Il leur importe donc infiniment pour cacher leur
jeu,

jeu de détruire les mauvaises impressions, que les Réfugiez peuvent avoir données de leur conduite, au sujet de la ruine des Huguenots.

Pour cet effet ils ont envoyé des Jesuites par tout, où il y a des Huguenots Réfugiez. Là que font ils? ils nient impudemment, qu'on ait usé d'aucune violence, qu'ils étoient eux mêmes en France en 1685. qu'ils se sont treuvez dans une telle ville, où du soir au matin tous les Huguenots furent Catholiques, & qu'il ne fut pas fait le moindre bruit, ni le moindre excez pour ce changement: qu'il ne faut pas croire ce qu'en ont dit les gazettes, lesquelles se chargent de tout, parce que cela ne coute rien à l'Auteur, qui les compose, & qu'au contraire il est payé pour cela: qu'il faut moins encore s'en rapporter aux Réfugiez, dont la plus part sont sortis de France, pour tout autre motif que celui de la Religion; que les uns en sont sortis par legereté & par la curiosité de voir le Monde, comme tous les jeunes gens, les autres par fripponnerie, ou pour échaper à la Justice ou à la main de leurs creanciers. Et comme c'est la verité, que parmi les Réfugiez il y en a grand nombre, qui sont dans quelqu'un de ces cas, & à qui la Religion ne sert que de manteau, ces Jesuites deguisez ne manquent pas de se prevaloir de ces exemples, & de s'en servir tres utilement, un seul bien averé étant capable

de produire l'effet, qu'ils se font proposer dans chaque ville, où ils font leur séjour.

Que si en prenant le parti de nier de troublement le fait, ils voyent qu'ils ne réussissent point, ils prennent celuy de dire, qu'à la verité le Roi envoya des troupes commandées par le Marquis de Boufflers, mais que ce que les troupes ont fait, n'est pas la centième partie de ce qu'on a dit : qu'il ne faut que connoitre Mr. de Boufflers, pour juger du contraire : qu'il n'y a point de Cavalier au Monde, ni plus honête, ni plus civil, ni plus humain, ni en un mot plus éloigné de l'éprit persecutant, que ce Gentilhomme-là. Ou bien ils disent, que les Huguenots s'étoient attirés cet orage, par leur conduite étourdie, que dans le Dauphiné ils avoient fait des mouvemens, qui marquoient indubitablement, ce qu'ils avoient dessein de faire ; outre que quelques Ministres, qui les avoient abandonnez depuis peu d'années, avoient découvert à la Cour leurs secretes intelligences avec les étrangers. Ou bien ils disent, que les troupes ne marcherent que pour empêcher, que l'exemple du Dauphiné, ne fut suivi dans les autres Provinces, & que la peur que les Huguenots eurent à leur approche jointe aux remords de leur Conscience, les fit changer par tout presque en un seul jour ; Ou qu'enfin, si les troupes on fait quelques excez dans quelque lieu,

lieu, ce n'est pas ce qu'on doit imputer ni au Roi tres-Chrétien, moins encore à son Conseil de Conscience, puis que tout le Monde sçait fort bien, qu'on ne peut pastenir les gens de guerre dans une telle discipline, qu'ils ne fassent toujours quelque chose, qui excède le commandement du General, & les Ordres de la Cour,

Si ces Jesuites travestis découvrent quelques livres, où la maniere dont on a fait les conversions de France, est racontée, comme sont les *plaintes des Protestans de France*, *l'Accomplissement des Propheties*, *les Eclaircissements sur l'Apocalypse*, *les lettres Pastorales*, *la défense de la retraite des Ministres*, & tels autres ouvrages, ils enlevont autant d'exemplaires qu'ils en peuvent trouver. Ils ne s'arrêtent pas aux Libraires qui les débitent, ils sondent les personnes de qualité chez qui ils ont de l'accez, pour sçavoir s'ils ont de ces livres, & s'ils ont fait quelque effet sur leur Esprit : lors que cela se trouve ainsi, ils tachent de les guerir des mauvaises impressions, que ces livres leur ont données : lors qu'ils rencontrent des Consciences tendres, ils leur representent, qu'ils ne peuvent ni lire, ni garder de semblables libelles, sans tomber dans un peché mortel, entant que la Sainte mere Eglise s'y trouve grièvement offensée & la verité outragée : Et s'ils se rencontrent avec des Esprits fermes & assu-

rez, ils traittent ces livres de bagatelles, & d'impostures, & tachent de leur inspirer de la honte, & de leur donner du remords, de s'être amusez à une telle Lecture.

De plus ces Jesuites travestis observent soigneusement les mœurs & le Naturel des Refugiez. Ils prènent garde si parmi eux, il n'y en a pas quelqu'un de plus dangereux que les autres, par son esprit, par son adresse, & par la force de ses discours. S'ils en trouvent quelqu'un de ce caractere, ils ont les yeux sur toutes ses démarches, ils luy donnent des espions, qui leur rapportent tout ce qu'il dit & tout ce qu'il fait, & eux envoient tout à leurs Superieurs, lesquels sur ces avis travaillent aux moyens de les rendre suspects: pour cet effet les Superieurs s'informent de ce Refugié, de sa famille, de ses mœurs, de sa vie, ils envoient ces memoires aux Jesuites travestis, lesquels batissent dessus l'Histoire de sa vie, telle qu'il leur plait, afin que rendant sa personne suspecte, on puisse aussi tenir leurs discours pour suspects. Et comme il n'est aucun de si grand merite, qui comme les plus parfaites beautez n'ait son défaut, ils recherchent avec soin le défaut d'un tel, par ce qu'ils auront lieu & la facilité de le faire passer pour un grand vice apres qu'ils l'auront découvert. Ce que je vous dis-là, Messieurs, est arrivé à la lettre dans plus d'un endroit, où l'on a veu des

per-

personnes, dont le merite reconnu fut d'abord recompensé, mais qui quelque tems apres un établissement honête, les uns ont commencé à décheoir, les autres sont tombez tout à fait : ce que je ne puis attribuer qu'à l'artifice des Jesuites. Et d'où peut être venu le bruit, qui court aujourdhuy en France, que Mr. Jurieu a perdu le sens, sinon de ces Jesuites coureurs & espions, qui voyant Mr. Jurieu à la Haye, pour quelque incommodité, que la continuation de ses occupations ordinaires pourroit entretenir ou augmenter, & sçachant d'ailleurs, que ce Ministre fait plus de bruit & de fracas par ses ouvrages, que n'en faisoit le Viconte de Turenne, avec une Armée de quarante mille hommes, luy ont fait cette malice pour diminuer la force de ses ouvrages, & en détruire le suecez en décrivant sa personne, que d'écrite en France, qu'il ne travailleroit plus, & qu'il avoit perdu le sens?

Vous sçavez, Messieurs, ce que les Jesuites travestis firent en Angleterre, sous le regne de Charles II. ils se fourrerent dans toutes les Sectes, ils embrasserent tous les partis. Comme S. Paul se faisoit Juif agissant avec les Juifs, gentil en traittant avec les Gentils, se faisant toutes choses à tous afin d'en gagner quelcun à Jesus Christ, les Jesuites en userent de même; ils se firent Episcopaux, ils se firent Presbyteriens, ils se

furent Quakers, ils furent du parti du Roi, ils furent Parlementaires, par ce moyen ils sceurent le fort & le foible de chaque Secte & de chaque parti, & brouillerent tellement les affaires, qu'ils firent perir le Roi dans cette confusion, afin d'en mettre un autre à sa place, qui fut selon leur cœur, & qui suivit leur passion. Ils agissent autrement aujourd'hui, quoy qu'animez d'un même esprit sous Jacques II. ils tachent d'unir toutes les sectes par l'Abolition du Test : pour cet effet ils sont répandus dans toutes les Provinces, les uns agissent comme du parti des Evêques, les autres comme du parti des Presbyteriens : par tout ils ne font que prôner la liberté de Conscience, & improuver la conduite du Conseil du Roi très-Chrétien ; mais tout cela dans la veuë d'obtenir de tous leur consentement à l'abolition du Test, ce qu'ayant une fois obtenu, on les verra agir d'une manière bien différente, & prendre d'autres mesures pour parvenir à leur grand but, qui est de se rendre Maitres de la Grand Bretagne. Ces mesures seront premierement d'accabler, & de détruire entièrement le parti Protestant, en 2 lieu d'abolir le Parlement pour rendre le Roi absolu, & en 3 lieu de se défaire de la famille Auguste de Stuart, s'ils n'en trouvent point qui se resolve, à se mettre de leur congregation, & à leur rendre une obeissance aveugle.

Dans

Dans l'Allemagne, & dans tout le Nort, ils sont repandus dans toutes les villes, & dans toutes les Cours, pour y traverser tous les desseins des Protestans. Leur ancienne resolution, dont ils ne demordent point, est d'empêcher l'union des Calvinistes avec les Lutheriens: cette union a été entreprise diverse fois, mais les Jesuites l'ont autant de fois traversée. Ils ont mis tout en usage pour cela, ils n'ont rien épargné, ils n'ont rien oublié. Ils sçavoient l'animosité des Lutheriens contre les Calvinistes, non seulement ils l'ont entretenüe, ils l'ont de plus augmentée. Pour cet effet ils ont contrefait les Lutheriens, & sous cet habit ils ont dit, que si Calvin n'eut jamais écrit sur le point de la predestination & de la providence, toute l'Europe seroit Protestante aujourd'hui; mais que les grandes erreurs des Calvinistes ont fait rejeter generalement tous les sentimens des Lutheriens, comme s'ils avoient été Heretiques. Ils ont dit en un mot, tout ce qu'ils ont jugé propre à entretenir le feu de la division. Et quand ils ont veu, que les mesures étoient prises, & que l'accord d'union étoit sur le point de se conclurre, ils ont corrompu avec leur argent non seulement des Princes, mais aussi des Theologiens; tous avides & insatiables qu'ils sont, ils sont liberaux & magnifiques sur cette affaire & ses semblables.

C'est par ce moyen qu'ils sçavent tout

Ce qu'il leur importe de sçavoir des affaires des Réfugiez. Ils connoissent que le caractere ineffaçable des François c'est d'être credules & legers. Il est donc fort apparent qu'un Jesuite travesti feignant d'être Calviniste ou Lutherien, venant à se familiariser avec quelques uns, apres leur avoir donné mille preuves de la compassion, qui luy fait prendre part à leurs maux, & de l'horreur qu'il a pour la conduite de l'Eglise Romaine, qui avec son esprit persecutant détruit la Religion Romaine, aussii bien que l'Etat où elle persecute, il s'insinue si bien dans l'esprit de ces Réfugiez, qu'il entre bien avant dans leur confiance, & apprend d'eux tout ce qu'il faut que la Societé sçache, pour achever leur ruine.

Voilà comment les Jesuites travestis se conduisent, quand ils sont envoyez vers les Protestans pour sçavoir ce qu'ils font & ce qu'ils pensent. Si vous voulez sçavoir comme ils se conduisent envers les Catholiques mêmes, un livret intitulé le *Cabinet Jesuitique*, est assez propre pour contenter vòtre curiosité. J'y ay veu une *instruction secrète*, qui fut trouvée parmi les Memoires du P. Recteur du College de Paderborne, apres que le Duc de Brunsvie Evêque d'Halberstat se fut saisi de leur College. J'en ay retenu quelques articles, qui font voir qu'il n'y a rien dont leur Politique ne s'avise, & qu'elle ne mette en œuvre pour venir à bout de leur

grand

grand projet de la Monarchie Univerſelle.

Comme les Princes n'aiment pas à être repris, & que les flatteurs leur ſont plus agreables que les cenſeurs, *l'Inſtruction* porte expreſſement, que lors que le Prince reconnoitra que ſes actions ſont odieufes, le Pere Directeur ne l'en reprendra point, mais qu'il les expliquera favorablement & leur donnera le meilleur ſens qu'il ſe pourra. L'Exemple des mariages eſt propoſé. Comme les Princes ſe marient ordinairement par raiſon d'Etat, ils portent leur penſée ſur des Princeſſes, qu'ils ne peuvent épouſer, ſans ſcandalifer leurs ſujets, qui ont l'inceſte en horreur. Il faudra, dit *l'Inſtruction*, aplanir toutes les difficultés, par des raiſons, par des exemples, par l'authorité du S. Siege, où leur Société peut tout, & par le droit des Souverains, à qui tout eſt permis pour la plus grande gloire de Dieu.

Il faudra gagner ceux, qui ſont bien auprès du Prince, par des viſites frequentes, par des ſoumiſſions, par des preſens, afin de connoitre par eux l'humeur & les inclinations du Prince, & agir enſuite conformément à ſes inclinations & à ſon humeur.

Pour regir la conſcience des Grands, il faut ſuivre les ſentimens de nos Caſuiſtes, & ne pas les rebuter par une Doctrine ſevere, afin que trouvant leur conte avec nous, ils ne nous quittent pas pour d'au-

tres, & qu'ils dépendent entierement de nous.

Il faut tacher que nous ayons part aux Legations & Ambassades, afin qu'il ne se conclue pas un affaire sans nôtre participation : & qu'ainli nôtre Compagnie se rende necessaire, en faisant voir tant son habilité dans les affaire d'Etat, que le credit qu'elle a dans toutes les Cours.

Celuy qui dirigera les riches veuves, leur permettra tout ce qui se pourra, pour contenter leur sensualité : Il faudra les visiter souvent, les entretenir de contes divertissans, d'Histoires agreables, les maintenir dans la gayeté, & ne les traiter jamais rigoureusement en Confession.

Il faudra les porter d'aller souvent à confesse afin que dans la consolation qu'elles recevront de nous, elles se confient entierement en nous, & nous remettent tous leurs biens.

Il faudra ou pour gagner, ou pour conserver leur bonne volonté envers nôtre Compagnie, leur donner le Privilege d'entrer dans nos Colleges aux actes solennels, Tragedies & autres pieces, les empêcher de sortir durant la rigueur de l'hyver, les dispenser du jûne & du cilice, leur faire compenser cette dispense par des Aumosnes, afin qu'elles comprennent que nous n'avons pas moins de soin de leur santé que de leur salut.

Quand il s'agira de la disposition de leur revenu, il faudra leur représenter

l'état

l'état parfait des Saints, qui ont quitté leurs Parens & renoncé à tous les engagements du sang, & de l'amitié pour assister les pauvres membres de J. Christ, & leur mettre devant les yeux les Couronnes qu'elles emporteront, si elles resignent & leurs personnes, & leurs biens entre les mains de nôtre Societé : que si la douceur & l'esperance n'ont pas allés de vertu pour les émouvoir, il faudra employer la crainte du Purgatoire & de l'Enfer, les traiter avec rigueur selon les loix d'une Discipline severe : c'est où le Confesseur usera de grande prudence, après qu'il aura donné avis du tout au Supérieur.

Quand il paroitra qu'elles songent à se remarier, il faudra les détourner de ce dessein par toutes les raisons imaginables; leur faire esperer d'être un jour canonisées, si elles vivent en viduité, & surtout, si elles donnent leurs biens à nôtre Compagnie, les assurant sous le seau de la Confession, qu'après leur mort la Compagnie employera tout son credit auprès du S. Siege, pour leur obtenir un rang entre Sainte Agathe, & Sainte Therese, & les autres Saintes, qui sont dans le Paradis, pour avoir fait des œuyres pies.

Que si la veuve a des filles, il faudra faire en sorte qu'elle les mette en Religion, les degoutant du monde, & du Mariage, pour cet effet elle leur dira, qu'elle se repent de s'être mariée, quoy

qu'elle eut un mari tres honête homme , & de qui elle avoit toujourns été aimée fort tendrement : que si elle a un fils ou deux , il faudra les porter avec soin a embrasser , nôtre Societé , & engager la Mere , & les Parens à leur inspirer ce desseïn , & les envoyer dans un Noviciat éloigné , afin qu'on ne les en puisse detourner , & qu'ils soient entierement devouez à nôtre Compagnie.

Ques'il n'y a pas moyen de porter les filles à prendre le voile , ni les fils à embrasser nôtre Religion , le Superieur ne cessera d'en attribuer la faute au Confesseur , pour en mettre un autre à sa place , qui fasse de nouveaux efforts sur l'esprit de ces jeunes gens , & si ces efforts sont inutiles , il faudra induire la Mere à leur laisser quelque petite pension de ses propres biens , & laisser tout le fond à la Societé , ou si cela ne se peut , vendre tout ce qu'elle pourra , & nous en remettre l'argent pour obtenir l'expiation de ses pechez & de ceux de son mari.

Quand on aura mené la veuve au point que nous souhaitons , il faudra empêcher que par l'induction des Parens , elle ne viène à revoquer ses liberalitez ; pour éviter ce malheur , il faudra l'envoyer vivre le reste de ses jours dans quelque lieu éloigné , lui faisant entendre , que cette sorte de vie est la plus humble & la plus meritoire de toutes , étant une
imi-

imitation de celles des Heremites, tels qu'ont été un Moïse, un Elie, & un S. Jean Baptiste.

Afin que nous puissions tirer bon parti de nos devots, il faut leur parler sans cesse de nôtre pauvreté, & afin qu'ils n'en doutent point, il faudra que nôtre Supérieur emprunte par des actes devant Notaire. Il est à esperer qu'étant dans le lit de la mort, ils ordonneront au Notaire, pour le salut de leur ame, de nous remettre en main les actes de nôtre obligation; car il est plus facile de donner du papier, que de l'argent.

Il sera bon aussi de demander à nos devots une notable somme à rente & assigner cette rente ailleurs, afin qu'un revenu soit pour un autre revenu; car si nos devots étant sur le point de mourir ne nous donnent point la somme entiere, ils nous en donneront pour le moins une partie.

Il faudra se procurer l'amitié des Medecins, afin que nous puissions voir les malades, & procurer à la Societé quelque Leg.

On tachera par toutes sortes de voyes d'engager les jeunes gens à embrasser nôtre Regle, quand il s'en rencontrera de bien faits, nobles, & riches: pour les attirer les prefets des Classes les traiteront avec toute sorte de douceur, ils ordonneront aux Regens de les favoriser, ils parleront souvent d'eux avec éloge, ils leur don-

donneront des prix, on les amenera divertir dans nos maisons de Campagne: quand ils seront en âge d'entrer dans le Noviciat, il leur faudra dire, qu'on n'y reçoit que des gens de naissance, de grande qualité, & d'un mérite distingué, les envoyer faire leur Noviciat à Rome, pour les retirer du pais de leur naissance, où ils pourroient être détournés par les considérations du rang élevé, qu'ils y ont, d'un si bon dessein.

Au reste, les Jesuites ayant prevenu, ce qui est arrivé, que cette *Instruction Secrete* pourroit bien devenir publique, ils ont prevenu ce malheur, & ont pretendu y remedier par ce dernier article, qui porte que *s'il arrive que ces avis tombent entre les mains des personnes étrangères, on assurera qu'ils n'ont point été donnez de la part de la Societé, ce qu'on assurera par ceux des nôtres qu'on sçait certainement n'y avoir aucune part.* Ainsi par l'extreme finesse de leur Politique, leur *Instruction Secrete* est devenuë publique, sans avoir perdu rien de sa vertu? leur mine est eventée, & ne laisse pas de produire son effet.

J'avois presque oublié un Chapitre de cette *Instruction*, qui est des plus memorables: c'est celuy qui contient les raisons pourquoy les Jesuites sont mis hors de leur Societé. & chassez hors de leur Synagogues; Ces raisons sont: avoir detourné quelcun de leurs devots ou amis de leur faire du bien, avoir porté à embrasser
une

une autre Religion, que celle de leur Societé, avoir temoigné quelque froideur ou mollesse, lors qu'il s'agissoit de la resignation de quelque bien à la Compagnie, ou avoir exhorté de resigner ce bien-là à quelque autre Ordre, & ceux qui tombent dans cette faute, l'Instruction porte, qu'il leur sera defendu pour quelque tems d'entendre les Confessions, qu'ils seront mortifiez par des offices bas & abjets, qu'ils enseigneront les plus basses classes, qu'on ne leur accordera point la garde de la Theologie, que pendant le repas il seront gourmandez, qu'ils seront chassés des promenades & recreations, & qu'ainsi par les degouts qu'on leur donnera, on les obligera à se retirer sans peine de la Societé. Mais je n'ay veu rien dans cette Instruction, contre les Jesuites, qui sont autrement vicieux & scandaleux, touchant la punition qu'on en doit faire: il n'en est pas même, dit un seul mot dans le Chapitre, dont le titre est des rigueurs & disciplines de notre Societé. Certes il faut, ou que l'Auteur de l'Instruction fut un homme bien simple & par consequent mal propre à soutenir le Caractere de Jesuite, de supposer qu'il n'y eut point de Jesuite vicieux, ou qu'il fut entierement gaté du poison de leur Morale, pour laisser impunies les actions scandaleuses, qui se commettoient par ceux de la Compagnie dans le même lieu, où il denonce des peines contre la mollesse de ceux, qui en abandonneroient les interets,

&

& qui n'en procureroient pas l'avancement.

Cependant il est constant, que la Compagnie de S. Ignace, n'a pas été moins accessible au crime que celle de S. François, & que le vice ne regne pas avec moins d'empire dans la maison des Jesuites, que dans le Convent des Cordeliers. Ils peuvent vivre avec plus de precaution, garder mieux le dehors, & sauver mieux les apparences, mais leur vie n'est pas ni plus chaste, ni plus irreprehensible, que celles des autres Religieux. Ils peuvent être plus fins & plus rusez, mais vraisemblablement ils ne sont pas, ni plus regenez, ni plus retenus. Que font ils donc de ces Peres, qui tombent dans les excés, qui ont rendu si fameux les Cordeliers de Provins, & contre lesquels on vid il n'y a pas bien long tems un *Factum* le plus scandaleux, qu'on ait jamais veu dans le Parlement de Paris? Quelle punition font ils des forfaits commis par ceux de leur Societé? vous pouvez croire, Messieurs, que le subtil Demon de leur Politique, ne les abandonne pas dans cette occasion non plus qu'ailleurs. Tout le Monde sçait & leur Mariana même en demeure d'accord, que c'est une coutume parmi eux, quand on craint que la faute de quelque Pere, qui est encore cachée, n'éclate, de l'envoyer aussi-tôt dans une autre Province: c'est-la toute la peine des Peres de la *petite manche* comme

Moral.
Pract.
6 Vol.

me ils parlent, c'est à dire, des Peres qui ne sont pas élevez aux charges du gouvernement. Mais lors que quelque dereglement arrive à un Superieur, dont il est important de maintenir l'estime dans le Monde, & à qui pourtant ils n'oseroient plus se confier, il luy suggerent de demander la liberté d'aller au Nouveau Monde, à quoy il n'a pas plutôt consenti, qu'ils font passer ce desir forcé, pour un Zele extraordinaire de la foy, & cet exil necessaire & inevitable, pour une Mission Apostolique. Cependant cette *Politique* fait une espece de miracle, qui ressemble à celuy que fit le Sauveur, en la conversion de S. Paul. Car s'il fit un Apôtre des Gentils d'un blasphémateur en la personne de Saul, les Jesuites sçavent convertir tous les jours en Apôtre des Indiens un Jesuite, qui aura été un paillard un adulateur & un Sodomite. Mais ce ne sont que de faux Apôtres qu'ils sçavent faire. Ils sont dans la Chine, au Japon, & dans le Canada les mêmes, qu'ils étoient à Rome, & à Naples, & à Paris.

*Caelum, non animum mutant, qui trans
mare currant.*

En effet pour avoir changé de Climat, ils ne deviennent pas meilleurs. Au contraire ils y deviennent pires qu'auparavant. Ils y deviennent blasphémateurs, persecuteurs, opresseurs, & Apostats. Car
ils

ils s'accoutument fort bien & sans scrupule de la Religion des Chinois & des Japonois. Ils s'habillent comme leurs Prêtres, ils assistent à leurs sacrifices, ils adorent leurs Idoles. Ce sont les Catholiques mêmes, qui ont décrié ces nouveaux Apôtres des Indiens, qui ont publié les persecutions, qu'ils ont faites au Japon, & par tout ailleurs aux Chrétiens, aux Jacobins, aux Cordeliers, & aux Evêques, & qu'ils y ont Apostasié, en y cachant le mystere de la croix, & en se prosternant devant l'objet que les Idolâtres adorent.

La lettre, que Jean de Palafox de Mendoza Evêque d'Angelopolis dans l'Amérique écrivit au Pape Innocent X. represente amplement la conduite scandaleuse des Jesuites parmi les Idolâtres. Je n'en rapporterai que deux Articles. Le premier vous fera voir leur vie desbordée, c'est le 127. où ce Prelat parle ainsi : *J'ay connu en ces quartiers un Provincial des Jesuites, qui dans l'espace de trois ans, a chassé de sa Compagnie trente huit Prêtres, quoy que dans toute l'étendue de cette grande Province, il n'y en eut guerres plus de trois cens. Un autre Provincial nommé Alphonse de Castro en chassa jusques à quatre vingt dans la même Province : on ne void, ajoute-t-il, rien de semblable dans les autres Religions : ce qui rend suspecte ou la facilité avec laquelle on chasse ainsi les Religieux, ou la*
mul-

multitude des crimes, qui oblige à les chasser. Et quel besoin a l'Eglise des personnes Religieuses, dont la maniere de vie & la conduite sont si étranges, elle dont les mœurs & la Doctrine doivent être plus pures que le Chrystal, & plus éclatante que les rayons du soleil? Le 2 Article vous fera voir leur prevarication, & leur Apostasie. C'est l'Article 133. où ce Prelat parle en ces termes : Tout l'Eglise de la Chine gemit, & se plaint publiquement de ce qu'elle n'a pas tant été instruite que seduite, par les instructions, que les Iesuites luy ont données, touchant la pureté de nôtre creance; de ce qu'ils l'ont privée de toute la Jurisdiction Ecclesiastique, de ce qu'ils ont caché la croix de nôtre Sauveur, & autorisé des coutumes toutes Payenes, de ce qu'ils ont plutôt corrompu, qu'ils n'ont introduit celles qui sont véritablement Chrétiennes, de ce qu'en faisant Christianizer les Idolâtres, ils ont fait Idolâtrer les Chrétiens; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial en même Table, en même Temple, en mêmes autels, & en mêmes sacrifices : Et en fin cette nation void avec une douleur inconcevable, que sous le masque du Christianisme, on revere les Idoles, ou pour mieux dire, que sous le masque du Paganisme ou souille la pureté de nôtre Sainte Religion. Ils se glorifient jusqu'à laisser les plus endurans de leurs beaux exploits

ploits dans les Indes d'Orient & d'occident, des conversions qu'ils y ont faites, & de l'étenduë des Pais, où ils ont arboré la croix de Christ, & qu'ils ont éclairé de la lumiere de l'Evangile, mais le celebre Evêque d'Angelopolis vient de nous mettre en main des preuves invincibles de leur insupportable vanité, & que jamais reproche n'a été mieux appliqué, que l'est aux Jesuites celuy; que fait le Sauveur dans l'Evangile aux Pharisiens: *Malheur à vous Pharisiens Hypocrites; car vous faites le tour de la terre & de la mer pour faire un profelyte, & quand vous l'avez trouvé, vous le rendez au double coupable de la Gehenne.*

Math.
230

Ecoutez encore, Messieurs, ce même Prelat se plaignant de la sorte dans les Articles suivans: *Comme je suis un des Prelats les plus proches de ces peuples, que je n'ay pas seulement receu des lettres de ceux, qui les instruisent dans la foy, mais que je sçay au vray tout ce qui s'est passé dans cette dispute, que j'en ay eu dans ma Bibliothéque les actes & les écrits; & qu'en qualité d'Evêque, Dieu m'a appelé au gouvernement de son Eglise, j'aurois sujet de trembler au jour de son redoutable jugement, si étant commis à la conduite de ses brebis Spirituelles, j'avois été un chien muet, qui n'eut osé aboyer pour faire sçavoir à tout le monde, combien de scandales peuvent naitre de cette Doctrin*
ne

ne des Iesuites, dans les lieux, où l'on doit travailler pour l'augmentation de la foy. Car leur puissance est si redoutable, que si les Eveques manquent à defendre la cause publique de l'Eglise, la peut fere demeurer les autres dans le silence : & ils se contenteront de deplorer en secret le malheur des ames par des larmes & des soupirs. J'ay un volume tout entier des Apologies des Iesuites, par lesquelles non seulement ils confessent avec ingenuité cette tres pernicieuse maniere de catechiser, & d'instruire les Neophytes Chinois, dont les Religieux de S. Dominique, & de S. François les ont accusez devant le S. Siege : Mais même Didaque de Moralez, Recteur de leur College de S. Ioseph de la ville de Manille, qui est Metropolitaine des Philippines, combat opiniatremment par un ouvrage de 300 feuilles presque toutes les choses, que V. S. a tres justement condamnées le 12 Septembre 1645. par dix sept decrets de la congregation de propaganda fide.

Je le repete encore, continué ce Prelat, quel autre Ordre Ecclesiastique, s'est jamais si jost éloigné des Principes de la veritable Religion Chretienne & Catholique, qu'en voulant instruire une nation nombreuse, d'un esprit assez penetrant & propre à être éclairée, & renduë seconde en vertus, par la lumiere de la foy, au lieu d'enseigner comme de bons Maitres les regles Saintes du Chri-

stia-

stianisme à ces Neophytes : il se trouve au contraire, que ces Neophytes ont attiré leurs Maîtres dans l'Idolatrie, & leur ont fait embrasser un culte & des coutumes detestables ; en sorte qu'on peut dire avec raison, que ce n'est pas le poisson, qui a été pris par le Pescheur, mais que le Pescheur a été pris par le poisson.

Preface
du 2
Vol.

A la plainte de ce Prelat il ne fera pas hors de propos de joindre, celle de l'Auteur de la Morale Pratique. Si, dit-il, on examine de pres la conduite des Jesuites en Europe & aux Indes, on les verra toujours les mêmes, & on ne sera pas surpris s'ils ont des Maximes si relachées dans la Chine & au Japon, où ils sont les Maîtres ; puis que l'on a vu un d'eux, Missionnaire dans la Ville de Viane en Hollande, prêcher publiquement dans son Oratoire, qu'on avoit beau aller où l'on voudroit, chez des Prêtres ou des Religieux, qu'on n'en trouveroit jamais aucun, qui donnât le Paradis à si bon marché que les Jesuites.

Vous voyez donc, Messieurs, que la Mission des Jesuites à la Chine, au Japon & ailleurs, est une Mission d'Apostats plutôt que d'Apôtres, qu'ils n'y font rien moins que d'y établir ou étendre l'Empire de J. Christ, puisqu'au lieu d'y épan- dre la bonne odeur de l'Evangile, ils font par leur prevarication, par leur vie débordée, & par leur Idolatrie, que l'Evangile de Jesu Christ y est de mauvaise odeur, & que le Christianisme n'y a au-
cun

cun avantage sur le Paganisme le plus tenebreux. Mais ne vous imaginez pas, que la *Politique* leur ait manqué en cet endroit, ni qu'elle leur ait fait un faux bond. Car premierement ils nettoient leurs maisons par ces Messions Apostoliques, ou pour mieux parler Apostatiques, de tous les vices d'éclat & scandaleux, & conservent à leur Compagnie ce dehors, & ces apparences de Sainteté, qui imposent aux yeux du Monde, en rejetant bien loin des garnemens, dont la vie scelerate eut pû la décrier. Et de plus ils se servent utilement de ces bons Compagnons, pour avancer les affaires & la gloire de la Compagnie. C'étoit la Politique du Cardinal de Richelieu, d'employer dans les affaires toutes sortes de gens, jusqu'aux faux monoyeurs, & aux coupe-jarrets, jusqu'aux putains & aux macquereaux, dont il retiroit de grands services. C'a été aussi celle des Jesuites d'avoir à la Chine, où au Japon & ailleurs des Jesuites vicieux & debordez, comme tres propres à se familiariser avec les Payens, en vivant comme eux & en adorant leurs Idoles; & par ce moyen se rendre Maitres du commerce de ce Pais-là, comme ils ont fort bien fait, en plusieurs endroits. Et vous n'ignorez pas, Messieurs, que le commerce est la source des Richesses, comme les Richesses sont la voye la plus courte, & la plus sûre pour arriver à la puissance Souveraine, & le moyen le plus

G effi-

efficace de s'y maintenir, quand une fois on y est parvenu. Ce sont eux qui les premiers ont débité le *The*, & le *Quinquina*, je pense aussi le *Tabac*, puis que durant quelque tems on appella cette Herbe la *Nicottiane* du nom de leur Pere *Nicot*. Commerce d'où ils tirerent des sommes immenses, parce que durant quelques années ils furent Maitres du debit de ces Marchandises par tout le Monde.

Jusques icy, Messieurs, vous avez oui des Maximes en grand Nombre de la *Politique des Jesuites*. Il en reste une que j'ay reservée la derniere tout exprez pour vous en faire conserver le gout. C'est que ces bons Peres n'ont point de regle fixe & sûre de leur conduite. Car par les Bulles du Pape Paul 3. & Jules troisième, il leur est permis de changer toute la forme de leur institut, & de fabriquer des regles toutes nouvelles, contraires aux anciènes, quand leur General le trouvera bon pour l'avantage de la Societé : de sorte que leur grande & unique Regle, c'est de n'en avoir point du tout. Car pour celle de leur Fondateur, ils la traittent tout de même qu'ils traittent l'Escriture Sainte, dont ils ont fait une regle de plomb, un nez de cire, un couteau à deux trenchans, & dont ils ont ancantie toute l'Autorité en la faisant dépendre de l'Autorité de l'Eglise. Ils font dire de même à leur Fondateur tout ce qu'ils veulent, & s'il parle trop clairement, ils ont rendu son

son

son tribunal subalterne à celuy de leur General. En vertu de cette regle, ils ont plusieurs poids & plusieurs balances, ils soufflent le froid & le chaud, ils agissent selon les tems, les personnes & les lieux, ils étoient hier Espagnols, aujourdhuy ils sont François, autrefois ils étoient tout entier au Pape contre la France, aujourdhuy ils sont tout pour la France contre le Pape, tout prêts à se reconcilier avec le Pape, & faire à la France le pis qu'ils pourront, quand ils en seront requis par leur intérêt. Ont dit ordinairement, que les Jesuites sont toujours du parti le plus fort. Cela est vray; mais on ne dit pas tout, c'est qu'ils rendent le parti qu'ils veulent le plus fort, en suivant toujours leur intérêt, qui est la grande Regle de leur conduite, & l'étoile Polaire, qui gouverne leur navigation.

L'Année 1584. ils obtinrent une Bulle du Pape Greg. XIII. par la quelle il est défendu à toutes personnes, sans excepter même les Cardinaux, de prendre aucune connoissance des secrets de la Regle des Jesuites, & de les aprofondir, quand même on n'auroit d'autre but que de contenter sa curiosité. Mais ou cette Bulle étoit la chose du Monde la plus inutile, puis qu'elle défendoit la connoissance de ce qui n'est pas, ou il faut qu'au tems de Greg. XIII. les Jesuites fissent profession de suivre la regle de leur Fondateurs; mais

qu'ayant reconnu par experience, qu'elle ne s'accordoit pas assez bien avec leur projet de la *Monarchie Universelle*, ils ont conclu, que le meilleur pour parvenir à leur but, étoit de n'en avoir point du tout. Et en effet, puis qu'il s'agit d'une *Monarchie Universelle*, d'une puissance despotique & la plus absolüe, qui fut jamais, il n'est besoin ni de regles ni de loix, il ne faut qu'une obeissance aveugle de la part des peuples & des Rois, qui sont de leur dépendance, leur General étant en droit de dire à tous :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Cette dernière maxime de leur Politique en a produit une autre qu'ils mettent en usage en touttems & en tous lieux, & qu'ils font semblant d'appuyer sur l'exemple de S. Paul, par une Hypocrisie profane & sacrilege. S. Paul dit aux Romains: *je me suis fait toutes choses à tous pour les gagner tous ou pour engagner quelques uns:* ces Renards, aussi se font toutes choses à tous, il prennent toutes les formes & paroissent sous toutes les figures imaginables pour captiver les consciences de tous ceux à qui ils ont à faire, & pour étendre par tout les bornes de leur empire. Ils ont pour cet effet dans leur Société des gens de toute sorte de caractère. Ils ont des confesseurs rigides pour les consciences tendres. Ils en ont de relachez pour les cœurs ga-

ga-

galez & pourris. Ils en ont pour les grands & les petits, pour les hommes & pour les femmes, pour les scavans & pour les ignorans, pour les jeunes & pour les vieux. Ils en ont de toutes les sciences & de tous les arts. Il y a des Jesuites grands Mathematiciens illustres dans toutes les parties des Mathematiques. Il y en a qui font une grande figure entre les Esouvains polis, entre les poetes, entre les faiseurs de devises & d'inscriptions, & de Ballades. Il y en a même qui sont honetes gens qui sont sinceres & qui ne mettent point en pratique la doctrine des Equivoques. Mais, s'ils les reconnoissent pour tels, ils les souffrent dans la Societé pour luy faire honneur, afin que la reputation de la probité de ce Particulier rejailisse sur tout le corps. Mais ils sont en fort petit nombre ces Jesuites synceres & de probité, & il faut que la Societé soit bien assurée qu'ils ne sont pas capables de penetrer ses mysteres. Un homme de bien syncere & d'une cœur droit dans cette Compagnie est un veritable Loth dans Sodome.

Rara avis in terris nigroque simillima Cygno,
Un peut etre entre Mille.

Vir probus & justus qualime vir repperit
unum,

Millibus è multis hominum consultus Apollo.

III. DISCOURS.

Argument.

Les Jesuites haïssables pour leur orgueil, vanité chatiée quelquefois. Contes plaisans sur ce sujet. Pour être Courtisans & Galants, Marchands, banquiers, faux monnoyeurs, d'une avarice insatiable, cruelle, & inhumaine. Tout le Monde a interêt que leur Societé soit abolie : tout les Ordres des Religieux, les Evêques, le Pape, tous les Rois, particulièrement le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & la Nation Angloise : les Marchands, les Pauvres, les Riches, les Peres & les enfans, les Maris & les Femmes. Les devots à la Vierge. Les vrais Chrétiens, les Mahometans. Les Juifs, les Payens. Tocsin sonné contr'eux par trois Archevêques, par toutes les Universitez, par leur General, par Moriana, par l'Auteur de la Morale pratique, par les Evêques de Canarie, de Calbastro, par S. Paul, par S. Hildegarde, par le Cardinal Borromée, par l'Auteur qui donne quatre presages de leur prochaine ruine, & qui propose deux moyons tres
ju-

*justes, & tres faciles, pour en déchar-
ger la France.*

JE viens, Messieurs, au dernier point de mon sujet. Ils s'agit premierement de faire voir que les Jesuites sont dignes de la haine & de l'aversion publique. Il se trouve quelque fois des personnes assez malheureuses, que de n'être pas aimées & d'être en butte au mépris, & à la haine de tout le monde; mais cette haine est causée par le faux Zele, que produit la Religion: tels sont les Protestans, par tout où la Religion Catholique est sur le Trône. Il n'en va pas de même des Jesuites. Ils sont haïs partout, en Espagne aussi bien qu'en Angleterre, en Italie aussi bien qu'en France, mais c'est par tout autre Principe, que celui de la Religion, puis que les Catholiques mêmes ne leur font pas plus de quartier que les Protestans. Il y a de plus cette difference, que les hônêtes gens ne haïssent pas les Protestans, au contraire ils en ont pitié, quand ils les voyent traittez avec rigueur, & leur rendent secretement toutes sortes de bons offices. Il n'est presque point de réfugié qui n'en ait trouvé, qui ont compati à sa misere. Mais au contraire il est seur, que si les Jesuites ont des amis, ils ne les trouvent gueres parmi les gens de bien. Ce sont ou des Esprit interessez, ou des ames affamées, ou des cœurs gatez & pourris, ou des Consciences en desordre,

qui cherchent des gens qui les bercent, & qui les endorment. Un Roi d'Espagne c'est si je ne me trompe, Philippe II. disoit : *todos contra mi, y mi contra todos mi, tout le Monde est contre moy, & je suis contre tout le Monde.* Les Jesuites sont sur le même pied, & animez du même Esprit : comme avec la Monarchie Universelle, dont ils sont entêtez, ils se sont declarez contre tous les hommes, il n'y en a point aussi, qui ne craigne ces Tyrans, & qui par consequent ne les haïsse, veritables *Ismaels semblables à des ânes sauvages, leurs mains sont contre tous, & les mains de tous sont contr'eux.*

Genese
26.

Orgueil.

Il y a plusieurs causes tres legitimes & tres justes de cette averfion generale. Il n'y a point de gens moins aimez, ni plus generalement haïs, que ceux qui bouffis d'Orgueil sont en perpetuelle admiration d'eux mêmes, ne parlent que d'eux, ne prêchent que leurs proïesses & ne celebrent que leurs exploits. Or c'est là un des Caracteres des Jesuites. Ils disent de leur Societé : qu'elle est *ce chariot de feu d'Israël, qui faisoit pleurer autrefois Elisée, de ce qu'il avoit été enlevé, & que maintenant par une particuliere grace de Dieu, l'un & l'autre Monde se résout de voir ramené du Ciel, dans les necessitez de l'Eglise, dans le quel si vous cherchez des Armées & des Soldats, qui multiplient tous les jours leurs triomphes par de nouvelles victoires, vous trouverez une troupe choisie d'AnGES.*

Imago
primi
Sæculi.

Ce

Ce sont des Anges semblables à S. Michel dans leurs combats, contre les Heretiques, semblables à S. Gabriel dans la conversion des infidelles, semblables à S. Raphaël dans la consolation des ames, & la conversion des pecheurs. Oui un seul de cette Societé est quelquefois victorieux de tant d'ennemis, que vous jureriez qu'une grande Armée, n'en pourroit pas aisement autant vaincre, qu'il en surmonte luy seul. Jugez par là ce que peut toute cette Societé, en joignant toutes ces forces ensemble. Cette Societé, dirai-je, d'hommes ou d'Anges, quelles ruines & quels carnages d'erreurs & de vices ne procurera-t-elle point! Quand ils parlent d'écrivains sur quelque matiere que ce soit, il n'y a selon eux que ceux de leur Societé, qui excellent en tout, & qui ont emporté l'échele aprez eux. Ils disent de Lessius, qu'il a acquis une reputation Eternelle, non seulement par les ouvrages de son Esprit, mais aussi par l'éclat de ses vertus, & qu'il a été consulté comme un Oracle de toutes les parties du monde. Lors que Lainez parla dans le Concile de Trente, pour la conception de la Vierge sans peché Originel, tout le Concile, disent-ils, l'écouta non comme un homme, qui eut parlé dans une chaire, mais comme un Prophete descendu du Ciel, qui prononçoit des Oracles. Lors qu'ils parlent des Jesuites Espagnols. C'est principalement de l'Espagne, que sont sortis ces grands Hommes, qui par l'Excellence de leur Esprit, & de leur Doctrine ont éten-

dules bornes de la science sacrée, qui ont été les ornemens de nôtre siècle, & qui seront l'admiration de toute la posterité. Ils appellent Vasquez le sumpart de la Doctrine, Suarez, le Maître Universel de son siècle, le Jesuite Caramuel parlant du Jesuite Diana dit : que ceux qui murmurent contre ses décisions, sont des ignorans. Le Jesuite Zergol parlant de Caramuel dit : qu'on doit être couvert de honte, d'avoir osé condamner une opinion descendue par le grand Caramuel, lequel tous ceux de l'ordre appellent, le grand flambeau. Et Caramuel parlant de luy même & de tous ceux de son Ordre, a été si sottement vain que de dire : nous autres doctes, nous jugeons tous, que l'opinion, qui permet aux Religieux, de tuer ceux qui mediroient de leur Ordre, est la seule soutenable.

Enfin, ce qui est pouffer la Vanité & l'Orgueil au de là de toute imagination, si vous leur reprochiez, comme ils font aux Protestans, que leurs Fondateurs, non plus que Luther & Calvin, n'ont point fait de miracles, ils répondroient d'un air fanfaron & avec une fierté de Capitain, que la Société est elle même un Miracle comme le Monde. Le premier & le plus grand miracle de la Société est la Société même. Il n'y a point de plus grand miracle que le Monde : on peut dire la même chose de la Compagnie de Jesus, qui est comme un petit Monde. Ce grand corps de la Société tourne, route par la volonté d'un seul homme.

Ubi su-
pra. f.

me.

me, qui est nôtre General. Tant de personnages excellens en Esprit, illustres en sçavoir, son conduits & gouvernez, depuis tant de tems dans la carriere de la vertu & de la Doctrine, pour le service & le bien des autres, sans que leur course soit jamais interrompue : qui peut ouir sans indignation des vanteries si extravagantes ? Ils ne font pas difficulté de dire que *dogma Jesuiticum & Catholicum convertuntur*, c'est à dire, qu'une Doctrine avancée par un Jesuite, & une Doctrine Catholique, d'une verité indubitable, sont une seule & même chose. Qui est si patient, que de ne se pas emporter à l'ouïe d'une vanité si ridicule ? Ils n'ont pas honte de donner à leur Societé le beau titre de *Vierge*, & qui est ce qui l'oyant se pourra empêcher de lui dire : n'avez vous pas honte, que vos Casuistes font parler cette *Vierge* avec tant d'effronterie, avec des paroles si peu *Vierges*, & qui expriment des sentimens si capables, & de corrompre les Maitres, qui les enseignent, & les Disciples qui seroient assez malheureux pour les suivre ? Ces reverends Peres ne font point paroître leur vanité dans leurs paroles seulement, ils la font éclater aussi dans leurs actions. Et vous ne serez pas fachez, Messieurs, je m'assûre, que je vous fasse icy deux Histoires, où leur vanité fut mortifiée, quoy que non pas tout à fait comme elle le meritoit.

Un de ces Peres prêchant un jour, &

Morale
Pract.
1 Vol.

Vanité
châtée.

faisant le Panegyrique de la Société, la compara à une Horologe qui est bien réglée, & qui regle toutes choses. Mais comme il étendoit cette matiere le plus magnifiquement qu'il pouvoit, l'Horologe de leur maison vint par malheur à sonner plus de cent coups, & par son dérèglement causa un tel desordre dans tout l'Auditoire, qu'on ne pût s'empêcher de se mocquer & du Predicateur & de la Société, la quelle on disoit publiquement être à peu prez juste & réglée comme leur Horologe.

L'autre Histoire, que j'ay à vous faire, & où la Vanité des Jesuites fut châtée, c'est un fait, qui se passa dans la Ville de Goa : pour celebrer leur année seculiere, ils firent traîner un char de triomphe, où la Société étoit représentée avec toute la Pompe & l'Eclat, dont ils se pûrent aviser. Il est vray que ce char ne fut pas enlevé dans l'air comme celui d'Elie, mais en recompense, il fut veu d'un plus grand nombre de personnes, & roula par toute la ville avec l'aclamation de tous ceux, qui le virent promener.

Ils n'allèrent point chercher des Anges au Ciel pour le conduire. Cela eut été trop penible; ils les choisirent parmi leurs Ecoliers, qui devinrent des Anges en changeant d'habits. Alors ces jeunes Anges parez de Robes blanches, & d'ails de toutes couleurs, furent employez à tirer quelques uns de ces bons Peres, qui étoient

étoient dans ce char, qui furent le spectacle de toute la ville.

Ce triomphe étoit accompagné d'une Musique fort delicate, qui ne cessoit que par une autre plus male, composée de Tambours & de Trompettes, qui sonnoient l'alarme & la charge, quand on arrivoit à quelque carrefour : car alors, il falloit combâtre des Demons, qui prétendoient arrêter le chariot, & empêcher la *Société triomphante*, d'achever sa carriere. Mais comme elle se vante d'être toujours victorieuse de ses ennemis, ces combats aussi se terminoient toujours à son avantage, & les Demons choisis, aussi bien que les Anges du nombre de leurs Ecoliers, étoient d'intelligence avec eux pour ne résister pas long tems. Pendant, qu'ils ne songeoient qu'à se divertir agreablement, un accident que toute leur prudence infallible n'avoit pû prévoir, troubla toute la fête, & fut d'un tres mauvais augure. Une des rouës du char triomphant s'engagea dans un trou, d'où toute la vertu des Elies, qui y étoient conduits, & des Anges, qui le tiroient, ne le peurent faire sortir. Il n'y eut point d'effort que ces pauvres Anges ne fissent, mais toute leur puissance active ne pût jamais retirer le char triomphant du trou où il étoit engagé. Alors comme dans les grandes necessitez on se sert de tout, il fallut invoquer l'aide des Diables pour sortir d'un si mauvais pas : ce qui

reüssit heureusement : mais ce ne fut pas sans donner à rire aux Spectateurs , & causer même du scandale à la plupart , qui commencerent à dire publiquement , que les Diables avoient pour le moins autant de part à la conduite & au triomphe des Jesuites , que les Anges.

Comme il n'y a rien , dont les personnes vaines & fanfarones ne se mêlent , les Jesuites se mêlent aussi de Prophetizer. On fut étonné autrefois , quand on vid *Sam.* *Saul fils de Kis entre les Prophetes* , on fit même un Proverbe de cette aventure en Israël. Je voy aussi , Messieurs , que vous êtes surpris d'apprendre que les Disciplines de Loyola ayent tenu rang entre les Prophetes : cependant je puis vous assûrer la chose , ce n'est pas un conte , mais une Histoire , ils predirent à l'Empereur Ferdinand II. que le Grand Gustave , qui avoit déjà fait quelques progres dans l'Allemagne , seroit battu & entierement défait , par le Comte de Tilly. Et comme l'Esprit de Dieu commandoit quelque fois aux Prophetes de mettre devant les yeux des Israélites des images , que representassent les evenemens , qu'ils leur predisoient , les Jesuites receurent apparemment un ordre semblable du Genie familier qui les inspire. Ils representèrent la chose à l'Empereur , & à toute sa Cour par une Tragicomedie : mais par malheur pour eux , & pour l'Empereur la chose tourna tout autrement qu'ils ne l'avoient

Adolph
Ant.
Gar-
riol.

voient projetée; car le Comte de Tilly, devoit combâtre le Roi de Suede sur le Theatre, & le devoit vaincre. Pour cet effet, le plus petit de leurs Ecoliers avoit été choisi pour représenter le Comte de Tilly, qui étoit aussi de petite taille pour un Alemand, & comme le Roi étoit d'une taille aussi haute que Majestueuse, celuy de leurs Ecoliers, qui se trouva le plus grand, fut choisi pour représenter ce Prince. Ils vinrent donc aux mains ces deux personages. Le Roi attaque le Comte de Tilly. Ils battent le fer, durant quelque tems, & apres avoir disputé quelques momens la victoire, le Roi recule, Tilly le pousse, le defarme, le prend au corps, & tout petit qu'il étoit, le jette par terre, mais je ne sçay, si Tilly luy fit mal, en le pressant trop, ou si le Roi n'eut pas quelque honte de se voir battu, étant d'une taille si avantageuse, par un, qui aupres de luy paroïssoit un enfant, tant y a qu'il se leve plein d'une noble fureur, prend Tilly au Collet, le jette par terre, luy met les pieds sur la gorge, & le fait crier si haut qu'il fallut que les Peres, qui étoient sur le Theatre, sortissent de derriere la Tapissérie, pour arracher le pauvre Tilly, d'entre les mains du Roi. Je ne sçay comme quoy le Roi fut receu des Peres, apres la fin de l'Opera. Apparemment il paya chèrement l'affront, qu'il leur avoit fait sur le Theatre. Mais vous sçavez que le veritable

Roi,

Roi, malgré les Propheties des Jesuites, deffit entierement Tilly à la bataille de Leipzig, & que ce General fut aussi mal traité en Campagne, qu'il l'avoit été sur le Theatre, malgré les bonnes intentions, & les Saintes inspirations de ces bons Peres.

Galan-
gerie.

Mais, Messieurs, que pensez vous de ces mêmes Peres, lors que vous les voyez sans cesse aupres des riches & des grands, dans les ruelles aupres des Dames, & à la Cour des Princes aupres des Ministres d'Etat, se melans de toutes les affaires, mettant le nez partout, & s'intriguans dans toutes les alliances & les traittez, qui sont sur le Tapis, quand il s'agit de la guerre & de la paix? Qui pourra aimer, qui pourra souffrir que des Chrêtiens, qui s'appellent *Jesuites*, pour un caractere de distinction, qui les met au dessus de tous les Chrêtiens les plus parfaits, fassent à la veuë & au sçeu de tout le monde, ce qu'on void faire les jours aux Galants, & aux Courtisans? Ne sentez vous pas émouvoir vôtre bile, toutes les fois que vous oyez prononcer les mots de *Jesuite Courtisan*, & de *Jesuite Galant*? car pour me servir de la pensée de Salomon, le beau nom de *Jesuite* appliqué à un homme de ruelle, & de Cour n'est il pas comme

Prover.
Ch. II.

une bague d'or sur le groin d'une truie?

Vous me direz peut être, que vous êtes fort surpris, que je parle de *Jesuites Galans*: qu'à la verité vous avez oui parler

lex

ler des Jesuites Confesseurs des Princes, & d'autres Jesuites, qui étoient sans cesse auprès les Ministres d'Etat, pour des affaires Politiques, à quoy ils étoient aussi attachez, qu'à l'étude de la Theologie: mais qu'il y ait eu, ou qu'il y puisse avoir des *Jesuites* Courtisans des Dames, c'est une nouvelle pour vous, & dont vous n'êtes pas peu surpris. Si vous me faites cette objection, je vous répondrai, que vous n'avez pas donc fait du séjour dans les grandes villes, où ces Peres regnent, & où on les void entrer tous les jours dans les maisons des Grands, des Officiers de Justice, & des riches Bourgeois. Sur cela, Messieurs, il me souvient d'avoir leu dans une Preface de Maimbourg sur une de ses Histoires, qu'il ne falloit pas, que le Lecteur s'étonnât, de ce qu'il écrivoit des Histoires en si grand nombre en si peu de tems, puis qu'il n'employoit pas ses journées, comme d'autres à faire des voyage de divertissement, à se trouver dans des parties de réjouissance, & à visiter les Dames, mais un Auteur relevant cela, a observé judicieusement, que c'étoit une botte franche portée contre le Jesuite *Bouhours*, lequel fait valoir son talent de bien parler dans la conversation des Belles, aussi bien que dans ses écrits. Je pris plaisir à voir le Jesuite Maimbourg reprocher à un autre Jesuite d'être un Courtisan & un Galant. Mais voicy une preuve d'une grande force de la Galanterie du P. Coton.

160. s'est vanté, dit un Auteur, non suspect.
 En presence de plusieurs Seigneurs de la Cour,
 qui vivent encore, de n'avoir fait aucun
 peché mortel, depuis vingt deux ans, &
 cependant Mr. l'Abbè du Bois luy a soutenu
 & luy soutiendra, qu'il y a moins que cela,
 que sentence a ete donnée contre luy à Avig-
 non, pour avoir engrossé une Nonain. Mr.
 des Bordes, Sr. de Grigny, homme à qui
 rien ne defaut, sinon que d'etre Catholique,
 a encore en son pouvoir des lettrss du P. Co-
 ton à Mademoiselle de Claransac de Nismes,
 ecrites de sa propre main, par lesquelles apres
 force Protestations d'amitie il luy dit : qu'il
 espere la voir bien-tôt, pour luy payer le prin-
 cipal, & les interets de son absence. Et que
 l'affection, qu'il luy porte, est telle, qu'il
 ne se promet point d'avoir en Paradis une jo-
 ye accomplie, s'il ne la trouve-la. La fureur
 d'amour avoit tellement faisi l'ame de ce
 bon Pere, que de pousser la Galanterie
 jusques dans le Paradis.

Mais vous pourriez être convaincus de
 la galanterie de ces bons Peres, suffisam-
 ment par les seuls ouvrages du Jesuite le
 Moine. Car son livre intitulé la *devotion*
aisée vous eut appris, qu'il y a une devoti-
 on pour les Dames de toute autre espece,
 que celle qui est connue du commun des
 Chrétiens. Il y fait voir, que le chemin
 du Paradis est jonché de Roses & bordé
 de Jasmin : écrivant à Delphine sa Mai-
 tresse, il celebre la couleur incarnate,
 par ce que c'étoit ce qui faisoit la plus
 gran-

grande beauté, & il faut avouer que pour un Poëte de soixante ans il y a bien du feu dans les vers que voicy :

*Les Cherubins ces glorieux,
Composez de tête & de plume,
Que Dieu de son Esprit allume
Et qu'il éclaire de ses yeux :
Ces illustres faces volantes,
Sont toujours rouges & brulantes,
Soit du feu de Dieu, soit du leur,
Et dans leurs flammes mutuelles
Font du mouvement de leurs ailes,
Un evantail à leur chaleur,
Mais la rougeur éclate en toi,
Delphine avec plus d'avantage,
Quand l'honneur est sur ton visage
Vetu de pourpre comme un Roi,*

Ne me dites pas, je vous prie, que le Pere le Moine, n'est qu'un membre de cette Compagnie contre la quelle je parle, & que je ferois une injustice trop grossiere, si je chargeois toute la Compagnie du vice de l'un de ses membres; car je vous répondrois d'abord, que toute la Compagnie demeure chargée du vice du Pere le Moine, & du scandale que le public a receu de ses ouvrages, entant qu'elle n'a ni condamné l'ouvrage, ni retranché, ni même censuré l'Auteur, sur tout un Auteur, qui avoit plus de soixante ans, & en qui l'Esprit de Galanterie

terie paroît, & plus ridicule, & plus scandaleux. Je vous répondrai de plus que tout la Compagnie des Jesuites de Paris, commit un excez aussi scandaleux par l'*Enigme*, qui fut exposé dans leur Eglise de Clermont le 1. Juillet 1663. Je ne scaurois mieux vous dire, ce que c'étoit que l'a fait l'excellent Auteur de l'*Onguant pour la brûlure*, en parlant à eux mêmes :

*Dans vôtres plus grand College
 Vos Peres faits au Sacrilege,
 Ont mis Cupidon sur l'Autel
 A la place de l'Immortel :*
*Dans leur Enigme pouventable,
 Tous les dieux de l'Ancienne fable
 Folatroyent sans habillement
 A l'Ombre du S. Sacrement.
 Jupiter le Maître des nuës,
 Avoit les cuisses routes nuës,
 Et l'on auroit franchement dit,
 Qu'il venoit de sortir du lit.
 Junon cette Déesse allerte
 Estoit librement découverte,
 Et montrait de certains appas,
 Que la pudeur ne nomme pas.
 A côté droit de cette belle
 Le Dieu Momus aussi nud qu'elle,
 Luy j'étoit un regard brillant,
 Et cajoloit tout en raillant :
 Cependant Saturne le Pere
 Ayant une faux plus legere,
 Et rajeuni de la moitié,*

Luy

Luy coupoit l'herbe sous le pié,
 Parmi ces plaisantes postures,
 Et ces chatouilleuses figures,
 Cupidon ce petit vilain
 Estoit aussi nud que la main,
 Impudent comme un petit Singe
 Sans habillement & sans linge,
 Et cet Amour trop indiscret,
 M'avoit rien du tout de secret:
 Voilà cette adorable image,
 A la quelle on rendit hommage,
 Et que l'on mit publiquement,
 Plus haut que le S. Sacrement.
 Voilà cet indigne mystere
 Qu'ils placent dans le Sanctuaire:
 Voilà ces Chimeriques Dieux,
 Dont ils sont les Religieux,
 Pour ces faux Dieux Auteurs des crimes
 Ils prennent de jeunes victimes,
 Dont le tendre temperament
 Peut s'enflammer en un moment,
 Ces enfans qu'on leur abandonne,
 Et dans qui tout le sang bouillonne,
 C'est ce que leur vœu criminel
 Destine à ce profane autel.
 On appelle à ce sacrifice,
 Les Ministres de la Justice,
 Et pour en augmenter l'honneur,
 On choisit le Jour du Seigneur.
 Au lieu des celestes louanges,
 Qui font l'entretien des Anges,
 On murmure un certain concer.
 Que lon repete dans l'Enfer.

L'Aut.

L'Auteur veut dire que l'explication de cette Enigme se fit un Dimanche, & qu'on ne chante point de Vêpres; apres quoy il leur parle avec cette juste indignation :

*C'étoit assés Peres Lubriques,
Que dans ces actions publiques,
Vous fussiez devots de Junon,
Et grands Pretres de Cupidon.
Falloit il que vôtre injustice
Allant encore de vice en vice,
En brulant le juste & le Saint,
Fit un Sacrifice à Vulcain?
Le laisse à tant de Saintes Ames
A juger qu'elles sont ces flâmes,
Et croy que tout bien consulté,
C'est l'Envie & l'Impureté.*

Hist. de
l'Aria-
nisme.
Lib. 6.

J'avouë, Messieurs, que c'est la une Satyre contre la Galanterie impudique & profane de ces Peres : mais je soutiens qu'il n'en fut jamais, ni de mieux écrite ni de plus juste. Voulez vous maintenant ouir un Jesuite même des plus celebres condamnant les Jesuites Courtisans en la personne des Evêques de Cour, vous l'allez ouir de la bouche du P. Maimbourg : *On ne peut nier que comme tout a-voit été dans un effroyable desordre sous l'Empire de Valens, ils n'y eut dans ce nombre de 150 Evêques, beaucoup moins de vieux & de Saints Prelats, que de ces jeunes Evêques; qui étans de la Cour & du Monde, & n'ayant en veüe que l'établissement*

ment

ment de leur fortune, s'accommodoient au
tems, & trouvoient toujours, que la cro-
yance du Prince estoit la meilleure: jusques
là il me semble qu'on peut fort bien defi-
nir un Jesuite de Cour, selon le Pere Maim-
bourg, celui qui est de la Cour & du
Monde. qu'il n'a en veüe que l'establissement
de sa fortune, & l'avantage de sa Societe,
qui s'accommode au tems, & qui trouve
toujours, que la croyance du Prince est la
meilleure.

Mais c'est la aussi le veritable portrait
des Jesuites Confesseurs des Princes, qui
approuvent leurs défauts, qui applaudis-
sent à leurs vices, qui suivent en tout leurs
sentimens, quelques contraires qu'ils
soient aux pretentions de l'Evêque de Ro-
me. Le même Pere parle avec la même
force ailleurs au sujet de l'Archevêque
Nicetas, sous l'Empereur Leon Arme-
nien: c'estoit un malheureux Eunuque, qui
dans la verité n'estoit que le dernier Esclave
de la Cour, sous le nom & sous l'habit de
Patriarche, il avoit peur que son Maître ne
le traittât, comme il avoit fait ses deux der-
niers predecesseurs. Mais on a toujours veu,
que c'estoit la destinée de ces laches Evêques,
qui trahissent leur Caractere pour se rendre
Esclaves des Princes, dont ils devoient être
les Peres, d'être obligez de faire des bassesses,
qui leur attirent le mepris qu'ils en font, &
qui fait qu'effectivement ils leur déplaisent,
& qu'après tout on ne leur tient conte de rien.
Ne semble-t-il pas, que ce Jesuite en par-
lant

Hist des
Icono.
clafes.
Lib. 3^e

lant des Evêques de Cour, a eu dessein de censurer la lacheté des Jesuites Confesseurs des Rois, puis qu'il est constant, que ces Jesuites de Cour trahissent leur Caractere pour se rendre Esclave des Princes, & qu'ils sont obligez de faire mille bassesses indignes, je ne dirai pas d'un Chrétien, mais d'un Payen, qui n'a point d'autre Morale, ni d'autre lumiere que celle de la Nature? La cour est un Eden, ou l'Ancien Serpent est toujours en embuches, occupé toujours à tendre des pieges à l'infirmité humaine. Le beau Sexe n'est pas aujourd'hui plus en force de resister aux tentations, que l'étoit la Mere de tous les Vivans, ni les hommes n'ont, ni plus de fermeté, ni plus de prudence, qu'en avoit Adam pour n'être pas seduit par des Beutez, qui étoient tout ce qu'elles ont de charmes pour les seduire. Quelle figure pensez vous que font les Jesuites dans cet Eden. Vous eussiez attendu, qu'ils fussent là comme des Anges Cherubins, avec l'épée de la parole, pour fortifier l'un & l'autre Sexe, contre les attaques du Serpent, leur découvrir ses pieges, & leur tendre la main pour les en retiter. Rien moins que cela: Au contraire ils sont eux mêmes des Serpens, & des Tentateurs, qui poussent dans le crime, & par leur exemple, & par leurs écrits. Il n'y a pas lons tems que j'ay leu un livre assés curieux, il est intitulé *l'Evêque de Cour*, opposé à l'Evêque Aposto-

Aposto-

Apostolique. C'est assurément l'ouvrage d'un bon Catholique Romain, mais qui n'est point satisfait de la conduite des Evêques d'apresent. La, apres avoir reproché aux Prelats leur conduite scandaleuse, marqué comme quoy six d'entr'eux, qu'il ne nomme point, avoient passé toute une nuit à jouer aux Cartes, où ils jurèrent des morts D.... & des Têtes D..... selon leurs louables coutumes, où ils rompirent les jeux de Cartes par impatience, & par rage : apres s'être emporté justement contre l'Abbé de la Perouse, qui dans une oraison Synodale avoit dit, parlant de l'Archevêque de Paris : *Enfin nous n'avons qu'à nous rendre les imitateurs de ce grand Prelat, comme il est dans toute sa vie imitateur de I. Christ. Il ne nous reste qu'une chose à dire de nôtre grand Prelat, c'est de dire de luy, comme autrefois de I. Christ, Bene omnia fecit, il a bien fait toute ce qu'il a fait.* Apres avoir dit là dessus : *n'est ce pas la dernière des flatteries, la plus honteuse, & la plus puante à la presence de la quelle il faut, que celle que Dieu punit sur le champ par la mort d'Herode, disparoisse, vu la vie publique de Monsieur l'Archevêque, telle que nous la connoissons, qui n'est point assurément copiée sur cet Original.* Il parle ensuite d'un livre de devotion contenant des Chançons Spirituelles, il est intitulé *Cantiques de la vie illuminative.* Il remarque que l'un de ces cantiques se chante, sur l'air d'une Chançon

H

Gandi-

Gaudinette, je vous aime tant. Un autre sur l'air des Enfarinez. Un autre sur l'air : ha ! ha qu'il est doux mon bel œil de mourir pour vous. Un autre qui est l'entrée de l'ame juste dans le Ciel sur l'air, Dase d'en Daie. Un autre en forme de Dialogue entre l'homme & Satan, sur l'air, Vous ne perdez que vos pas, Nicolas. Ainsi Satan dans le Cantique de la vie purgative a nom Nicolas, Un autre quand il vient quelque bon Pere Religieux, sur l'air : Dieu soit ceans; voicy Colin : de sorte que les Peres Religieux font des Colins Spirituels : Ou autre qui contient les Amoureux propos du delaissement de toutes choses, pour vivre plus parfaitement, sur l'air d'une chanson dont le refrain est celuy-ci : Il fait tout ce que defend l'Archevêque de Rouen. Il dit que ce livre se vend à Paris, chez Florentin Lambert rue S. Jacques à l'image S. Paul, , & enfin que c'est l'ouvrage d'un Jesuite : cela, Messieurs, ne vous surprend il pas ?

J'ay déjà remarqué, Messieurs, que les Jesuites pretendent être des Apôtres ; car ils disent que l'institution de leur Ordre est un renouvellement du College Apostolique, & que c'est pour cette raison, qu'ils s'appellent la *Compagnie de Jesus*, par ce que J. Christ avoit choisi les Apôtres, pour luy tenir Compagnie dans les voyages, qu'il faisoit dans la Judée, & le suivre par tout pour être les temoins de ses miracles, & de sa Resurrection par
tout

tout le Monde. Quoy donc de plus cho-
 quant, que d'entendre dire, qu'il y a au-
 jourdhuy des *Apôtres Courtisans*, des *Apô-
 tres Esclaves des Princes*, des *Apôtres Flat-
 teurs des Grands*, des *Apôtres Galants*,
 complaisans envers les Dames, & qui
 ont fait pour le Sexe une devotion toute
 de miel, qui s'accorde merveilleusement
 bien avec le penchant des femmes pour
 les jeux, & tous les divertissement du
 siecle ?

Je ne sçay, si vous pourrez ouïr dire <sup>Mar-
 chands</sup> avec plus de patience. qu'il y a des *Apôtres
 Marchands* & *Banquiers*. Car je trouve
 pour moy, que c'est un renversement de
 l'institution des S. Apôtres, puis qu'au
 lieu que J. Christ prit des marchands de
 poissons pour en faire des Apôtres, on
 fait dans le *retablissement* du College Apo-
 stolique, des Apôtres envoyez pour prê-
 cher l'Evangile, des Banquiers & des
 Marchands. C'est la Profession. qu'ils
 exercent dans les Indes. L'Auteur du <sup>Morale
 prat. 1
 Vol.</sup> Theatre Jesuitique, nous en fournit des
 preuves convaincantes. Ils voulurent,
 dit l'Auteur, se rendre Maitres, de tou-
 tes les voitures, dont on a besoin, pour
 porter les marchandises depuis Carthage-
 ne jusqu'à la Province de Quito ? & il est
 certain, que s'ils fussent venus à bout de
 leur dessein, ils se seroient rendus Mai-
 tres de tout ce Pais là. Les Marchands de
 Quito & du nouveau Royaume descen-
 dent à Carthagene pour acheter les Mar-
 chan-

ehandises, qu'y aportent les Gallions d'Espagne, & ils y viennent dans des canots par la grande riviere de la Magdelaine. Les Jesuites, qui ont une banque publique à Carthagene & à Quito, jugeant, que s'ils avoient quelques bêtes de charge, ils se rendroient Maitres de tout ce territoire, s'établirent sur le bord de ce grand fleuve, sous pretexte de confesser & dire la Messe à ceux qui demurent dans les Magasins ou boutiques, dans lesquelles on serre les Marchandises, jusqu'à ce que l'on les vienne querir sur des mules, pour les porter plus avant dans le Pais. Ils s'introduisirent tout doucement dans les ports d'Onda & de Monpox, où sous le prerexte du service divin, ils batirent des maisons & des chapelles. Peu de tems apres ils batirent des magasins, & sollicitoient dès Quito les Marchands d'y desembarquer les marchandises, sous ombre qu'ils leur donnoient de l'argent à Carthagene, en change pour être payez à Quito, & ainsi ils obtenoient ce qu'ils souhaittoient. Le profit qu'ils faisoient en cela, les mit en appetit pour entreprendre de plus grandes choses, afin de faire un plus grand gain. Ils acheterent quantité de mules pour voiturer les marchandises jusqu'au port de Barranca, où on les embarque dans des canots. Ceux qui avoient accoutumé de faire ces voitures, commencerent à reconnoitre le prejudice, que les Jesuites leur faisoient; mais

com-

comme ils n'avoient pas allés de credit, pour s'opposer à des ennemis si puissans, il les laissoient faire, les Maitres des Magasins & des voitures perdant tous les jours de plus en plus leur gain accoutumé.

Les Jesuites n'en demeurèrent pas là néanmoins, ils entreprirent encore davantage, ils ôterent tout le profit à tous ceux qui trafiquoient pour cela, ils firent bâtir soixante canots dans la grande riviere, & un vaisseau à Carthagene, qu'ils envoyèrent en Espagne, fournissant à la depense de l'Equipage, par le profit des marchandises qu'ils y embarquerent: de plus ils donnerent ordre aux gens de ce Vaisseau de passer au retour d'Espagne à Angola, & s'y charger de Negres, pour servir à ramer dans leurs canots: ce dessein leur réussit; car en moins d'un an le Vaisseau retourna à Carthagene chargé de six cent Esclaves. Ils en vendirent une partie & mirent le reste dans des canots. Par le plaisir qu'ils faisoient au marchands en leur prêtent de l'argent, ils les engageoient à se servir de leurs canots, & de leurs mules, en sorte que les Jesuites étoient fort satisfaits de ce que rien ne leur échappoit, ni par terre, ni par eau.

Le même Auteur nous fait une autre Histoire du traffic, que les Jesuites exercent dans les Indes d'Orient: ayant appris à Goa, qu'il y avoit à Cochin un Lac où l'on peschoient les perles, ils ju-

gerent qu'il étoit bon de s'en rendre les Maitres : au commencement ils demanderent seulement aux Indiens, qu'ils leur vendissent les perles au même prix, & par preference aux Portugais. Les Portugais vinrent au tems, qu'ils avoient accoutumé de venir tous les ans, mais il n'y eut plus de perles pour eux, si bien qu'ils furent contraints de s'en retourner, perdant beaucoup sur les marchandises, qu'ils avoient apportées pour donner en échange, & n'y retournerent plus. Les Jesuites voyant que les Cochinois ne sçavoient plus à qui vendre leurs perles, les Portugais s'étant tout à fait retirez, ils se firent prier & obligerent les Indiens à diminuer le prix des perles, disant que les Portugais ne retournoient plus, par ce qu'ils n'avoient pas trouvé leur conte dans ce negoce, de sorte qu'enfin ces pauvres miserables donnerent, & eux & leurs perles à discretion à ces Apôtres Marchands.

Les voilà donc voituriers, Banquiers & Marchands aux Indes Occidentales, & mêmes Marchands d'Esclaves, puis qu'après avoir acheté des Negres ils les vendirent. Les voilà Marchands des perles dans les Indes d'Orient : mais voilà un autre renversement de l'Institution des Apôtres ; car J. Christ appellant les douze, il leur dit : *je vous ferai pêcheurs d'hommes,* au lieu que ces nouveaux Apôtres sont *pêcheurs de perles.* J. Christ envoyant les dou-

dou-

douze, les chargea de convertir les hommes par la predication de l'Evangile, au lieu que ces nouveaux Apôtres achètent les hommes, & les vendent: enfin J. Christ envoyant ses Apôtres, ne les chargea de faire la guerre qu'au vice, à l'erreur & à l'idolatrie; mais ces nouveaux Apôtres des Indes, font la guerre aux hommes mêmes ni plus ni moins que les Souverains. Car le même Auteur du Theatre ajoute: que l'Evêque de Cochin n'avant pas pû obliger les Jesuites à abandonner la pesche des perles, dont ils avoient depossédé les pauvres Indiens, assembla quelques Espagnols & plusieurs Indiens, portant la croix de J. Christ dans ses étendars, il marcha vers le Lac, où les Jesuites l'attendoient avec une Armée plus nombreuse que la sienne, qui avoit le nom de *Iesus* dans ses drapeaux: & qu'il y eut bataille, dans laquelle les Jesuites furent battus, font ce là le marchand de la Parabole de l'Evangile, lequel *cherchant de bonnes perles en trouve une de grand prix, pour l'aquisition de la quelle, il vend tout ce qu'il a pour l'acheter?* Cela n'est il pas odieux? Cela n'est il pas scandaleux? Cela n'est il pas horrible!

Ce fut l'Avarice, qui porta Judas à se faire Marchand du sang de son Divin Maître. C'est aussi l'Avarice, qui a porté les Apôtres nouveaux à profaner leur Caractere Jesuitique, en se faisant Marchands du Thé, du Quinquina, de Per-

les, & de Negres, Je pretens, Messieurs, vous faire voir que ce que S. Paul a dit en general de la passion des richesses, *qu'elle est la racine de tous les maux*, on est en droit de le dire en particulier de l'Avarice de ces Peres Reverends, par ce qu'il n'y a ni forfait, ni crime, ni excez, à quoy ils ne se portent, pour s'enrichir.

Batre de la Monoye est une occupation hôte, quand cela est ordonné ou permis par la Souverain; mais il n'est pas hôte, que des Apôtres demandent cette permission au Souverain, & moins encore d'exceder les bornes, qui ont été prescrites par cette permission. Or c'est ce que les Jesuites ont fait autrefois à Salamanque. Ils avoient obtenu permission du Roi Philippe III. de faire de la Monoye de la valeur d'un Million, afin de s'en fervir à batir ce magnifique Colleege, qu'ils ont fondé dans cette ville. Mais il ne contenterent pas d'un Million, ils en firent plus de trois, & les pieces de quatre *maravedis* étoient si petites, qu'ons appelloient communement, la *Monoye des Jesuites*. Ce qui est de plaisant, ajoute l'Auteur, est que si le Roi étant informé de leur insolence, ne les eut point empechez, ils auroient toujours continué, & jusqu'au jour du Jugement ils auroient toujours fabriqué à bon conte de ces millions. De là vint cette abondance de Monoye en Espagne, & qu'on fut obligé de la rabaisser plusieurs fois, ce qui-

cau-

Thea-
trum
Jesuit.

cause beaucoup de perte à tout le Royaume.

Ils font bien pis, puis qu'ils se mêlent de faire la fausse Monoye. J'avouë que pour le present je ne puis alleguer d'autre Auteur que leur P. Jarrige, contre le témoignage duquel ils opposeront pour l'infirmier, que Jarrige a revoqué par une retractation publique tout ce qu'il a avancé dans son *Jesuite sur l'échaffaud*. Mais l'air dont il fait le recit de ce qui se passa à Engoulesme, fera que tout Lecteur, qui sera un peu judicieux, & non preoccupé, jugera que si l'Auteur a menti dans l'un des deux ouvrages, il a commis ce forfait dans la retractation, plutôt que dans le livre qu'il retracte, veu surtout qu'il a été forcé de se retracter d'un livre, qu'il avoit fait avec une parfaite liberté: voicy donc le recit de Jarrige.

L'Année 1641. il y avoit dans le College d'Engoulegme un Predicateur Jesuite nommé Cluniac, & un Regent de la seconde Classe nommé Marsan, qui ayant trouvé les vieilles caves, qui sont sous la quatrième & troisième, tres favorables à leur dessein, se levoient la nuit, quand leurs freres étoient dans le premier sommeil, & passans par une fenêtré du Refectoire descondoient dans la cour, de là se glissoient dans la cinquième Classe, & d'une fenêtré encore, qui regarde sur un Jardin, entroient par une méchante porte, dans ces lieux souterrains, & là il-

faisoient la fausse monnoye fort secretement. Qui des Engoumois eut pensé, que lors que les Cordeliers, & les Capucins vont à Matines sur la minuit, pour prier nôtre Seigneur, deux Jesuites eussent été dans ces caves delaissées, au milieu de leur ville, pour une occupation, qui interesse si fort le public, & qui fait pendre & brusler les ouvriers? Ce crime n'est pas nouveau parmi eux. Mais quoy qu'ils ayent de pendus dans leur Ordre, pour toute sorte de crimes, ils n'ont point encore de Martyrs pour avoir fait la fausse Monnoye; & si la Justice leur fait droit, ils en pourront bien-tôt ajouter a leur Martyrologe.

Il m'est avis qu'en une accusation si atroce & de telle importance vous demandez, comment ce forfait a été decouvert: quelques Regens s'étant aperceus, que ces deux Jesuites susnommez, employoient un certain grand Ecolier, à preparer dans son logis certains materiaux, & à les faire bouillir jusques à tant qu'ils étoient diminuez de la moitié, ils soubçonnerent premierement, qu'ils travailloient en chimie, & du depuis ayant veu entre les mains du P. Marfan un petit lingot d'argent, & des pieces arrondies, & non encore marquées, ils furent convaincus qu'ils étoient coupables, de les marquer au coin du Roi. Ajoutez à cela que le Pere Becherel Coadjuteur de leur Compagnie, trouva que le P. Cluniac avoit passé tout
un

un jour dans l'Abaye de la Couronne, à tirer les figures de diverses pieces d'argent dans le sable, & l'un & l'autre furent trouvez saisis de plusieurs pieces toutes neuves, semblables à celles, qui ne font que sortir du moule.

Je vous supplie de noter, que je ne marque pas icy simplement des conjectures suffisantes, pour mettre de criminels à la Gesne; mais des preuves certaines, & convainquantes pour faire & parfaire le procez à des Barons & à des Marquis, s'ils étoient prevenus de pareil crime. L'Ecolier du travail & de la simplicité duquel ils abusoient pour préparer les matieres, étoit un jeune homme nommé *Ville neuve* natif de la Rochefoucaud, & étudioit alors à la seconde Classe 1641. Celuy qui fut le principal instrument pour eventer l'affaire, & qui les défera au P. Pitard alors Provincial, fut un Michel Brunet lors Regent du Cinquième College d'Engoulesme, & aujourd'hui Conseiller du Roi au Siege Prefidial de la Rochelle, qu'on nomme autrement Monsieur de Bonlay, le quel ne pouvant souffrir un crime de cette nature en des gens, qui font profession de vertu, jugea le devoir reveler en conscience. Ce personnage est trop homme d'honneur, pour refuser de donner témoignage à la verité, supposant qu'il soit interrogé juridiquement & devant Dieu. Mr. Guilhen, qui étoit Regent du troisième, me fit voir,

& a plusieurs autres le charbon & des linges, que ces faux monoyeurs tenoient cachez sur la seconde Classe, ayant pour cet effet decloué un ais du plancher. Etiène du Noyer lors Recteur, & Bertrand Valade deterrèrent les instrumens, comme marteaux, soufflets & autres utensiles, qu'ils avoient enfouis dans la terre, afin d'ensevelir un crime, que Dieu a voulu ressusciter à la confusion d'un corps, qui ordonne les penitences pour avoir parlé le soir aprez les Litanies, & nourrit dans son sein des faux Monoyeurs.

La fausse Monoye n'est pas le seul excés, on l'Avarice a porté ces R. R. Peres : vous allez voir, Messieurs, d'autres excez qu'ils ont commis pour enlever les biens des autres Religieux. Ferdinand z aprez la bataille de Prague fit un Edit general, par lequel il ordonna, que toutes les Abayes & autres biens Ecclesiastiques, qui avoient été usurpéz ser les Catholiques par les Protestans, seroient rendus à ceux, à qui ils appartenoient selon les fondations. Les Jesuites chagrins de ce qu'ils n'avoient point de part à cette restitution, qui se faisoit aux Anciens Ordres, delibererent pour trouver quelque moyen de s'enrichir du bien d'autrui, d'enlever quelqu'une de ces Abayes. Ils se servirent pour cet effet selon leur maniere d'agir ordinaire, du credit que le P. Lamorman avoit à la Cour de l'Empereur Ferdinand, dont il étoit Confesseur.

Ce

Les faits
suivans
se trou-
vent
dans
deux
ouvrages
intitulez
l'un
Astrum
in ex-
zinctum
l'autre
Hortus
Crusianus.

Ce Jesuite animé par ses confreres, s'avi-
 sa de faire de grandes instances envers
 deux Abbéz, l'un de S. Benoist, & l'au-
 tre de Cisteaux, Deputéz de leurs Or-
 dres, pour presser l'exécution de l'Edit
 de l'Empereur, voulant leur presuader
 de quitter à la Societé toutes les Abayes
 de Filles, que les Protestans devoient ^{Avarices}
 rendre, & quelques unes des moins cele-
 bres d'entre les Abayes d'hommes. Et quoy
 que ces Abbéz, qui n'avoient pas mê-
 me pouvoir de consentir à une demande
 si injuste contre leur propre conscience,
 se fussent contentez de luy faire quelques
 compliments en general, luy témoig-
 nant, que hors cet intérêt de leur Ordre,
 ils le serviroient autant qu'ils pourroient,
 le P. Lamorman les voyant partir de la
 Cour supposa aussi-tôt, que ces deux
 Abbéz avoient cédé volontairement ces
 Abayes à leur Compagnie, & sur ce
Mensonge, dont il a été convaincu depuis
 par des actes publics & authentiques, il
 presenta luy même un Memoire à l'Em-
 pereur, dans lequel il demandoit, qu'en
 suite de cette cession volontaire de ces
 deux Abbéz, sa Majesté Imperiale envo-
 yât des Commissaires en diverses Provin-
 ces de l'Empire, pour mettre la Societé
 en possession de ces Abayes : ce qui fut
 executé. Les Abbez protesterent solem-
 nellement contre cette insigne supposi-
 tion, & par les lettres qu'ils en écrivirent
 au P. Lamorman, & par des actes pu-
 blics,

blics, soutenant qu'ils n'avoient pas même pensé à promettre de consentir à cette translation de leurs Abayes à la Société des Jesuites, comme aussi n'en avoient ils aucun pouvoir. Et une celebre Abbé Benedictin, qui étoit du Conseil de l'Empereur, & qui en ce tems-là fut créé Evêque & Prince de Vienne, ayant été pris pour témoin par le Pere Lamorman, il déclara tout le contraire, ainsi qu'il est justifié par un écrit rapporté par le P. Hay.

A ce premier excès ils en ajousterent un autre pour soutenir leur premiere usurpation: ils attaquèrent de front l'Edit même de l'Empereur, & le droit des Anciens Ordres. C'est ce qu'ils firent par deux Ecrits, dans lesquels les Instructions de l'Empereur à son Ambassadeur à Rome, conformes à son Edit déjà executé en plusieurs Abayes, dont les Benedictins & autres étoient en possession, étoient des honorées comme *contenant des choses contraires à la verité, & aux Saints Canons, & à l'immunité Ecclesiastique: & l'Empereur étoit accusé luy même d'avoir excédé son pouvoir dans la restitution de ces Abayes aux Anciens Ordres.*

Ce second excez fut suivi d'un troisieme; quoy que ces Abayes eussent été adjudgées aux Ordres Religieux par un Edit de l'Empereur approuvé du Pape, les Jesuites s'élevant au dessus & du Pape & de l'Empereur, ne craignirent point de

pu-

publier, que cette affaire étoit du nombre de celles, dont on devoit dire, qu'il y a plusieurs choses qu'on souffre par tolérance, lesquelles si on les mettoit en jugement, on ne devoit pas tolerer selon les regles de la justice, voulant faire à croire, que le rétablissement, qui avoit été fait des Religieux dans les Abayes, c'est à dire, la simple execution du droit des gens, & de la nature étoit un *Abus intolerable*, & qu'au contraire la plus injuste usurpation, qu'ils vouloient faire du bien d'autrui, & qu'ils devoient par esperance, étoit le *vray droit & la vraye justice*.

Ce troisieme excez fut suivi d'un quatrieme : quoy qu'il n'y eut rien de plus formel, & de plus expres que l'Edit de l'Empereur en faveur des Ordres Religieux, les Jesuites répondent avec une Impudence, qui ne se pourroit concevoir, si elle n'étoit ordinaire à leur Compagnie, qu'il ne se trouvoit pas un seul mot dans l'Edit de sa Majesté Imperiale, qui marquât, que les Abayes dussent être restituées aux Ordres pour lesquels elles avoient été fondées.

Pour soutenir ce quatrieme excez, ils en commirent un cinquieme, qui se pourroit appeller une extravagance, s'il eut été commis par d'autres, que par des Jesuites, car cette extravagance, ce n'est autre chose qu'une Impudence outrée, & plus qu'humaine : ils répondirent donc d'une maniere, qui rendoit l'Empereur ridicule dans son Edit, sçavoir, que ce

Prin-

Prince vouloit qu'on rendit ces Abayes aux mêmes personnes individuelles, aux quelles elles avoient appartenu, avant qu'elles eussent été occupées par les Heretiques, il y avoit 80 ans : c'est à dire, que l'Empereur avoit envoyé ses Commissaires, pour rendre ces Abbayes à des personnes mortes & enterrées, il y avoit 40 & 50 ans, & non pour les rendre aux Religieux de ces Ordres, qui ne meurent point.

Tous ces excez furent soutenus, je ne sçay par combien d'Impostures. Car si les Benedictins oppoient aux Jesuites, que l'Empereur avoit expressement ordonné par son Edit, que les Fondations des Abayes seroient conservées, & qu'on en pourvoiroit des personnes propres selon la fondation, legitiment appelées & qualifiées. Les Jesuites répondroient, que cela étoit vray, mais qu'on ne pouvoit pas montrer qu'eux P. de la Societé ne fussent des Personnes legitiment appelées, & qualifiées selon les Fondations de ces Abayes, lors que le Pape avec le consentement de sa Majesté Imperiale les leur avoit données. Mais il ne s'agissoit pas de sçavoir si les Peres de la Societé étoient legitiment appelléz par la donation qu'ils avoient surprise dans le Conseil Imperial, ils s'agissoit de sçavoir si ces Abayes avoient été fondées pour les Jesuites 7 au 8 cent ans, avant que les Jesuites ne vinsent au monde.

Si les Benedictins leur oppoient, que ces Abayes avoient été établies pour des Moines,

mes.

nes, & qu'il est ordonné par le droit Canonique, que les Monasteres demeurent toujours Monasteres. Les Jesuites répondoient, que dans les choses favorables, (telles qu'étoient de s'accommoder des biens des Moines,) les Jesuites étoient compris sous le nom de Moines. Vous remarquerez cependant, s'il vous plait que les Jesuites reprochent à Aurélius, comme une erreur de vouloir que Religieux & Moine soit la même chose: si bien qu'en France, lors qu'il n'y a rien à gagner, c'est une erreur digne de censure de prendre les Jesuites pour des Moines: mais en Allemagne, lors qu'il y avoit des Abayes de Moines à enlever, c'étoit une erreur digne de censure, de ne prendre par les Jesuites pour des Moines.

Si les Benedictins leur oppoient, que les Papes, par les Concordats faits avec la nation Germanique, s'étoient obligez de conserver chacun dans ses droits, & dans ses biens, & que même le P. Felinius Jesuite soutenoit, que les Papes étoient obligés à cela par la Loi divine & naturelle. Les Jesuites répondoient, que le Pape ne pouvoit pas ordinairement déroger aux Concordats, mais qu'il le pouvoit extraordinairement, pour le bien public de l'Eglise, lors que la nécessité le demandoit; c'est à dire, lors qu'il s'agissoit d'établir de grands, & riches Colleges pour les Jesuites, pour la plus grande gloire de Dieu.

Si les Benedictins oppoient, que
l'Em-

l'Empereur étoit obligé, par le serment, qu'il avoit fait venant à l'Empire, & comme le supreme protecteur des Eglises, de conserver les anciens Ordres dans leurs droits, & dans leurs biens: & que l'Empereur luy même avoit déclaré, & confirmé de nouveau par son Edit particulier donné en faveur des Benedictins le 28 Mars 1629. les Jesuites répondoient, que cela étoit vray, mais par une illusion, qui autorisoit le parjure d'un Prince, ils ajoutoient, que l'Empereur étant devenu fondateur, & Maître de ces Abayes, à cause des frais de la Guerre, & devant même estre considéré comme acheteur, les Ordres Religieux luy devoient cette reconnoissance, de luy en laisser la disposition libre, & de n'y pretendre plus rien, de peur de se rendre coupables d'ingratitude envers sa Majeste Imperiale.

Si les Benedictins leur opposoient, que trois Jesuites (dont le P. Lamormann même Confesseur de l'Empereur étoit un.) étant consultez touchant une Abaye, qui avoit esté long tems en la possession des Heretiques, ou d'autres personnes seculieres, que l'Archevêque de Prague Cardinal, vouloit se faire donner par l'Empereur, avoient répondu par escrit, que cela ne se pouvoit en Conscience, & que cette Abaye Benedictine devoit estre renduë à l'Ordre de S. Benoist. Les Jesuites répondoient, que ces trois Jesuites avoient changé d'avis. Car ces excellens Casuistes ont ce rare privilege, de chan-

changer de sentiment & de Conscience, quand il arrive quelque occasion, où ce changement leur est utile & avantageux.

Quand les Benedictins leur reprocherent, que tout le trouble, qu'on leur avoit suscité, pour leur ravir ces Abayes contre l'Edit de l'Empereur, ne venoit que de leur Pere Lamorman, qui avoit osé écrire à sa Majesté Imperiale, que son Edit, & ses instructions données à son Ambassadeur, contenoient des choses, qui ne s'accordoient pas avec les Principes de la foy Catholique; & qu'il étoit à propos que sa Majesté nommât quelques personnes, qui examinassent de nouveau toute cette affaire avec luy son Confesseur. Les Jesuites repondirent, que le prudent, sage, & devot Lecteur, remarquera sans doute, ayant bien considéré toutes choses, que le Confesseur ne s'est point precipité dans une si grande affaire, mais qu'il a long tems delibéré comment il apporteroit remede, à ce mal (ce mal étoit que toutes ces Abayes fussent renduës chacune à son Ordre, sans que les Jesuites y eussent aucune part) & qu'il avoueroit, que le Pere Lamorman avoit bien agi, & qu'il ne devoit point agir autrement; & que s'il n'eut pas averti sa Majesté Imperiale, il auroit merité reprehension, comme ne s'étant pas acquité du devoir d'un bon Confesseur, selon la lumiere de la raison naturelle, & les regles de nôtre Societé. De là vous voyez bien, ce qu'il faut conclurre.

Ne

Ne le voyez vous pas Messieurs ? il n'y a rien de si evident. C'est premierement, que le devoir d'un Confesseur Jesuite est, d'empêcher, que chacun n'ait le sien. 2. Que la lumiere naturelle demande, que ce qui est injuste passe pour juste. Et en 3 lieu, que les regles de la Societé portent, que pour s'enrichir, il est permis de tout faire jusqu'à se jouer des Edits les plus sollemnels des Souverains.

Voilà bien des Exces, que l'*Avarice* a fait commettre aux P. P. R. R. mais vous n'avez remarqué en tout cela, que des fourberiers, des faussetez & de Impudences pour attraper les Abbayes des Benedictins.

Quand il faut employer la violence & la vive force, ces bons Peres n'ont garde d'y manquer, pour ne perdre pas les biens, qui ont emeu leur convoitise. Il y a dans la basse Saxe une Abaye, qui appartenoit à l'Ordre des Bernardines. C'est l'Abaye de Viltigorede. Les Commissaires del'Empereur les en mirent en possession, en execution de l'Edit de l'année 1629. Les Jesuites eurent le credit par le moyen du P. Lamorman, d'obtenir de l'Empereur une commission, qui leur en accordoit la possession : pour executer leur entreprise heureusement, ils tenterent la voye de la douceur premierement, c'est à dire la fourberie : car ils persuaderent les Religieuses de se retirer dans une vil-
le voisine, pour y être en sûreté contre
les

Les courses des Soldats. Ensuite de quoy les Jesuites, s'étant emparés de l'Abaye, les Filles trouverent moyen d'y rentrer secretement : les Peres fâchez de leur retour tenterent de les faire sortir, soit par promesses, soit par menaces, resolu de les faire mourir de faim; ce qui seroit arrivé sans quelques paisanes voisines, qui par compassion leur apportoitent en cachete du lait : mais voyant que tout cela ne pouvoit pas les obliger à se retirer, ils en vinrent à la violence. Pour cet effet la veille des Rameaux, ils firent venir des Soldats, qui les entrainerent hors de l'Eglise, & d'auprez de l'Autel, où elles s'étoient retranchées : elles firent des cris : il faut penser de quoy des Filles outrées de depit, & qui ont de la fermeté, sont capables en matiere de lamentations & de gemissemens. Un Pere Benedictin apres avoir fait ce recit y fait cette reflection & cette doleance :

Autrefois dans la vieile loi, les criminels, qui s'enfuyoint dans le temple, lequel n'étoit purifié que par le sang des boucs & des veaux, trouvoient leur sureté dans cet asyle, s'ils pouvoient prendre la corne de l'Autel. Et aujourdhuy dans la loi nouvelle, les Peres de la Société ne font point de Conscience de se servir des Sergeans & des Soldats, pour s'emparer avec Insolence des Temples dediéz au Dieu vivant, consacrez par les re-

Le P.
Haye

don-

doutables mysteres de I. Christ, & d'en arracher par force d'Innocentes Religieuses. Quelle honte! Quelle infamie! Le bon endroit de l'Histoire est que les Jesuites ne jouirent pas long tems de l'Abaye usurpee : car l'Abbé de Cesarée ayant poursuivi aupres de l'Empereur le retablissement de ces Religieuses, il obtint un arrêt authentique, lequel il fit executer, & contraindre les Jesuites de *degrepir* comme on parle, c'est à dire, de rendre l'Abaye à qui elle appartenoit.

Il faut voir l'Histoire celebre de l'enorme tromperie faite par le Recteur des Jesuites de Mets, aux Religieuses Ursulines, dans la vente d'une maison pour nouvel établissement dans cette même ville, confirmée par l'arrêt du Parlement rendu l'année 1661. où l'on void les Equivoques, les mensonges, le dol & la fourberie mis en pratique par ce Recteur à l'égard de ces Religieuses, dont il étoit Directeur Spirituel & Temporel.

Il faut voir l'Histoire de la fameuse banqueroute de Seville, faite par les Jesuites de plus de quatre cent cinquante mille ducats, dont un grand nombre de personnes, & même de familles entieres ont été entierement ruinées, comme elle se trouve inserée dans le livre Espagnol intitulé *le Thratre Jesuitique*, pour faire comprendre, qu'il n'i a ni hôneur, ni charité, ni humanité, mais une dureté d'ame, & une cruauté infinie dans
cette

cette Société, quand il s'agit d'une occasion trouvée pour amasser des richesses. Ce sont des Histoires trop diffuses : si quelcun les veut voir dans leur étendue, pour voir en même tems jusques où l'Avare des Jesuites pousse leur insatiable avidité, il peut se satisfaire en lisant le 1. Volume de la Morale pratique des Jesuites, qui est un livre, qui se trouve partout.

Je veux vous reciter deux faits, qui ne laissent pas d'être dignes de foy, pour n'être pas couchés dans l'Histoire. Le premier s'est passé dans la ville de Lion : on donna au commencement dans cette ville une fort petite maison aux Jesuites, mais elle ne fut pas plûtôt achevée, que la trouvant trop petite pour eux, ils y mirent eux mêmes le feu, qui ne brûla pas seulement la leur, mais aussi celles qui étoient voisines, & qui formoient une grande Isle, laquelle faisoit face à quatre ruës, de sorte qu'après cet incendie, voyant une belle & grande place, dont ils avoient envie, ils la demandèrent au Gouverneur, & aux Magistrats de la Ville; lesquels se trouvant disposés à les favoriser, la leur accorderent, c'est là qu'ils ont fait bâtir une des plus superbes maisons, qu'ils ayent en France. Et comme ils en sont redevables au feu, ils ont bien voulu, que la posterité sceut, qu'ils ne sont pas ingrats, car on void dans un des tableaux de la Cour, où

où leur maison est depeinte, cette divise en Italien; *Dopo il fuoco piu bella*; mais il pouvoient ajouter, qu'elle étoit aussi *plus Riche & mieux rentée*, puis qu'il est certain, que depuis l'incendie, ils obtinrent sous pretexte du dedommagement, que cet accident funeste leur avoit causé, un droit, qui s'appelle *subvention*, lequel se prend à la douane sur toutes les marchandises, & lequel a continué depuis comme un droit inalienable. La tradition porte, qu'ils mirent eux mêmes le feu à leur premiere maison, pour en avoir une plus grande à meilleur marché, parce qu'autrement il leur auroit fallu acheter les maisons voisines, dont l'incendie les exempta: ce qui n'accommoda pas les particuliers, comme chacun se le peut imaginer; mais c'est bien de quoy ces Peres Spirituels & celestes se mettent en peine.

*Scilicet hoc superis labor est! ea cura quietos
Sollicitat.*

Ils en firent autent pour leur maison professe de Bordeaux, laquelle ils brulerent eux mêmes avec celles de leurs voisins, de quoy on étoit si generalement persuadé, qu'on appelloit communement le feu, qui les consuma *un feu d'artifice*. En effet ils ne perdirent rien dans cet accident, ils y gagnerent, les habitans les ayant de dommagéz par les liberalitéz, qu'ils

qu'ils leur firent. Toute la perte fut pour les voisins, dont quelques uns furent entièrement ruinez.

L'Autre fait est, que le Prieuré de S. Macaire auprez de Bordeaux, ne portoit que cinq cent écus de revenu, avant que les Jesuites ne l'eussent; mais qui depuis qu'ils l'ont, vaut douze ou quatorse mille livres de bonne rente. Il faut avouer, que les Peres sont de grands œconomes, qu'ils ont un levain d'une grande vertu, & qui enfle la pate prodigieusement: mais croyez moy, c'est *Le levain de malice* dont parle S. Paul. Ils n'ont pû faire monter si haut le revenu de leur Prieuré, sans avoir saccagé & ruiné plusieurs familles, sans avoir reduit les veuves à l'aumosne, & les orphelins à l'Hôpital. Il n'est pas tems encore neanmoins de s'écrier.

— *Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames.*

L'Avareice des Jesuites est une Avareice cruelle, barbare, inhumaine, qui ne fait quartier à personne, & qui fait bon marché du sang humain. Lors qu'ils trouvent une occasion d'augmenter les rentes de la Societé, ils n'ont aucun respect, ni d'âge, ni de sexe, ni de Religion. Dans le Japon ils ont persecuté les Dominicains & les Cordeliers, & y ont allumé des guerres, où ils ont fait perir des Pa-
I yens

yens & des Chrétiens en grand nombre, & cela pour un intérêt temporel, & des raisons prises de leur commerce. Ils ne le pardonnent pas à un des leurs, s'il luy arrive de détourner par sa negligence ou autrement les biens, qu'il pouvoit faire venir à la Société. Ils sont persuadez, qu'il n'y a personne au monde, qui mérite si bien qu'eux les heritages, & les legs testamentaires. Le fondement de cette vaine persuasion, & de cette pretention folle, est une Maxime detestable, laquelle se trouve dans le dernier Paragraphe de leurs avis secrets, que *toute l'Eglise militante jointe ensemble ne fait pas de si grands biens par tous les Ordres Religieux, comme ils en font eux seuls.*

C'est pourquoy ils s'introduisent partout pour se procurer des donations, & ils chatient severement ceux, qui ne travaillent pas à cela, les considerant comme des destructeurs de la Société. l'Auteur du Theatre Jesuitique nous fournit de cela une preuve convainquante dans une Histoire arrivée à Madrid. Une Femme riche & malade fut sollicitée, par un Jesuite son Confesseur de faire testament en faveur des Jesuites, sans y faire mention de ses Parens proches, puis que c'étoit des Neveux. Cette Femme se laisse gagner: le Testament se fait: le Confesseur s'en retourne à la maison plein de Joye & d'Esperance, qu'il seroit recompensé pour le service signalé, qu'il venoit de rendre
à la

à la Compagnie; puis qu'il luy avoit procuré une grande succession. Par malheur un autre Jesuite d'une naissance illustre, touché de l'injustice, qu'on faisoit aux proches Parens de la Malade, s'en va la trouver pour défaire ce que l'autre avoit fait. Il y va avec le Notaire, il luy fait faire un autre Testament, qui revôque le premier, & par lequel elle donne tous ses biens à ses neveux. La Femme meurt, le Confesseur se met en possession de la maison & de tous les biens: mais les Parens s'étant presentéz avec un Testament, qui revoquoit l'autre, le Jesuite fut confus, & contraint de quitter la place. Mais le Jesuite Auteur de ce dernier Testament en paya la façon. Les Jesuites le regarderent comme coupable de haute trahison, & mirent le lendemain sous sa serviete un billet, par lequel ils luy ordonnoient de se retirer, par ce que la Compagnie n'avoit pas besoin de luy. Il alla se jeter aux pieds du Roy, au quel il conta toute l'Histoire, & le Roi le prit en sa protection contre la fureur des Jesuites. L'Auteur de cette Histoire ajoute, que ce Jesuite, qui fut chassé, avoit un exemple Domestique en la personne du P. Ximinez, que les Jesuites de Madrid firent mourir l'an 1633. par ce qu'étant Confesseur d'une veuve, il ne luy avoit pas conseillé de leur donner tout son bien. Il faut bien, que l'Avarice de ces Peres soit extraordinairement inhumaine, puis qu'el-

le exclud de leur Compagnie, ceux qui ont quelques restes d'équité & de pudeur, & qu'il n'y va pas de moins que de la vie, si l'on perd l'occasion de faire venir à eux le bien d'autrui.

Ceux qui connoissent Bordeaux, savent que sur la grande rue des fossez non loin de la maison de ville, il y a un Hôpital, destiné pour recevoir les Pelerins de S. Jâques, & pour recueillir, nourrir & élever les enfans exposéz, & qu'on appelle vulgairement à Paris les *Enfans trouvéz*. Cet Hôpital est d'un revenu tres considerable, & a été donné aux Jesuites avec toutes ses charges, en sorte qu'ils ne peuvent refuser justement la nourriture à ces malheureux enfans, non plus que le couvert, & les aumones ordonnées aux Pelerins. Les Magistrats de la ville, qu'on appelle Jurats, sont obligéz de voir de quelle façon les Hôpitaux sont gouvernéz. Je ne scay s'ils ont encore examiné, où sont ces enfans trouvéz, qui sont en grand nombre, qui les nourrit, comment ils sont nourris, jusqu'à quel âge, de quoy ils deviènent, les filles, lors qu'elles sont nubiles, & les garçons, quand ils sont capables de quelque art ou métier. Il y a grande apparence qu'ils s'en remettent à la bonne foy, & à la charité des R. R. P. P. mais étant avares, avides, & insatiables, comme toute la terre scait, il est aisé de penser, qu'ayant les moyens non seulement de griveller sur
les

les

les revenus destinéz aux enfans trouvéz, mais aussi de s'en dépecher sans bruit, ils ne manquent pas de le faire. Dire précisément les divers moyens, qu'ils tiennent pour faire perir ces pauvres innocens, est une chose, qui n'est pas aisée; car comme ces crimes sont monstrueux, aussi les voyes de les commettre sont aussi diverses qu'elles sont cachées, & n'en fient la connoissance qu'à ceux de la Compagnie, qu'ils sont bien assuréz être capables de garder le secret.

Si là dessus je vous allegue pour témoin le Jesuite Jarrige, je scay qu'on m'opposera la retractation, qu'il a faite de son livre, mais je répondrai aussi, comme je l'ay déjà fait sur l'Article de la fausse monnoye, que le livre est d'un caractère bien différent de celui de la retractation, puis que le livre est l'ouvrage d'un Esprit libre, au lieu que la retractation est la production d'un Esprit forcé, par une Compagnie, qui fait mourir sans pitié, aussi bien que sans scrupule ceux qui luy sont rebelles. Je dirai encore avec l'Auteur de la Morale pratique, que le Livre du Pere Jarrige ne peut pas être rejeté comme suspect. Il est vrai dit l'Auteur, que Jarrige le fit pendant son Apostasie; mais il est remarquable, qu'étant depuis retourné à l'Eglise, & ayant publié chez les Jesuites même d'Anvers les causes de son retour, & parlé au long de ce livre, il s'accuse bien luy même d'y avoir ap-

Preface
du 1
Vol.

porté trop de chaleur, mais il ne desavoué en particulier aucune des Histoires scandaleuses, qu'il y a rapportées : ce qui est une preuve indubitable de leur verité, puis que les Jesuites n'auroient pû luy donner l'absolution, d'avoir avancé contr'eux tant de calomnies, sans l'obliger à en reconnoitre publiquement la fausseté, si les faits qu'il avoit rapportez n'avoient pas été veritables. Je dirai de plus, que son temoignage est trop bien circonstancié, pour y avoir lieu de le soubçonner de fausseté. *Je n'ay jamais été employé qu'une fois, dit-il, pour donner sepulture à un de ces enfans. Car pour cacher le mal & ôter tout soubçon, un Prêtre revêtu d'un surplis, & d'une étole les ensevelit avec les ceremonies ordinaires. Mais je dePOSE en Conscience, & aux pieds de J. Christ, que je vis cette fois-là le petit suaire de ce mort sanglant, & m'étant informé, attendri de compassion, d'ou venoit que ce petit corps, qui rendoit du sang : un certain Huguet Maître Cordonnier, qui étoit leur Hospitaller, & qui assistoit à la ceremonie, avec un frere lay nommé Philolau me répondit, que la Femme, qui le nourrissoit, & qui étoit corrigée de ses debauches depuis peu de jours, ayant voulu resister vertueusement à des frippons, qui en vouloient abuser, l'irritation de se voir rebuté, avoit été si grande, qu'ils en étoient venus à cette jureur, que de rompre les Jambes à cette creature, pour se vanger du refus de la nourrice. Cette*

re-

réponse ne me contenta pas, dit ce Jesuite (en effet il faudroit être bien simple, pour s'en contenter & bien aveugle pour n'entrevoir pas au travers plus d'une demi preuve du crime) car apres avoir rendu les derniers hōneurs à ce petit Chrétien, j'allay trouver François Irat, Recteur du College, & luy racontay fidelement, ce que je venois de voir de mes yeux, ajoutant, que le Procureur Syndic estoit obligé en conscience d'informer de ce crime, & poursuivre ex justice le coupable du meurtre commis en la personne d'un Enfant trouvé, du quel nous devons rendre conte; ce Pere Recteur me répondit à peu prez: Nous aurions trop à faire. Cet enfant est en Paradis, & ne requiert pas que l'argent du College soit employé, pour le vanger d'un forfait qui l'a tiré de la misere. J'avois fait trop de bruit pour être apellé une seconde fois à un pareil service, je parlois trop haut, on défendit au Frere de m'appeller plus, ils employerent ensuite pour ce ministere, un vieillard nommé Ignace Lentillac, qui depuis est mort d'Apoplexie.

Ce témoignage, Messieurs, ne vous paroît il par être trop bien circonstancié, & avoir un air de naïveté trop grand pour le revôquer en doute, quoy qu'en general le livre où il est porté ait été retracté par son Auteur? mais ayez patience, je vous prie, pour ouir la reflection qu'il fait sur son recit: Ce que je viens de dire, dit-il, est à peser, & il n'est point de Bourgeois zelé & de bon sens, qui ne crie, que

les Magistrats sont obligés de voir ce qui se passe dans la conduite de cet Hôpital. J'ose bien promettre, que si la justice fait les perquisitions & les examens requis en une affaire de cette consequence, il se trouvera que de trente innocens, qui sont receus dans cette maison, il n'en reste pas trois au bout de l'an, qui soient en vie. J'appelle icy la bonne conscience, si sans une moralité generale, tant d'enfans peuvent perir, sans estre ou tuez cruellement, ou aidez à mourir par quelque secreete voye, qui les faisant languir quelques jours les ôte du monde. Ce qui doit estre considéré est, que ces enfans trouvez ont evité le peril de la mort aux couches de leur Mere, & si quelques uns d'eux agonizotent, on ne les exposeroit pas dans la rue, on laisseroit faire la nature. Et je ne scay pas, qu'ils s'en soient trouvé de morts. Les cris perçans de plusieurs, qui éveillent ceux qui ont leurs cellules dans la rue, montrent clairement, qu'ils sont vigoureux. Les drapeaux dans les quels on les trouve proprement envelopés, leur nom escrit pendu au col, ou du sel s'il n'ont pas esté baptizés; & les autres petits soins, que les Peres & les Meres, ont apporté, pour les ajuster, declarent assez, qu'encore qu'ils les abandonnent, ils croyent les metre, en assurance dans une bonne maison. D'où vient donc qu'ils meurent en si grand nombres & qu'aujourd'hui les Jesuites, si on les recherche, n'en puissent montrer quasi pas un, si ce n'est par hazard quelcun de ceux, qui ont envoyé de l'argent par un fidele Media-
t eur

leur au Procureur, ou au Frere Philolan.
 & les ont fait prier en secret de recueillir
 l'enfant qu'on apporteroit avec telles marques.
 Car ceux-cy voulant simplement cacher leurs
 amours, & sauver l'honneur des filles qu'ils
 ont debauchées, s'offrent d'entretenir de
 toutes les choses necessaires le fruit de leurs
 entrailles.

Vous voyez bien, Messieurs, que
 ceux qui envoient de l'argent pour l'en-
 tretien de ces enfans, ne se fient pas en la
 charité des Jesuites, & que s'ils ne les
 soubçonnoient pas être capables de faire
 mourir ces creatures, ils n'useroient pas
 de cette precaution. En effet, Jarrige re-
 marque, que l'un des moyens, dont ces
 Peres avides & cruels se servent pour ôter
 du monde ces innocents est, de choisir
 des Femmes tres pauvres, qui étant obli-
 gées par la pauvreté de chercher de l'ar-
 gent, prennent le soin de nourrir ces en-
 fans à tres bas prix. si bien qu'il faut, ou
 que les enfans, ou que les nourrices meu-
 rent: d'où il arrive, qu'on void à quel-
 que tems de là, que par faute de nourri-
 ture, le front de ces malheureux se char-
 ge de terre, leurs yeux s'enfoncent, leurs
 jouës s'avalent, les os leur percent la peau,
 & un matin les nourrices les apportent
 roides morts, secs comme des squeletes.
 Un autre moyen de s'en défaire, selon
 le même Auteur, est de les donner à des
 Coquines, demi pourries de Verole, afin
 que ces pauvres innocens succent du poi-
 son.

fon plutôt que du lait : outre qu'après les avoir laissez long tems crier, sur le pavé, ou dans la Niche sans les recueillir, ils pourvoient si tard à les faire allaiter par quelque Femme charitable, qu'il est aisé de conjecturer, voire d'affirmer, qu'ils ont plus de volonté de les faire mourir, que de les assister.

Enfin le même Auteur remarque une circonstance, qui me semble bien digne de vous être rapportée : c'est que ces R. R. P. ont fait évôquer les causes de cet Hôpital, au Parlement de Grenoble, pourquoy cela je vous prie ? c'est sans doute premierement, pour se soustraire de la Jurisdiction du Parlement de Bordeaux, ce qui seroit trop commode a leurs parties : & en 2 lieu, pour saigner plus copieusement les bourses, de ceux qui sont soubçonnez ou convaincus d'avoir exposé les enfans. Car la crainte de faire un long voyage avec de grands frais, oblige les coupables, ou les accusez de se redimer par argent. A cela il ajoute qu'il avoit oui dire a Philolau, qui menageoit alors ces affaires, qu'il avoit reçu plus d'argent depuis un an, que les causes étoient évôquées à Grenoble, qu'il n'en avoit reçu en vingt auparavant. Et quand ils rencontrent quelque marchand, qui n'ose pas faire le voyage pour se défendre, ces bons Peres le traittent si rudement, & luy mettent si bien la peur au ventre, qu'il donne bien pour un, ce qu'ils employeroient pour six. Juste

Juste Ciel! est il possible que le sang de tant de creatures innocentes, qui crie aussi haut que celui d'Abel, ne soit point parvenu encore jusques à vous! faut il qu'à la honte du Christianisme, il y ait des Religieux d'une Avarice si outrée, & si desesperée, qu'ils fassent mourir tant de creatures de faim & de misere, pendant que leurs meurtriers vivent à leurs depens, & s'engraissent de leurs revenus?

Hæu! fuge crudeles terras, & littus avarum.

Une Societé animée de cet Esprit, toute composée de gens fourbes & menteurs: une Societé, où il n'est pas sûr d'y être homme de bien, une Societé qui veut être distinguée de tous les Religieux, par une profession particulière de Sainteté, nourrit dans son sein des Ambitieux, des Politiques, des Galans, des Marchands, des Banquiers, des Usuriers, des Larrons, des Brigands, & des Meurtriers! A votre avis, Messieurs, une Societé de gens faits comme ceux-là doit elle être tolérée parmi les Chrétiens? doit elle être soufferte dans le Monde? Il est de l'Intérêt de tous les humains sans exception, que cette Societé soit abolie.

En effet ils s'en prennent au bois verd & au bois Sec. ils n'épargnent personne. Ils font la guerre à tous les humains sans exceptions en l'allerment fourdement & secrettement par tout. Quel autre ordre

3. Lettre
au Pape
Inno-
cent X.

dit le fameux prelat que j'ay des-ja allegué plus d'une fois, quel autre ordre a causé tant de troubles, à sonné tant de divisions & de jalousies, a excité tant de plaintes tant de disputes, & tant de procez parmi les autres Religieux, le Clergé les Eveques, & les Princes seculiers quoy que chretiens & Catholiques? Il est vray que des Reguliers ont eu quelques differens à demeler avec d'autres: mais il ne s'en est jamais veu qui en ait tant que les Jesuites avec tout le monde. Ils ont disputé de la penitence & de la Mortification avec les Observantins & les Dechaufféz; du chant & du chœur avec les Moines & les Mendians, de la cloture avec les Cœnobites, de la doctrine avec les dominicains, de la jurisdiction avec les Eveques, des Dismes avec les Eglises Cathedrales & parochiales; du gouvernement & de la tranquillité des estats avec les Princes & les republicques; du bien des contracts & d'un trafic meme injuste avec les Seculiers. Enfin ils ont des differens avec toute l'Eglise generalement, & même avec le siege Apostolique lequel ils rejettent & renoncent si ce n'est par leurs parolles au moins par leurs actions, lors qu'il s'agit des avantages de la Societé.

Ce prelat en allegue un exemple dans sa premiere lettre au Pape Innocent X. apuyé de l'autorité de ce Pape il avoit defendu aux Jesuites de Confesser jusqu'a ce qu'ils eussent monstré leurs aprobations.

Il arriva en ce meme tems qu'une riche veuve de Mexique mourut & leur laissa plus de soixanté & dix mille ecus en argent & en rentes. Ce legs dit le prelat donna une telle hardiesse qui se voyoient tout d'un Coup une si grande somme entre les mains, qu'ils commencerent a me faire une cruelle guerre, par ce qu'ils avoient abondamment dequoy playder. Et quand je leur fis proposer des moyens d'accord pour les porter a se soumettre aux regles de l'Eglise, leur promettant de leur pardonner tous les Exces qu'ils avoient commis, tout le monde scayt que le Pere Diego Monroi Recteur du College de S. Esprit, qui est un de ceux qui s'est opposé avec plus d'ardeur a l'exécution du Concile prononca ces parolles : *Le Diable emporte la compagnie, he a quoy luy serviroient ces soixante & dix mille ecus en argent, si elle ne s'en servoit pas pour gagner ses procez.*

L'Avidité insatiable de ces gens la est la source de tous les defordres qui ravagent l'Eglise, & les richesses immenses qu'ils ont accumulées les rendent hardis, querellens playdoyeurs & chicaneurs & par consequent perturbateurs du repos public. C'est la reflection aussi qu'a fait dans le même endroit l'Eveque dont je viens de parler. Comme les abeilles se laissent manier & resserrent leur aiguillon lors que la ruche est vuide; & qu'au contraire lors qu'elle est pleine & qu'elles

font dans l'abondance, elles picquent, & meurent en picquant, il en est de même de la misere & de la foiblesse de l'homme. Car lors qu'il se trouve dans une prosperité ordinaire, il se sert aysement de ses biens surabondans, pour affliger les autres & pours'elever au dessus d'eux, par autorité & par empire, comme il l'est par ses richesses. Il est donc de l'interet de tous les humains sans exception, que cette Societé soit abolie.

*Tout le
Monde
a interet
à leur
ruine,
sous les
Moines.*

Il est de l'interet de tous les *Ordres Religieux*, que cette Societé ne soit plus. Ils n'ignorent pas, que les Jesuites ont un extreme mépris pour tous les autres Ordres, qu'ils les traittent d'ignorans qu'ils sont inutiles à l'Eglise, qu'ils ne font que

— *Numerus fruges consumere nati.*

*Alphonse de
Ville-
gas.*

que tous les Privileges & toutes les indulgences accordées aux autres Ordres, ont été transfus dans leur Societé par les Souverains Pontifes, prevoyant que leur Societé suffiroit pour tous. Il n'est rien de mieux imaginé que la comparaison d'un Jesuite Espagnol. *Tous les autres Ordres de Religieux sont comme la pluralite des concubines, que David avoit, mais la Societé des R. R. P. P. Jesuites ressemble à cette jeune fille Abisag, que le Roi prit pour sa femme legitime, dans sa vieillesse, afin d'en être echauffé. Ainsi nos Peres sont considerez pour ceux, que la Sainte Mere Eglise Catho-*
lique

lique a chosis pour la rechauffer dans sa grande vieillesse, comme denuée de chaleur naturelle. Ceux d'entr'eux qui sont rentez, savent que les Jesuites ont fait tous leurs efforts pour les déposseder, & que s'ils les laissent en repos ce n'est que dans l'attente d'une occasion semblable à celle, que produisit la bataille de Prague: qu'ils ne s'abusent pas: les Jesuites ne dorment point: le Privilege d'ancièneté, & le droit d'ainesse, qu'ils ont sur les Jesuites, ne leur servira de rien: ces Peres n'ont pas pris en vain cet Auguste nom de *Jesuite*. Il servira un jour à prouver invinciblement, que leur Societé est la plus ancienne de toutes, puis qu'ils sont depuis *Iesus* leur Fondateur, & qu'en vertu des droits, que les ainés doivent avoir sur leurs freres, ils doivent être les Heritiers, & par consequent posseder toutes les maisons & tous les benefices des autres Religieux. Tous les Moines esperent de voir bien-tôt tous les Heretiques exterminés, c'est un ouvrage, qui a été heureusement commencé, il se poursuit avec vigueur partout, principalement en Angleterre, dont la reduction doit produire celle de tous les Etats Protestans. C'est l'esperance generalement épanduë dans tous les Convents, & dans tous les Ordres: mais si cela arrive, qu'ils se preparent de bonne heure à une exclusion generale dans tous les endroits, où l'Eglise réprendra la domination, de toutes les fondations,

de

de tous les revenus, de tous les Privileges qu'ils y ont possédez autrefois : ce sera un Monde nouveau ; qu'ils fassent bien leur conte, que pas un Moine n'aura part au gasteau. Comme les Jesuites seuls auront la gloire d'avoir rétabli les affaires du S Pere & du S Siege, ce seront eux seuls aussi, qui en seront considerez être les restaurateurs, & comme ils auront seuls semé, il n'y auroit point de justice, que les autres Ordres eussent part à la Moisson.

Ne croyez pas, Messieurs, qui je vous dise cecy en l'air. Le Theatre Jesuitique m'en fournit une preuve, qui saute aux yeux. Le Jesuite Perlon fit autrefois un livre en Anglois, qu'il intitula *Reformation d'Angleterre*, dans lequel, apres avoir remarqué plusieurs fautes, & manquemens dans le Concile de Trente, il conclud, en disant, que *si l'Angleterre retourne jamais à la Religion Romaine, il faut la reduire à la forme de la primitive Eglise, mettant en commun tous les biens Ecclesiastiques, & donner le soin de cette Eglise à sept personnes sages, qui soient tirez de la Compagnie, pour distribuer ces biens, selon qu'ils le jugeront à propos.* Il declare même nettement, & sans détour, qu'il faut empêcher, qu'il ne passe en Angleterre aucun Religieux d'un autre Ordre ; à quoy il ajoute, qu'au moins pendant cinq ans. sa Sainteté ne doit pourvoir à aucun benefice, mais s'en rapporter aux sept sages pris de la Société.

cieté.

cité. Que tous les Moines donc se le tiennent pour dit. S'ils font des vœux pour la réduction de l'Angleterre au S. Siege, les Jesuites & le Pape leur seront obligés, mais il ne leur en reviendra aucun profit.

Il n'est pas moins de l'intérêt de Messieurs les Evêques, que cette Société soit abolie, par ce qu'ils tachent eux mêmes à abolir l'Episcopat, Le dessein des Jesuites contre les Evêques, a paru premierement dans le Projet du Jesuite Person, lequel ne veut pas, qu'il y ait aucun Evêque en Angleterre, non plus qu'aucun Ordre de Religieux: en 2 lieu dans le livre du Jesuite Floydus, où il est prouvé, que l'Episcopat n'est point nécessaire en France, en Espagne, & en Angleterre, pourveu qu'en quelque endroit de l'Europe, il y eut suffisant nombre d'Evêques pour consacrer des Prêtres: en 3 lieu dans le Livre du Jesuite Celot, composé par le commandement de la Compagnie, où il soutient qu'un Religieux se presentant a un Evêque, pour luy demander la permission de confesser, pouvoit prendre le refus de ce Prelat pour une approbation suffisante: en 4 lieu dans le Livre du Jesuite Sirmond contre la Confirmation, dans ceux de Smit, de Daniel à Jesu, & de Rabardeau contre les Evêques: en 5 lieu dans les remarques de l'Auteur de la Morale Pratique, où il fait voir, que les Jesuites se sont opposez de toutes leurs for-

C'est
uffi
l'intérêt
des Evê-
ques.

1 Vol.

ccs

ces à l'établissement des Evêques dans les Indes Orientales : que dans le Japon ils ne vouloient point entendre parler, qu'il y eut d'autre Evêque, que celui qu'ils y faisoient mettre, qui étoit toujours de leur Compagnie, & dont ils étoient grands Vicaires nez, en cas d'absence, ou de vacance du Siege; de sorte que toute la puissance Episcopale étoit toujours entre les mains de leurs Visiteurs, ou de leurs Provinciaux; par ce qu'ils faisoient si bien, que cet Evêque ne l'étoit que de nom, n'étant presque jamais sur les lieux, & faisant sa résidence à Macao. Voilà comme ils avoient trouvé moyen au Japon, de n'être point incommodés de l'Episcopat. Mais pour la Chine; ils croyoient, qu'il leur étoit encore plus avantageux, qu'il n'y en eut point du tout, afin d'y pouvoir faire plus librement, & avec plus d'indépendance tout ce qu'ils voudroient.

Morale
prat.
2 Vol.

On n'est pas surpris, que les Jesuites aient ces pensées, dit l'Auteur. Ils se font faits assez connoître sur cela, par la maniere, dont ils ont traité Mr. l'Evêque de Calcedoine pour empêcher que l'Eglise d'Angleterre, n'eut la consolation d'avoir un Evêque, que le Clergé avoit demandé au Pape avec tant d'instance, & par les libelles, qu'ils firent en même tems contre la nécessité du gouvernement Episcopal, que le Clergé de France se creut obligé de censurer, Mais ce qui est éton-

étonnant, est qu'ils n'ayent pû cacher un sentiment si peu Chrétien, & qu'ils l'ayent fait sçavoir à tout le monde par leurs propres Histoires. C'est cependant ce qu'a fait le Jesuite Bartoli en peu de mots, mais bien significatifs, dans l'endroit où il parle du Pere Nicolas Trigault. Apres s'être plaint de ce que ce Pere avoit apporté à la Chine des Privileges plus honorables qu'utiles, sans le consentement du Visiteur & du Provincial ses superieurs, qui en écrivirent diverses lettres en Europe pour s'en plaindre : il ajoute d'un air encore plus chagrin ; *Q'ent-ce été s'il y eut emmené un Evêque, comme il en avoit le dessein, qu'il n'eut pas pû y introduire ?* Ce peu de paroles, comme vous voyez, signifient, que ce Jesuite consideroit comme un grand malheur pour la Compagnie, & une lourde faute en ce P. Trigault, s'il eut emmené un Evêque à la Chine, non seulement cela, mais que s'il y eut emmené effectivement un Evêque, ils auroient donné bon ordre pour empêcher qu'il y entrât. Messieurs les Evêques ignorent ils le discours du Jesuite Portugais aux Evêques François, qui alloient prêcher aux Indes & à la Chine : *Quelle nécessité leur dit-il, ont les Chrétiens Chinois d'avoir des Evêques ? posé que vous entriez dans la Chine, ce que j'ay de la peine à croire, de quelle utilité sera le séjour que vous y ferez ? Premièrement les deux Sacraments, qui peuvent être conferez par les seuls*

Histoire
de la
Chine.

Eve-

Evêques, ſçavoir, l'Ordre & la Confirmation, ne ſe peuvent donner dans la Chine, qu'avec de tres grands perils & inconveniens: celui de la confirmation, par ce qu'il y va de la vie de toucher une femme de quelque maniere, & de quelque âge qu'elle ſoit: celui de l'Ordre, par ce que les Chinois ſont tres inconstans dans leurs affaires, & par conſequent dans la foy, & comme tels incapables de Sacrement. Les autres Sacremens ſont adminiſtréz par les Peres Miſſionaires. Pour donner la Confirmation aux hommes & aux enfans, c'étoit une choſe plus aiſée à ſa Sainteté d'accorder ce pouvoir aux Religieux, qui ſont ſur les lieux, que d'envoyer pour cela des Evêques. Ce ne ſeroit pas une nouveauté, que le Pape donnât ce pouvoir à d'autres qu'aux Evêques. Innocent VI. l'ayant accordé aux Dominicains, Jean XXII. & Leon X. aux Cordeliers. Gregoire XIII. & d'autres aux Peres de la Compagnie dans le Japon. On dit, & je le croy, comme on le dit, que vous rendez de grands ſervices à Dieu étant dans votre Pais, mais le Diable a voulu empêcher ces ſervices certains & effectifs par ces apparences d'un plus grand bien. Il faut bien, qu'il y eut du chagrin dans l'ame de ce Jeſuite contre les Evêques; puis que non content de prouver par des raiſonnemens, qu'ils étoient inutiles dans la Chine, puis que les Jeſuites y étoient, mais qu'il s'emporte juſqu'à dire, que c'étoit le Diable qui avoit envoyé ces Evêques dans ce Pais-là. Mrs. les Evêques ignorent ils les per-

ſe.

secutions, que les Jesuites ont faites à leurs
 Contreres dans les Indes, à l'Archevê-
 que de Sainte foy, à Dom. Mathieu de
 Castro, lequel ils firent aller trois fois à
 Rome, se môquant des Bulles & censu-
 res qu'il en apportoit, & à l'Archevêque
 de Manille dans les Philippines : & peu-
 vent ils avoir oublié les cruels traitemens,
 que plusieurs Evêques ont receus de la
 part des Jesuites ? Je me souviens d'avoir
 leu un écrit, qui a pour titre : *Relation*
de ce qui s'est passé sur le differend entre Mon-
seigneur l'Evêque de Pamiers, & les Jesui-
tes du College de la même ville. Cet écrit fut
 imprimé lors que ce Prelat fut obligé d'ex-
 communier publiquement trois Jesuites,
 parce qu'ils ne voulurent jamais se sou-
 mettre à ses ordonnances touchant l'apro-
 bation des Confesseurs, de la quelle ex-
 communication ils n'ont point été ab-
 solus, s'étant retirez du Diocese de Pa-
 miers, & ayant continué à faire leurs
 fonctions comme auparavant. Voicy ce
 que porte cette Relation. Mr. de Pamiers
 reconnoit tous les jours de plus en plus la
 verité des avis, que feu Mr. l'Evêque de
 Cahors, dont la memoire est en odeur
 de Saintete, luy fit donner quatre mois
 avant sa mort ; par un Ecclesiastique de
 suffisance & de pieté, qui se trouva pre-
 sent à une attaque de maladie, dont ce
 Prelat fut presque reduit à l'extremité, &
 qui luy en écrivit le 22 Aoust 1659. en ces
 termes : *au reste Monseigneur de Cahors est*
tel

tellement persuadé, que les Peres Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croit que vous, Monseigneur, & tous les Eveques, qui vont solidement à Dieu, ne leur devez donner aucun employ, & m'a chargé de vous le dire, & à Messieurs, qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Dioceses, ni même entrer jamais chez eux.

Enfin; Messieurs, les Evêques peuvent ils avoir oublié le mépris, que les Jesuites firent de leur lettre circulaire, lors qu'ils étoient assemblés à Paris l'année 1656. & 57. & ne sentent ils pas tous les jours la pesanteur du joug Jesuitique en France, puis qu'il n'y a pas peutetre deux Prelats dans ce grand Royaume, qui ne soient obligés aux Jesuites de leur Prelature, & qui ne soient obligés à leur faire la Cour, afin de s'avancer, ou de se maintenir. Il faut donc qu'ils reconnoissent qu'il est de leur interêt, que la Société des Jesuites soit exterminée.

Il n'est pas moins de l'interêt du Pape. J'avouë, que cela semble un paradoxe: car jamais il n'y eut une plus grande intelligence, que celle qui est entre le Pape & les Jesuites. Car si le Pape d'un côté les considere comme ses favoris, comme les plus fermes apuy du Saint Siege, comme ses yeux, qui font la reveue de toute la terre, & ses mains, qui agissent par tout; d'un autre côté les Jesuites ont fait du Pape leur Idole, ils l'ont élevé au dessus des Rois & des Empereurs, soit dans le tem-

porel, soit dans le Spirituel, ils l'ont élevé ^{C'est}
 en un mot dans le Ciel, & l'ont placé dans ^{l'interêt}
 le Trône même du fils de Dieu. Cependant ^{du Pape.}
 c'est une chose claire & evidente,
 qu'il est de l'interêt du Pape, qu'il n'y ait
 plus de *Compagnie de Jesus dans le Monde* :
 & cela pour deux raisons ; la premiere,
 par ce que ces favoris du Pape sont deve-
 nus l'averfion de toute la terre, par les
 Maximes surprenantes de leur Politique,
 par la singularité de leur Theologie, &
 par l'énormité de leur Morale pratique :
 la seconde, par ce qu'ils font maintenant
 sur un pied, à se môquer du Pape, quand
 ils voudront, à lever le talon contre sa
 Sainteté, & à s'opposer à ses intentions
 les plus droites & les plus convenables
 aux interets du S. Siege, comme il a paru
 par les demeléz, qui ont éclaté depuis
 quelques années entre la Cour de France
 & celle de Rome. Il y a de la force dans
 ces deux raisons plus qu'il n'y en paroît
 avoir : celle de la premiere consiste en
 ce qu'il est de l'interêt du Pape, de sauver
 l'honneur & la gloire du Siege Apostoli-
 que : cette gloire depend de la croyance
 qu'en ont les peuples, que c'est un Siege
 Saint & vrayment Apostolique. Mais
 comment les peuples en auront ils à l'ave-
 nir la croyance, qu'ils en ont eu par le
 passé, si maintenant, que l'iniquité de cet-
 te Compagnie est connuë de toute la ter-
 re, le Pape d'aujourd'hui les apuye de la
 même protection, dont ils ont été favori-
 sez

sez par ses predecesseurs depuis Paul III. n'est il pas de la bienveillance & de son honneur, aussi bien que de son interet, de se declarer contre une Compagnie toute composee d'ouvriers d'iniquité? La force de la seconde raison consiste, en ce que les Jesuites sont montéz à une puissance, qui doit donner de l'ombrage aux Souverains Pontifes. C'est la Maxime de tous les sages Politiques d'abaissier & de détruire leurs favoris, lors qu'ils sont devenus si puissans, qu'ils ont bien l'audace de s'opposer aux volon ez de leurs Souverains. Les Jesuites sont maintenant montéz à ce point-là. Il est de la Sageffe des Papes de les abaissier & de les détruire entierement Comme Tybere ruina Sejan, Honorius Stilicon, Elizabeth le Comte d'Essex, Henry IV. le Marechal de Biron, & Louis XIII. le Marechal d'Ancre. La faute des Papes, est d'avoir accordé aux Jesuites des Privileges au dessus du Clergé seculier, & regulier, des droits presque infinis & sans bornes. Ils avoient leurs veuës, quand ils firent ces concessions. Les Protestans avoient fait une terrible breche à l'Eglise, & ébranlé le S. Siege. Ils creurent qu'en munissant les Jesuites de tant & de si grands Privileges, ils seroient propres à raffermir le S. Siege, & à reparer les breches de l'Eglise. Mais les Papes n'étant pas infailibles dans le fait comme dans le droit, n'étant point Prophetes, & n'ayant pas pû prévoir ce qui devoit

voit

voit arriver dans la suite, on leur doit pardonner cette faute : mais maintenant qu'ils voyent & qu'ils sentent le mal, que leurs predecesseurs ont fait, ils ne feront pardonner, ni dans ce siecle, ni dans celuy qui est à venir, s'ils ne mettent pas au plutôt la main à l'œuvre, pour exterminer une Société, qui se disant l'apuy du S. Siege, le deshonne, luy fait la guerre & le menace de ruine.

C'est encore plus l'interêt de tous les Souverains, que cette Société soit entièrement dissipée. Les raisons en sont connues à tout le Monde : car premierement ils détruisent, ou reduisent presque à rien l'Authorité des Souverains par trois Maximes de leur Morale que voicy. 1. Les sujets ne pèchent point en refusant sans aucune raison de recevoir une Loi, qui a été légitimement publiée par le Prince. 2. Les Clercs ne sont point sujets des Princes seculiers, & ne sont point soumis à leurs Loix, encore même qu'elles ne soient pas contraires à celles de l'Etat Ecclesiastique. 3. Qu'un homme proscrit par un Prince temporel, ne peut point être tué hors de son territoire, mais que celuy qui est proscrit par le Pape, peut être tué par toute la terre, par ce que sa Jurisdiction s'étend par tout. En second lieu, il n'y a personne qui ne sçache, que la Doctrine des Jesuites fait autant des sujets du Pape, qu'il y a de Souverains, qu'elle soumet les Rois au Souverain Pontife tant pour le Temporel que pour le Spirituel. C'est la Theologie

C'est l'interêt de tous les Souverains.

Escobar dans la Doctrine des Jesuites combattue.

1. Parte

de tous les Ultramontains de quelque Ordre qu'ils soient, tant réguliers que séculiers : mais les Jésuites se sont tellement appliqués à la défendre & à la soutenir, qu'on peut dire, que c'est proprement leur Théologie. Ce n'est pas un ni deux Jésuites, mais tous sans exception dans quelque Pays, qu'ils vivent. Cela posé, les Souverains ne sont pas Souverains : car il y a un Souverain au dessus d'eux, qui leur ôte la réalité de ce titre. Le Pape est Souverain en France, au regard du Spirituel ; selon les Jésuites, le Pape donc est au dessus du Roi, autant que le Spirituel est au dessus du Temporel. Et quand le Pape n'auroit aucun droit sur le Temporel, toujours se pourroit il vanter de tenir ce Royaume par le meilleur bout, & par le côté le plus fort, comme le plus noble. En 3 lieu c'est encore la Théologie des Jésuites, qu'un Roi Tyran & Herétique n'est plus Roi quant au droit, & les sujets ne sont plus tenus de luy obéir, ils sont déchargés par cela même du serment de fidélité : & qui est ce qui jugera ce grand point, sçavoir si le Roi est un Tyran ou Herétique, ou bien s'il ne l'est pas. C'est au Pape à le juger selon les Jésuites : & même si le Pape ne le fait pas, ou par negligence, ou par indulgence, ou par crainte, deux Auteurs graves ont ce droit-là, c'est à dire, deux Jésuites. Or il est assuré, qu'il se trouvera plus de cinquante Jésuites de soixante, qui prononceront hardiment qu'un tel Roi est,

est,

est, ou Tyran, ou Heretique, s'il n'est point favorable à leur Compagnie. Voilà donc les Souverains, qui sont non seulement dependans des Papes, mais aussi des Jesuites. En 4 lieu, c'est la Doctrine des Jesuites, que tout sujet a droit de poigner, ou d'empoisonner, en un mot de faire perir, par toutes sortes de voyes ce Roi Heretique ou Tyran; & que celuy qui commettra cet attentat, meritera une place dans l'Histoire parmi les plus grands Heros, & dans le Ciel parmi les plus Saints Martyrs. Enfin c'est la Pratique des Jesuites, de se mêler des affaires d'Etat, de s'emparer de l'Esprit des Souverains des leur plus tendres années, de celuy de leurs Maitresses, de celuy de leurs favoris, de forte que par ces moyens ils ont autant, ou plus de part au Ministere, qu'aucun Ministre d'Etat. Eh! qu'est ce que les Princes n'ont pas à craindre & pour leurs personnes, & pour leurs Etats d'une Compagnie, qui n'est qu'une Cabale proprement; puis qu'elle est toute composée de gens, qui reconnoissent plus d'un Souverain dans chaque Etat, qui s'ingerent dans les affaires du Conseil, qui ont l'audace de juger si un Souverain est Tyran ou Heretique, & qui sur le jugement temeraire d'un seul ou de deux Auteurs graves, livrent le Souverain à un empoisonneur ou à un assassin? Il est donc clair qu'il importe à chaque Souverain de ne pas souffrir dans leurs Etats une Compagnie si dangereuse & si pernicieuse.

C'est
l'interêt
de la
Hollan-
de.

C'est l'interêt de la Hollande. Car comme ce beau Pais est le centre du commerce, il faut que les Hollandois fassent leur conte, que les Jesuites y ont leur bonne part, & qu'ils y sont engagéz plus avant qu'on ne pense. Ce qui leur est d'autant plus aisé que les Papistes y vont publiquement à la Messe & à la Ville & aux champs, & que même en quelques-unes de leurs plus belles villes, il y a plus d'une Maison de Jesuites. Que ne feroient ils pas contre ce florissant Etat, s'ils trouvent l'occasion qu'ils cherchent avec ce zele ardent dont la fureur a produit par tout le Monde de si tragiques effets? Et que ne doit on pas craindre d'une Compagnie terriblement puissante, qui est repandue par toute la terre, qui fait profession ouverte de travailler à détruire *l'Herese du Nort*, qui enseigne à ses devots, qu'il ne faut point tenir la foy aux Heretiques, & qui par sa pratique constante a fait voir, que ce manque de foy est la plus inviolable maxime de sa Morale, & le point fondamental de sa Religion? Cet avis est d'autant plus digne d'etre bien considéré que Mr. Arnaud qui s'est promeiné dans le pays plus fortifié par la connoissance qu'il nous donne du nombre des Catholiques établis dans la republique, & qu'il fait monter jusques a cinq cens mille.

Repon-
se au ju-
gement
donné
par le 3.
vol. de
la Mora-
le prat.

Entre les Souverains, il est sur tout de l'interêt du Roitres-Chrétien, & de Sa
Ma-

Majesté Britannique de les chasser de leurs Royaumes. Je dis premierement qu'il est de l'interêt du Roi tres-Chrétien : car vous n'ignorez pas les trois attentats commis contre le Roi Henry le Grand de triomphante memoire, ni que les malheureux, scelerats qui les commirent, avoient aiguisé leurs poignards dans la maison des Jesuites, & dans la chambre des meditations, laquelle en mechanceté est plus qu'une image de l'Enfer, Barriere s'étant adressé au Jesuite *Varade*, Chastel aux Jesuites *Guerret & Guignard*, & *Ravaillac* au Jesuite *d'Aubigny*. Tout la France sçait cela. Ce sont des faits de notoriété publique. Les Arrêts du Parlement de Paris & les Histoires conservent le triste souvenir de ces Parricides execrables. Eh ! que faut il d'avantage, pour que le Conseil du Roi tres-Chrétien se sente indispensablement obligé, à bannir pour jamais cette malheureuse Societé du Royaume ? Est ce qu'ils ont changé de sentiment & qu'ils sont aujourdhuy animés d'un autre Esprit ? Non Messieurs, le More ne change pas de peau, ni le Leopard ses taches. Je sçay que cela est possible au Createur, qui a un pouvoir absolu sur le cœur de l'homme : mais je soutiens que cela n'est point arrivé, que les Jesuites ont aujourdhuy la meme Morale & la meme Politique, qu'ils avoient sous le regne de Henry le Grand. Ils n'ont pas condamné ni les Livres de Sanctarel, de Bellarmin, de Richeome, de Mariana,

C'est
l'interêt
du Roi
de ce
France.

Le pre-
mier
Preside-
de Har-
lay, dans
le Re-
mon-
strances
au Roi
au nom
du Par-
lement.

ni l'Apologie pour Jean Chastel, où les Iesuites Gueret & Guignard sont mis avec ce garnement, au rang des Heros & des Martyrs : mais quand vous verriez aujourd'hui une condamnation de tous ces Livres detestables, signée de tous les Iesuites du Monde, depuis le plus vieux profez jusqu'au plus june Novice, oseriez vous bien vous y fier, vous qui sçavez, leur *retentum* & leur porte de derriere, je veux dire leur Doctrine perfide des Equivôques, avec quoy ils sauvent toujourns le chou avec la chevre comme on dit? Aprez tout, un sage Conseil ne hazardera jamais ni le Roi ni l'Etat : quand il seroit douteux & problematique de dire, que les Iesuites sont autres, qu'ils ont été il y a cent ou quatre vingt ans, il est de la prudence de supposer, que s'ils ont changé, c'est de mal en pis plutôt qu'en bien, qu'ils sont aujourd'hui plus audacieux, par ce qu'ils sont plus puissans, & qu'ils sont plus dangereux, par ce qu'ils sont plus redoutéz & plus redoutables que jamais. On les void aujourd'hui attachéz à la France, contre le Pape & la maison d'Autriche. Mais croyez moy, Messieurs, c'est une grimace & une feinte, c'est un vray stratageme de guerre pour me servir d'un terme, convenable au genie d'une Compagnie, qui est toute Martiale. Tandis qu'il y aura un Pape, un Roi d'Espagne, & un Archiduc d'Autriche Empereur, que la France se le tiene pour dit, les Iesuites ne seront jamais bons.

bons.

bons Francois : ils seront toujours du parti du Pape, & de la Maison d'Autriche. On dit communement, que les Iesuites seront toujours du parti le plus fort. C'est un abus : ce sont les Iesuites même, qui font la force d'un parti. Et la France n'a eu cette force de son côté depuis vingt ans, que par ce que les Iesuites l'ont bien voulu ainsi ; & ils l'ont ainsi voulu, parce qu'il falloit cacher leur dessein, & comment le pouvoient ils mieux cacher, qu'en se déclarant pour le Roi tres-Chrétien, contre la Maison d'Autriche, & contre le Pape même ? Ce dessein commence à paroître maintenant : ils ont voulu reduire la France [au point où elle est, c'est à dire à ne pouvoir plus faire de conquêtes, & à les perdre plutôt qu'à les augmenter. Ils ont donc commencé à affoiblir la France, & donné une belle occasion au Pape de recouvrer ses droits, & à la Maison d'Autriche de remonter là, d'où elle est descendue. Je ne sçay, si Mrs. les Ministres d'Etat ne sentent pas cette decadence par les desertions continuelles des Officiers & des Matelots, & par un notable deperissement du commerce. Je ne sçay s'ils ont encore ouvert les yeux, pour reconnoître, que les Iesuites sont des serpens, que la France a receus dans son sein & dans son Conseil, & qui commencent à picquer le sein qui les a échauffez.

Pour retourner encore une fois à Henry le Grand, qu' est ce je vous prie, qui

porta les Jesuites à cet excès de rage, que
 d'armer le bras d'un assassin pour se défaire
 d'un si grand Prince? Est ce que le Roi ne
 leur avoit pas témoigné sa bien vueillan-
 ce? Il les avoit comblés de ses bienfaits. Est
 ce que le P. Coton en particulier n'en étoit
 pas satisfait? Il s'étoit vanté luy même,
 que le Roi luy avoit offert l'Archeveché
 d'Aix, & même le chapeau de Cardinal,
 lequel il avoit refusé par cet Esprit d'humili-
 tés, qui regne dans la Compagnie de
 Jesus. Est ce qu'ils ne le croyoient pas bon
 Catholique, pour avoir donné l'Edit de
 Nantes aux Protestans? Mais cet Edit étoit
 aussi nécessaire aux Catholiques qu'aux
 Protestans. Il avoit éteint le feu de la
 guerre civile, qui avoit mis l'Etat en lan-
 gueur. Il avoit établi une paix si profonde,
 que chacun mangeoit son pain sans trou-
 ble, dans sa vigne & sous son figuier. Mais
 que leur avoit fait Henry III? Ils ne pou-
 voient pas le soubçonner d'Herésie, puis
 qu'ils avoit persecuté avec autant de cha-
 leur que Charles IX. les Huguenots? Ce-
 pendant ils se declarerent contre ce pau-
 vre Roi en faveur du Duc de Guise, si
 publiquement, qu'il n'y a point de ville,
 où ils fussent, où ils ne fissent des sousle-
 vemens, & où ils n'allumassent le feu de
 la rebellion. Jusques là qu'on fut con-
 traint à Bordeaux de les bannir de la ville,
 pour la retenir dans l'obeissance du Roi.
 Et quand ils écrivirent à leur General pour
 se plaindre de leur bannissement, ils firent
 pa-

paroître dans leur Lettre l'Esprit seditieux, dont ils étoient possédez d'une maniere à donner de l'horreur. Car Henry III. plus Catholique, que tous les Jesuites en semble, ayant été assassiné en ce tems-là par la main d'un Jacobin suborné & empoisonné de la Doctrine Jesuitique, ils en firent par leurs Lettres un miracle, & en chanterent leur triomphe.

Annuaire
litteraire
Societ.
Jesu.

Le même jour, dirent ils, qu'on nous chassoit par Edit du Roi de la Ville de Bordeaux, le Roy a été chassé du Monde & de la vie, envoyés à S. Machaire pour être tués, si luy même auparavant n'eut été tué.

Voicy donc la raison de ce coup de ces Peres contre Henry IV. Le Roi avoit résolu de reduire la maison d'Autriche à rendre à chacun, les biens qu'elle avoit usurpés sur ses voisins. Il devoit commander luy même en personne l'Armée, qui étoit déjà sur la frontiere. Il étoit sur le point de son départ & de prendre congé de la Reine, lors que les Jesuites decouplent un enragé, pour luy percer le cœur. On sçeut à Madrid, à Rome, & à Vienne, que ce coup devoit être donné environ ce jour-là. On s'en étoit rejoui par avance. Il falloit donc, que le General des Jesuites eut ordonné ce parricide, & qu'étant assuré qu'il seroit obéi par ceux, qui sont obligés par vœu à une obeissance aveugle, eut averti toutes les Cours, qui prénoient interêt à cette mort, qu'elle arriveroit infailliblement

ce jour-là. Les Jesuites sont toujours Jesuites, toujours dependans de leur Supérieur, toujours prêts à luy obeir en toutes choses. S'il prend envie a leur General de faire un semblable coup aujourd'huy, il trouvera sans difficulte une obeissance aussi temeraire. Le P. la Chaise n'est pas seulement Jesuite, il est de plus petit neveu d'un fameux Jesuite, qu'on ne peut nier d'avoir eu beaucoup de part au furieux assassinat de Henry le Grand. C'est le P. Coton dont je veux parler, Confesseur du Grand Henry comme le P. la Chaise, est Confesseur de Louis le Grand. C'est à Messieurs les Ministres du Roi tres-Chrétien à examiner si tout ce que je viens de dire, & qu'ils ne peuvent pas ignorer, n'est pas assez important & assez fort, pour les obliger à y faire des reflexions serieuses, & à bannir pour jamais du Royaume une Compagnie si suspecte au Roi, aussi bien qu'à l'Etat.

Ils furent bannis par le même Arrêt, qui condamna Chastel & les Jesuites Guerret & Guignard, & une pyramide fut érigée dans Paris, sur les faces de laquelle l'Arrêt du Parlement étoit tout du long. Pourquoi a-t'on permis qu'ils soient rentrés dans le Royaume? Pourquoi pour le moins ne pas conserver la Pyramide? Il ne tint pas au Parlement que la Pyramide ne subsistât, & que la Porte du Royaume ne fut toujours fermée aux exilez.

Quand

Quand le Roi leur Commanda de vérifier leurs Lettres de Rappel, et Auguste corps fit son devoir, & prevoyant le malheur qui arriva peu de tems apréz, ils presenterent des Remonstrances à sa Majesté, dans lesquelles ils luy mettoient devant les yeux le peril, qu'il avoit couru, & le peu de sûreté, qu'il y avoit pour son Etat, & la personne de sa Majesté, à rappeler une Compagnie manifestement coupable du dernier attentat. Mais toutes ces Remonstrances quelques vives & animées qu'elles fussent, furent inutiles. Le Roi de son Autorité permit aux Jesuites de rentrer en France, & d'abâtre la Pyramide, ce qu'ils firent.

*Hæc cacas hominum mentes, & nescia
fati pectora!*

Si l'on considère bien les mœurs de l'Auteur du Rappel des Jesuites, on conclurra, qu'il étoit alors fort aisé aux sages de juger du fruit que ce Rappel devoit produire, comme il fut aisé de juger du fruit, que devoit produire leur introduction dans le Royaume. Qu'on ne m'oppose pas icy que ce fut le celebre Cardinal de Lorraine, qui employa tout son grand credit, pour les introduire afin de conclurre de là, que je raisonne sur de faux Memoires: car cela meme, que ce fut un Cardinal, qui les introduisit, devoit,

selon moy, faire regarder leur introduction, comme d'un tres mechant augure. Que pensez vous en effet, Messieurs, que soient les Eminentissimes Cardinaux de la Sainte Mere Eglise Romaine, j'ose dire, que leur pourpre ne les distingue pas plus du commun des Pretres, que les excés & les enormitez de leur vie les distinguent du commun des pecheurs. Il ne s'en est point veu en France de plus grand merite, que le Cardinal du Perron, & le Cardinal de Richelieu; ni qui ait laissé une plus belle reputation de grand Personnage apres sa mort. L'un passe encore aujourdhuy pour les plus grand Theologien de son siecle, l'autre pour le plus solide, & le plus excellent de tous les Politiques, & c'est de ce côté qu'on les regarde pour les admirer. Mais il est bon d'ouir là dessus, ce qu'on sçavoit mieux qu'aucun de nous le Docteur Patin. Voicy ce qu'il en dit dans ses Lettres : *l'Evêque de Riez, dit-il, se reduit a ne faire que la vie des Cardinaux, qui ont vecu avec quelque opinion de Sainteté. Je ne sçay s'il mettra parmi ces gens-la, le Cardinal du Perron, qui estoit un grand fourbe, & que je sçay de bonne part estre mort de la verolle. Pour le Cardinal de Richelieu, c'estoit une bonne bete & un Franc Tyran. Et pour marque de sa Sainteté, je me souviens de ce qu'un Courtisan me conta l'autre jour, que ce Cardinal, deux ans avant que de mourir, avoit encore trois maistresses qu'il entretenoit. La*

Lettre
19.

pre-

premiere etoit sa Niece Marie de Vignerot , autrefois Madame de Combalet , aujourdhuy la Duchesse d'Aiguillon : la seconde etoit la Picarde , femme du Marechal de Chaunes, Frere du Conetable de Luynes : la 3. etoit une certaine Parisiène , Marion de l'Orme , que Mr. de Cinqmars avoit entretenue , comme aussi le Marechal de la Meilleraye. Tant y a , conclud il , que ces Mrs. les Bonnets rouges sont de bonnes bêtes. Vere Cardinales isti sunt Carnales. Il ne faut pas avoir meilleure opinion du Cardinal de Lorraine , s'il en faut juger comme il est juste , par la maniere , dont il mourut. Il mourut d'une maniere si epouventable dans la Ville d'Avignon , qu'on pourroit douter de ce qu'on en dit , si des Historiens de reputation ne l'assûroient : une tempête si étrange s'éleva au moment , qu'il rendit l'Esprit , que de memoire d'homme on n'en avoit pas veu de pareille ; quelque chose de plus violent que les tourbillons enleva les barreaux de sa chambre , & laissa de grands soubçons à tous ceux , qui sçavoient que ce Cardinal ayant un commerce particulier avec les Diables , qu'ils étoient venus chercher à son terme , une ame qui s'étoit donnée à eux. Je le redis encore , l'introduction des Jesuites en France par un personnage fait comme ce Cardinal , ne pouvoit estre que de mauvais presage. Les suites ne répondirent que trop à ce presage malheureux. Le Cardinal de Lorraine fut le Pere de la Ligue ,

Invent.
de Ser-
res.

gue, & les Iesuites en furent les Parrains & les Fauteurs. Ligue, qui oprima Henry III. & qui pour dernier effort fit perir Henry le Grand. Car Ravailiac étoit d'Angoulesme la Ville de France la plus possédée de l'Esprit & de la fureur de la Ligue.

M. x.
rai
abre.
Chro-
nolo

Je raisonne de même sur le Rappel des Iesuites. Que pouvoit promettre de bon ce Rappel procuré & obtenu par un Fouquet, Sr. de la *Varenne*, Contrôleur General des Postes, la *Varenne*, qui étoit un sale Ministre des Plaisirs du Roi, un Marchand infame de l'honneur du sexe, un courretier abominable des Filles debauchées & des Femmes impudiques? l'Evenement n'a que trop soutenu la prediction, que les Sages en firent des lors. Un troisième parricide suivit de prez ce funeste Rappel. Les Iesuites ont tenu depuis la meme route & la tiennent encore. C'est par là, qu'ils se sont acereditez à la Cour de France. On en sent tous les jours les funestes effets. Les Jansenistes en ont été oppriméz, Messieurs les Eveques en ont perdu leur liberté; la dignité de leur Mitre dépend absolument du bonnet triangulaire de la Societé, les grands Seigneurs en ont été ruinéz, la Noblesse est à l'extremité, le menu Clergé crie misere, le Payfan est à la faim, le commerce ne va plus, les ennemis de la France prènent Cœur, ne respirant que la guerre pour se vanger, & les affaires du Roi ont com-
menées

menées

mencé de prendre un mauvais train. Lorsque d'un côté, je considère toutes ces choses, & que je voy de l'autre, que ceux qui sont au timon de l'État, ne vont pas viste à la source du mal, qui n'est autre que le Rappel des Jesuites, je ne puis que je ne m'écrie *Tempora! ô Mores!* & que je ne conclue, qu'il faut que les Jesuites aient usé de sortilege, qu'ils ont charmé les Ministres du Roi tres-Chrétien, & qu'ils ont la vertu de la tête de Meduse, puis que par leur charme ils ont rendu insensibles & comme pétrifié tous les Ministres de sa Majesté.

Ce que je viens de dire de la France a la même force au regard de l'Angleterre. Il est de l'intérêt & de sa Majesté Britannique, & de tous ses Sujets, que les Jesuites ne s'établissent jamais dans la grande Bretagne, & il seroit bon, qu'ils n'y eussent jamais mis le pied. Comme le malheur de ce Royaume est si déplorable aujourd'hui, qu'autre est l'intérêt du Roi & autre celui de ses Sujets, il est de nécessité de les considérer séparément. Il n'y a nulle difficulté, que l'établissement des Jesuites en Angleterre, ne menace tous les Anglois, Ecoissois, & Irlandois, d'un joug d'airain & pour le Temporel & pour le Spirituel, qu'ils ne pourront pas secouer, si une fois ils l'ont subi. Premièrement il faut que l'Eglise Anglicane se dispose, à n'avoir plus d'Evêques. C'est le dessein des Jesuites d'y éteindre entièrement l'Episco-

C'est
l'inté-
rêt des
An-
glois

piscopat. Cela a paru dans le projet du Iesuite Person dont je vous ay parlé cydessus. S'ils s'établissent dans la Grand Bretagne, tout le gouvernement de l'Eglise sera entre les mains de sept Iesuites, qui disposeront de l'Eglise Anglicane, comme ils voudront. En 2 lieu Mrs. les Mylors, qui jouissent de gras benefices de plusieurs Ordres de Moines doivent se refoudre à les voir passer de leurs mains dans celles des Iesuites; car c'est apres quoy ils tendent avec la gueule beante, & ils renonceroient plutôt au Christianisme, qu'à ces grands & prodigieux revenus, qu'ils ont tant de mal au cœur de voir entre des mains laïques & profanes. En 3 lieu ils ont promis au Pape de luy restituer le *Denier de S. Pierre*, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois le tribut annuel, que le Pape retiroit de la grande Bretagne, & qui alloit bien loin au delà de la hacquenée & des quarante, ou cinquante mille ducats, que le Roi d'Espagne luy paye tous les ans, comme un tribut pour le Royaume de Naples, & sçavez vous bien, ce que deviendra ce *Denier de S. Pierre*, si une fois les Iesuites sont Maitres du gouvernement? C'est qu'étant aussi habiles qu'affamez, ils feront monter ce *Denier de S. Pierre*, à une livre Sterling pour le moins; mais le Pape y sera trompé, il est sûr, que ce denier sera pour la Societé, non pas pour le Pape; par ce qu'ils ont toujours en veüe la plus grande
gloire

gloire de Dieu. Enfin leur grand dessein est d'éteindre en Angleterre, aussi bien que par tout, la Religion Protestante : cette Religion est trop contraire à leurs desseins pour la souffrir ; c'est pour cela qu'ils ont conseillé au Roi de poursuivre avec tant d'instance & de fermeté l'abolition des loix Penales & du Test. Ils sçavent, que ces loix sont comme le *Palladium* de l'Etat, & le bouclier de la Religion. Ces Loix abolies, la liberté est perdue, & la Religion Protestante éteinte. Les Anglois ne peuvent ingorer cela, que d'une ignorance affectée. Leur grand intérêt est donc que ces Loix soient conservées & maintenues en leur entier, comme l'unique rempart de la Religion & de la liberté. Mais l'unique moyen qui paroisse aux lumieres de la raison & du bon sens, c'est de chasser les Jesuites au plutôt, comme des perturbateurs du repos public. Ils ont déjà mis le pied dans l'Angleterre ; c'est ce qui me fait trembler pour cette Nation : car j'ay veu une des Emblemes de la Societé, où un Ange est représenté enlevant le globe de la Terre attaché avec une corde, à des Machines semblables à la vis d'Archimede, avec cette devise qui accompagne cette image : *Fac pedem figat & terram movebit.* Ils ont déjà mis le pied dans la grande Bretagne, ils ont commencé à faire jouer leur Machine, le Royaume en a déjà reçu quelques secousses, si les Anglois les laissent agir davantage, ils l'ébran-

Imago
primi
Sæculi.

branleront & le bouleverseront.

Ils ont ce dessein. Cella est seur. Ils n'en font pas la petite bouche ils veulent bien que tout le monde le sçache, puis qu'ils l'ont publié eux memé, & ce qui me fait fremir au milieu de Londres la ville la plus Protestante que je connoisse, ils ne craignent pas que leur mine quoy qu'eux meme l'ayent eventee, ne produise son effet. Je ne scay, Messieurs, si vous avez veu comme moy, leur grand Almanach pour cette année bissextille M. D. C. LXXXVIII. imprimé chez pierre Landry rue S. Jacques, au coin de la rue de la parchemi nerie. Il est fort commun à Paris, on le void presque dans toutes les boutiques, long de deux condeés, l'arge d'une condee & demy fort propre pour estre mis dans les Cabinets, & dans les chambres de parade. Je l'ay veu dans un cadre doré avec ce titre : *La foy Catholique triomphante dans toutes les Villes du Royaume d'Angleterre, retablie par sa Majesté Britannique, qu'elle a doclaré en son Parlement, avec le retablissement des paroisses, convents communantex & Colleges dans Londres & autres Villes de son Royaume*: sous ce titre on void une belle fille qui represente la foy Catholique tenant pour cet effet d'une main un Calice & une Hostie avec cette inscription qu'elle tien de l'autre *Panis quem Ego dabo, &c. Jean 6.* tout aupres on void un Roi avec ces parolles : *dirigite lumen sa piens*

ria

ria omnes qui praestis populis sapient. 6. 23 ;
 à l'opposite on void des Mylords à qui
 l'on dit : *sa Majesté est le Maître* à quoy ils
 rependent : *nous obeissons aux ordres du*
Roi. Sur le Costé droit de cette grande
 figure on en void quatre petites qui repre-
 sentent les divers avantages que les Veni-
 tiens eurent sur les Turcs en 1687. & sur
 le Costé gauche on y en void d'autres qui
 representent l'Entrée de Mylord Maire
 dans la ville de Londres, & les Aldermans
 qui luy font des protestations d'une Eter-
 nelle fidelité, l'audience du Pape donnée
 a Castelmene Ambassadeur d'Angleterre,
 & sa Majesté visitant les Colleges des Peres
 Jesuites ou elle est haranguée en Grec en
 Latin & Anglois. Au dessous de toutes ces
 representations on void les non Confor-
 mistes, les Protestans & les Quakers ren-
 dant graces au Roi pour leur avoir accor-
 dé La liberté de Conscience : & à Costé
 de cette figure un grand nombre de pre-
 tres, Religieux de toutes sorte, & Je-
 suites remerciant le Roi de leur retablisse-
 ment.

Les Anglois donc doivent veiller &
 prier puis que les Jesuites leurs grands ad-
 versaires rodent à l'Entour & au milieu
 d'eux. Leur Almanach est la trompette
 qui sonne la charge sur la grand Bretagne:
 qu'ils ne s'endorment point: l'on a accou-
 tumé de Consulter les Almanachs com-
 me des inventaires de événemens qu'on
 doit

doit attendre l'année courante. Les Jesuites ont bien voulu marquer dans le leur la revolution qu'ils ont resolu de faire dans les trois Royaumes l'an 1688, & ils ne y manqueront pas, si les Anglois ne se hâstent de les prevenir.

C'est
l'interêt
du Roi
d'Angle-
terre.

Il n'est pas si aisé de faire voir, que c'est aussi l'interêt du Roi, que les Iesuites soient chassés de toute la grand Bretagne, puis que le Roi se sert des Iesuites même, pour l'exécution de ses grands desseins. Cela pourtant n'est pas difficile à démontrer, & même en peu de mots Le Roi, autant qu'il a paru par sa conduite, depuis qu'il est monté sur le Trône, a deux desseins; le premier est d'éteindre la Religion Protestante, l'autre est de se rendre absolu, & d'établir un gouvernement despotique & arbitraire: de ces deux fins que le Roi, s'est proposées, il y a lieu de croire, que celle qui regarde le gouvernement arbitraire & absolu, est la premiere & principale, & que celle qui concerne la Religion n'est que subalterne & un moyen pour arriver à la premiere. Car il arrive rarement, que les Rois *cherchent le Royaume de Dieu premierement & avant tout autre chose.* Or il est seur, que les Iesuites ont les memes veuës: ils en veulent à la Religion protestante, mais ils pretendent, que la Religion ruinée leur servira de degré pour monter au dessus de tout & se ren-

ren-

rendre Maitres absolus de la Grand Bretagne. Voilà donc la Societe des Iesuites Rivale de sa Majesté. Deux rivaux peuvent se souffrir l'un l'autre durant quelque tems, mais cela ne peut pas durer. Il faut rompre enfin, & que l'un de deux l'emporte : car l'Empire absolu & arbitraire ne peut point se partager; c'est un point indivisible, on ne peut l'avoir sans l'avoir tout entier. Mais comment le Roi se peut-il promettre, que la Religion Protestante une fois éteinte, il sera maitre absolu de ses trois Royaumes? est il à sçavoir, que les Iesuites veulent dominer par tout? Et combien il en coute à ceux, qui osent, ne faire pas tout ce qu'ils veulent? Ignore t-il qu'il en a couté la vie aux deux Rois ses predecesseurs?

Au Roi son Pere, pour n'avoir pas executé ce qu'il avoit promis dans son contract de mariage? & au Roi son Frere, pour n'avoir pas voulu aller aussi vite qu'ils le desiroient? Ou il est Iesuite *in voto*, ou il ne l'est pas. s'il ne l'est pas, puis qu'il s'est mis entre leurs mains, il faudra qu'il y vienne. Et s'il l'est une fois il faut qu'il obeisse à ses Maitres. Où sera donc cette puissance absolue a la quelle il aspire? Comment gouvernera t-il à son plaisir ses Sujets, puis qu'il ne sera pas luy même maitre de sa propre volonté? Si sa Majesté ne sçait pas l'entreprisie des Poudres, qui tendoit à faire sauter le
Roi

Roi Jâques I. sa famille & le Parlement, c'est une chose étonnante, mais si elle sçait, que les Jesuites avoient formé ce dessein horrible, que les Jesuites Garnet & Hall furent executez à mort, convaincus de cette haute trahison, c'est une chose, qui est encore plus étonnante, que sa Majesté puisse se fier à des gens capables d'une entreprise si noire. Si sa Majesté ignore la Conspiration d'Oates dans laquelle l'on avoit resolu de se défaire du feu Roi son Frere, c'est une chose, qui me surpasse; mais si elle sçait, que des Jesuites en grand nombre avoient part à cette conjuration, je ne puis comprendre comment il peut se confier en des gens, qui en feront autant contre sa Majesté, s'ils découvrent qu'elle n'aïlle pas droit à leur but. Enfin si sa Majesté ne reconnoit pas maintenant les mauvais pas, que les Jesuites luy ont fait faire, & le peril, où ils l'ont engagée, elle est à plaindre, & tout le Monde est obligée à la secourir de leurs vœux, mais si sa Majesté le reconnoit, & n'y pourvoit pas promptement, en se rangeant du parti de son peuple pour en être le Pere, & se defaisant elle & son Royaume pour jamais de la pernicieuse Compagnie des Jesuites, il y aura lieu de dire qu'elle ne connoit par ses veritables interets, & conclurre, que le Roi des Rois las de la laisser regner, l'a livrée entre les mains des Jesuites pour executer contr'elle ses justes jugements. *Quos Deus*

vult

vult perdere, illos dementat. Dieu, qui tient les Cœurs des Rois en sa main, veuille donner à ce Grand Prince sa Celeste Onction, afin qu'il devienne le Pere de ses peuples & le *Défenseur de la Foy.*

Après ce que je viens de dire, Messieurs, il semble, que je pourrois icy finir cet Article : car si j'ay bien prouvé, comme je le pretens, qu'il est de l'intérêt de tous les Moines, de tous les Evêques, du Pape & de tous les Rois, que la Société des Jesuites ne subsiste plus, il ne semble pas fort necessaire de l'étendre plus loin. Il ne sera pas pourtant inutile à mon avis de vous prouver, qu'il est aussi de l'intérêt des Marchands, des Pauvres & des Riches, des Femmes & des Maris, des Peres & des enfans, que cette Société soit abolie.

C'est l'intérêt des Marchands, par ce qu'ils sont Banqueroutiers de Profession. La fameuse banqueroute de Seville en fut le signal, & la declaration solennelle, qu'ils firent alors que leur but étoit d'exercer le trafic & la banque, afin de tromper le Monde. Voicy comme elle est racontée dans une Histoire non suspecte. Le Frere André de Villar Jesuite & Procureur du College des Jesuites de Seville communement appelé de S. Hermenigilde pensa à en accroître le bien, & pour cet effet emprunta à interet, à rente & à autres titres plus de 450 mille Ducats, dont il se servit pour trafiquer dans

C'est
l'intérêt
des Marchands.

Theatrum Jesuiticum.

Sc-

Seville. Il embârqua pour les Indes diverses sortes des Marchandises, de stoiles, du fer, du safran, de la canelle. Il fit bâtir des maisons & des moulins. Il acheta des Terres, des Jardins, & plusieurs differenstroupeaux. Il emprunta cet argent des personnes les plus affectionnées à leur College, & qui dependoient plus d'eux, & encore de quelques autres; Les plus graves Peres de la Compagnie luy aidant à faire ces emprunts, dont il vint enfin à bout par sa patience, & par son adresse, autorisé par les pouvoirs & les Ordres, qu'il avoit reçeus de ses Superieurs; ce qui se justifie par plusieurs contes, qui luy furent fais, & par plusieurs memoires, & registres dans lesquels il faisoit mention de tout.

Le P. d'Avilez, Provincial d'Andalousie, & le Recteur du College considerant l'Etat de leur bien resolut avec la Compagnie de maintenir leur Maison dans la grandeur, ou elle se trouva par cet emprunt & cherchant les moyens pour y reussir, ils n'en trouverent point de plus salutaire, que de disposer les choses de telle sorte, que leurs Creanciers perdissent la moitié de leur dette, se servant d'un de leurs confidans pour en proposer les moyens. Ils delibererent donc s'il étoit à propos de faire un procez aux Creanciers, & toutes les raisons que Villar leur Procureur leur representoit, ne furent point capables de les detourner de ce dessein, qu'ils

considerables , & les plus qualifiées de la ville , le Provincial declara le desir qu'ils avoient de donner satisfaction à tout le Monde , tachant néanmoins en même tems de les refoudre a perdre la moitié de ce qui leur étoit dû. Et , quoy qu'ils eussent fait venir un Notaire , afin que ceux qu'ils pourroient faire consentir à une resolution si inique , la signassent devant luy , il ne s'entrouva pas un seul , qui le voulut faire. Le peu de disposition qu'ils virent à reussir dans leur dessein , fut cause que le jour suivant , le Recteur supposa un Creancier , qui ayant accepté la proposition faite par le Provincial , appelle les autres Creanciers , pour l'accepter comme luy , & entrer tous de concert en payement. Et sur cette demande un juge Conservateur , que le College même avoit nommé , proceda au sequestre des biens du College. Il fut si avantageux aux Jesuites d'avoir un Conservateur tout à eux , qu'en luy assurant pour recompense une pension de mille Ducats par an , ils l'eurent pour Protecteur au lieu de l'avoir pour vengeur de tant de fourberies si artificieuses & si criminelles. Mais cet artifice ne leur ayant pas reussi , ils en inventerent un autre , qui fut de faire intervenir des Creanciers porteurs de fausses promesses & obligations supposées : ce qui fut aisé de connoitre , par ce que la plus part de ces promesses étoient des Religieux de la Compagnie même

même

même sous le nom des seculiers, & d'autres en faveur du Procureur Villar, sous le nom des seculiers aussi supposez. Ils leur font passer un compromis à soixante dix d'entr'eux la plus part veuves. Les Creanciers consentent par ce compromis à perdre au *pro rata* de leur dette, telle quantité, que jugeront cinq d'entr'eux, qu'ils deputent, qui sont des plus attachez aux Jesuites : & ce qui est remarquable, c'est que l'un d'eux est Villar leur Procureur, lequel ils avoient fait sortir de leur Compagnie pour cela en habit de seculier. Enfin pour ne pas vous ennuyer par un trop long recit, les Jesuites vinrent à bout de leur dessein : ils ruinerent une partie des familles de Seville. Ces pauvres gens ne pûrent avoir nulle justice au Conseil, par ce qu'ils y avoient remedié par leurs fourberies & faussetez.

Il est ajouté, que Villar étant sorti de la prison des Jesuites, & mis en dépôt dans le Convent de S. François, il luy fut permis de rendre conte de sa conduite, & il fit connoitre à tout le Monde, qu'il n'avoit rien fait en tout cela, que par ordre de ses Superieurs, dont il produisit les Lettres Originales, pour se mettre à couvert des Calomnies de ces Peres : Villar craignit apres cela, que s'il rentroit parmi les Jesuites, ils ne pratiquassent à son egard la Doctrine de leur P. l'Ami, qui

permet a un Religieux de tuer celuy qui publie

les choses scandaleuses de son Ordre, comme ils l'ont pratiqué en plusieurs rencontres, & particulièrement en la personne du Docteur Jean d'Espind, qu'ils ont empoisonné jusqu'à trois fois, ce qui est si public, qu'il n'y a personne en Espagne & aux Indes, qui ne craigne leur poison & leurs violences. Villar donc quitta la robe de Jesuite, il prit le manteau & l'épée, & se maria en paix apres avoir toutefois obtenu dispense de ses vœux. Les Jesuites disent presentement, que la Banqueroute est arrivée par la friponnerie de Villar, qui triomphe maintenant & fait bonne chere de ce qu'il a derobé. Il répond qu'ils ont menti, qu'il s'en remet à ce qui est écrit, & que les hommes se doivent taire quand les Papiers parlent.

Cette Histoire fait voir, que les Jesuites ne font aucun scrupule de tromper, de n'épargner ni la veuve ni l'Orphelin, qu'ils mettent si bien a couvert le bien, qu'ils ont surpris, qu'il n'est pas possible à la Justice la plus severe d'y mordre, qu'ils n'ont aucune honte du titre de safraniers & de Banqueroutiers, que par consequent ils sont capables de gater le commerce de toute une ville, & de toute la terre même. Il est donc de l'interêt des Marchands, que cette Societé ne subsiste & ne paroisse plus dans le Monde.

C'est
l'inter-
rêt des
Riches,

C'est aussi l'interêt des Riches : car l'experience de tous les jours nous apprend, qu'il

qu'il n'y a point de Riche, qui leur échappe : ils en ont infailliblement ou pied ou aile comme on dit ; ou par presents, ou par donations, ou par legs testamentaires, ou par des procez, qu'ils trouvent toujours maniere de faire à ceux, dont ils ne peuvent avoir rien par des soumissions, par des frequentes visites, par des cajoleries. Cela est si vrai, qu'on dit communement : *importun* aussi bien que *sourbe*, & *dissimulé* comme un *Jesuite*. Les Riches donc non seulement se passeroient facilement de cette Compagnie, quand il n'y en auroit plus ; mais il leur seroit aussi avantageux, par ce qu'ils n'auroient rien à craindre pour leurs biens, delivrez des gens, qui sous le manteau de Loyola, & sous le nom auguste de Compagnie de Jesus, sçavent si bien s'emparer du bien d'autruy sans qu'on ose s'en plaindre ni crier au voleur. Il faut pourtant excepter les méchans Riches. J'avoue, que ceux-cy ont intérêt que la Societé subsiste, & qu'elle domine par ce que c'est par leur protection & leur credit, & qu'ils s'avancent dans le Monde, & qu'ils evitent les peines, qu'ils ont méritées par leurs crimes.

C'est l'intérêt des Pauvres ; par ce que les Jesuites affoiblissent comme sangsues la plus part des maisons où ils trouveroient sans eux des aumônes, & par ce qu'ils augmentent tous les jours le nombre des Pauvres, en s'enrichissant du bien

C'est
l'intérêt
des Pau-
vres.

d'autrui, sans qu'il en revienne aucun profit aux Pauvres. Enfin les Pauvres ne reçoivent aucun secours des Jesuites, ni par aumônes ni autrement : car ce n'est pas aux Pauvres, qu'ils rendent des visites, puis qu'il n'y a rien à gagner. Ils peuvent mourir sans consolation, & sans Sacremens, ce n'est pas dequoy les Jesuites se soucient. Un Gouverneur de la ville d'Evora sçachant cela, donna ordre d'aller chercher un Jesuite à minuit pour voir un malade, qui étoit à la mort, & lequel n'étoit pas loin du College : le portier répond, que les Peres ne sortoient point la nuit du College, & ainsi ce pauvre mourut sans Consolation & sans Sacremens. Le Gouverneur prend occasion de la de faire connoitre les Jesuites, & desabuser biens des gens, qui en ont bonne opinion : une nuit il envoie un valet aux Jesuites pour leur demander un de leur Compagnie, souhaitant d'être confessé : aussi-tôt deux Jesuites partent & courent au Chateau, mais ils rencontrent le Gouverneur assés pres du Chateau, où il les attendoit. Il leur demanda, qui ils étoient, & où ils alloient, ils luy répondirent qu'ils étoient Jesuites, & qu'ils s'en alloient confesser le Gouverneur, qui se mouroit. Tout cela est faux, leur repliqua-t-il, je suis moi même le Gouverneur, je me porte fort bien; mais vous n'estes point des Jesuites, vous estes des voleurs. Il les envoya en prison, où il

Morale
prat.
2 Vol.

il les fit passer toute la nuit. Il fallut prouver, qu'ils étoient vrayment Jesuites, il fallut ouïr plusieurs témoins, il se passa quelques jours, & les Peres demeurèrent en prison plus qu'ils n'avoient pensé. Cependant comme il paroît, que les Iesuites son inutiles aux Pauvres, & qu'il est constant, que les Pauvres sont en plus grand nombre sans comparaison que les Riches, je ne doute nullement, que si la question étoit jugée par l'assemblée de tous les Pauvres & de tous les Riches, il ne fut ordonné par pluralité de voix, que les Iesuites fussent bannis de la Societé civile, comme étant absolument inutiles à plus de la moitié du genre humain, & pernicieux à la plus part du reste.

C'est l'interêt des Peres & de Enfans: car il n'y a point de Pere riche, dont les enfans ne soient la proye des Iesuites, la quelle ils chassent & poursuivent si bien, que c'est un miracle, quand elle leur échappe. Le Pere a beau s'adresser aux Iesuites pour les conjurer de toute sa force de détourner son Fils de se faire Iesuite, il perd sa peine, & ses prieres, & son tems, il trouve des ames inexorables & des cœurs de rocher. Ce pauvre Pere n'a que cet objet de son amour & de sa tendresse, c'est un fils unique, son dessein est de le marier dans une famille hôte. Il espere d'avoir des Successeurs & des héritiers par cette voye, & il n'en a point d'autre. Tout cela est oui par ces Reli-

C'est
l'interêt
des Peres.

gieux charitables sans compassion, & sans la moindre emotion. Si c'est un jeune homme d'un beau naturel d'un esprit vif, & d'une memoire heureuse, l'affection du Pere en est plus forte & plus raisonnable : c'est ce qui luy fait redoubler ses prieres, mais tout cela est inutile. Il s'adresse à son fils, il l'embrasse, il pleure sur son cou, le prie de ne le pas quitter & d'avoir pitié de luy, mais il se trouve avoir à faire à un fils, que les Jesuites ont charmé, & qui est aussi impitoyable, & aussi dénaturé que les Jesuites. Et que font ils enfin de ce fils unique, lequel ils ont enlevé par un véritable rapt à son pauvre Pere? S'il est doué d'un excellent naturel, d'un esprit vaste & capable de grandes choses, fut il le plus propre du Monde à la Theologie, ils tournent & plient son esprit aux affaires du Monde, ils en font un Courtisan, & un Politique, & ordinairement un scelerat. Apres tout, qu'est ce que l'Ecole des Jesuites, qu'un Ecole de souillure d'impureté & d'impieté? Et que peut on esperer des enfans élevez par un Jesuite, qui enseigne qu'on peut dérober, qu'on peut se souler de vin, qu'on peut être fornicateur, & adultere qu'on peut en un mot commettre les crimes les plus enormes sans interesser son salut en dirigeant l'intention.

*Quo semel est imbuta recens servabit odorem
- il Testa diu.*

Mal-

Malheur donc aux Enfans, qui tombent entre les mains de ces Pedagogues. Il seroit bon pour eux, & pour leurs Peres, qu'il n'y en eut jamais eu de semblables. C'est donc leur interêt que cette Societé soit exterminée.

C'est l'interêt des femmes & des maris. Vous comprenez Messieurs, que je m'en va tout droit aux Confessionneaux des Jesuites. En effet c'est la que le Confesseur fait des questions si curieuses, si sales, si impudiques aux Femmes, que si le Mari les entendoit, à moins qu'il fut insensible, comme un rocher, il ne pourroit s'empêcher de s'emporter, & de se jeter sur le Confesseur sans avoir égard à la Sainteté du lieu. Ce sont des questions si contraires à la pudeur, que si une Femme y retourne apres avoir appris par experience la maniere, dont les Jesuites confessent les penitens, elle ne peut que donner de tres violens soubçons, qu'elle a pris plaisir à l'impudicité de ces questions, & qu'elle ne vaut pas plus que le Confesseur. Quelque secreta qu'on tiène la Confession, on sçait neanmoins en general par les Livres que les Jesuites ont fait, pour instruire les Confesseurs, qu'il n'y a point de bordel, où il se tiène des discours plus sales & plus puans: on y descend jusqu'aux dernieres particularitez, & ce que la Malice de l'Enfer peut concevoir de plus horrible, ce qu'ont ignoré les siècles les plus depravez du Paganisme, toutes les

C'est
l'interêt
des Femmes
&
des Maris.

ordures, & toutes les saletez, qui peuvent faire rougir l'effronterie même, se trouvent en abrégé dans le Livre d'un Jesuite. Je sçay, qu'il y a eu des Caligules, des Nerons & des Heliogabales, qui ont fait des affrons à la pudeur, & des outrages à la nature : l'impudicité a été l'ame de ces Monstres, & ils ont fait de leurs corps une boutique d'Infamie. Mais quoy qu'ils ayent raffiné sur les plus grandes enorimitez, je puis dire, que l'ouvrage du Pere Sanchez pourroit aujourd'huy leur apprendre, ce qu'on n'eut pas trouvé dans les Elephantiagues, les Livres du Paganisme les plus impurs & les plus outrez. Que peuvent donc gagner les Femmes & les Filles auprez de ces Peres, qui leur parlent sans doute, lors qu'ils les confessent des mêmes choses, qu'ils ont écrites & publiées, & qui ont écrit & publié des saletés, des ordures, & des infamies, que quand tous les esprits Impurs & de tenebres s'en mêleroient, ils n'y pourroient ajouter rien de nouveau ? Les Confessionneaux des Jesuites doivent donc être suspects aux Maris, dont les Femmes ont un Jesuite pour Directeur : ce sont des lieux, où des pieges sont tendus à la pudeur : ce sont des écueils, où il est impossible d'éviter le naufrage. Les Femmes doivent regarder ces Confessionneaux, comme des lieux infames, comme des fumiers & des cloaques d'une mortelle puanteur. Celles, qui y ont été,

en ont senti les puantes halenées, & si elles ont de la vertu, elles doivent les avoir en horreur. Il leur importe souverainement aussi bien qu'à leur maris, que ces boutiques d'impuretez soient fermées pour jamais, & qu'il n'y ait point de ces Directeurs dans le Monde.

C'est l'interêt de tous les Catholiques, qui se sont devouez au service de la Sainte Vierge, qui dans le sentiment de leurs pechez & de leur misere ont recours à son intercession, l'invoquent comme la Reine des Cieux, comme la dispensatrice de toutes les graces, comme la Maitresse du Paradis; c'est d'ice l'interêt de tous ces Catholiques, que la Societé des Jesuites soit entierement abolie, par ce que les Jesuites des honorent & outragent cet objet de leur culte & de leur devotion: premierement en disant que leur Societé est *Vierge*, c'est le titre, qui luy est donné par Orlandin son Panegyriste. Et que veut dire ce titre de *Vierge*, sinon que leur Societé est pure sans tache & irreprehensible. Car S. Paul l'entend ainsi, lorsque parlant de l'Eglise des Corinthiens, il leur dit: qu'il les a attachez à J. Christ, comme une *Vierge chaste à son mari*, & que parlant aux Ephesiens de l'Eglise de J. Christ, il la represente *irreprehensible sans ride & sans tache*. Comme donc ils ont pris le nom de *Jesuite* ou de *Compagnie de Jesus*, pour faire entendre au Monde, que J. Christ est tout à eux, & eux tous

C'est
l'interêt
des de-
vots à la
Vierge.

à J. Christ ; de même en prenant le titre de Société *Vierge*, ils prétendent qu'on les considère comme une Société, qui est toute à la St. Vierge, & à qui la St. Vierge est toute réciproquement. Mais les Catholiques, qui sçauront, que cette Société est une école d'impureté, aussi bien qu'une boutique, où se vendent les Indulgences, & l'impunité de tous les crimes, & où se forgent les poignards, & où se preparent les poisons pour envoyer les Rois, & tous ceux, qui les incommodent en l'autre Monde, les Catholiques dije, qui se sont devovez à la St. Vierge, n'auront ils pas horreur de voir une Société si impure & si opposée à la Sainteté de la Mere du Redempteur, se glorifier d'un titre, qui la rend participante de son impureté, en la mettant dans sa communion ? Il y a quelque chose de plus fort. Le Jesuite Mascharenas, dont j'ay déjà parlé met au jour un Livre chez Craymosi l'an 1656. où se trouve cette proposition generale : *que tout ce que l'Eglise souffre être enseigné & publié par les Casuistes doit être censé permis.* Or les Casuistes enseignent dans leurs Livres, qu'il est permis de venger une injure par un meurtre, de se souler de vin, d'être fornicateur & adultere en dirigeant l'intention &c. Il se trouve d'autres propositions particulieres dans le même Livre ? *comme que celui qui va à la Messe pour voir impudiquement une Femme, & qui sans cela n'y voit pas.*

pas.

pas, satisfait au precepte d'entendre la Messe encore qu'il n'ent pas intention expresse d'y satisfaire. Il y en a d'autres de même caractère. Or ce Jesuite dedie ce Livre infame à la Sainte Vierge, declare qu'il n'enseigne que ce qu'il a appris d'elle comme de sa Maitresse, & que c'est elle aussi, qui luy a inspiré de le composer. Je vous laisse à penser, Messieurs, s'il est possible d'être devoué au service de la S. Vierge, comme font la plus part des Catholiques, & souffrir en même tems que des Jesuites, qui se disent une Societé *Vierge*, attribuent à cette Sainte des propositions, qui font horreur, & qu'on feroit conscience d'attribuer à un Docteur de Sorbonne; Je vous laisse à juger, si ces Catholiques, apres voir fait reflection, sur la conduite contradictoire des Jesuites, soutenant d'un côté que la Vierge est venue au Monde sans peché Originel, & luy attribuant de l'autre, maintenant qu'elle est glorieuse aussi bien que Sainte, une Doctri-
ne, dont un Auteur mortel auroit honte, ne condamneront pas ces Docteurs bisarres & malins à un silence éternel, & leur Societé à être abolie pour jamais?

C'est l'interêt de tous les Chrétiens, qui adorent J. Christ d'un vrai cœur, comme le fils Eternel de Dieu, & le Saint des Saints; par ce qu'ils ne peuvent voir qu'avec un extreme déplaisir le Nom auguste, & venerable de *Jesus* horriblement profané par les *Jesuites*. Je n'ay parlé qu'en pas-
L. 7
sant,

fant, Messieurs, des Maximes affreuses de la Morale de ces Reverends. Il faut que je les expose icy sommairement à vos yeux, afin que vous jugiez, si j'ay raison, ou non de dire que les *Jesuites* profanent le venerable nom de *Jesus*.

1. Un juge en regardant la justice en elle même, peut prendre de l'argent, pour faire gagner celuy, qu'il luy plait de deux personnes, qui auroient egaleme[n]t bon droit.

2. Un Fils, qui est en la maison de son Pere, peut exiger le Salaire des services, qu'il luy rend, & le voler en Conscience, s'il ne le luy donne.

3. Un homme n'est point irregulier, c'est à dire incapable des Ministeres Ecclesiastiques, pour avoir procuré un avortement, s'il doute que le fruit étoit encore animé.

4. Un homme surpris en adultere, qui tue le mary, en se défendant, n'est point irregulier.

5. En vertu de la Bulle appellée *Cru-ciata*, on peut dispenser du vœu, & du serment, qu'on auroit fait de ne point commettre fornication, ou quelque autre peché.

6. Un homme, qui est en reputation d'être fort debauché, ne peche pas mortellement, en sollicitant une Femme sans intention d'executer ce qu'il propose.

7. Un homme, qui a deviné par une in-

vocation expresse du Diable, n'est point obligé de se confesser d'autre chose, sinon qu'il a deviné.

8. Ce n'est pas un peché mortel de prêcher principalement pour la gloire ou pour l'argent.

9. Les reglemens contre les blasphemes sont abrogés par une coutume contraire.

10. Un homme ne peche point, & ne commet aucune irreverence envers Dieu, lors qu'il ose s'adresser à luy, pour luy faire des prieres, ayant la volonté actuelle de l'offenser mortellement.

11. Ce n'est point faire tort à la puissance paternelle, que de persuader à une fille, de s'enfuir pour se marier contre la volonté de son Pere.

12. Un Mari peut sans aucun scrupule de pecher, tuer sa Femme surprise en adultere & un Pere sa Fille.

13. Un homme qui est pret de mourir, n'a pas besoin pour recevoir de Dieu la remission de ses pechez, d'avoir un vrai desir de changer de vie, si Dieu le laissoit plus longtems au Monde; & qu'il la peut obtenir par l'absolution du Pretre, quoy qu'il soit en telle disposition que s'il sçavoit devoir vivre plus longtems, il ne se confeseroit point, & ne quitteroit point ses pechez.

14. On ne doit, ni differer ni refuser l'absolution à un penitent, qui est dans l'habitude de pecher, contre la Loi de Dieu,

Dieu de la nature où de l'Eglise, encore qu'on n'y voye aucune esperance d'un futur amendement, pourveu qu'il dise de bouche, qu'il a regret, & propose de s'en corriger.

15. Abuser d'une Femme mariée n'est pas un aduftere, si le Mari y consent.

16. Il semble probable, que le fruit, tandis qu'il est dans le ventre de la Mere est encore privé de l'ame raisonnable, & qu'il ne commence à avoir cette ame, que lors qu'il vient au Monde; & consequemment il faut dire, qu'on ne commet point d'homicide, en procurant un avortement.

17. Appeller Dieu à temoin d'un mensonge leger, n'est pas une si grande irreverence, qu'il veuille ou qu'il puisse pour cela damner un homme.

18. Ce n'est pas un peché mortel d'accepter un duel pour défendre son honneur, & de tuer celuy qui l'appelle.

19. On n'est pas tenu sous peine de peché mortel de restituer ce qu'on a pris par de petits larcins, quelque grande que soit la somme totale.

20. Il est permis à un homme d'honneur & de qualité de tuer un agresseur, qui s'efforce de luy donner un coup de baton, ou un soufflet, ou de le charger d'une calomnie, s'il ne peut pas éviter cette calomnie par une autre voye.

21. Il est permis de tuer un calomniateur, des témoins & un juge injuste, pour

pour conſerver ſa vie, ſon honneur & ſes biens.

22. Il eſt permis de dérober non ſeulement lors que la neceſſité eſt extreme, mais auſſi lors qu'elle eſt notable.

23. Les Serviteurs peuvent dérober à leurs Maitres, pour ſe recompenser de leurs peines, en jugeant qu'elles meritent plus de ſalaire, qu'il n'a été convenu.

24. Celuy qui a fait Banqueroute, peut retenir autant de bien qu'il en a beſoin pour ſoutenir ſa famille, & vivre honorablement, encore que les dettes pour leſquelles il fait Banqueroute, ſoient contractées avec injuſtice, & par une faute toute notoire.

25. Cen'eſt qu'un peché veniel de ſe remplir ſans aucune utilité de viandes & de vin juſqu'à vomir.

26. Un homme, qui eſt fatigué par quelque travail que ce ſoit, ou licite ou illicite, comme par exemple, s'être corrompu avec des Femmes, eſt delivré de la Loi du jeune.

27. En parlant avec rigueur, il ſemble que l'homme n'eſt jamais obligé en toute ſa vie de faire un acte d'amour de Dieu,

Voilà, Meſſieurs, ce que les Jeſuites ont publié dans leurs Livres, ce qu'ils enſeignent dans leurs Confessioneaux, & ce qu'ils pratiquent dans le Monde & dans l'Egliſe. Je vous demande maintenant,

ſi

Ces
Maxi-
mes ſont
recueil-
lies dans
la Mo-
rale
prat. &c

Les Je-
suites
les ont
soute-
nues
d. ns
leur A-
pologie.

si ce n'est pas outrager le fils de Dieu, que de publier & de pratiquer une Morale si detestable, sous l'auguste & Sacré nom de Jesus? Si ce n'est pas supposer & vouloir faire entendre, que c'est de Jesus, dans son Ecole, & dans sa Compagnie, qu'ils ont appris ces affreuses Maximes, en se qualifiant *Jesuites* & la *Compagnie de Jesus*? Car si on entend par les Molinistes, ceux qui professent la Doctrine de Molina, par les Jansenistes ceux qui suivent la Doctrine de St. Augustin, expliquée par Jansenius, que peut on entendre par les Jesuites, que ceux qui font Profession de la Doctrine de Jesus? ils font donc *Jesus* le Saint des Saints, Auteur de leur Morale impure. Et les Chrêtiens, qui adorent J. Christ comme le Createur & Redempteur, peuvent ils voir cette profanation & ce blaspheme sans s'écrier : *tolle, tolle*, qu'on extermine une Compagnie, qui fait un si grand outrage à celuy, que nous adorons, & duquel il est dit, *que les Anges du Ciel l'adorent?*

La Doc-
trine
des Je-
suites
combat-
tue 1
Vol

Mais il faut joindre à tout cela la grande regle de la probabilité, dont les Jesuites se servent ordinairement dans la decision des cas de Conscience : cette regle consiste dans l'union de ces quatre Maximes, & qui servent de fondement à toute leur Morale : La 1. que lors qu'il y a de différentes opinions probables sur quelque point, & que quelques uns soutiennent, que que quelque chose est défendue, les
au-

autres au contraire, qu'elle est permise, toutes ces deux opinions sont également sûres en Conscience : & quoy que par nécessité il y en ait une des deux, qui soit fausse, & contraire à la Loi de Dieu, on ne laisse pas néanmoins d'aller au Ciel par toutes les deux, & aussi bien par la fausse que par la véritable. La 2. qu'il est permis de choisir la moins probable de deux opinions, & la moins seure : c'est à dire que lors qu'on est en doute, s'il y a péché dans une action, ou s'il n'y en a point & que l'opinion, qui soutient qu'il y en a, nous paroît plus probable, en sorte que que tout considéré, nous sommes de ce sentiment, il nous est néanmoins permis & seur en Conscience de faire cette action, que nous croyons plus probablement être un péché. La 3. qu'une opinion est probable, lors qu'elle est appuyée d'une raison, ou d'une Autorité considérable : & qu'il n'est pas nécessaire, que ces deux opinions soient jointes ensemble, l'une ou l'autre suffisant : ils appellent la première sorte de probabilité intrinsèque & la seconde extrinsèque. La 4. que selon le sentiment général des Casuistes une opinion est probable, & peut être communément suivie sans crainte, lors qu'elle est soutenue par quatre Auteurs graves; & que plusieurs enseignent que l'Autorité d'un seul suffit. Or les Jesuites prétendent, que toutes leurs Maximes les plus choquantes & les plus affreuses doivent passer à la faveur

veur de cette regle de *la probalité*, qu'on n'y doit faire aucune difficulté, ni plus ni moins que si Jesus Christ avoit parlé du Ciel, & les eut prononcées de sa bouche. Car ce sont des Jesuites qui les ont apprises dans son Ecole. Et cela n'est ce pas une injure atroce faite à la personne adorable du Redempteur ?

Eustache du Bellay Evêque de Paris avoit connu, que les Jesuites seroient de francs profanateurs du nom Sacré de Jesus. Car ayant demandé dans l'assemblée de toute l'Eglise Gallicane tenue à Poissi par ordre du Roi en 1561. que s'ils étoient receus, ils le fussent par forme de Societé & de Compagnie seulement, & non de Religion nouvelle; & qu'ils seroient tenus de prendre un autre nom, que celuy de *Compagnie de Jesus*, ou de *Jesuites*: cela fut trouvé si raisonnable par toute l'assemblée generale de l'Eglise de France, qu'elle ne les receut qu'à la charge expresse, qu'ils seroient tenus de prendre un autre titre que de Societé de Jesus ou de Jesuites, & sous plusieurs autres conditions, aux quelles ils se soumirent alors par finesse, mais qu'ils n'executerent point depuis; n'ayant pour but alors, que de s'établir dans le Royaume, sçachant bien qu'aussi-tôt qu'ils y auroient mis le pied, ils pourroient s'en rendre les Maitres, comme il n'est que trop malheureusement arrivé.

Ce n'est pas tout. Les Jesuites vont plus

plus avant. Ils attribuent effrontement à J. Christ leur Doctrine Diabolique des Equivôques. Car le Jesuite Lessius enseigne, que non seulement nôtre Seigneur I. Christ a pu user d'Equivoques en parlant aux hommes, mais qu'en effet il en a usé, voire en niant une proposition de joy : car nous croyons, qu'il a sçeu le jour du jugement, il a donc usé d'Equivoque, dit Lessius, lors qu'en S. Marc Ch. 13. v. 32. il a dit *O* quand à ce jour-là, nul ne le sçait, non pas les Anges, qui sont au Ciel, ni aussi le fils.

Le Jesuite Personius enseigne de même, qu'au seul Ch. 8 de S. Jean J. Christ a usé par huit fois d'Equivoques : quand il a dit ; *I*e ne juge personne, je ne cherche point ma gloire, qui garde ma Parole, ne verra point la mort. Abraham a veu mon jour & s'en est réjoui : avant qu'Abraham fut je suis &c. Les Jesuites sont les premiers, qui ont attribué à J. Christ de s'être servi des Equivoques. Depuis les Apôtres jusques aux Disciples de Loyola aucun Docteur de l'Eglise, aucun Heretique ne s'étoit avisé de dire, que les Equivoques fussent autorisées dans l'Escriture. Ce blasphème étoit réservé pour les derniers tems. Il n'y avoit que les Jesuites, qui fussent capables de les mettre en credit par leur Doctrine & par leur pratique, & qui fussent si impies, que d'en faire Auteur le *Temoin fidele & veritable*, & qui étant la verité même ne peut mentir. Mais où sont les vrais Chrétiens, qui

De Iu-
stitia &
jure.
Lib. 2.
C. 4.
H. 47.

qui oyant ce blaspheme, ne concluent pas que des gens, qui ont perdu tout le respect, qu'ils doivent à J. Christ, en luy attribuant une Doctrine de mensonges & de fraudes, sont absolument indignes, d'être supportez dans le Monde ?

Les Jesuites non contents d'être appelez Chrétiens, ont voulu être appelez *Jesuites* pour paroître au dessus de tout les Chrétiens. La verité est, qu'ils ne sont pas même Chrétiens. Je ne suis pas le premier, qui en ai parlé en ces termes : cela a été dit à Rome même avant que vous ni moy fussions nez : cela a été prononcé par un Cardinal habile & hôteste homme, s'il en fut jamais : il l'a écrit ; & l'a écrit à un celebre Ministre d'Etat, sous le regne de Henry le Grand ; c'est le Grand Cardinal d'Osat qui a écrit nettement à Mr. de Villeroy, que *les Jesuites ne croyoient pas*
 titre 7 *en J. Christ.* Ce ne fut ni ressentiment, ni prejuge, qui luy fit faire ce jugement : c'est la Doctrine & la pratique des Jesuites au sujet de l'assassinat de Jean Chastel, qui le luy firent faire. Il sçavoit, que ceux, qui rejettent J. Christ ne sont pas Chrétiens, & que ceux, qui rejettent sa Doctrine le rejettent luy même : apliquant ces maximes de J. Christ aux Jesuites, il avoit trouvé que par l'établissement de leur Morale, ils avoient rejetté celle de J. Christ : de là il conclut, qu'ils ne croyoient point en J. Christ. La conclusion n'est elle pas legitime ?

Pour

Pour les convaincre de rejeter la Doctrine de J. Christ par leur Morale, il ne faut que faire un Parallele de leur Morale avec celle du Sauveur, comme elle se void dans l'Evangile selon S. Math. Ch. 5. depuis le 27 verset jusques à la fin. Tant s'en faut que J. Christ approuve, ni le meurtre, ni l'adultere, ni le larcin, ni le mensonge, ni aucune sorte de serment; au contraire il declare coupable de la gehenne, celuy qui aura dit la moindre injure à son frere; il condamne comme adultere celuy, qui aura regardé seulement une Femme pour la convoiter: si quelcun nous ôte le manteau. il veut que nous luy laissions le sbye, s'il nous frappe en une joue, il veut, que nous luy presentions l'autre; il veut que nous nous abstenions de tout jurement, & que nous n'employons que l'oui & le non; & qu'enfin nous soyons si éloignez de rendre injure pour injure, que nous benissions plutôt ceux, qui nous maudissent, & que nous prions Dieu pour ceux, qui nous persecutent. Ceux donc, qui compareront ces derniers versets du Chap. 5. de S. Math. aux 27 Maximes; que je vous ay produites de la part de la Compagnie de Jesus, se pourront ils empêcher de conclurre, que la Morale des Jesuites est aussi opposée à celle du Sauveur, que les tenebres le sont à la lumiere, & que par consequent ils sont plutôt les Disciples & les enfans de Belial, qu'enfans & Disciples de J. Christ.

Christ, & que n'étant rien moins que Chrétiens, & de la Compagnie de Jesus, les véritables Disciples de Jesus doivent consentir, à ce que cette Compagnie soit exterminée?

Je dis que les Jesuites ne sont rien moins que Chrétiens. En effet s'ils ont quelque Religion, je suis persuadé qu'ils ont fait choix de la Payène. Ils en donnerent une preuve concluante le 20 May 1685. dans leur Procession triomphante de Luxembourg. Ils l'ont eux mêmes publiée sous le titre de : *La Sainte Vierge Patrone Honorée & Bienfaisante dans la France, & dans le Luxembourg, dessein de la Procession, qui se fera par les Ecoliers du College de la Compagnie de Jesus à Luxembourg le 29 May 1685. Jour auquel l'image miraculeuse de Nôtre Dame de Consolation Patrone du Duché de Luxembourg, & Comté de Chiny sera rapportée de la Capitale de la Province dans sa Chapelle.* On aprit dans cette procession quelle est la Religion de ces Peres. Car d'une part on y vid l'image de la S. Vierge portée en triomphe, & même le S. Sacrement : & de l'autre, toute sorte de divinitez profanes, le Dieu Mars, Vulcan, les Cyclopes, Najades, Ceres, Flore, Pomone & autres Divinitez rustiques, sous le nom même de Dieu & de Divinitez.

Pendant que la Procession marcha avec le Saint Sacrement, on rencontra trois Theatres. Le 2 Theatre étoit pour guerriers,

riers , à Vulcain , Bronte , Sterope , Pyracmon & autres anciens Bombardiers , de prendre garde de ne plus faire aucune insulte à la Chapelle de Nôtre-Dame de Consolation.

Sur le 3 Theatre on vid paroître Ceres, Flore, Pomone, les Najades, les Nymphes des prairies & des bois, se réjouir du retour de Nôtre-Dame de Consolation à la Campagne. Tout le reste se ressemble & se répond tres bien. On ne void que des *Genies*, c'est à dire, des *Demons Familiers*, car c'est ce que signifie ce terme dans la langue Latine, des Genies de la France, de Luxembourg, des Genies même de l'Eglise & du Christianisme. Apres cela, Messieurs, ferez vous difficulté de conclurre, ou que les Jesuites sont Payens, ou qu'ils ne sont rien moins que Chrétiens; puis qu'ils en profanent si publiquement & si effrontement les Mysteres? Le bon est, qu'un an auparavant la S. Vierge comme Patrone de Luxembourg devoit empêcher les François d'y entrer, de quoy les Jesuites furent caution. Pour cet effet ils demanderent à la ville, qu'on mit entre les mains de la Vierge une clef d'or, pour leur en fermer l'entrée. La fin de tout cela? c'est que les François n'ont pas laissé d'entrer dans Luxembourg; mais la *clef d'or* a demeuré aux Jesuites.

Autre preuve du Paganisme des Jesuites, ou du moins d'une esprit de profaneté, qui regne dans leur Compagnie,

M

c'est

c'est un imprimé, qui a pour titre : *Ballet dansé l'an 1686. à la reception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix.* Premièrement, que les Iesuites dansent ou fassent danser un Ballet, est quelque chose de ridicule, & qui choque le bon sens aussi bien que la gravité d'une Compagnie, qui se reclame du nom de *Iesus*. En second lieu, que ce Ballet soit dansé à la reception d'une Evêque, & d'un Pasteur, c'est une profanation toute visible de la Mitre & de l'Episcopat. Mais ce qui comble la mesure de la profaneté, c'est qu'on ne vid par tout que de Divinitez Payênes : Jupiter, Hercule, Orphée, Apollon, Esculape, Argus, Mercure, des Genies, des Zephirs, des Songes; la Renommée, la Discorde, les Furies, en font les principaux Acteurs: l'Innocence, la Verité, la Religion n'y paroissent que pour être deshonorées.

Quelques années auparavant, les Jesuites de la Fleche firent danser le S. Esprit sous le nom d'*Amour divin* avec les divinitez fabuleuses. Car pour montrer le peu de pouvoir qu'a le S. Esprit sur le Cœur de l'homme, ils luy firent employer Vulcain, les Najades & Morphée pour domter un cœur rebelle sans en pouvoir venir à bout. N'est ce pas prouver la puissance du Libre arbitre contre les efforts de la Grace d'une maniere à faire fremir une ame, qui a quelque étincelle de pieté? N'est ce pas un Sacrilege digne du fouet du pilory, & de la corde?

Ar-

*Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma Sa-
gittam, Gallia, quis funem, quem meruere, dabit?*

C'est l'interêt des Juifs, des Mahometans, des Payens, en un mot de tous les hommes du Monde; par ce que par leurs Maximes ils ruinent, autant qu'en eux est, la Societé civile, & toute sorte de commerce en ruinant la sincerité & la bonne foy. Voicy les Maximes par lesquelles ils ruinent la bonne foy, & aneantissent la sincerité. *Dans les contractz civils celuy, qui s'est obligé exterieurement de parole, ou par écrit, & qui interieurement n'a pas voulu s'obliger, ne l'est point en conscience, & peut reprendre en cachette ce qu'il auroit vendu en rendant le prix. Dans une opinion probable, que la taxe des Marchandises n'est pas juste, on peut user de faux poids pour gagner davantage, & le nier avec serment en usant d'equivôques, lors qu'on en est interrogé par le juge. Il n'ya aucun peché à contracter un mariage par feinte, en usant d'Equivôque devant l'Eglise, lors qu'on y est poussé par une grande crainte.*

Celuy qui est élevé à une Magistrature, ou à un office public, par une recommandation, ou par un present, pourra avec une restriction mentale prêter le serment, qu'on a accoutumé de requérir par ordre du Roi de semblables personnes, sans avoir aucun égard à l'intention de celuy qui exige ce serment; par ce qu'un homme n'est pas tenu de confesser un crime caché.

C'est
l'interêt
des Juifs,
Mahometans
& Payens.

Escobar
Theol.
Moral.
Tom.
L. I. IO.

Idem
rr. I.
exam. 3.
C. 7.

Idem
Tom. I.
L. I. S. II.
C. 2.

Censure
des Casuistes
par la faculté de
Louvain.

Sup-

Supposez, Messieurs, que ces Maximes soient receuës des Juifs, des Mahometans, des Payens, aussi bien que des Chrétiens, qui ont été haleinez par les Iesuites, quelle communication & correspondance y pourta-t-il avoir des uns avec les autres, quel contract pourront ils passer, quel traité pourront ils faire, quel commerce pourront ils avoir entr'eux, puis qu'ayant adopté les Maximes de la Morale Iesuitique, il n'y peut avoir aucune sûreté, mais plutôt que toute raison de défiance; la bonne foy étant ruinée & la sincérité étant bannie de tous les cœurs? Il faut donc, puis que les Maximes de la Morale des Iesuites, rompent tous les liens de la Societé civile, & qu'elles font un manifeste contre tout le genre humain, que les Juifs, les Mahometans, les Payens, & tout ce qu'il y a de Chrétiens & d'hommes sur la terre, sonnent le tocsin contre les Iesuites pour détruire, & abolir cette Societé.

Mrs. de Port-Royal ont sonné le Tocsin sur eux depuis prez de quarante ans par leurs lettres Provinciales, & par un grand nombre d'autres ouvrages qui ont suivi ces lettres, ou ils ont fait voir à toute la terre l'impureté & les horreurs de la morale de cette Societé, & tout fraîchement par la piece intitulée: *Nouvelle heresie dans la morale denoncée au Pape & aux Eveques, aux Princes, & aux Magistrats.* C'est au sujet du peché Philosophique Expliqué & sou-

soutenu dans les Theses des Jesuites de Dijon, l'an 1686. qu'ils ont recommencé leur Tocsin. Ces Messieurs donc representent dans cette piece, que les Jesuites deffinissent le peché Philosophique *une action humaine contraire à ce qui convient à la nature raisonnable & à la droite raison*, ils soustienent que ce peché estant commis par celuy qui n'a point la connoissance de Dieu, ou qui ne pense pas actuellement à Dieu, peut estre un peché fort grief, mais n'est point une offense de Dieu, & un peché mortel qui rompe l'amitié de l'homme avec Dieu, ni qui merite la peine eternelle. Ces Messieurs font voir que cette doctrine tend à fauver tous les payens, même les plus grands & les plus fameux scelerats, les Caligules, les Nerons, les Domitiens, les Heliogabales. Car ces gens la ne connoissoient pas le vray Dieu, & ne pouvoient point penser à luy en commettant leurs excez. Ils s'arretent sur Neron comme l'exemple seul capable de faire voir toute l'horreur de cette Doctrine. Quand, disent ils, cet Empereur faisoit empoisonner le fils de son Pere adoptif, qu'il faisoit noyer sa Mere, qu'il faisoit mourir les plus sages du Senat, qu'il des honoroit la nature, en contractant publiquement un mariage abominable, qu'il bruloit une partie de Rome pour représenter plus au naturel la prise de Troye, & qu'il attribuoit cet incendie aux Chretiens pour assouvir sa cruauté par leurs

suplices, ce seroit une folle de s'imaginer qu'il eut commis ces crimes en pensant actuellement à Dieu qu'il ne connoissoit point. Par consequent selon les Iesuites tous ces crimes de Neron n'étant que des pechez Philosophiques Dieu n'en a point été offensé, ce n'ont point été de pechez mortels. On peut même douter si Neron est en enfer, puis qu'apparemment il n'en a jamais Commis d'autres. Toute la piece est de cette force. Le peché Philosophique y est mis en poudre, est c'est assurément un Tocsin effroyable sonné contre la Societé,

Morale
prat.
3. Vol.

Tocsin
sonné
contre
les Ie-
suites
par. 3
Arche-
vêques
de Ma-
lines.

Ce Tocsin a été sonné contr'eux par trois grands Archevêques de Malines, qui ont possédé cette dignité l'un apres l'autre, & qui sont morts en reputation de Sainteté. Car le plus ancien de ces trois Prelats a dit des Iesuites; *Isti homines in principio florebut, sed postea erunt execratio omni Populo*, c'est à dire, cette Societé fleurira au commencement, mais dans la suite, elle sera en execration à tous les peuples du Monde. Son Successeur a predict d'eux; *Isti homines turbabunt Ecclesiam*, c'est à dire, Cette Societé troublera l'Eglise. Et le troisieme a prophetisé; *Isti homines sient ut ster-cus terra*, c'est à dire, cette Societé deviendra comme la fiente de la terre.

Par tou-
tes les
Univer-
sitez de
l'Euro-
pe.

Toutes les Universtitez de l'Europe, celle de Cracovie, de Louvain. de Padoue, celle d'Espagne & de France, les Evêques, le Clergé, tous les Ordres Religieux

gieux

gieux & les Parlemens ont sonné contre eux le Tocfin, lors que prevoyant les maux, que leur Societé causeroit à l'Eglise, & aux Etas, on s'est quasi opposé par tout à leur établissement. La Faculté de Theologie de Paris en particulier dans ce fameux Decret, dont on ne sçauroit trop parler, sonna bien hautement le Tocfin contre eux en disant; que *cette Societé sembloit perilleuse en ce qui regard la foy, propre à troubler la paix de l'Eglise, à renverser la Religion Monastique, & née plutôt pour détruire, que pour edifier.*

Il n'y a pas jusqu'aux Jesuites mêmes, qui ne s'en soient mêlez : le fameux *Mariana* a fait un traité exprez, où il découvre les *defauts*, qu'il avoit remarquez dans leur gouvernement, & il fait voir que dès le tems, qu'il écrivoit, leur Societé étoit tellement defigurée, que S. Ignace même ne l'auroit pas reconnuë, s'il étoit venu au Monde. Et Mutius Viteleschi leur sixième General, faisant reflection sur la facilité criminelle, avec laquelle ceux de sa Congregation embrassoient toutes les nouvelles opinions, qui *alloient* (ce sont ses termes) *a corrompre & a ruiner la pieté des fideles*, dit dans une Lettre aux Superieurs de toutes leurs Maisons, qu'il est bien à craindre, que les opinions trop libres de quelques uns de la Societé, principalement dans les matieres des mœurs, non seulement ne la renversent elle même de fond en comble, mais encore ne causent de tres grands maux dans toute l'Eglise de Dieu. Je

Par le
Jesuite
Viteleschi.

Par Mariana.

Je reviens à Mariana, qui sonne le Toc-
 sin contre la Societé d'une terrible force :
Que quelcun, dit-il, *soit seulement bien har-*
dy, quelque faute qu'il ait commise, on en de-
meurera la, pourveu qu'il sçache user de quel-
que desfaite, & trouver quelque couverture.
 Je laisse a part les crimes les plus grossiers, dont
 on pourroit faire un grand denombrement,
 & qui se dissimulent, sous couleur qu'il n'y a
 pas de preuves suffisantes, ou de peur de faire
 du bruit, & que ce bruit ne viene a éclatter.
 Car il semble, que tout nôtre gouvernement
 n'ait point d'autre but, que de couvrir les
 fautes, & de jeter de la cendre dessus, comme
 si le feu pouvoit manquer tôt ou tard de jeter
 de la fumée. Si l'on exerce quelque rigueur,
 c'est sur de pauvres malheureux, qui n'ont ni
 force ni protection, de quoy on a assez d'exem-
 ples : les autres feront de tres grands maux,
 sans qu'on touche seulement a leur Robe. Un
 Provincial, ou un Recteur renversera tout,
 violera les Regles, & les Constitutions, dissi-
 pera les biens, ou même les donnera a ses Pa-
 rens : le chatiment qu'on luy imposera apres
 plusieurs années, sera de luy ôter sa charge, &
 encore le plus souvent on rendra sa condition
 meilleure. X-a-t-il quelcun, qui connoisse
 quelque Superieur, qui ait esté chatié par ces
 sortes d'excez, pour moi je n'en ai aucune
 connoissance. En suite, apres avoir dit, qu'il
 feroit à souhaiter, qu'il y eut dans la So-
 cieté des recompenses pour les bons, &
 des chatimens pour les vicieux, il ajoûte :
C'est une chose deplorable, & que Dieu per-
 met

met

met pour nos pechez, qu'on fasse le plus souvent tout le contraire : car parmi nous les bons sont affliges, & même mis a mort sans cause, ou pour des causes tres legeres, par ce qu'on est assuré, qu'ils ne parleront, & ne résisteront point, de quoy l'on pourroit rapporter plusieurs exemples tres funestes : & les mechans sont supportez, par ce qu'on les craint, ce qui est une conduite capable, conclud il, de faire que Dieu abyme la Compagnie.

Lors que l'Auteur de la Morale Pratique parle en ces termes dans la Preface du 1^{er} Volume : *On ne parlera pas icy d'un tres grand nombre d'Histoires, dont on a entre les mains des memoires tres amples, & tres certains, où les noms & les surnoms des particuliers, les maisons & les Provinces, & les circonstances des crimes sont spécifiées, d'une maniere qui ne laisse pas le moindre doute dans l'Esprit, sur les faits, qui y sont rapportez; & qui feront voir, si ces Peres nous forcent de les publier, qu'il n'y a point d'excez qui ne se commette parmi eux : qu'ils abusent de leurs Missions, dans les païs Etrangers, pour tendre des pieges a la chasteté : de la conversation, de la Parole de Dieu, & de la direction des Monasteres pour corrompre les Vierges consacrees a Dieu, les Filles & les Femmes : de la penitence pour pervertir les consciences, de leurs congregations & de leurs Colleges pour des excez qu'on n'oseroit nommer.*

Lors, dis-je, que ce discret Auteur s'explique en ces termes de moderation,

M. 2

il

Par
l'Auteur
de la
Morale
Pratique

il sonne le Tocfin contre la Societé d'une terrible maniere, puis qu'il donne à entendre que toutes les enormitez des Iesuites, & qui sont étalées dans la Morale pratique, ne sont rien à comparaison de celles, qu'il reserve dans les Memoires, certains & indubitables, qu'il a par devers luy, & qu'il publiera, s'il y est contraint. *S'il y est contraint?* Je suis fâché de cette parole, car l'interêt de l'Eglise & de tout le genre humain sont des motifs assez puissans, pour obliger un Chrétien à ne pas detenir la verité en injustice. Il en a dit pourtant assez dans ce peu de paroles contre les Reverends pour obliger tout le Monde à leur courre sus.

Par l'E-
vêque
des Ce-
naries.

Melchior Canus, Evêque des Canaries, une des plus grandes lumieres de l'Espagne, a aussi sonné le Tocfin contre cette Societé, d'une maniere aussi forte que l'auroit pû faire un Protestant. Ce Prelat illustre ne les vid pas plûtôt paroître, qu'il crût, que la fin du Monde approchoit, & que l'Ante-Christ paroîtroit bien-tôt, par ce que ses *Precurseurs* & ses *Emissaires* (c'est ainsi qu'il designoit les Iesuites) commençoient à paroître. Il publioit par tout, non seulement dans les Conversations, & les Conferances particuliers, mais dans ses sermons & ses leçons publiques, qu'il voyoit en eux toutes les marques, que S. Paul a déclaré qu'auroit les sectateurs de l'Ante-Christ. Et lors que Turrien, qui étoit de ses amis

& qui s'étoit fait Iesuite, le prioit de cesser de persecuter son Ordre; & qu'il alleguoit pour cela l'aprobation que le S. Siege luy avoit donné, il ne luy répondoit autre chose, sinon qu'il se croyoit obligé en conscience d'avertir les peuples, comme il faisoit, qu'ils ne se laissent pas seduire par eux. C'est le Jesuite Orlandin, le Panegyriste de la Societé, qui nous apprend cette particularité, vrayment memorable dans l'Image du 1. siecle Lib. 4. Chap. 5. Pag. 496. Quant Par S. Paul. au passage de S. Paul, que le sçavant Evêque de Canaries apliquoit aux Iesuites, c'est le commencement du Chap. 3. de la 2. Epitre à Timothée jusqu'au 13 Verset!

Or sçachez, que dans les derniers jours il viendra des tems facheux. 2. Car il y aura des hommes amoureux d'eux mêmes, avarés, orgueilleux, medisans, desobeissans à leurs Peres, ingrats, impies. 3. Denaturez, sans soy, & sans loyauté, calomniateurs, intemperants, inhumains, sans affection pour les gens de bien. 4. Traitres, insolens, & plus amateurs de la volupté, que de Dieu. 5. Qui auront une apparencce de pieté, mais qui en ruineront la vertu & l'Esprit. Fuy donc ces gens là. 6. Car de ce nombre sont ceux, qui s'introduisent dans les maisons. & qui trainent apres eux comme captives des femmes chargées de pechez, & possedées de diverses passions. 7. Lesquelles apprenent toujours, & qui n'arrivent jamais jusqu'à la connoissance de la verité. 8. Mais comme Iannes & Mambres

resisterent à Moïse, ceux-cy de même resistent à la verité. Ce sont des hommes corrompus, dans l'Esprit & pervertis dans la foy. 9. Mais le progres, qu'ils feront, aura ses bornes; car leur jolie sera connue de tout le Monde, comme le fut alors celle des Magiciens. 12. Tous ceux qui veulent vivre selon pieté en I. Christ, seront persecutez. 13. Mais les Méchans & les imposteurs se fortifieront de plus en plus dans le mal, seduisans les autres & étant seduits eux-mêmes. Plus j'ay consideré ces Paroles de S. Paul, plus j'ay demeuré persuadé, que l'Evéque des Canaries avoit raison, de les appliquer comme il a fait à la Compagnie de Jesus; car il n'y a pas un seul trait dans ce tableau, qui ne luy conviène parfaitement: de sorte que selon le sentiment de ce Prelat S. Paul est le premier, qui a sonné le Tocsin contre les Jesuites.

Par S.
Hilde-
garde.

Il n'y a pas jusqu'aux Religieuses qui ne s'ensoient mêlées. S. Hildegarde sonna le Tocsin, contre cette Societé sous le Pape Jean XXIII., 115. par cette Prophetie memorable; que voicy, comme elle est rapportée par Souvius au Tom. XV. de ses Annales Ecclesiastiques: *Il s'elevera des gens, qui s'engraisseront & se nourriront des pechez du peuple; ils feront Profession d'être du nombre des mendians; ils se conduiront, comme s'ils n'avoient ni honte ni pudeur: ils s'étudieront à inventer de nouveaux moyens de faire le mal: de sorte que cet ordre pernicieux sera maudit des sages, & de ceux*

ceux

ceux qui seront fideles à I. Crist. Le Diable enracinera dans leurs cœurs quatre vices principaux : la flatterie, dont ils se serviront pour attirer le Monde à leur faire de grandes largesses : l'envie, qui fera qu'ils ne pourront souffrir qu'on fasse du bien aux autres. l'Hypocrisie, qui les portera à user de dissimulation pour plaire aux autres : & la medisance, & la quelle ; ils auront recours pour se rendre plus recommandables en blamant tous les autres. Ils prêcheront sans cesse aux Princes de l'Eglise sans dévotion, & sans qu'ils puissent pretendre aucun exemple d'un veritable martyr, afin de s'attirer les louanges des hommes, & de seduire les simples. Ils raviront aux veritables Pasteurs le droit d'administrer les Sacremens aux peuples. Ils enleveront les aumônes aux pauvres, aux miserables & infirmes. Ils se mêleront pour cela parmi la populace ; ils contracteront familiarité avec les Femmes, & leur apprendront à tromper leurs maris, & à leur donner leur bien en cachete : ils recevront librement toutes sortes de biens mal acquis, en promettant de prier pour ceux qui les leur donneront ; voleurs de grands chemins, larrons, concussionnaires, usuriers, fornicateurs, adulteres, Heretiques, schismatiques, apostats, soldats deregles, marchands qui se parjurent, des veuves, Prin-

ces, qui vivent contre la Loi de Dieu, & généralement tous ceux, que le Demon engage dans une vie molle & libertine, & conduit à la damnation Eternelle : tout leur sera bon.

Or le peuple commencera peu à peu à se refroidir pour eux; & ayant reconnu par experience, que ce sont des seducteurs, il cessera de leur donner; & alors ils courront autour des maisons comme des chiens affamez & enragez, les yeux baissiez, retirant le cou comme des vautours, cherchant du pain pour se rassasier. Mais le peuple leur crierà; malheur à vous enfans de desolation; le Monde vous a seduits; le Diable s'est emparé de vos cœurs & de vos bouches, votre Esprit s'est egaré dans de vaines speculations vos yeux se sont pleu dans les vanitez du siecle; vos pieds ont été legers pour courir à toute sorte de maux. Souvenez vous, que vous ne pratiquiez aucun bien, & que vous faisiez les pauvres, & que cependant vous étiez riches; les simples & que vous étiez puissans; que vous étiez de devots flatteurs, de Saints Hypocrites, des mendians superbes, des suplians effrontez, des Docteurs legers & inconstans, d'humbles Orgueilleux, de pieux endurecis sur les necessitez des autres, de doux calomniateurs, de pacifiques persecuteurs, des amateurs du

Mon-

Monde, des ambitieux d'honneur, des vendeurs d'indulgences, des semeurs de discorde, des martyrs delicats, des Confesseurs à gage, des gens qui dispo-
soient toutes choses à leur commodité, qui aimoient les ayses & la bonne chere, qui achetoient sans cesse des maisons, & qui travailloient sans cesse à les élever; de sorte que ne pouvant plus monter plus haut, vous êtes tombez comme Simon le Magicien, dont Dieu brisa les os, & qu'il frappa d'une playe mortelle à la priere des Apôtres. C'est ainsi que vôtre Ordre sera détruit à cause de vos seductions & de vos iniquitez. Allez Docteurs de peché & de desordre, Peres de corruption. Enfans d'iniquité: nous ne voulons plus écouter vos Maximes, ni suivre vôtre conduite.

Un autre sonneur du Tocsin contre cette Societé; c'est Don Jerôme Batiste de la Nuza de l'Ordre de S. Dominique, Evêque premierement d'Albarazin, & ensuite de Balbastro, lequel à fait un ample commentaire sur la Prophetie de Sainte Hildegarde, & qui fait voir, que tout ce qui est dit, convient parfaitement aux Jesuites.

Un autre sonneur de Tocsin contre la Societé, c'est S. Charles Borromée Archevêque de Milan, qui ôta aux Jesuites le seminaire qu'ils y avoient établi: car ce Prelat étoit trop charitable & trop bon-
de

Par l'E.
xêque
de Bal-
bastro.

Par le
Cardi-
nal Bor-
romée.

de son naturel, pour avoir fait ce déplaisir à cette Compagnie, s'il n'eut pas connusensiblement le danger, qu'il y avoit de leur confier la jeunesse; mais il étoit aussi trop zélé pour ne point avertir toute l'Eglise par son exemple, qu'il ne falloit plus souffrir des gens, qui pensoient plus à leurs interets qu'à ceux de l'Eglise, & à l'agrandissement de leur Societé, qu'à l'avancement du Regne de J. Christ.

Par
l'Au-
teur.

Vous ne trouverez pas mauvais, Messieurs, qu'étant animé par tant d'exemples, & des exemples d'un si grand éclat, je me mêle aussi de sonner le Tocsin contre la Societé: mais n'attendez de moi rien d'extraordinaire. Je n'ay ni songé des songes, ni veu des visions, ni n'ay jamais rien sceu de l'Astrologie Judiciaire: j'irai seulement mon grand chemin: je poserai des principes, dont tout le Monde tombera d'accord, d'où je tirerai des conclusions, qui seront pour le moins des conjectures vrai-semblables, que cette Societé ne peut pas le porter gueres loin, & qu'elle est proche de sa fin. Le premier Principe est un Proverbe du plus sage des tous les Rois, *l'Orgueil va devant la ruine & precede l'ecrasement.* C'est un Oracle d'un Prophete: *il y a un jour assigné de la part du Dieu des Armées contre toute Montagne, & contre tout coteau haut & élevé, contre les cedres du Liban hauts & élevez, & contre les chesnes du Bascan.* C'est un arrêt du fils de Dieu: *quiconque s'éleve*
sera

à Prefa-
ge l'Or-
gueil.

sera abaisſé. Maintenant conſideres je vous prie juſques où les Jeſuites ſe ſont élevez, le point d'arrogance, ou ils ſont montez, l'Efprit d'Orgueil, dont ils ſont poſſedez. Ils ſe ſont élevez au deſſus de tous les Chrétiens, par le nom de Jeſuites : ils veulent par là qu'on croye, qu'ils ſont attachez plus étroitement à J. Chriſt, que tous les autres Chrétiens, qu'ils ont une communion plus intime avec luy, qu'ils ſont de la confiance & du Cabinet, & qu'ils ont le Privilege, ou un ſemblable à celui de l'Apôtre favori, qui ſ'apuyoit ſur le ſein de Jeſus. Ils ont fait imprimer *l'Image du premier ſiecle*, qui eſt le Panegyrique de leur Société avec cette image, au frontifpice, de laquelle la Société eſt représentée comme une jeune Fille, qui a au deſſus de ſa tête trois Anges, qui la couronnent de trois Couronnes, l'une, de la Virginité, l'autre de la Doctrine, l'autre du Martyre. Tous les titres glorieux, & tous les éloges, que l'Ecriture donne à l'Egliſe, ſont attribuez dans ce Livre à la Compagnie de Jeſus : c'eſt *l'Epouſe de Dieu, ſon heritage, ſon jardin de delices, ſon precieux joyau, ſa nation Sainte* : de forte que ces paroles du Pſeume, *Cité de Dieu, on a dit des choſes glorieuſes de toy, car le tres Saint t'a fondée*, ſe doivent entendre de la Compagnie de Jeſus. Ils ſont la lumiere du Monde, le ſel de la terre, le fleau des hereſies, la terreur du vice, le modele de la vertu. Il n'y a qu'eux
qui

Morale
 prat.
 x Vol.

qui sont vraiment infallibles, ils sont l'Urim & le Tummin du Nouveau Testament. Ce sont eux qu'il faut consulter. Ils ne font pas scrupule de dire, que Dieu ayant parlé à plusieurs fois, & en plusieurs manières à nos Peres par les Prophetes, il a parlé en ces derniers jours par S. Ignace, lequel il a établi heretier de toutes choses. Ils se font élevez au dessus des Loix de leur fondateur lesquelles ils n'observent point, au dessus de Bulles du Pape, dont ils se moquent, au dessus de celles de l'Eglise, au dessus de celles du fils de Dieu. Car les Jesuites donnent la permission de tuer pour éviter la honte d'avoir reçu un soufflet, & Jesus veut qu'après avoir reçu un soufflet, on en attende patiemment un autre. Les Jesuites disputent, & cherchent des raisons, afin qu'après avoir enduré le soufflet, on poursuive & l'on tue celuy, qui l'a donné. Et Jesus au contraire met le bonheur de ses Disciples dans les souffrances. J. Christ veut qu'on baille même la tunique à celuy, qui nous ôté la robe, & les Jesuites veulent qu'on tue un homme, qui s'enfuit, quand même nous serions en doute, si nous le pourrions recouvrer par une voye plus douce. Ils s'élevent donc au dessus du Fils de Dieu: ils poussent donc l'Orgueil plus loin que Lucifer; car lors que le Tentateur seduisit nos premiers Parens, il ne leur fit pas esperer, qu'en mangeant du fruit défendu,

ils

ils feroient au dessus de Dieu, mais seulement, qu'ils *luy seroient semblables*. Les Jesuites sont allez plus avant, non contents d'être semblables & conformes à J. Christ, en obeissant à ses Loix, ils ont eu l'audace de s'élever au dessus en renversant ses Loix les plus sacrées.

Que dites vous à cela, Messieurs? Croyez vous, que les Jesuites puissent demeurer long tems dans ce degré d'Orgueil, où ils sont montez, apres avoir oui l'éclat du tonnerre, qui menace tous les superbes d'abaissement, de ruine & d'écrasement? Vous me direz peut être, que je ne raisonne pas juste, puis que l'expérience est contre moy, me faisant voir, que les Jesuites sont montez à ce degré d'Orgueil, dès qu'ils ont paru au Monde, & que cependant ils n'ont jamais tant fleuri qu'à present. Mais cela même, qu'il y a longtems, que les Jesuites sont animez d'un même Esprit d'Orgueil, qui nous étonne si fort aujourdhuy, me persuade, que la ruine, qui les menace, est sur le point de fondre sur eux; puis qu'il n'est pas possible, que les arrêts de la justice divine soient, ni éludez, ni rovoquez, ni retardez.

Le second principe, que je pose est qu'une grande & parfaite prospérité ne dure pas. Et que le même moment, qui arrete son accroissement & sa montée, commence sa descente & son deperissement. Il en va justement de la grande prospérité des

So-

2 Prefa-
ge, la
souve-
reine
prospé-
rité.

Societez humaines , comme de la fanté du corps humain. Les Medecins tiennent que lors qu'elle est arrivée au plus haut point de sa yigueur, c'est un état dangereux, par ce qu'il ne dure pas, & qu'il est toujours suivi de grandes maladies, & le plus souvent de la mort. C'est ce qui se pourroit prouver par l'induction de toutes les Societez, qui ont fait le plus de bruit dans le Monde, je veux dire les Republicques, & Royaumes, & mieux encore par l'exemple des Societés moins nombreuses, comme sont les familles des grands & des Souverains, qu'on a veu descendre du faiste le plus élevé de la Fortune, les unes peu à peu, les autres tout d'un coup, comme emportées par un tourbillon, ou consumées par le feu du Ciel. Or je soutiens, que la prosperité de la Compagnie de Jesus est aujourdhuy au plus haut degré, où elle puisse monter. Je croy bien que les Jesuites ne m'accorderont pas cette proposition; par ce qu'ils ont l'Ambition d'Alexandre le Grand, qui ayant poussé ses conquêtes jusques aux Indes, fut affligé de ne trouver plus de Pais à conquerir : mais il n'est pas juste que des insatiables en soient creus. Il n'y a point de prosperité, qui n'ait ses bornes & sa durée, il n'y en peut avoir d'infinie ni d'éternelle. C'est sur ce piedlà qu'il faut juger de la prosperité des Jesuites. Je soutiens encore une fois, que le degré d'élevation, où ils paroissent aujourdhuy, est le supreme & le dernier; qu'il

qu'il faut qu'ils prennent maintenant la peine de descendre ; puis qu'ils ne peuvent demeurer en repos, & qu'ils ne peuvent plus monter. Car que leur faut il pour pouvoir dire, qu'il manque encore quelque chose à leur prospérité ? N'ont ils pas des richesses immenses ? n'en ont ils pas assez pour conter parmi leurs Pensionnaires des Princes & des Rois. N'offrirent il pas aux Venitiens cinq cens mille Ducats pour les recevoir dans leur Republique ? S'ils ne sont pas investis personnellement de toutes les Dignitez de l'Eglise, n'en disposent ils pas presque par tout ? Y a-t-il presque ou Evêque, ou Archevêque, ou Cardinal, qui ne soient leurs Creatures. Ne sont ils pas les Maitres des Conseils de presque tous les Rois ? Ne font ils pas les Edits & les declarations, d'où depend la destinée des peuples ? Ne sont ils pas les distributeurs des recompenses, les arbitres de la guerre & de la paix ? Ils ne sont pas contents encore, me direz vous. Je le voy bien, qu'ils ne sont pas contents, & je dis de plus, qu'ils ne le seroient pas, quand il y auroit un Iesuite sur le S. Siege, quand tout le College des Cardinaux ne seroient que Iesuites, quand il y auroit un Iesuite sur le Trône d'Angleterre, un autre sur celuy de France, un autre sur celuy d'Espagne, un autre sur celuy de l'Empire, un autre sur celuy de Constantinople, ce qui ne se verra jamais, quelques folles que soient

soient leurs esperances. Mais leur mécontentement ne procedant que de leur avidité insatiable, n'empêche pas, que leur prosperité ne soit au plus haut point de grandeur, où des gens de robe & de petit collet puissent monter, & que je ne sois en droit de sonner le Tocsin une seconde fois contre eux, & de les assurer de la part de la raison, qu'un revers equitable de la Providence les culbutera bien-tôt. *Vous riches pleurez maintenant, hurlant pour les miseres, qui vont tomber sur vous. Vos richesses sont pourries, vos vestemens sont devenus tous rongez de tignes, votre or & votre argent est enrouillé, & leur rouille vous sera en temoignage, & mangera votre chair comme le feu. Vous avez amassé un tresor pour les derniers jours.*

3. Prefa-
ge. l'ex-
treme
supersti-
tion.

Le 3. Principe est l'Idolatrie, que les Jesuites ont portée à son comble. Car il n'y a rien que Dieu regarde avec tant d'horreur, qu'une superstition outrée, & qu'une Idolatrie qui ne garde point de mesures, & qui n'a point de bornes. Que les Jesuites soient coupables de cet excez, je ne veux que le seul livre de leur Pere Crasset, répondant *aux avis salutaires*. C'est un Prelat, qui avoit donné ces salutaires avis pour reprimer les excez, qu'il voyoit commettre par les Catholiques dans leurs devotions envers la St. Vierge. Le Jesuite Crasset soutient, qu'on n'en scauroit trop faire, & pour cet effet il entasse fable sur fable. Il est bon, Messieurs, que vous en
en-

entendiez quelques-unes, afin qu'il vous prêne envie de sonner le Tocfin contre cette Societé. Les pecheurs, dit ce Jesuite, étant les fujets de la Sainte Vierge, ce sont eux, qui luy forment une Couronne, & c'est pour cela qu'elle les aime d'une amour de tendresse, & de compassion, quelques méchans qu'ils puissent être, comme une Mere a pitié de ses enfans. C'est ce qu'elle a revelé à S. Brigitte : *scachez, dit elle, ma fille, qu'il n'y a point d'homme si méchant & si mandit de Dieu, qui soit entierement abandonné de sa misericorde. Il n'y a pas de pecheur si desesperé, qui retourne a Dieu, & ne trouve misericorde, pourveu qu'il ait recours a moy. S. Bonaventure est dans le même sentiment, & le declare par ces paroles consolantes : ô Marie, quelque Miserable, que soit un pecheur, vous avez pour luy des tendresses de Meres, vous l'embrassez, vous le serrez contre vôtre sein virginal, & vous ne l'abandonnez point, que vous ne l'ayez reconcilié à son juge formidable.* En voicy des preuves convainquantes. Theophile d'Adanas, ville de Cilicie, ayant été deposé de sa charge d'Archidiacre, accusé d'y avoir mal versé, de rage s'alla donner au Diable, par l'entremise d'un Juif Magicien, dont il se servit, il renonça à Marie & à son fils Iesus, & en donna cedula au Demon signée de sa main: il revint de la desesperé de ce qu'il avoit fait; mais dans ces agitations de cœur & d'esprit, il luy vint quel-

Craffet
parr. 1.
traité 1

Idem.

quelque moyen d'esperance, que la Sainte Vierge le pourroit tirer de ce malheur. Il va donc dans son Eglise, il se prosterne devant son image, il implore son secours, la Vierge l'exauça, elle le reconcilia à Dieu, & obligea le Diable à luy rendre sa Cedula. Un Jeune Gascon, Soldat de Profession, aprez avoir mangé son bien s'étoit donné à Satan & avoit renoncé à J. Christ; mais n'ayant pas voulu renoncer à la Sainte Vierge, quelque instance que luy en fit le Demon, cela luy valut le pardon de son Apostasie. Car s'étant allé prosterner devant l'image de la Vierge, qui tenoit l'image de Jesus entre ses bras, il entendit ce Dialogue entre ces deux images de la Mere & du Fils. La Mere dit à Jesus : *ó mon Fils tres doux, ayez pitié de cet homme.* Le Fils répondit : *que voulez vous, que ic fasse a ce miserable, qui m'a renoncé.* Le jeune homme vit apres cela la S. Vierge, c'est à dire son image, qui se prosternoit aux pieds de son Fils elle luy demandoit sa grace; & aussi-tôt le Fils relevant la Mere, luy dit : *Ma Mere, je ne vous ay jamais rien refusé, je le veux: bien je luy pardonne, pour l'amour de vous.*

Une Fille appelée Beatrix servante d'un Convent, s'étant debauchée avec un Prêtre, & étant sortie du Convent, courut les bordels quinze ans, pendant lesquels la Vierge prit sa figure & servit le Convent, afin qu'on ne s'aperceut point de l'absence de Beatrix, & que son honneur ne

re-

receut aucune atteinte. Et cela par ce qu'elle avoit prié la Vierge en sortant, & luy avoit dit, en luy remettant les clefs du Convent en main : *Madame je vous ai servie le plus devotement que j'ay pu ; je vous remercie vos clefs ; je ne puis plus supporter les tentations de la chair.*

Une Femme commettoit adultere avec un de ses voisins, la Femme de celuy, qui faisoit cette infidelité, pria la Sainte Vierge de confondre cette malheureuse creature, qui luy debauchoit son mari ; mais il se trouva, que cette impudique disoit son *Ave Maria* sept fois par jour. Et c'est pourquoy l'image de la Vierge répondit à la Femme, & luy dit : *celle dont tu parles, m'offre des Louanges, qui me sont tres agreables : pendant qu'elle fait cela, je ne puis pas travailler à sa confusion ; au contraire, je la préserverai de honte, toute fois je la convertirai.*

Un voleur de grand chemin ayant jûné les samedis à l'honneur de la Vierge, un jour qu'il fut pris & decapité sur le lieu même, sa tête en volant de dessus le corps se mit à crier par trois fois *Confession, Confession, Confession.* On alla chercher un Prêtre, le Prêtre venu remit la tête qui avoit été coupée, les Demons s'étoient jettez sur son ame pour l'entraîner aux Enfers ; mais que la Sainte Vierge avoit empêché, qu'elle ne se separât de son corps jusqu'à ce qu'il se fut confessé, & qu'elle

N

luy

luy avoit obtenu cette grace pour avoir jûné les samedis à son hôneur.

Tous ces recits alleguez par le Jesuite Craslet, & plusieurs autres de même estoffe, que je laisse, justifient ce que j'ay avancé, que les Jesuites ont outré la superstition, & poussé l'Idolatrie au delà de toutes les bornes : car que peut on desirer d'avantage en fait de preuves; puis que ces recits font voir nettement, que ce n'est rien de fouler aux pieds les commandemens de Dieu, pourveu qu'on soit devot à la Vierge, que pourveu qu'on ait recours à la Vierge, quand on auroit renoncé J. Christ, & qu'on se seroit engagé avec le Diable par écrit, on sort facilement de cet abime, & qu'en un mot dans quelque impieté, où l'on soit tombé, on evite les suplices éternels, pourveu qu'on soit devot à la Vierge! N'est ce pas élever la Sainte Vierge au dessus de Dieu le Pere & de son Fils Eternel? N'est ce pas la faire maitresse absolüe des pecheurs? N'est ce pas faire du Paradis & du grand Conseil de Dieu, une Cour semblable aux Cours des Rois de la terre, où ordinairement les Femmes peuvent tout, & où les plus enormes crimes trouvent de la tolerance, & de l'impunité par la faveur des Femmes? Eh quelles Femmes Juste Ciel! Je fremis, quand je voy, que la Sainte Vierge fait fait l'office de ces Femmes-là, dans les recits que je vois ai faits. Apres cela, je ne puis m'empêcher de

de

de sonner le Tocfin, contre la Societé une
 une troisiéme fois : car voyant d'un côté
 la superstition outrée des Iesuites, &
 leur extreme Idolatrie, dans le livre de
 leur Pere Crasset, & d'un autre voyant
 que Dieu menace dans sa loi de *Visiter l'ini-*
quité des Peres sur les enfans jusqu'a la troi-
siéme generation, sur ceux qui le haïssent.
 Estant seur que cette *iniquité*, dont la Loi
 parle, c'est *l'Idolatrie* défendue dans les
 premiers Article&, & que *ceux qui le haï-*
ssent, sont les Idolatres, violateurs de cet-
 te Loi, je ne me puis empêcher de conclure,
 que le Dieu fort & jaloux ne peut tar-
 der guere plus à détruire cette Societé
 adultere.

Je ne voy pas, Messieurs, que vous
 puissiez opposer à ce que je viens de dire,
 que deux choses : l'une, que ces fables
 étoient repandues & cette Idolatrie auto-
 risée dans l'Eglise Catholique Romaine
 avant la Naissance de Loyola, & que par
 consequent, je ne puis tirer contre la So-
 cieté aucun presage, ni aucune conclu-
 sion de mon principe : l'autre, que ce
 n'est que le Pere Crasset, qui paroît cou-
 pable de cette Idolatrie, & qu'il n'est pas
 juste d'enveloper tout le corps dans la con-
 damnation d'un seul membre. Mais ces
 deux objections n'ôtent rien de la force de
 mon presage, non la premiere; car Dieu
 traite bien differemment l'Idolatrie com-
 mise dans un tems de tenebres, & celle
 qui est commise dans un tems de lumie-

res. *Celui qui sçait la volonté du Maître, & qui ne la fait pas, sera battu de plus de coups*
 Le Jesuite *Crasset* avoit été averti de la volonté du Maître, par les avis *Salutaires de la Vierge à ses devots indiscrets*. C'est un Evêque Catholique Romain, qui est l'Auteur de cet ouvrage, ou qui du moins en a été l'aprobateur. Ces avis ont retenti par tout : le Jesuite *Crasset* les a ouïs ; mais il n'en a pas profité : bien loin de là, il a refuté *ces avis salutaires*. Dieu n'aura donc pas en ce tems pour l'Idolatrie des Jesuites, le même support qu'il a eu, avant la naissance de Loyola, qui étoit un tems d'ignorance & de tenebres : Non la seconde ; car il n'en est pas des livres des Jesuites comme de ceux de tous les autres Auteurs. Tous les Jesuites Auteurs dependent si absolument de leurs Superieurs, qu'ils ne peuvent avoir ni encre ni papier sans une expresse permission : ils ne peuvent pas donc mettre au jour un livre, qu'on ne puisse, & qu'on ne doive imputer à toute la Compagnie. Et ignorez vous, Messieurs, l'obeissance aveugle qu'ils doivent à tous les Superieurs depuis le General jusques aux Recteurs des Colleges ? D'ailleurs, si après que le Livre du Jesuite *Crasset* eut veu le jour, il eut été censuré & condamné, la Compagnie seroit disculpée ; mais ne l'ayant point fait, elle demeure toute entiere enveloppée dans la même condamnation. Enfin le Livre du P. *Crasset* n'at-t-il pas été

été imprimé à Paris avec aprobaton de sa Compagnie, avec celle de l'Archevêque de Paris, & permission du Roi? je ne puis donc, que je ne sonne le Tocsin contre cette Societé plus fort que jamais, & que je ne conclue, que bien-tôt on en verra la fin.

Le 4. Principe est la *Persecution*: car il n'y a rien de si opposé au genie de la grace Evangelique, que l'esprit persecutant, ni apres le blaspheme & l'Idolatrie rien que Dieu ait tant en horreur, ni qu'il ait puni d'une maniere plus terrible. Les exemples de la justice vengeresse de Dieu sur les persecuteurs sont en si grand nombre, qu'il s'en feroit un Livre assez épais. Le Livre intitulé, *Presages de la decadence des Empires*, en fait une des plus grands Articles, c'est une Livre digne de vôtre curiosité. Or deux choses sont constantes, l'une que les Iesuites n'ont été autorisez par les Papes, qu'à la charge, qu'ils s'employeroient de tout leur pouvoir, à la propagation de la foy, & qu'un des moyens de cette ptopagation est la guerre contre les Heretiques, jusques à les exterminer; l'autre, qu'il ne s'est pas fait une persecution contre les Lutheriens & les Calvinistes, en un mot contre ceux qu'on appelle du titre general *Protestans*, ou *Heretiques*, dont les Iesuites ne soient coupables, ou pour l'avoir conseillé, ou pour avoir fourni les moyens de l'executer. Je suis assuré qu'ils ne se plaindront pas que je leur impose, &

4. Pre-
sage
l'extre-
me per-
secution

qu'ils ne se reciront pas, que c'est une calomnie : car c'est une affaire dont ils se font un grand merite & un honneur. Mais cela posé, ils sont coupables de tout le sang, qui a été épandu depuis plus de cent ans, de tous les massacres faits en Hollande, en Ecosse, en Angleterre, en France, dans le Pais-bas, dans la Savoie, dans l'Alemagne, dans le Hongrie, dans la Pologne, de tous ceux qu'on a fait mourir par tout, ou sur les Echafauts, ou dans les prisons, ou dans les galeres, ou sur la mer. Et si le sang d'un seul Abel crie si fort contre Cain, que Dieu est emeu de ce cri, & prend connoissance de ce parricide pour le punir, quel cri ne fait pastant de sang répandu par tout de tant de Chrêtiens, contre qui on n'a autre sujet de haine, que celui, que Cain crût avoir contre son frere, c'est d'avoir offert des sacrifices, qui avoient été plus agreables à Dieu que le sien ? Cain ne le porta pas loin, il fut bien-tôt puni pour avoir épandu le sang de son frere. Quelle apparence y a t-il que Dieu laisse plus long tems impunie la mort tragique d'un si grand nombre de Chrêtiens, dont la Compagnie de Jesus est notoirement coupable ? Puis que cette Compagnie subsiste, & regne encore par tout, il faut que son iniquité ne soit pas encore accomplie, comme celle des Amorrheens, & qu'elle n'ait pas encore comblé la mesure. Mais il est fort vraisemblable de dire, qu'elle est plus
qu'à

qu'a demi pleine, & qu'elle est fort avancée. On m'a assuré qu'en Espagne ils ont depossédé depuis peu les Dominicains de l'Office de l'inquisition. Voilà pour eux une belle occasion de faire perir tous les jours bien d'Innocens. Il n'y a pas long tems qu'ils ont fait mourir trois Princes, s'il en faut croire la voix publique, le Roi d'Angleterre Charles II. le dernier Electeur Palatin, Frere de Madame la Duchesse d'Orleans, & le Prince de Conty gendre du Roi tres-Chrétien, par ce qu'il avoit obtenu de sa Majesté, la revocation de la permission de faire main basse sur les Huguenots, que le P. la Chaise avoit obtenue. Vous voyez, Messieurs, qu'ils pressent extremement les affaires par tout, & qu'en Angleterre, ils ne laissent pas quasi à sa Majesté Britannique, la liberté de respirer. *Leurs pieds n'ont jamais été si legers à répandre le sang*, qu'ils le font aujourd'hui. Croyez moy, c'est une marque, qu'ils sont fort prez de leur ruine, ils y courent, & s'y precipitent. Les plus grands maux, qu'ils avoient à faire sont faits. Leur Orgueil s'est élevé jusques au Ciel. La Morale ne scauroit être plus corrompue qu'elle l'est : l'Idolatrie ne scauroit être plus grossiere : l'esprit de persecution ne scauroit être ni plus cruel, ni plus profane & impie, qu'il l'est à present; puis que l'on fait prendre par force la S. Hostie aux nouveaux convertis, c'est à dire, à ceux qui sont les plus mal dispo-

sez, & qui sont les plus indignes de s'approcher de leurs Autels, & de participer à leurs Sacrez Mysteres. En un mot, ils ne sçauroient épandre un sang plus noble que celui qu'ils ont versé. Le sacré sang de Bourbon, & de Stuart, crie vengeance, & presse la Justice de Dieu contre cette Société meurtrière. Le jour approche, au quel on verra contr'eux accomplir la prediction du Fils de Dieu contre les Pharisiens : *tout le sang, qui a été épandu depuis Abel le juste, viendra sur vous jusques au sang de Zacharie Fils de Barachie que vous avez mis à mort entre le Temple & l'Autel.* Ils n'épargnent pas le sang de leurs Catholiques mêmes, lors qu'ils ne sont pas à leur gré, & qu'ils ne peuvent pas les faire venir à leur point. Les Jesuites de Tholose massacrerent impitoyablement le President Duranti. Les Seize de Paris, le P. Pichenat à leur tête, firent pendre le President Brisson. Ils firent mourir de poison le Pape Sixte V. par ce qu'il avoit découvert le fin de leur Politique. Et quand ils ne peuvent se deffaire de ceux qu'ils n'ayment point par le poignard ou le poison : Ils les accablent par les calomnies les plus abominables : le traitement, qu'ils firent au Duc d'Espernon, Pere du Cardinal de la Valette fut pire que la mort. Ils publierent par toute la France, qu'il étoit un Heretique, un Athée, qui avoit été au sabath avec les forciers, & qui avoit fait la Cene de nuit avec les Huguenots :
ils.

Miroir
du tems
passé.

ils en vinrent à cette fureur, que de le peindre avec des Cornes, hideux comme un Diable, qui tente S. Antoine aux deserts, & que de rendre ces portraits si à la mode & si communs, qu'on en voyoit dans toutes les boutiques. Comment traitterent ils Estiene Pasquier le celebre auteur des *Recherches* pour avoir soutenu contr'eux les droits de l'université de Paris? La Societé déchaîne contre luy cinq dogues de Jesuites quatre durant sa vie, sçavoir *Clarus Bonarscius* autrement *Carolus Scribanius* (l'anagramme de *Clarus Bonarscius* est *Carolus Scribanius*) fameux auteur d'un livre contre la puissance des Rois. La Fon, Richeome, Felix de la grace, un apres sa mort sçavoir François Garasse: la maniere outrageuse dont l'avoit traité ce dernier par trois libelles diffamatoires, les *Recherches des Recherches*, *la Doctrine curieuse*, & son Apologie, obligea ses Enfans à justifier sa memoire par un livre intitulé: *deffense pour Etienne Pasquier vivant Conseiller du Roi & son Avocat General dans la Chambre des Comtes de Paris: contre les impostures & les Calomnies de François Garasse*. Mais ce qu'il y a de plus surprenant est qu'on trouve dans cette deffense de Mrs. Pasquier deux listes d'injures distribuées par les lettres de l'Alphabet. l'Une de 40 pages prise des livres du P. Garasse, & l'autre un peu moindre qui avoit été recueillie par Mr. Pasquier le pere, d'une satire de deux Jesuites de Bordeaux Richeome &

& Felix de la Grace intitulée *la chasse du Renard Pasquin*. Par ces listes on apprend jusques ou un Jesuite calomniateur peut aller, quand il est une fois dechainé. Car on void un Magistrat d'un merite fort distingué estre appellé dans ces libelles. *Asne belitre Baudet d'Arcadie, gros veau maraud de Paris, Coquin marmiteux, maupiteux, sot par nature, sot par becane, sot par benol, sot a la plus haute Game, sot a double semelle, sot à double teinture, sot en cramois, sot en toutes sortes de sottise Amalec infernal Polypheme infernal, & le P. Garasse Couronne tout cella par ce bel Epilogue : adieu Maitre Pasquier jusques a ce coup de tonnerre qui vous ensevelira sous d'autres montagnes que votre Parnasse: adieu jusques à cet eclat qui vous fera bien trouver vos mains. Adieu jusques à ces grands jours ou on ne songera plus aux vers, si ce n'est à des vers immortels pour vous mordre le cœur.*

Avouez Messieurs. qu'il ne faut point chercher d'autre ecole que celle des Jesuites pour apprendre l'art diabolique de medire & d'injurier & que la Colere d'un Jesuite est *comme le rugissement d'un lion* aussi bien que *la colere d'un Roi*.

Mais comment ont ils traité Mrs. de Port-Royal, & sur tout le celebre Mr. Arnaud? Il y a plus de quaranté ans qu'ils le persecutent à outrance comme un heretique & comme un impie. Il n'y a rien qu'ils n'ayent mis en œuvre pour le perdre. Ils ne se sont pas contantez de l'avoir fait ban-

nir

nir de France. Ils troublent autant qu'ils le peuvent le repos qu'il avoit trouvé dans son exil. Ils ne cessent en un mot de penser aux moyens de noircir la belle reputation de ce grand Homme. Il n'y a pas long tems qu'il a publié une longue lettre, qu'il escrit a Mr. l'Eveque d'Arras, dans laquelle il se plaint que les Jesuites luy ont supposé plusieurs lettres à un Mr. de Ligne professeur en philosophie a Douay, ou il fait voir un raffinement de malice tant contre luy que contre ce Philosophe, & un fond inepuisable de fraudes & de fourberies, qui ne sont pas humaines.

Toutes ces violences commises indifferemment partout sans distinction de Catholiques & d'Huguenots, de vivans & de morts & aujourdhuy aussi bien qu'autrefois, contribuent à remplir la mesure fortifient mon presage, & me font conclurre, que la Societé n'a gueres plus de chemin à faire, & qu'elle sera bien-tôt au bout. On a veu la fin de quelques autres Ordres Religieux, pourquoy ne pourroit en pas voir celle de Jesuites?

Mais de quel côté, & par où viendra cette fin tant désirée & si avantageuse au Monde & à l'Eglise? il est fort apparent de dire, que leur ruine commencera en France, comme ce fut en France, que leur Societé prit naissance, & qu'elle y jeta ses premiers fondemens, comme je l'ai déjà remarqué dans mon 2 discours. D'ailleurs elle a fait en France plus de desordres, elle

Moyens
de de-
truire la
Societe.

elle y a commis plus de parricides, elle y versé plus de sang, que partout ailleurs. Vraisemblablement ce sera en France, que la vengeance divine commencera de leur demander conte de leur Politique violent sanguinaire & impie. Toutes les apparences sont contraires à ma conjecture, je le voi bien. La Compagnie de Jesus est aujourd'hui la favorite en France. Toutes les autres Compagnies soit seculieres, soit Religieuses, quelques anciennes qu'elles soient, & quelques services qu'elles ayent rendu à l'Etat, sont aujourd'hui dans le rebut. Les Jesuites seuls possèdent la faveur du Prince. Ils sont les dispensateurs de ses graces. Ils tiennent le haut bout dans son Conseil. Mais l'expérience nous a fait voir que le titre de favori est un mauvais garant de la bonne fortune, & la faveur une possession mal assurée.

J'avoue qu'ils ne furent jamais mieux en cour qu'ils le sont aujourd'hui, qu'ils font Profession d'adorer le Roi tres Chretien d'une adoration plus que civile, d'un culte d'*Hyperdulie*, & meme de *Latrie*. Celle parut il n'y a pas beaucoup d'années dans le changement qu'ils firent sur le frontispice de leur College de Clermont à Paris. Car ils en effacerent le sacré nom de *Jesus*, pour y mettre celuy de *Louis le Grand*, ce qui donna lieu à ce fameux distique, lequel parut peu de jours aprez dans toutes les Provinces:

*Sustulit hinc Jesu, posuitque insignia Regis
Impia gens alium non habet illa Deum.*

Mais la flatterie est trop outrée & trop impie pour que le Roi s'y doive fier. C'est plutôt une marque sûre qu'ils veulent cacher un grand dessein, & frapper un grand coup sous ce beau voile. Henry le grand les Connoissoit, & les craignoit. Louis le grand les prevendra s'il les peut bien connoitre, & l'adoration sacrilege qu'ils luy reneent les luy de couvré asses, s'il ouvre tant soit peuples yeux.

Une petite reflection, que le Roi pourra faire sans un grand effort, suffira pour donner du deslous à cette fiere Compagnie, & pour prendre une ferme resolution, d'en purger son Oratoire, d'en nettoyer son Conseil, & d'en delivrer pour jamais le Royaume par un second arrêt de bannissement,

Si justice étoit fait à ces Reverends Peres, ils n'en seroient pas quittes à si bon marché. Ils seroient traittez pour le moins comme les Templiers, lesquels Philippe le Bel fit passer de ce Monde en l'autre, par un feu plus réel que celui du Purgatoire. Quel tort leur feroit on puis qu'en qualité de Jesuites, il n'y a point d'Enfer pour eux, comme je l'ai déjà remarqué, & puis qu'ils trouvent apres cette vie, un lieu plein de delices, rempli de fleurs & d'odeurs tres douces où l'on n'est point affligé de

de ce que l'entrée du Paradis est différée, une prison noble & honorable selon Bellarmin, ce ne sont que de Jardins & de champs fleuris, où tous les sens sont charmez. Quel tort dis-je leur feroit on, quand on les envoyeroit dans un lieu si charmant, & qu'ils soustiennent être tel, qu'ils le décrivent, par des revelations? J'ay eu la curiosité de voir l'Histoire de la condamnation des Templiers composée par feu Mr. Dupui Bibliothecaire du Roi, il paroît par le proces, qui leur fut fait & parfait, qu'ils approuvoient le larcin, la fornication, la Sodomie, qu'ils ne croyoient point le Mystere de la Redemption, qu'ils adoroient la tête d'un mort & que dans la forme de recevoir les nouveaux Religieux, ils leur faisoient baiser le derriere au Superieur & telles autres ceremonies, qui font voir, que Dieu les avoit livrez à un sens reprové. Je vous ai fait voir aussi, Messieurs, que les Iesuites autorisent le larcin, & toutes les souilleures imaginables, que dans la Chine ils suprimant la Croix de Christ, & adorent les Idoles des Chinois, il n'y a rien de si affreux que leur chambre de Meditations, ni de si sale que le Livre de leur P. Sanchez. Mais il y a deux choses, qui rendent les Iesuites plus coupables, que les Templiers: l'une, que les Templiers ne commettoient leurs vilainies & impietez qu'en secret, leur conviction n'ayant pû se faire sans beaucoup de peine, au lieu que les Iesuites ont publié leurs horribles

Maxi-

Maximes appellées avec raison par l'assemblée du Clergé de 1656. *la peste des Consciences* : l'autre, que les Templiers n'entreprirent jamais sur la vie des Rois, au lieu que les Jesuites ont été plusieurs fois atteints, & convaincus de cet abominable attentat. Je conclus donc, que si on les traitoit dans la rigueur de la justice, ils subiroient un arrêt semblable à celui, qui fut donné contre les Templiers sous Philippe le bel du consentement du Pape Clement. V.

Je ne voudrois pourtant pas, qu'on exercât envers eux toute la rigueur du droit, par ce que je ne cherche que la tranquillité de l'Etat, & la seureté de la personne du Roi; laquelle se pourroit trouver dans un bannissement perpetuel, ou dans quelque autre voye. C'est une chose étonnante, que le Roi ait pû se refoudre à accabler les Protestans de son Royaume, sans en avoir jamais receu aucun sujet de mécontentement, & qu'il puisse souffrir des gens, qui se sont ingerez dans les affaires de son Conseil, qui sont si fortement engagez envers le Pape, & qui enseignent & pratiquent des Maximes de Morale si contraires à la pureté de l'Evangile, au bien de l'Etat, & à la sureté de la personne de sa Majesté. C'est une chose étonnante, qu'on ait veu finir vers la fin du siecle passé l'Ordre des *Hameliez*, par ce que l'un d'eux assassina le Cardinal Borromée, & que la Societé des Jesuites

sub-

subsiste encore convaincue de tant de paricides. L'Ordre des *Humiliez* fut abolⁱ par le Pape Pie. V. suivant la resolution de l'Assemblée des Cardinaux, quelque instance que le Roi d'Espagne fit au contraire. Mais les Papes n'ont pas fait la moindre demarche contre l'Ordre des Jesuites avec son sacré College, apres avoir veu quatre Jesuites Varade, Gueret, Guignard & d'Aubigny atteins, & convaincus du crime de Leze Majesté au premier chef. Si est ce que le Roi Henry le grand valoit cent mille fois plus, & que le Cardinal Borromée, & que tous les Papes, & que tous les Cardinaux, qui ont été, & apparemment qui seront. Cela fait voir & sentir, que ce n'est pas de la Cour de Rome qu'on doit attendre, la punition, que meritent les Jesuites. Il faut que le Roi la fasse luy même pour sa propre sûreté; & si sa Majesté reconnoit ses veritables interets, elle ne tardera pas long tems.

C'est une affaire, où sa Majesté ne trouvera pas la moindre difficulté. Car il ne s'agit pas de forcer les Jesuites à abjurer les Maximes affreuses de leur Morale, ni à changer de Religion. Elle sçait maintenant qu'il y a dans cette entreprise, des difficultez sans comparaison plus grandes, qu'à conquerir des Provinces; par ce que la Conscience ne relevant que de Dieu, qui est le Maitre absolu des cœurs, quand on entreprend de faire changer de creance, & de

de

de faire embrasser un culte, contre lequel on est prevenu, par un principe aussi fort que l'est la parole de Dieu, on trouve une resistance plus forte infiniment, que toute la puissance des Monarques les plus absolus, par ce que c'est Dieu luy même à qui l'on a affaire. Mais dans le bannissement des Jesuites, sa Majesté sera secondée de Dieu, qui benira son dessein, & de dix parties de ses sujets, il est seur que les nœuf se rejouiront, & beniront Dieu de voir le Royaume déchargé d'une Compagnie, qui est regardée depuis long tems, comme pernicieuse à la Societé civile, aussi bien qu'à la Religion de J. Christ.

Que s'il étoit à craindre, que les Jesuites bannis, outrez de depot & remplis de rage, instruits, comme ils le sont, dans les affaires, ne fussent capables de causer un grand prejudice au Royaume, par le moyen des habitudes, qu'ils y laisseroient; sa Majesté peut prendre une voye, qui produira le même bien, que le bannissement perpetuel, & qui ne fera pas suivi du même inconvenient. C'est de donner ordre, de prendre tous les Jesuites par un coup de filet en un seul jour, de les constituer tous prisonniers, faire de leurs maisons & de leurs Colleges autant de prisons, murer les portes & les fenestres, & faire si bien qu'aucun ne peut sortir, les faire garder à veüe, chacun dans sa cellule aux dépens de leurs revenus, & leur donner à man-

gertout leur faoul, comme on le donne aux Chartre eux, & cela durant toute leur vie. Par ce moyen le Roi delivrera son Etat d'une Compagnie, qui ne pense qu'à s'agrandir aux dépens des Sujets & des Souverains, & qui est plus au Pape & à la Maison d'Autriche, qu'à l'auguste Maison de Bourbon, laquelle ils n'aiment point du tout, quelque semblant qu'ils en fassent. Le Roi sçaura par leurs papiers saisis, mille choses, qui regardent son Etat, & celui de ses voisins, il trouvera des tresors & des revenus, dont sa Majesté pourra recréer la pauvre Noblesse, recompenser ceux qui l'ont servi utilement, soit dans les Armées, soit ailleurs, elle en pourra même soulager ses peuples, qui sont foulez, & augmenter considérablement ses finances.

C'est un bien, que j'espere autant que je le desire. Et dans cette esperance, Messieurs, je prendrai icy congé de vous, & le donnerai à la *Compagnie de Jesus*, par ce Rondeau, que j'ai veu autrefois avec plaisir à la tête des Lettres Provinciales, & qui pourra faire fort à propos la fin de la *Politiques des Jesuites*:

*Retirez vous pechez; l'adresse sans seconde
De la troupe fameuse en Escobars seconde
Nous laisse vos douceurs, sans leur mortel
venin:*

*On les gouste sans crime, & ce nouveau che-
min*

Meine

*Meine sans peine au Ciel, dans une paix pro-
fonde.*

*L'enfer y perd ses droits; & si le Diable en
gronde,*

*On n'aura qu'à luy dire : allez, esprit im-
monde,*

*De par Bauny, Sanchez, Castro, Gans,
Tambourin,*

Retirez vous.

*Mais ô Peres flatteurs, sot, qui sur vous se
fonde;*

*Car l'Auteur inconnu, qui par Lettres vous
fronde,*

De votre Politique à decouvert le fin;

Vos probabilités sont proches de leur fin:

*On en est revenu. Cherchez un nouveau
Monde:*

Retirez vous.

F I N.

T A B L E

Des Matieres contenues dans la Politique des Jesuites.

La puissance des Jesuites etendue.

Dans l'Allemagne.	10
l'Amérique.	36
l'Angleterre.	29
la Chine.	40
l'Espagne.	8
la France.	16
le Japon.	41
la Pologne.	43
la Portugal.	11
la Suede, la triste aventure qui leur arriva en Suede.	43

Le General des Jesuites.

Est estimé par eux au dessus du Pape.	44
Se vante luy même de gouverner tout le Monde.	46
Le droit pretendu par les Jesuites sur tous les trones de l'univers.	45

d'Ignace Loyola leur fondateur.

Sa premiere Profession homme de guer- re.	61
Son changement de profession, se fait luy même Chevalier de la Ste. Vierge.	61
Ses visions, preuves de son fanatisme.	62
Les	

Les Moyens que les Jesuites ont
employez pour par venir à la Monar-
chie universelle; plusieurs traits de leur
Politique.

1. Trait de leur politique *de ne se dire pas
Loyolites, mais Jesuites.* 63
2. *Ils se sont elevez au dessus de tous les Or-
dres Religieux.* 62
*Au dessus des Apotres, de Moysse, &
de tous les Conquerans.* 66. p. 8
3. *Les privileges accordez.* 69
*Les privileges usurpez, de ne pouvoir
être damnez, & de delivrer du purga-
toire ceux qui les suyvent.* 71
4. *Ils ont abandonné les regles de leur fon-
dateur.* 75
5. *Ils ont acquis des richesses immenses.* 75
6. *Ils ont une double regle comme un dou-
ble cœut. L'une est connue & paroît,
c'est celle de S. Ignace : l'autre c'est
cachée c'est celle de leurs superieurs.* 76
*Ne junent pas non pas meme le careme.
Conte sur ce sujet. Autre conte sur les
carmes.* 78
7. *Trois sortes de Jesuites.* 83
8. *Ilsemployent les plus beaux esprits aux
affaires du gouvernement.* 84
9. *Les moyens par ou leur General est infor-
mé de tout ce qui se passe daas le monde* 85
10. *Ils sont secrets. Et le moyen par ou ils
s'affurent les uns des autres.* 86
- 11 *Ils ont commerce avec le diable, quel-
ques*

ques uns d'entr'eux.	88
Preuves, par les questions que le P. Coton voulut faire au diable.	88
Par la Chambre des Meditations,	93.96
12. Ils tirent avantage de leurs actions les plus noires, & de leurs plus grandes dis- graces,	99
13. Ils sont impudens au supreme degre plusieurs exemples.	102
14. Ils ont corrompu la Morale Chretiene.	110
15. Ils se sont saisis de l'infailibilité la- quelle ils font profession de donner au Pape, mais ils l'attribuent a leur So- cieté.	52
16. La maniere dont ils traittent les pe- cheurs dans leurs confessionneaux.	185
17. Ils attirent le monde à leurs confession- neaux.	119
18. Ils envoyent par tout des Iesuites tra- vestis.	122
19. Ils sont flatteurs & complaisans au su- preme degre.	130
20. Ils chassent de leur Societé ceux qui ne sont pas zeles pour son avancement.	137
21. Ils font Apotres des Indes les Iesuites scandaleux.	138
22. Ils sont payens avec les payens.	140
23. Ils n'ont point de regle fixe de leur con- duite.	146
Les vices qui ont rendu les Iesuites odieux a tout le Monde.	
Leur orgueil insupportable.	152

	lequel a receu bien souvent des mortifications. Conte plaisans.	155
	<i>Leur galanterie.</i>	160
	<i>Leur residance à la Cour.</i>	51. 168
	<i>Les Evesques de cour ne valent pas mieux</i> <i>preuves de cella.</i>	169
	<i>Leur negoce & traffic.</i>	171
	<i>Ils sont faux monoyeurs.</i>	177
	<i>Ils sont chicaneurs outrez.</i>	180
	<i>Leur avarice detestable.</i>	193

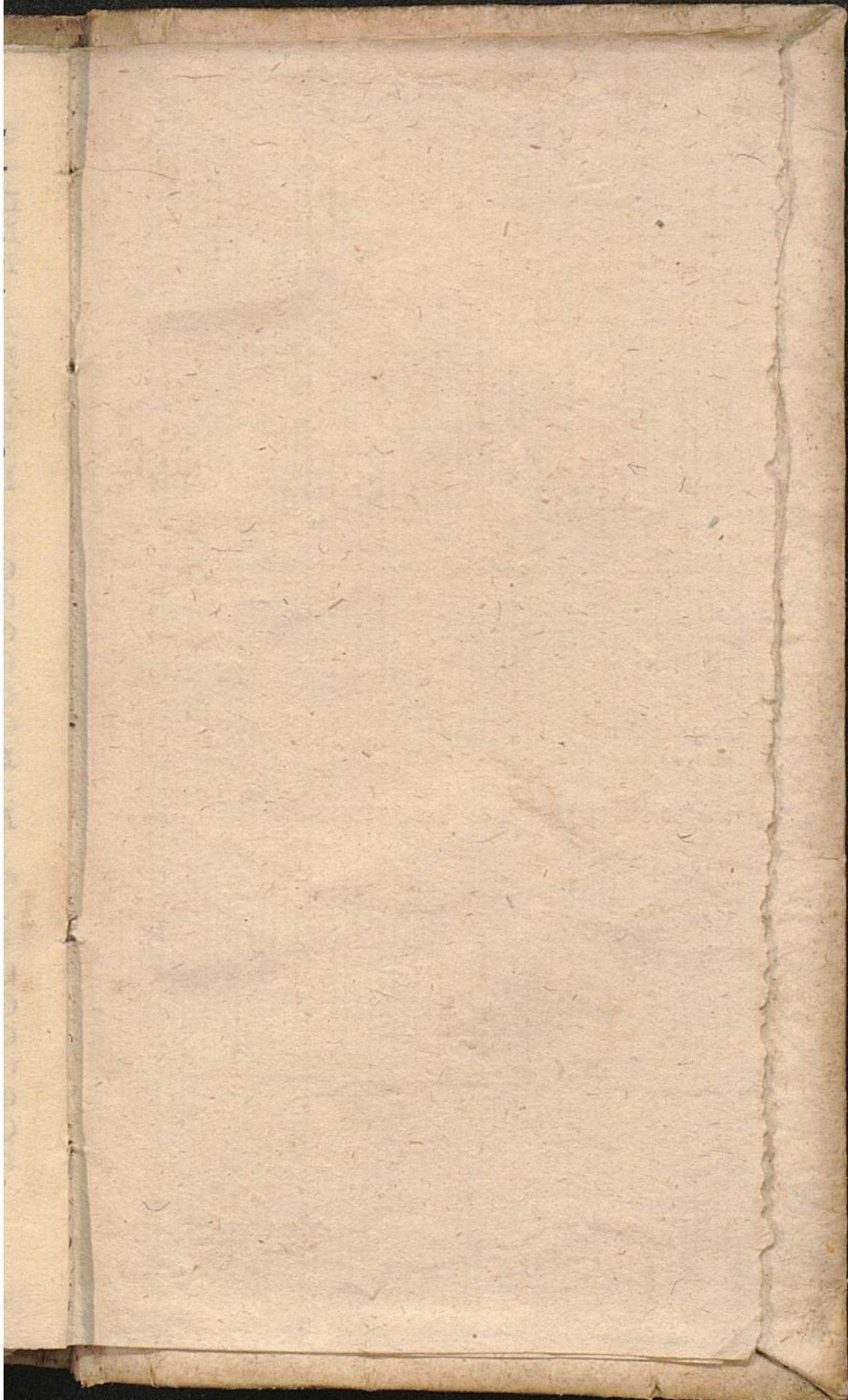
**Il est de l'interet de tout le Monde
que la Societé des Jesuites soit abolie.**

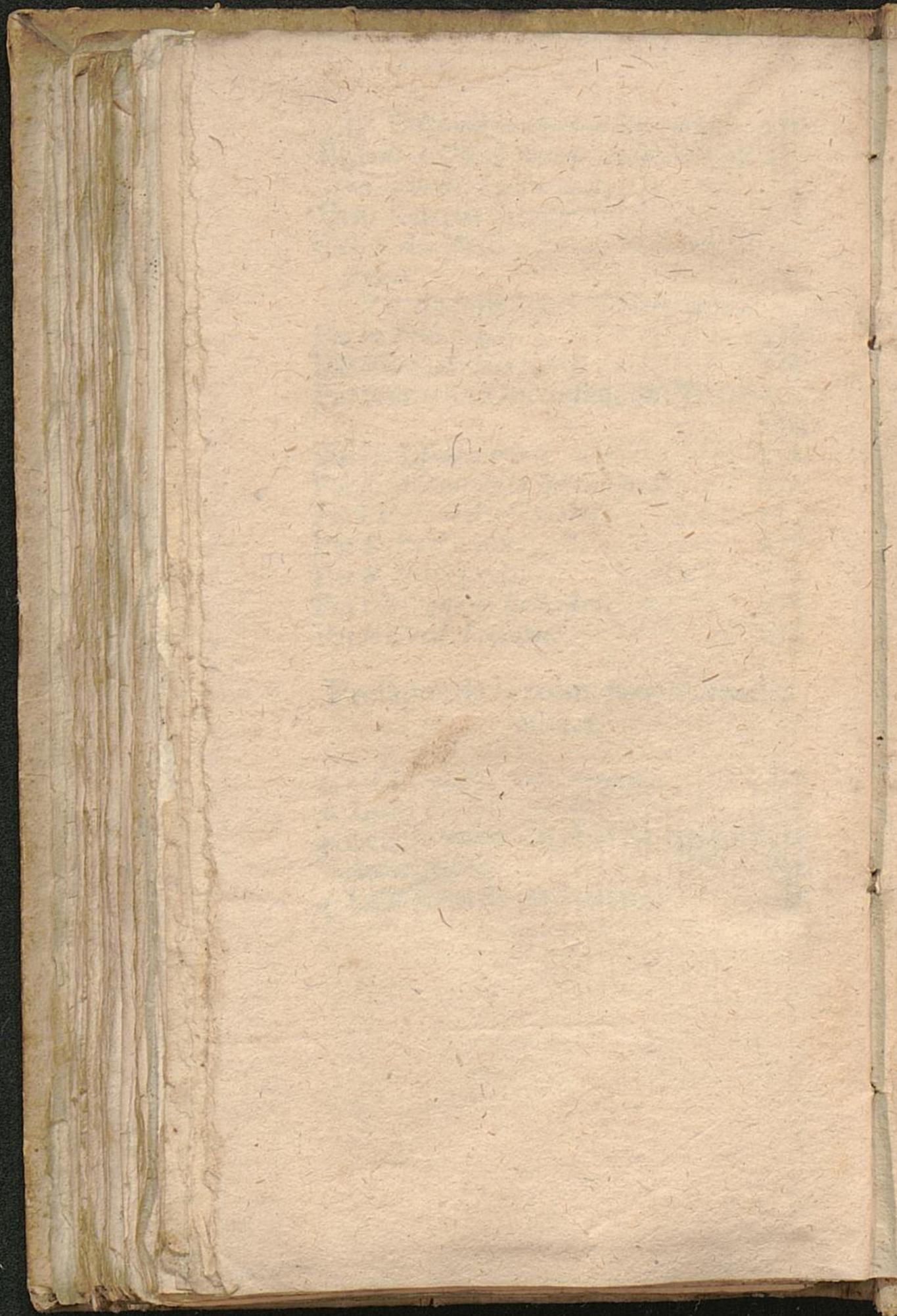
	<i>C'est l'interet de tous les Moines.</i>	206
	<i>Celuy des Eveques.</i>	209
	<i>Celuy du Pape.</i>	215
	<i>Celuy de tous les Souverains.</i>	217
	<i>Celuy de la Hollande.</i>	220
	<i>Celuy du Roi de France.</i>	221
	<i>Les Jesuites introduits en France par un</i> <i>Cardinal que le Diable emporta.</i>	227
	<i>Rappelez apres leur bannissement par un</i> <i>mechant homme.</i>	230
	<i>Celuy de l'Angleterre.</i>	231
	<i>Almanach qui marque leur dessein sur</i> <i>l'Angleterre.</i>	234
	<i>Celuy du Roi d'Angleterre.</i>	236
	<i>Celuy des Marchands.</i>	239
	<i>Celuy des Riches & des Pauvres.</i>	245
	<i>Celuy des Peres & des Enfans.</i>	247
	<i>Celuy des Femmes & des Maris.</i>	249
	<i>Celuy des devots à la S. Vierge.</i>	251
		27

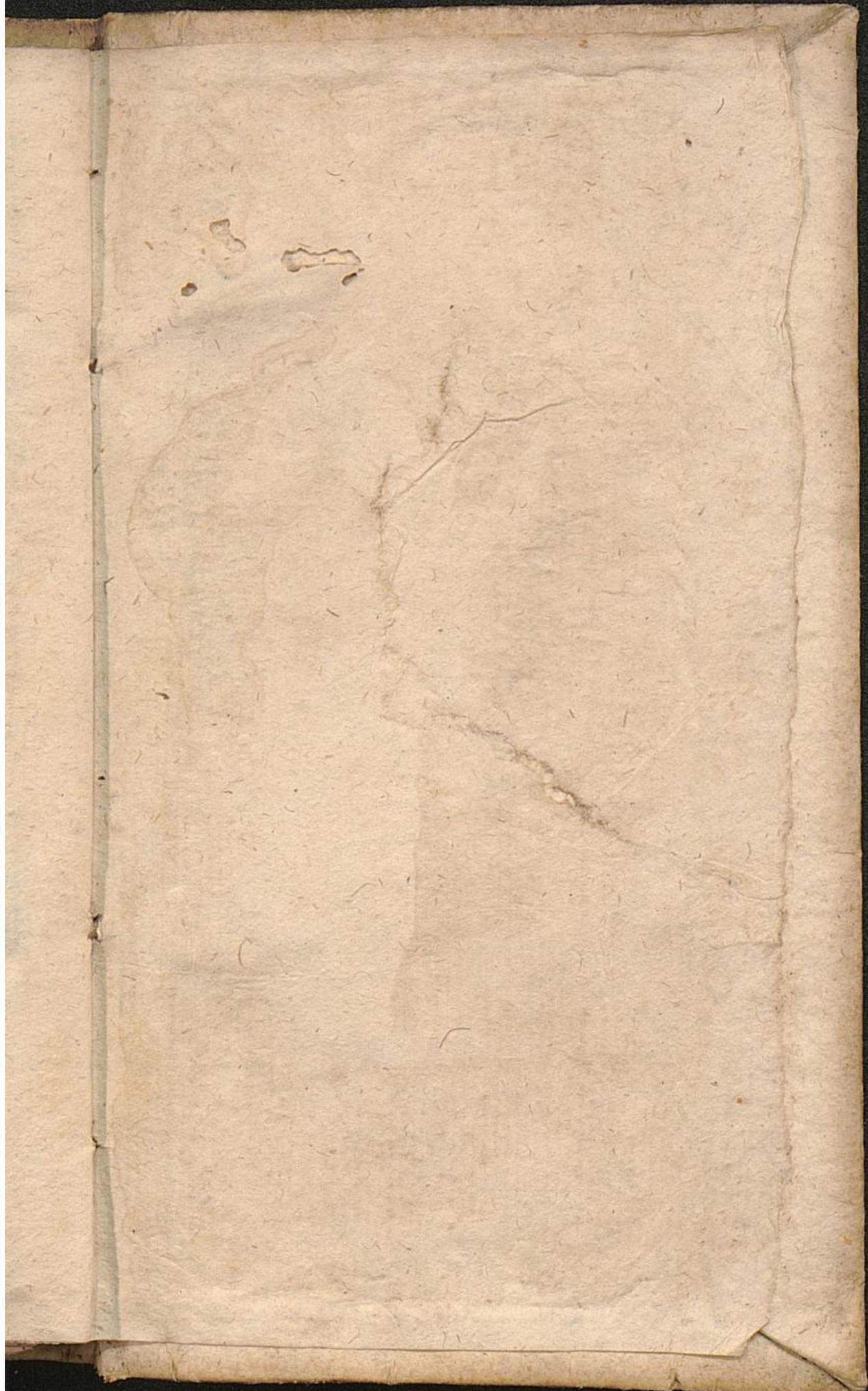
27 <i>Maximes enormes de leur morale.</i>	255
<i>Ils fout I. Christ auteur de la doctrine abominable des equivoques.</i>	
<i>Ils ne sont pas chretiens.</i>	262
<i>Celuy des Juifs, des Mahometans, & des payens.</i>	267
<i>Tocfin sonn� contre les Jesuites.</i>	
<i>Par le Port-Royal.</i>	268
<i>Par Trois Archeveques.</i>	270
<i>Par toutes les Univerfitez de l'Europe.</i>	270
<i>Par les Iesuites meme.</i>	271
<i>Par l'Auteur de la Morale prat.</i>	273
<i>Par l'Eveque des Canaries.</i>	274
<i>Par S. Paul. meme.</i>	275
<i>Par S. Hildegarde.</i>	276
<i>Par l'Eveque de Balbastro.</i>	278
<i>Par le Card. Borrom�e.</i>	278

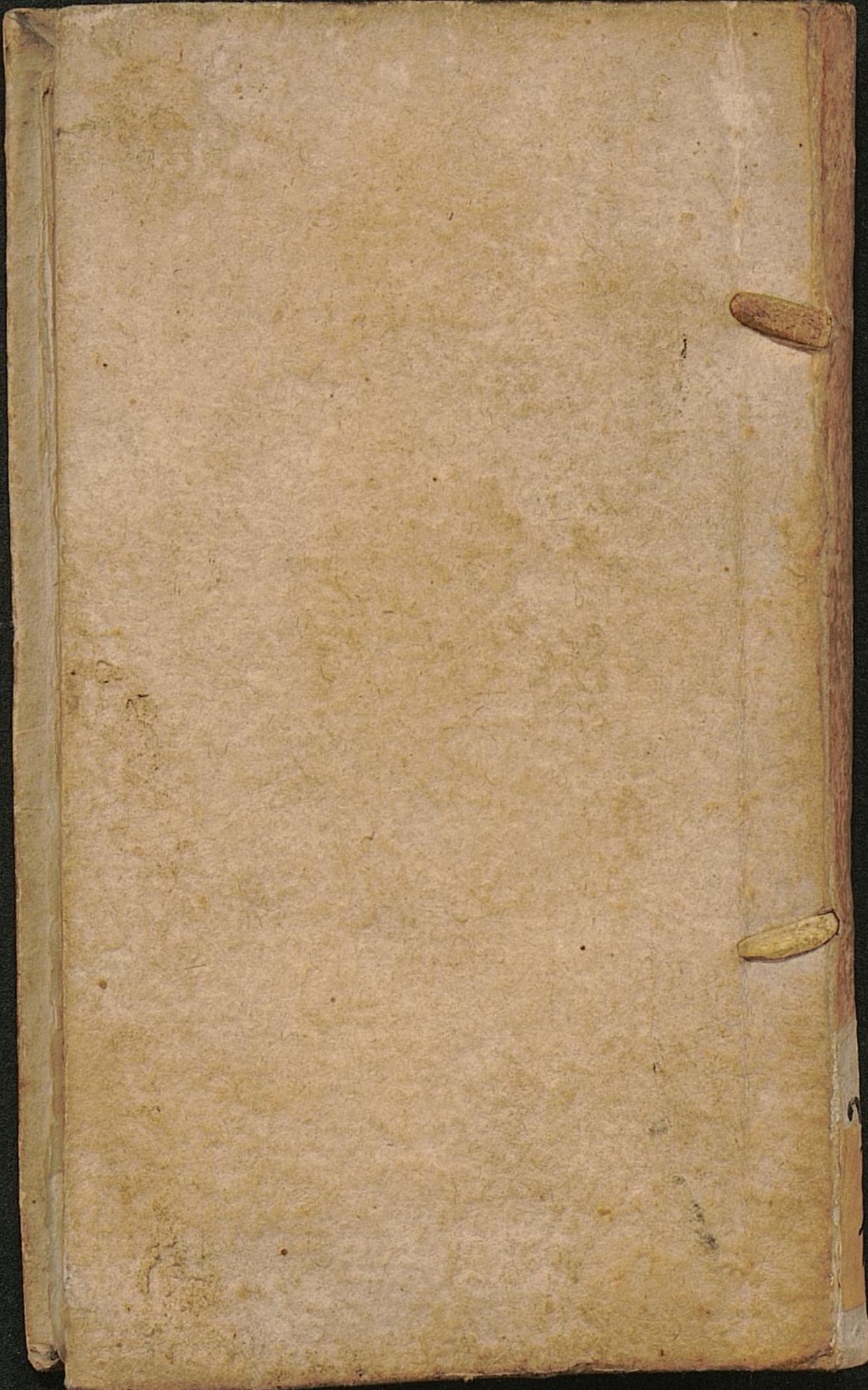
Presages de la ruine prochaine des Jesuites.

1. <i>Presage leur extreme orgueil.</i>	280
2. <i>Leur grande prosperit�.</i>	283
3. <i>Leur extreme impiet� ou superstition abominable.</i>	286
4. <i>Leur esprit de persecution.</i>	288











The

Th
1378